

MIGRATIONS EN AFRIQUE DE L'OUEST :

DYNAMIQUES LOCALES, ENJEUX
GLOBAUX ET GOUVERNANCE

COORDONNATEURS :

Papa Sakho

Rosa María Verdugo Matés

Rubén Camilo Lois González

**Migrations en Afrique de l'Ouest :
Dynamiques locales, enjeux globaux et
gouvernance**

Migrations en Afrique de l'Ouest :
Dynamiques locales, enjeux globaux et gouvernance

Coordonnateurs :

Papa Sakho
Rosa María Verdugo Matés
Rubén Camilo Lois González

Migrations en Afrique de l'Ouest : dynamiques locales, enjeux globaux et gouvernance /Coordonnateurs : Papa Sakho, Rosa María Verdugo Matés, Rubén Camilo Lois González

Santiago de Compostela: Universidade de Santiago de Compostela, Grupo de Análise Territorial (ANTE) GI-1871, 2025

ISBN: 978-84-09-81145-8

© Instituto de Estudos e Desenvolvimento de Galicia,
Universidade de Santiago de Compostela, 2025

Édité par :

Grupo de Análise Territorial (ANTE) GI-1871
Instituto de Estudos e Desenvolvimento de Galicia
Universidade de Santiago de Compostela (Campus Sur)
15782 Santiago de Compostela

Mise en page et imprimeur

Fundación USC. Servizo Integral de Reprografía, Edición e Impresión Dixital

Contributeur à l'édition

Paula Noya Vázquez

ISBN: 978-84-09-81145-8

D.L.: C 163-2026

SOMMAIRE

Introduction.....	9
<i>Papa Sakho, Rosa María Verdugo Matés et Rubén Lois González</i>	
Partie I : Politiques migratoires, discours et enjeux globaux.....	23
Entre coopération et dissuasion : une critique structurelle de la politique migratoire européenne en Afrique.....	25
<i>Rosa María Verdugo Matés, Rubén Lois González et Luzía Oca González</i>	
Discours politique sur l'immigration subsaharienne en France : une analyse des rhétoriques politiques.....	43
<i>Fodilé Tandjigora</i>	
Crises et migrations au Sahel central : vers une reconfiguration des dynamiques de mobilité.....	53
<i>Mariame Sidibé, Abdoul Sogodogo et Sidi Mohamed Coulibaly</i>	
Partie II. Dynamiques migratoires au Sénégal.....	73
Les migrations au Sénégal : un regard critique de la littérature à l'aune des travaux récents de terrain	75
<i>Marème Niang-Ndiaye, Samba Dionf et Papa Sakho</i>	
La Casamance : mésocosme de l'industrie de la migration irrégulière au Sénégal.....	99
<i>Doudou Dièye Gueye</i>	
L'émigration irrégulière des jeunes de la région de Kolda : enjeux, actualité, causes et conséquences	117
<i>Abdoulaye Ngom et Papa Diégane Faye</i>	
Partie III. Niger : gouvernance et dynamiques migratoires.....	133
Comprendre la gouvernance migratoire au Niger : entre dilemme sécuritaire et urgence humanitaire	135
<i>Ibrahim Malam Mamane Sani et Charifatou Mahamane Moussa</i>	
Les acteurs de la migration au Niger face à l'abrogation de la loi n°15/36 du 26 mai 2015 : entre acclamation et inquiétude	153
<i>Haoua Boubacar Akali</i>	
Lecture socio-anthropologique du vécu des migrants au Niger.....	173
<i>Elbadji Idi Issoufou Adamou</i>	

Partie IV. Migrations et crises au Sahel	191
La typologie des déplacements forcés des Maliens : une analyse multifactorielle.....	193
<i>Bréma Ely Dicko</i>	
Migration du Burkina Faso vers l'Europe dans un contexte de crise sécuritaire.....	213
<i>Gabriel Sangli, Bakary Ouattara et Komi Ameko Azianu</i>	
L'accompagnement des migrants de retour en Guinée : ressort de l'État ou chasse-gardée de l'OIM ?	231
<i>Abdoulaye Wotem Somparé et Ester Botta Somparé</i>	

Introduction

Papa Sakho

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

papa.sakho@ucad.edu.sn

Rosa María Verdugo Matés

Rubén Camilo Lois González

Membres du Groupe de Recherche ANTE de l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle

rosa.verdugo@usc.es; rubencamilo.lois@usc.es

Les migrations internationales constituent un fait social les plus complexes et les plus déterminants à l'échelle mondiale. Dans le cas de l'Afrique de l'Ouest, elles revêtent une importance particulièrement marquée, tant par l'intensité des flux que par la multiplicité des facteurs qui les motivent et la diversité des trajectoires qu'elles engendrent (Castles et al., 2020). Cette région est devenue un espace clé de transit, de départ et, de plus en plus, de destination pour des mouvements migratoires qui transcendent les frontières nationales. Chaque jour, des milliers de personnes franchissent les frontières en Afrique de l'Ouest, que ce soit pour chercher un emploi, fuir la violence ou répondre aux effets du changement climatique. Derrière ces mouvements migratoires se cachent des histoires concrètes : des jeunes quittant le Sénégal pour l'Europe dans l'espoir d'un avenir meilleur, des familles déplacées au Mali reconstruisant leur vie dans des camps improvisés, ou encore des femmes au Niger faisant de la mobilité une stratégie de survie (Carling, 2007). Ces expériences montrent que la migration n'est pas un fait social abstrait, mais une réalité quotidienne qui transforme des communautés entières et reflète en même temps les dilemmes d'un monde interconnecté. L'analyse de ces flux migratoires permet non seulement de mieux comprendre les dynamiques locales, mais aussi de s'interroger sur les liens entre les défis mondiaux et les réponses qui émergent à partir de réalités locales concrètes (Flahaux & de Haas, 2016).

Dans ce contexte, le présent ouvrage se veut une contribution académique destinée à éclairer les multiples dimensions des migrations en Afrique de l'Ouest, en combinant des études de cas détaillées avec des cadres interprétatifs d'envergure globale. La pertinence de ce livre se comprend mieux si l'on rappelle que la mobilité humaine dans la région ne peut être dissociée de processus plus vastes tels que des pratiques de mobilités ancrées dans le temps, les transformations démographiques, l'urbanisation accélérée, la persistance des inégalités structurelles, les impacts du changement climatique, l'instabilité politique ou encore l'externalisation croissante des politiques migratoires

européennes. Tous ces facteurs forment un réseau complexe de contraintes et d'opportunités qui influent sur la vie quotidienne de millions de personnes et obligent à repenser les catégories traditionnelles à travers lesquelles la migration a été analysée (Massey et al., 2008).

Il convient également de souligner que les migrations en Afrique de l'Ouest ne constituent pas un phénomène récent, mais s'enracinent dans une histoire longue, remontant aux périodes précoloniales, coloniales et postcoloniales (Adepoju, 2011). Pendant des siècles, les réseaux commerciaux, les migrations saisonnières et les mobilités familiales et communautaires ont structuré des territoires dont les logiques dépassent les frontières des États actuels. Certains de ces territoires ont été morcelés entre plusieurs États, tandis que d'autres, très hétérogènes, ont été regroupés au sein d'un même État. À cela s'ajoute l'expérience des migrations de travail vers les pays européens depuis le milieu du XX^e siècle, ainsi que les déplacements intra-africains qui ont marqué l'histoire sociale et économique de la région. La nouveauté du contexte actuel réside dans la convergence de crises et de dynamiques globales qui reconfigurent à la fois les motivations migratoires et les réponses des États et des acteurs internationaux.

La méthodologie de travail ayant donné naissance à cet ouvrage mérite d'être soulignée. Contrairement à d'autres publications sur les migrations élaborées dans des centres de recherche européens avec une participation africaine limitée, ce volume est le fruit d'une coopération académique soutenue entre l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle et plusieurs universités du Sénégal, du Mali et du Niger. Depuis plus de quinze ans, le groupe de recherche ANTE (Analyse Territoriale) de l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle mène des projets de coopération avec des universités africaines, initialement grâce au financement de l'AECID (Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement) et, au cours des cinq dernières années, par le biais du programme Erasmus+. Ce parcours a permis de consolider des liens de collaboration durables, de produire des publications conjointes et de renforcer la capacité de recherche des institutions africaines à travers les échanges académiques et la coproduction scientifique. C'est précisément dans le cadre de ces échanges qu'est née l'idée de concevoir cet ouvrage collectif, les chercheurs impliqués partageant un intérêt commun pour les migrations et travaillant sur des problématiques proches dans leurs contextes nationaux respectifs. En ce sens, cette œuvre est le résultat d'un processus de rencontre, de dialogue et de travail conjoint qui a donné forme à un réseau intellectuel solide autour de l'étude de la mobilité en Afrique de l'Ouest. Elle renforce en outre notre conviction que la coopération universitaire doit se traduire par des résultats tangibles et partagés.

Parallèlement, il importe de souligner la valeur ajoutée que représente le fait que les auteurs exercent leurs activités d'enseignement et de recherche au sein

d'universités africaines. Leur connaissance située leur permet d'identifier des dynamiques et des nuances qui échappent souvent aux regards extérieurs. L'expérience de mobilité Erasmus+ à l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle n'a pas remplacé ce savoir local ; elle l'a au contraire complété par des outils méthodologiques, un accès à une bibliographie spécialisée et un dialogue intellectuel qui a enrichi les approches. De plus, les auteurs qui participent à ce volume proviennent de diverses disciplines des sciences sociales — telles que l'économie, la géographie, la sociologie et le droit —, ce qui confère à l'ouvrage un caractère interdisciplinaire qui enrichit l'analyse des migrations en Afrique de l'Ouest et garantit la diversité des perspectives. Le résultat est un ensemble de chapitres qui allient rigueur empirique et ouverture théorique, constituant ainsi des contributions originales et nécessaires au champ des études migratoires internationales.

Les objectifs spécifiques de l'ouvrage peuvent être résumés en quatre points. Premièrement, il s'agit d'offrir une vision large et diversifiée des migrations en Afrique de l'Ouest, en articulant des chapitres qui abordent à la fois les facteurs structurels et les expériences locales. Deuxièmement, le livre vise à rendre visible l'hétérogénéité des situations et des approches, en montrant comment des phénomènes tels que la migration irrégulière, les déplacements forcés ou le retour acquièrent des significations différentes selon les contextes nationaux et régionaux. Troisièmement, l'ouvrage entend contribuer au débat académique international, en démontrant que les problèmes étudiés à l'échelle locale possèdent une pertinence globale et dialoguent avec des questions telles que la durabilité, la gouvernance, les droits humains ou la coopération internationale. Enfin, cette publication ne se limite pas à décrire les trajectoires migratoires : elle s'efforce de les situer dans toute leur complexité, tout en proposant des clés de lecture utiles pour la conception de politiques publiques, la coopération internationale et la réflexion académique.

Enfin, il convient de mentionner que ce volume ne se limite pas à compiler des recherches dispersées, mais qu'il s'organise de manière cohérente autour de quatre grands axes thématiques : les politiques migratoires et les discours globaux ; les dynamiques migratoires au Sénégal ; la gouvernance et les dynamiques migratoires au Niger ; et enfin, les crises et mobilités dans la région du Sahel. Chaque axe apporte une perspective différente, mais tous convergent vers l'idée que les migrations en Afrique de l'Ouest doivent être comprises comme un phénomène multidimensionnel reliant le local au global. À cet égard, l'ouvrage constitue une mosaïque interdisciplinaire dans le cadre des sciences sociales qui reflète la richesse et la complexité de la région, tout en offrant des clés d'interprétation valables pour d'autres contextes. Le fait de rassembler dans un même volume des études portant sur le Sénégal, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et la Guinée Conakry permet d'établir des comparaisons inédites entre

différents contextes nationaux, ce qui confère à l'ouvrage une valeur ajoutée par rapport aux recherches centrées sur un seul pays.

La première partie du livre se propose d'aborder de manière rigoureuse les politiques, les discours et les problématiques globales qui conditionnent les migrations depuis l'Afrique de l'Ouest. Ce bloc, volontairement analytique, vise à situer les pratiques et les trajectoires migratoires dans le cadre de structures normatives, d'intérêts géopolitiques et de représentations publiques qui, dans leur interaction, définissent à la fois les possibilités de mobilité et les limites ou les risques auxquels les migrants sont confrontés. Les trois travaux qui composent cette section — la lecture critique des politiques migratoires européennes, l'analyse des rhétoriques politiques et médiatiques sur les immigrés en France, et la réflexion sur la reconfiguration de la mobilité au Sahel — offrent dans leur ensemble une cartographie cohérente des points de tension où se condensent les dynamiques globales et les effets locaux.

Le premier chapitre, rédigé par Rosa María Verdugo Matés, Rubén Camilo Lois González et Luzia Oca González, présente une critique structurelle de la politique migratoire européenne en Afrique. Le texte part du constat que, ces dernières décennies, l'Union européenne a déployé une stratégie ambivalente combinant la rhétorique de la coopération avec des mesures de dissuasion. Sous l'apparence de programmes d'aide au développement et de promotion d'une mobilité ordonnée, se dissimulent des pratiques principalement orientées vers le contrôle des frontières, l'externalisation des responsabilités et la sécurisation de la mobilité. Le chapitre montre comment cette approche reproduit une logique d'asymétrie entre l'Europe et l'Afrique, où le discours de la coopération sert souvent d'instrument de légitimation de politiques migratoires restrictives. L'apport des auteurs est particulièrement pertinent dans la mesure où il situe l'analyse au-delà des conjonctures, en proposant une lecture structurelle qui relie les dynamiques migratoires aux intérêts géopolitiques et économiques de l'Union européenne. Ce chapitre invite ainsi à interroger l'efficacité et la légitimité des politiques en vigueur et souligne la nécessité de construire des alternatives répondant réellement aux droits et aux aspirations des populations africaines.

Le deuxième chapitre, rédigé par Fodié Tandjigora, propose une étude documentaire et analytique des discours politiques et des traitements médiatiques des migrations subsahariennes en France. À partir d'une analyse systématique de la rhétorique partisane et des principales couvertures médiatiques, l'auteur montre comment l'immigration est progressivement devenue un instrument de compétition électorale et un marqueur identitaire au sein du débat sur l'État-nation. Tandjigora met en évidence la convergence de discours — parfois divergents sur le plan idéologique — qui tendent à présenter la mobilité africaine à travers les codes de la menace, de la saturation ou du

désajustement culturel. Il analyse également le rôle central des médias, qu'ils soient traditionnels ou numériques, dans l'amplification des stéréotypes et dans la production d'une opinion publique légitimant les politiques migratoires restrictives. Ce chapitre se distingue par l'attention qu'il porte à la relation entre langage politique, représentations médiatiques et effets sociaux, permettant de comprendre comment les constructions discursives participent à la formation de cadres d'intolérance et d'exclusion.

Le troisième chapitre, rédigé par Mariame Sidibé, Abdoul Sogodogo et Sidi Mohamed Coulibary reconsidère les questions migratoires à la lumière de la crise aiguë qui touche le Sahel central. Loin d'une lecture linéaire réduisant la migration à une simple conséquence économique, les auteurs développent une interprétation multidimensionnelle. Conflit armé, fragilité institutionnelle, dégradation environnementale et reconfigurations régionales interagissent pour produire de nouvelles formes de mobilité — déplacements forcés, migrations environnementales, routes fragmentées — qui modifient les profils et les temporalités de la migration sahélienne. Le texte souligne également que les politiques externalisées et les mesures législatives récentes reconfigurent les itinéraires et les pratiques locales, souvent avec des effets contre-productifs sur la sécurité et les droits. S'appuyant sur une méthodologie fondée sur une revue critique de la documentation et le croisement de sources institutionnelles et académiques, ce chapitre appelle à une réponse globale articulant mesures de sécurité, reconstruction institutionnelle, protection des droits et stratégies de développement local.

Dans leur ensemble, les chapitres de cette première partie proposent une critique éclairée des cadres normatifs et symboliques qui encadrent la mobilité depuis l'Afrique de l'Ouest. Ce qui émerge de ces trois contributions, c'est la tension constitutive entre les discours de coopération et les pratiques de dissuasion ; entre l'instrumentalisation médiatique et les vies concrètes des migrants ; entre les réponses sécuritaires et la nécessité de politiques globales abordant les causes structurelles de la migration. Cette première section jette ainsi les bases théoriques et politiques de l'ouvrage et fournit au lecteur les clés nécessaires pour comprendre, dans les études de cas des chapitres suivants, comment les politiques globales et les représentations publiques se traduisent par des effets très concrets dans les territoires de l'Afrique de l'Ouest.

La deuxième partie de l'ouvrage concentre son attention sur le Sénégal, un pays qui occupe aujourd'hui une place centrale dans les débats sur la migration en Afrique de l'Ouest. Fort d'une longue tradition de mobilité interne, régionale et internationale, le Sénégal s'est imposé comme un véritable laboratoire où s'entrecroisent les facteurs structurels, les politiques étatiques et les aspirations de la population. Les trois chapitres qui composent ce bloc permettent

d'examiner différentes dimensions de la migration sénégalaise, depuis les trajectoires internationales jusqu'aux impacts communautaires, et offrent un ensemble d'analyses qui révèlent toute la complexité du phénomène.

Le quatrième chapitre, rédigé par Marème Niang-Ndiaye, Samba Diouf et Papa Sakho, propose une relecture critique des dynamiques migratoires sénégalaises en articulant les dimensions historiques, spatiales et sociales. Les auteurs soulignent la nécessité de dépasser les approches centrées sur les migrations internationales pour intégrer les mobilités intra-africaines, les présences étrangères au Sénégal et les migrations de retour. À partir de données issues de l'ANSD, de l'OIM, de la Banque mondiale et d'enquêtes de terrain menées entre 2020 et 2024, ils mettent en lumière la matérialité et la pluralité des circulations humaines qui redessinent les territoires sénégalais. Le chapitre se structure en trois volets : d'abord, il retrace l'évolution des études migratoires au Sénégal, marquées par un tournant au début des années 2000 et un intérêt récent pour les mobilités marginales. Ensuite, il analyse l'invisibilisation des migrations sous-régionales, pourtant anciennes et toujours actives, mais désormais contraintes par les politiques frontalières influencées par l'Union européenne. Enfin, il aborde la présence croissante de communautés étrangères (asiatiques, arabes, européennes) et les retours de migrants sénégalais, deux phénomènes qui transforment les espaces sociaux, économiques et fonciers. En conclusion, les auteurs appellent à penser les migrations sénégalaises comme un système complexe, multiscalaire et relationnel, au cœur des mutations contemporaines du territoire.

Le cinquième chapitre, signé par Doudou Dièye Gueye, porte sur l'industrie de la migration irrégulière au Sénégal, en prenant pour référence la région de Casamance. Le texte s'appuie sur une étude de cas permettant d'observer comment la migration irrégulière n'est pas seulement le résultat de décisions individuelles, mais la manifestation d'un ensemble économique et social dans lequel interviennent de multiples acteurs. À travers des entretiens, des observations et des analyses de terrain, l'auteur montre comment, en Casamance, s'est constituée une véritable « industrie » articulant attentes migratoires, services d'intermédiation, réseaux transnationaux et circuits financiers. Cette perspective permet de comprendre que la migration irrégulière n'est pas un phénomène marginal ni exclusivement clandestin, mais une réalité structurée qui répond à des logiques d'offre et de demande, en lien avec des processus plus larges de mondialisation et d'inégalités. Le chapitre propose ainsi une approche innovante qui évite les stigmatisations et met en lumière les rationalités économiques et sociales soutenant les décisions migratoires. Dans le même temps, il souligne les contradictions de politiques qui, en fermant les voies légales de mobilité, favorisent la prolifération de canaux irréguliers devenus partie intégrante du tissu économique local.

Le sixième chapitre, rédigé par Abdoulaye Ngom et Papa Diégane Faye, s'intéresse aux migrations sénégalaises contemporaines vers l'Europe, en proposant une analyse allant au-delà des statistiques et des discours officiels. Les auteurs montrent que ces migrations répondent à une diversité de causes : la recherche de meilleures opportunités d'emploi, les difficultés du marché intérieur, le poids des réseaux familiaux et communautaires, ainsi que les attentes d'ascension sociale. Ils mettent également en évidence l'influence de facteurs plus récents, tels que le durcissement des politiques migratoires européennes et l'impact de la pandémie sur les économies locales. Ce chapitre contribue à comprendre la migration sénégalaise comme un phénomène multidimensionnel, où se croisent la tradition historique de la mobilité et les contraintes contemporaines de la mondialisation.

Pris dans leur ensemble, les chapitres de cette deuxième partie offrent une vision plurielle des migrations sénégalaises. Des flux internationaux vers l'Europe aux impacts locaux dans des régions comme la Casamance, se dégage une image complexe mêlant continuité historique, innovations économiques et transformations sociales. Le Sénégal apparaît ici non comme un cas isolé, mais comme un espace représentatif des tensions qui traversent l'Afrique de l'Ouest : le désir de mobilité face à la restriction des opportunités, la création d'économies parallèles face aux politiques de contrôle, l'espoir de progrès face aux risques de désorganisation sociale. Ce bloc offre ainsi une analyse approfondie des dynamiques migratoires d'un pays clé de la région, ouvrant la voie à des réflexions comparatives avec les cas du Mali, du Niger, du Burkina Faso et de la Guinée Conakry, examinés dans la section suivante.

La troisième partie de l'ouvrage est exclusivement consacrée au Niger, un pays devenu un acteur central de la gouvernance migratoire en Afrique de l'Ouest et un partenaire stratégique de l'Union européenne. Au cours des dernières décennies, le Niger est passé d'un espace de transit relativement ouvert à un acteur clé des politiques de contrôle et d'externalisation des frontières européennes, avec des effets profonds sur les communautés locales et sur les trajectoires des migrants. Les chapitres réunis dans ce bloc analysent l'évolution normative, les tensions sociales et économiques découlant de la criminalisation de la mobilité, ainsi que les formes de résistance et d'adaptation développées par les acteurs locaux. Qu'il s'agisse d'études critiques de la législation et de la coopération internationale ou d'approches ethnographiques centrées sur les effets dans la vie quotidienne, cette partie propose une vision d'ensemble des dynamiques migratoires au Niger et de leur impact sur le Sahel et au-delà.

Le septième chapitre, signé par Ibrahim Malam Mamane Sani et Charifatou Mahamane Moussa, déplace l'attention vers le Niger et analyse la gouvernance migratoire dans ce pays sahélien, devenu au cours des dernières décennies un

acteur clé de la politique migratoire régionale et européenne. Le texte montre comment le Niger est passé d'un pays de transit relativement ouvert à un espace de contrôle et de contention, sous l'effet de la pression exercée par l'Union européenne. L'institutionnalisation de nouvelles normes et la création de structures spécifiques de gestion migratoire ont profondément transformé le paysage, générant des tensions entre autorités locales, communautés et acteurs internationaux. Cette transformation s'est accentuée après le coup d'État de 2023, le retrait du Niger de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la création de l'Alliance des États du Sahel (AES), qui ont reconfiguré le cadre juridique et géopolitique de la migration. Le chapitre souligne le paradoxe d'un pays qui, tout en bénéficiant de la coopération financière européenne, assume des coûts sociaux et économiques élevés liés à la criminalisation de pratiques historiquement intégrées à la vie locale. Les auteurs mettent en évidence le manque de coordination entre les multiples acteurs impliqués dans la gestion migratoire ainsi que les violations des droits humains, notamment à l'égard des femmes migrantes victimes de violence et d'exploitation. En conclusion, ils préconisent de renforcer le rôle de l'État, de clarifier les responsabilités des différentes parties prenantes et d'aligner les politiques migratoires sur les engagements internationaux en matière de droits humains.

Le huitième chapitre, rédigé par Haoua Boubacar Akali, se concentre sur la loi nigérienne 2015-036, qui érige en délit le transport de migrants. L'auteure analyse à la fois le contenu de la loi et ses effets concrets sur les communautés locales et sur les dynamiques de mobilité. L'étude révèle que, bien que cette norme ait été conçue dans le cadre de la coopération avec l'Union européenne pour lutter contre les réseaux de trafic, elle a en réalité affecté de manière disproportionnée ceux qui, traditionnellement, exerçaient des activités de transport dans le désert, criminalisant des pratiques perçues comme légitimes. Ce chapitre propose une réflexion critique sur la dissonance entre les normes internationales et les réalités locales, en montrant comment les politiques européennes d'externalisation génèrent des tensions et des effets inattendus dans les territoires de transit. À partir d'entretiens menés avec des acteurs de la société civile et des ONG, l'auteure documente l'impact de la loi sur l'économie locale, la sécurité des migrants et la capacité d'action des organisations humanitaires. L'abrogation de la loi en novembre 2023, à la suite du coup d'État, a été accueillie avec soulagement par certains acteurs, qui y voient une occasion de relancer les activités économiques et d'améliorer la protection des migrants. D'autres, toutefois, soulignent que la nouvelle ordonnance de 2025 reproduit des restrictions similaires, sans résoudre les problèmes structurels de la gouvernance migratoire. Le chapitre conclut que la gestion de la migration au Niger reste marquée par des pressions externes, des contradictions normatives et un manque

de coordination, entravant la mise en œuvre de politiques efficaces et respectueuses des droits humains.

Le neuvième chapitre, signé par Elhadji Idi Issoufou Adamou, approfondit les dynamiques migratoires dans une perspective locale, en analysant comment les communautés nigériennes reconfigurent leurs stratégies de subsistance dans un contexte de criminalisation de la mobilité. Adoptant une approche ethnographique et socio-anthropologique, l'auteur montre comment les familles et les groupes locaux négocient les restrictions légales et développent de nouvelles formes d'adaptation et de résistance. Basé sur plus de 1 300 entretiens réalisés entre 2021 et 2023 dans des villes clés telles qu'Agadez, Niamey, Tahoua et Zinder, le chapitre offre une analyse détaillée des profils migratoires, des motivations de départ, des destinations finales et des conditions de vie des migrants. Une attention particulière est portée à la migration féminine, dont le rôle croissant se manifeste à travers des stratégies d'autonomie face à la précarité. Le texte documente de nombreuses violations des droits humains : extorsions, violences physiques et psychologiques, discriminations et abus commis par les forces de sécurité ou d'autres acteurs. Ce chapitre est particulièrement précieux car il redonne la parole aux acteurs locaux, rappelant que les politiques migratoires ne sont pas des cadres abstraits, mais des réalités qui traversent la vie quotidienne des communautés. En conclusion, l'auteur plaide pour une action coordonnée entre l'État, la société civile et les organismes internationaux, afin de garantir le respect des droits des migrants et de relever les défis de la mobilité au Sahel.

Le cas du Niger, ainsi examiné en détail, ne peut être compris isolément : il s'inscrit dans un Sahel en transformation, où des processus politiques et sociaux similaires traversent également le Mali, le Burkina Faso et la Guinée. La quatrième partie du livre élargit la perspective vers d'autres contextes du Sahel occidental, marqués par la fragilité institutionnelle, les conflits armés, la violence communautaire et les défis du retour. Ce panorama doit aussi être situé dans un contexte régional de succession de coups d'État au Mali et au Burkina Faso, qui ont reconfiguré les équilibres politiques et influencé directement les schémas migratoires et les stratégies de coopération internationale. Les chapitres consacrés au Mali, au Burkina Faso et à la Guinée montrent comment les crises multiples se traduisent en déplacements forcés, migrations de survie et processus complexes de réintégration. De la typologie innovante des déplacements maliens à l'analyse du rôle de la diaspora burkinabè, en passant par les tensions liées au retour en Guinée, ces études démontrent que la mobilité au Sahel ne saurait se réduire à des chiffres ni à des approches sécuritaires. Il s'agit de phénomènes profondément humains, où coexistent déracinement, résilience et quête de nouvelles opportunités. Ce bloc offre ainsi une vision comparative des

interactions entre crises, mobilité et gouvernance dans l'une des régions les plus instables du continent.

Le dixième chapitre, rédigé par Bréma Ely Dicko, examine les déplacements forcés au Mali au cours de la période récente. L'auteur montre comment la combinaison de conflits armés, de violence communautaire, de crise climatique et de faiblesse étatique a créé un contexte de mobilité contrainte touchant des centaines de milliers de personnes. Grâce à une approche historique et politique, il met en lumière que les déplacements internes et transfrontaliers au Mali ne peuvent être compris sans prendre en compte la reconfiguration de l'État et l'intervention d'acteurs internationaux. Le chapitre distingue les déplacés internes, les réfugiés dans les pays voisins et les demandeurs d'asile en Europe, et propose une typologie innovante des déplacements forcés fondée sur des dimensions spatiales, temporelles, motivationnelles et démographiques. Cette classification permet de mieux comprendre la diversité des trajectoires et des profils affectés. L'analyse retrace également l'évolution des déplacements depuis l'indépendance du Mali jusqu'à nos jours, incluant les rébellions armées, les coups d'État, les sécheresses récurrentes et l'impact du changement climatique sur les modes de vie ruraux. En intégrant des données empiriques récentes et des témoignages de terrain, l'auteur enrichit l'analyse et aborde la situation des réfugiés maliens en Mauritanie, au Burkina Faso et au Niger, ainsi que le nombre croissant de demandeurs d'asile en Europe. Le texte analyse les conditions de vie dans les camps, les défis d'intégration et les dilemmes du retour, soulignant la nécessité de politiques dépassant l'aide humanitaire, orientées vers la reconstruction institutionnelle et la promotion de la paix. Dans sa conclusion, l'auteur insiste sur le fait que les déplacements forcés ne doivent pas être réduits à des chiffres, mais compris comme des expériences humaines nécessitant des réponses coordonnées, durables et centrées sur la dignité des personnes.

Le onzième chapitre, signé par Gabriel Sangli, Bakary Ouattara et Komi Ameko Azianu, aborde la migration burkinabè dans le contexte de crises multiples qui affectent le Burkina Faso. Le texte met en évidence la convergence de la violence armée, de l'insécurité alimentaire, du changement climatique et de la fragilité institutionnelle, qui intensifient les déplacements internes et externes. À partir de statistiques nationales et internationales, les auteurs montrent que la migration burkinabè reste principalement intracontinentale (plus de 95 %), avec des destinations privilégiées telles que la Côte d'Ivoire, le Mali et le Ghana. La migration vers l'Europe, marginale (environ 2 %), reflète néanmoins une migration de précarité économique liée à la dégradation de la sécurité. Les auteurs analysent aussi le rôle de la diaspora dans le développement local, notamment à travers les transferts de fonds, et examinent la manière dont les politiques européennes et les accords bilatéraux influencent les flux migratoires. Ce chapitre relie les débats sur les déplacements forcés, la résilience

communautaire et la gouvernance mondiale de la mobilité, en soulignant le besoin de données plus précises et de politiques migratoires adaptées à la complexité des trajectoires africaines contemporaines.

Enfin, le douzième chapitre, signé par Abdoulaye Wotem Somparé et Ester Botta Somparé, traite de la question du retour et de la réintégration des migrants en Afrique de l'Ouest, avec une attention particulière au cas de la Guinée. À partir d'une recherche ethnographique menée entre 2021 et 2023 dans les régions de Kankan et Boké, les auteurs analysent le rôle de l'État et de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) dans l'accompagnement des migrants de retour. Le texte souligne que, bien que le retour soit souvent présenté comme une solution "naturelle" ou "souhaitable", il constitue en pratique un processus complexe, souvent vécu comme un échec social et symbolique. Les auteurs montrent que l'OIM joue un rôle central dans la gestion du retour, reléguant l'État guinéen à un rôle administratif secondaire. Le chapitre évalue les programmes de réintégration, leurs limites et les dilemmes qu'ils suscitent dans un contexte marqué par la rareté des opportunités économiques et la stigmatisation des "retournés". Les différences régionales dans l'accueil, ainsi que les stratégies individuelles d'adaptation, y sont analysées, notamment l'usage instrumental des projets de réintégration comme tremplin vers de nouvelles initiatives. Ce chapitre offre une réflexion critique sur le rôle des organismes internationaux et sur la nécessité de politiques de réintégration sensibles aux réalités locales, reconnaissant l'agentivité des migrants sans reproduire les logiques de contrôle dictées par les pays de destination.

Dans leur ensemble, les trois chapitres de cette quatrième partie proposent une lecture approfondie et nuancée des migrations dans le Sahel occidental. Ils mettent en évidence une région où la mobilité est intimement liée à la sécurité, à la fragilité institutionnelle et à l'influence des acteurs internationaux. Loin des discours simplificateurs qui présentent les migrations sahéliennes comme des "menaces", les analyses réunies ici révèlent des dynamiques complexes, traversées par la vulnérabilité et la résilience, la contrainte et la stratégie, l'incertitude et l'espoir. Le Sahel apparaît ainsi comme un espace emblématique pour comprendre les interactions entre politiques globales et pratiques locales, entre cadres normatifs et expériences vécues, entre crises récurrentes et capacités d'adaptation des populations.

Ce livre se distingue d'autres publications sur les migrations en Afrique de l'Ouest en ce qu'il ne se limite ni à proposer des panoramas généraux, ni à concentrer son analyse sur un seul pays. Il combine au contraire des études approfondies sur le Sénégal, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et la Guinée, mettant en lumière à la fois les spécificités nationales et les points de convergence régionale. Cette perspective comparative permet d'observer que, malgré la

diversité des contextes politiques, économiques et sociaux, des schémas communs se dégagent : l'externalisation des politiques migratoires, la centralité des réseaux familiaux, et l'interaction entre mobilité et crise, qui redessinent aujourd'hui la cartographie migratoire de l'Afrique de l'Ouest. Ainsi, l'ouvrage propose un cadre interprétatif original qui enrichit et complète la littérature existante, ouvrant de nouvelles voies de dialogue entre le local et le global.

À ce stade, il convient de s'arrêter sur ce que ce volume apporte au débat académique et politique sur les migrations en Afrique de l'Ouest. Tout d'abord, les chapitres réunis montrent que les migrations ne peuvent être comprises comme un phénomène isolé ou conjoncturel, mais comme une composante constitutive des dynamiques sociales, économiques, culturelles et politiques de la région. Des politiques européennes d'externalisation aux pratiques locales en Casamance, des trajectoires de la jeunesse à Kolda aux déplacements forcés au Mali, émerge un enchevêtrement complexe où la mobilité devient un prisme privilégié pour analyser la contemporanéité africaine.

En second lieu, le volume révèle l'importance des échelles multiples. Les migrations en Afrique de l'Ouest se construisent à l'intersection du local et du global. Au niveau local, les ménages, les communautés et les économies régionales expérimentent directement les effets de la migration : transferts de fonds, transformations sociales, tensions familiales. Au niveau global, les politiques migratoires, les stratégies sécuritaires et les discours médiatiques créent des cadres de possibilité et de contrainte qui influencent ces expériences. Le livre ne démontre qu'aucune de ces échelles ne suffit isolément : c'est dans leur interaction que se comprennent les dilemmes et opportunités que la mobilité engendre.

Troisièmement, l'ouvrage souligne le rôle des acteurs locaux et de leurs savoirs situés. Trop souvent, les migrations africaines sont analysées depuis des perspectives extérieures qui privilégient les visions institutionnelles ou internationales. Ce volume inverse cette logique en donnant la parole à des chercheurs africains travaillant dans leurs propres contextes. Leur connaissance intime du terrain permet de saisir des nuances, contradictions et dynamiques qui échappent aux regards distants. Le résultat est un ensemble de recherches alliant rigueur méthodologique et sensibilité contextuelle, produisant des contributions originales et nécessaires.

Ce livre s'inscrit également dans le cadre des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Les chapitres entretiennent des liens explicites avec des objectifs tels que l'éducation de qualité, l'égalité de genre, le travail décent et la croissance économique, l'action pour le climat, ainsi que la paix, la justice et la solidité des institutions. L'ouvrage ne se réduit donc pas à un exercice académique : il relie la production scientifique aux engagements internationaux,

démontrant que la recherche peut contribuer concrètement à la réalisation d'objectifs globaux. Dans cette perspective, il s'inscrit aussi dans un tournant épistémique au sein des études migratoires, qui appelle à des regards décoloniaux et à la valorisation des savoirs produits dans les pays du Sud.

Enfin, il convient de souligner la dimension transformatrice de ce livre. Au-delà de la compilation de recherches, cette publication témoigne du potentiel de l'université comme espace de rencontre interculturelle et de production de savoir utile à la société. Dans un contexte mondial marqué par de profondes inégalités d'accès à l'enseignement supérieur et où les voix africaines demeurent sous-représentées dans la littérature académique internationale, cet ouvrage s'impose comme un instrument de démocratisation du savoir. Donner visibilité aux analyses produites depuis l'Afrique de l'Ouest n'est pas seulement un acte de justice épistémique, c'est aussi une manière d'enrichir les débats mondiaux en y intégrant des perspectives indispensables.

Tourné vers l'avenir, ce type d'ouvrage collectif a la vocation de poursuivre sa croissance, en incorporant de nouvelles voix et en documentant les transformations en cours dans la région. Chaque volume représente un maillon d'une chaîne de coopération, qui renforce les liens entre institutions, ouvre des opportunités aux chercheurs et enrichit la communauté scientifique internationale. Notre pari est clair : consolider une tradition éditoriale qui non seulement témoigne du travail accompli, mais projette vers l'avenir les possibilités d'une coopération académique plus équitable, horizontale et transformatrice.

Il est également nécessaire de reconnaître le travail du comité scientifique et du personnel administratif qui ont accompagné ce processus. La cohérence du volume et la qualité du travail collectif reflètent un effort partagé, qui a renforcé les liens entre chercheurs et institutions et consolidé la coopération académique entre l'Europe et l'Afrique.

En définitive, ce livre constitue un témoignage de la vitalité de la recherche sur les migrations en Afrique de l'Ouest et de la force transformatrice de la coopération scientifique internationale. Ses pages invitent à lire, débattre et agir, en rappelant que les migrations ne sont ni un phénomène marginal ni extérieur, mais l'une des réalités les plus significatives de notre temps, un terrain privilégié pour repenser le monde à partir de la mobilité, de la justice et de la dignité humaine.

Bibliographie

- Adepoju, A. (2011). Reflections on international migration and development in sub-Saharan Africa. *African Population Studies*, 24(1), 298–319.
- Castles, S., Miller, M. J., & de Haas, H. (2020). *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World* (6.^a ed.). Guilford Press.
- Carling, J. (2007). Migration control and migrant fatalities at the Spanish–African borders. *International Migration Review*, 41(2), 316–343.
- Flahaux, M.-L., & de Haas, H. (2016). African migration: trends, patterns, drivers. *Comparative Migration Studies*, 4(1). <https://doi.org/10.1186/s40878-015-0015-6>
- Massey, D. S., Arango, J., Hugo, G., Kouaouci, A., Pellegrino, A., & Taylor, J. E. (2008). Teorías de migración internacional: una revisión y evaluación. *Revista de Derecho Constitucional Europeo*, 10, 435–451.

Partie I : Politiques migratoires, discours et enjeux globaux

Entre coopération et dissuasion : une critique structurelle de la politique migratoire européenne en Afrique

Rosa María Verdugo Matés

Rubén Camilo Lois González

Membres du Groupe de Recherche ANTE de l'Université de Saint-Jacques-de-Compostelle

rosa.verdugo@usc.es; rubencamilo.lois@usc.es

Luzia Oca González

Université de Saint-Jacques de Compostelle

luzia.oca@usc.es

1. Introduction

Pendant la pandémie de COVID-19, les restrictions imposées à la mobilité internationale n'ont pas freiné les flux migratoires en provenance de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe. Au contraire, ces mesures ont provoqué une recrudescence des départs irréguliers, en particulier par l'itinéraire atlantique menant aux îles Canaries. Cet itinéraire, bien qu'il soit reconnu comme l'un des plus meurtriers au monde, est devenu une option prioritaire en raison de sa surveillance relativement plus faible comparée à celle de la Méditerranée centrale (Mixed Migration Centre, 2021 ; Migration Control, 2023). Depuis 2020, des milliers de personnes originaires du Sénégal, du Mali, de la Côte d'Ivoire et de la Guinée ont entrepris la traversée sur des embarcations précaires, affrontant des risques extrêmes tels que les naufrages, les disparitions forcées et les violations graves des droits humains. Cette dynamique révèle que la fermeture des frontières et la suspension des canaux légaux de mobilité n'ont pas agi comme des mécanismes dissuasifs, mais ont plutôt accentué une reconfiguration des itinéraires migratoires amorcée dès les années 2000, notamment avec la mise en place de Frontex, détournant les flux vers des routes moins surveillées mais plus périlleuses. L'absence d'alternatives légales et sûres pour migrer a poussé de nombreux jeunes à considérer la migration irrégulière comme la seule issue possible pour accéder à des conditions de vie dignes, même au prix de leur vie. Selon les données de l'OIM, plus de 1 100 personnes sont mortes en 2021 en tentant de rejoindre les Canaries, bien que les chiffres réels soient probablement bien plus élevés en raison de la sous-déclaration du phénomène (OIM, 2024).

Ce flux migratoire ne s'explique pas uniquement par une logique d'attraction exercée par l'Europe ; il résulte d'une interaction complexe de facteurs économiques, environnementaux, sociaux et culturels profondément enracinés

dans les sociétés d'origine. Parmi ces facteurs, la dimension culturelle joue un rôle central, notamment dans certaines communautés sénégalaises où la migration s'inscrit dans une tradition de mobilité historique, soutenue par la dispersion mondiale de la diaspora et des réseaux transnationaux bien établis. Les personnes migrantes ne fuient pas seulement la pauvreté, mais également des contextes marqués par le chômage structurel des jeunes, la surexploitation des ressources naturelles, la dégradation environnementale – notamment dans les zones côtières touchées par le changement climatique –, l'instabilité politique et la réduction des investissements publics dans des secteurs vitaux comme la pêche artisanale et l'agriculture de subsistance (de Haas, 2011 ; OIM, 2023 ; Verdugo & Villasante, 2012). Par ailleurs, les réseaux migratoires familiaux et communautaires exercent une pression sociale croissante, transformant la migration en un projet collectif : partir n'est pas un simple choix individuel, mais une stratégie de survie partagée, soutenue par des dynamiques d'épargne solidaire, de transferts de fonds et de réciprocité intergénérationnelle (Bakewell, 2008 ; Carling & Talleraas, 2016). La COVID-19 n'a pas seulement été une crise sanitaire ; elle a également agi comme un accélérateur des inégalités structurelles, en intensifiant les causes profondes de la mobilité forcée : elle a renforcé les facteurs d'expulsion dans les pays d'origine tout en affaiblissant encore davantage les dispositifs de protection internationale et les routes sûres (Pinyol, 2020).

Dans ce contexte, la politique migratoire européenne a oscillé entre des approches sécuritaires et des mesures humanitaires axées sur la protection des droits humains. Cependant, en pratique, c'est une approche réactive, fragmentée et prioritairement dissuasive qui a dominé, favorisant la rétention migratoire à travers l'externalisation des frontières et des accords bilatéraux avec des pays africains ne disposant pas des conditions institutionnelles nécessaires à la garantie des droits fondamentaux (FIDH, 2017 ; Cuttitta, 2017). Loin d'adopter une approche globale fondée sur la coresponsabilité mondiale, l'Union européenne a développé des cadres normatifs et des stratégies opérationnelles qui privilégient la dissuasion au détriment de l'accueil. L'Afrique y est rarement considérée comme un partenaire doté d'une pleine souveraineté, mais plutôt comme un espace à sécuriser, un territoire de contrôle délégué. L'externalisation persistante du contrôle migratoire – via des accords bilatéraux, des financements conditionnés et l'installation d'infrastructures extraterritoriales – répond à une logique de « contrôle à distance » qui reproduit des logiques postcoloniales sous couvert de coopération. L'instrumentalisation de l'aide publique au développement (APD) à des fins de surveillance et de réadmission, ainsi que la subordination des droits humains aux impératifs sécuritaires, mettent en évidence une contradiction fondamentale entre les normes affichées par l'Union européenne et ses pratiques réelles. Cette tension est au cœur du concept

d'humanitarisme de contrôle : une stratégie par laquelle les dispositifs frontaliers se légitiment sous couvert de protection, tout en opérant comme des mécanismes d'exclusion (Cuttrita, 2017 ; Walters, 2011). Ainsi, l'aide humanitaire devient un outil de rétention, plutôt qu'un vecteur d'accès aux droits.

Ce chapitre se propose d'analyser de manière critique cette architecture migratoire et de resituer le débat sur la politique migratoire européenne autour de principes de justice globale, de coopération symétrique et de souveraineté migratoire africaine. Face au paradigme actuel de sécurité et de dissuasion, un changement épistémologique et politique est nécessaire : il faut reconnaître la migration comme un phénomène structurel, légitime et potentiellement enrichissant, et non comme une menace à neutraliser. Pour aborder ces questions avec rigueur et profondeur, une approche méthodologique a été conçue afin de parcourir de manière articulée les dimensions normatives, opérationnelles et territoriales de la politique migratoire européenne à l'égard de l'Afrique, en identifiant ses contradictions et ses effets locaux.

2. Méthodologie

Cette étude repose sur une approche qualitative, critique et documentaire. Une revue de la littérature académique, des rapports institutionnels, de la législation communautaire, des documents officiels de l'Union européenne et des analyses produites par des organisations internationales et non gouvernementales a été menée. La collecte des sources s'est appuyée sur des recherches dans des bases de données académiques (Scopus, JSTOR, Web of Science), des archives législatives de l'Union européenne et des documents publics d'institutions telles que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex).

Le corpus a été analysé de façon thématique, à partir de catégories telles que la sécurité, les droits humains, la coopération internationale, la gestion des frontières, les routes migratoires et les mécanismes d'asile. Une analyse du discours institutionnel a également été intégrée, centrée sur des documents clés comme le Pacte sur la migration et l'asile, les stratégies opérationnelles de Frontex, les communications de la Commission européenne et les conclusions du Conseil européen. La confrontation de ces documents à des rapports d'ONG, à des médias indépendants et à des publications académiques a permis de mettre en évidence des contradictions entre les principes affichés et les pratiques réelles de la politique migratoire européenne.

Parallèlement, des études de cas portant sur le Sénégal, le Niger, la Libye et le Maroc ont été intégrées, sélectionnées en raison de leur rôle stratégique dans la mise en œuvre de l'externalisation migratoire européenne. Le choix de ces pays

répondait à des critères de diversité régionale (Maghreb et Afrique de l'Ouest), à des degrés variés de dépendance institutionnelle vis-à-vis de l'Union européenne, ainsi qu'à la disponibilité d'informations empiriques sur les impacts sociaux, politiques et juridiques. Cette approche permet d'identifier des schémas récurrents et des variations locales dans l'exécution des accords bilatéraux, ainsi que les réponses institutionnelles et communautaires développées dans chaque territoire.

Cette analyse s'inscrit dans une perspective critique des politiques migratoires, influencée par les études postcoloniales, les approches fondées sur les droits humains et les cadres de justice globale. Elle repose sur l'hypothèse selon laquelle la migration ne peut être abordée uniquement à travers une logique de gestion technique ou sécuritaire, mais nécessite un regard structurel, examinant les rapports de pouvoir, les héritages coloniaux, les asymétries institutionnelles et les dynamiques géopolitiques entre l'Europe et l'Afrique.

3. Résultats et discussion

3.1. La projection extraterritoriale de la politique migratoire européenne en Afrique

Depuis ses origines, la politique migratoire de l'Union européenne a évolué d'une logique intergouvernementale vers une approche communautaire, de plus en plus centralisée et sécuritaire. Avec le traité d'Amsterdam (1997), les compétences en matière d'asile et d'immigration ont été transférées au niveau communautaire, ce qui a renforcé la nécessité de consolider les frontières extérieures, notamment à travers le développement de l'espace Schengen. Cela a donné naissance à des programmes tels que Tampere (1999), La Haye (2004) et Stockholm (2009), tous orientés vers l'harmonisation des procédures d'asile et le renforcement de la sécurité frontalière (Geddes & Scholten, 2017). Dès le départ, la politique migratoire européenne s'est davantage concentrée sur la gestion des flux que sur les causes structurelles de leur origine. Elle s'est dotée d'un cadre juridique privilégiant le contrôle migratoire au détriment de la protection, renforçant ainsi l'approche sécuritaire et l'architecture institutionnelle du contrôle.

Parallèlement, les relations historiques entre l'Europe et l'Afrique, façonnées par des dynamiques coloniales et postcoloniales, ont influencé la configuration actuelle de cette politique (Beaujeu & Kabbanji, 2013). L'Afrique de l'Ouest est rapidement devenue un espace prioritaire, avec une attention particulière portée à des pays stratégiques tels que le Cap-Vert et le Sénégal, notamment à la suite de la crise des « cayucos » au milieu des années 2000, qui a déplacé les routes migratoires vers les îles Canaries. Dans ce nouveau contexte, la Mauritanie et le Sénégal sont devenus des points de départ clés, tandis que le Cap-Vert, bien qu'il

ne participe pas directement aux flux migratoires, s'est transformé en point d'escale involontaire pour des embarcations à la dérive, devenant ainsi un nœud stratégique (Oca, 2015 ; Marcelino, 2013).

Cette réorientation a jeté les bases d'une nouvelle phase dans la gestion des frontières, marquée par l'externalisation du contrôle migratoire, approfondie au cours des années 2000 à travers des accords de coopération avec plusieurs États africains (Valentim, 2011). L'Espagne, en particulier, a réorienté sa politique extérieure, faisant de l'Afrique une priorité dans son agenda migratoire (Pinyol, 2007 ; Asín, 2008). La Conférence de Rabat (2006) a représenté un tournant, en impulsant des accords migratoires bilatéraux et en lançant le Plan Afrique 2006–2009 (Gobierno de España, 2006). Ce plan s'articulait autour de deux axes : la coopération au développement, avec des incitations pour les entreprises espagnoles (ex. Repsol-YPF dans l'énergie au Nigeria, en Angola, au Gabon, en Guinée) ; et la coopération migratoire, centrée sur la surveillance des frontières et les rapatriements. Il encourageait également la renégociation des accords de pêche avec des pays comme le Mozambique, la Namibie ou l'Afrique du Sud, au bénéfice des intérêts de sociétés telles que Pescanova. Bien qu'il ait été présenté comme une stratégie gagnant-gagnant, ce plan a, en pratique, profondément bénéficié aux pays européens, qui ont pu contenir les flux migratoires et protéger leurs intérêts économiques stratégiques, parfois au détriment des économies locales africaines, notamment par l'entrée d'entreprises européennes dans des conditions inéquitable.

L'année 2015 a constitué un autre tournant. Plus d'un million de personnes sont arrivées dans l'Union européenne, exposant les failles du système de Dublin, qui impose au premier pays d'entrée le traitement de la demande d'asile. L'échec d'une répartition équitable des demandeurs d'asile a accentué les tensions intra-européennes et accéléré les projets de réforme (Guild et al., 2015). En réponse, l'UE a présenté le Pacte sur la migration et l'asile en 2020, censé remédier aux limites du modèle précédent par des mécanismes de solidarité obligatoire et des procédures frontalières accélérées (European Commission, 2020). Toutefois, dès son lancement, le pacte a été critiqué pour renforcer l'obsession du contrôle, en allouant des ressources massives à Frontex et en privilégiant les retours et la coopération avec les pays tiers. Cette logique a été consolidée après la pandémie de COVID-19, qui a justifié de nouvelles réformes normatives. En 2024, le Parlement européen et le Conseil ont adopté la version définitive du Pacte, approfondissant la logique de rétention, en subordonnant l'intégration et l'accès légal à la coopération en matière de surveillance et de réadmission (Pinyol, 2020).

Malgré les avancées normatives, la mise en œuvre des politiques migratoires reste fragmentée entre les États membres. L'absence d'harmonisation des

procédures d'asile, les traitements différenciés selon les pays d'arrivée, et le manque de mécanismes efficaces de solidarité ont empêché l'émergence d'un système commun cohérent. Cette situation accentue les inégalités territoriales au sein de l'Union, nourrit les discours d'extrême droite et laisse les pays de la frontière sud européens en situation de surcharge permanente (Guild et al., 2015).

En codifiant des logiques de contrôle et d'externalisation, le cadre normatif actuel a redéfini les responsabilités migratoires, en institutionnalisant un système de frontières asymétrique, où certains pays européens et leurs partenaires africains supportent les coûts disproportionnés d'une sécurité commune. Ce point fait l'objet de notre réflexion dans la section suivante.

3.2. Contrôle migratoire européen : entre externalisation et sécurisation

À partir des cadres normatifs évoqués précédemment, des stratégies opérationnelles d'externalisation ont été mises en œuvre, combinant coopération internationale, contrôle à distance, militarisation des frontières et délégation des responsabilités à des pays tiers. L'externalisation du contrôle migratoire consiste à confier à des pays extérieurs à l'Union européenne la responsabilité de stopper et de gérer les flux migratoires avant qu'ils n'atteignent le territoire communautaire. La coopération migratoire a été utilisée comme instrument de pression diplomatique, à travers le déploiement de mécanismes de contrôle dans des pays tiers. Elle se concrétise par des accords bilatéraux (ex. Turquie, Libye, Niger, Maroc, Sénégal), le financement d'infrastructures de surveillance, la formation des forces de sécurité locales et l'implantation de centres de traitement extraterritoriaux (FIDH, 2017). Le cas du Cap-Vert illustre bien comment ces stratégies ont été mises en œuvre même dans des territoires non concernés historiquement par l'émigration vers l'Europe, mais devenus stratégiques sur certaines routes migratoires. Ce pays a été catalogué comme une "enclave périphérique" de la politique frontalière européenne, ce qui a justifié une forte présence opérationnelle de Frontex dans ses eaux territoriales (Marcelino, 2013).

Le rôle de Frontex témoigne d'une transformation institutionnelle majeure, incarnant une véritable architecture de contrôle. Créée en 2004, Frontex est aujourd'hui l'une des agences européennes les mieux financées et les plus puissantes opérationnellement. Depuis 2016, elle a considérablement accru ses effectifs, son budget et ses ressources technologiques, intégrant drones, intelligence artificielle et systèmes automatisés de surveillance (Jeandesboz, 2016). Pour la période budgétaire 2021–2027, l'Union européenne a prévu un budget global de 12,8 milliards d'euros pour le contrôle des frontières extérieures, soit plus de quatre fois le budget alloué à la période 2014–2020 (2,8 milliards). Sur ce total, 6,4 milliards sont dédiés à la gestion des frontières et à la politique des visas, les 6,4 milliards restants étant attribués directement à Frontex

pour renforcer sa capacité opérationnelle et constituer une réserve de 10 000 agents. Cette expansion budgétaire traduit une priorisation claire du contrôle frontalier, au détriment d'autres volets comme la protection internationale ou le développement de voies légales et sûres de mobilité (Público, 2021). Cette évolution vers une architecture sécuritaire s'est accompagnée d'un affaiblissement des mécanismes de protection internationale, réduisant l'accès effectif à l'asile (Carrera et al., 2015). Si certains défendent le rôle de Frontex comme essentiel dans la lutte contre la migration irrégulière, de nombreux rapports ont documenté des pratiques illégales, telles que les refoulements (pushbacks), les détentions arbitraires ou l'usage excessif de la force aux frontières extérieures de l'Union (Human Rights Watch, 2019 ; Médecins Sans Frontières, 2022).

L'externalisation a contribué à diluer les responsabilités juridiques de l'Union européenne face aux violations potentielles des droits humains. Elle a favorisé une transformation de l'altérité dans l'imaginaire européen, où la figure du migrant est perçue comme une menace à contenir plutôt que comme un sujet de droit. Cette perception a facilité l'émergence d'un consensus politique autour de mesures contestables sur le plan éthique et juridique, qui seraient inacceptables dans tout autre contexte démocratique (Rea, 2024). La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) commence à établir une jurisprudence défavorable à des pratiques comme les refoulements en mer. Le cas de la Libye est particulièrement emblématique : l'Union européenne a continué de financer la garde côtière libyenne, malgré les dénonciations répétées de torture, traite humaine et conditions inhumaines dans les centres de détention (Human Rights Watch, 2019).

Cette approche européenne entre également en contradiction avec le droit international, notamment : le principe de non-refoulement (art. 33 de la Convention de Genève), le droit d'asile (art. 18 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne) et les normes d'accès à des procédures équitables. De nombreuses organisations de défense des droits humains dénoncent une atteinte systémique aux libertés fondamentales. Parmi les principales critiques figurent : la criminalisation des ONG de secours en mer, l'externalisation sans garanties, des procédures d'asile opaques ou accélérées sans respect des droits, et l'absence de voies légales de migration. Ces pratiques ont entraîné une augmentation du nombre de décès en mer, renforcé les réseaux de trafic et précarisé davantage les conditions de transit et d'accueil (Amnesty International, 2014 ; MSF, 2022).

La dimension économique de cette politique est également controversée, notamment en ce qui concerne les intérêts commerciaux européens et l'utilisation des ressources publiques. Ces initiatives ont été critiquées pour

instrumentaliser la coopération au développement, aggravant ainsi les déséquilibres socio-économiques dans les pays partenaires (Castillejo, 2017). La coopération migratoire a fonctionné comme une monnaie d'échange permettant aux entreprises européennes d'étendre leur présence dans des secteurs stratégiques du continent africain, comme l'énergie, la pêche ou les infrastructures. Par exemple, le Plan Afrique espagnol a été accusé de servir les intérêts commerciaux des entreprises européennes, sans tenir compte des impacts négatifs sur les économies locales (Alberdi & Bidaurratzaga, 2008 ; Verdugo, 2017). Les politiques européennes de pêche ont, elles aussi, été particulièrement décriées : plusieurs études montrent que les subventions à la flotte européenne ont encouragé la surpêche dans les eaux africaines, affectant gravement la pêche artisanale et la sécurité alimentaire des populations côtières (Mundt, 2012 ; Verdugo & Villasante, 2012). Il a également été signalé que l'aide publique au développement a été utilisée comme monnaie d'échange pour obtenir la coopération en matière migratoire, au lieu de s'attaquer aux causes structurelles de la migration (Gabrielli, 2012). L'externalisation transforme la coopération au développement en outil de pression politique et policière, détournant sa fonction initiale de lutte contre la pauvreté (FIDH, 2017). Cette symbiose entre contrôle migratoire et intérêts économiques tend à invisibiliser les inégalités qu'elle génère, en présentant l'externalisation comme une action technique et neutre, alors qu'en réalité elle perpétue des relations de dépendance asymétriques.

Dans le même temps, certains États africains ont su instrumentaliser leur position stratégique comme levier diplomatique. Des pays comme le Maroc, la Turquie ou la Tunisie ont démontré que le contrôle migratoire peut devenir un outil de négociation efficace avec Bruxelles. Cette diplomatie migratoire transforme la mobilité humaine en monnaie d'échange géopolitique, révélant que l'externalisation, loin d'apporter la stabilité, génère de nouvelles dépendances mutuelles et tensions diplomatiques.

La pandémie de COVID-19 a été exploitée comme une opportunité politique pour renforcer la logique sécuritaire, donnant la priorité à la répression migratoire au détriment des mécanismes d'intégration et de protection (Pinyol, 2020). Le renforcement du budget de Frontex et la criminalisation croissante des ONG humanitaires témoignent de cette tendance, où le contrôle des frontières prévaut sur les engagements internationaux relatifs à l'accueil et à la protection.

3.3. Conséquences territoriales de l'externalisation migratoire

Les politiques d'externalisation mises en œuvre par l'Union européenne ne produisent pas uniquement des effets institutionnels ou juridiques ; elles transforment également la vie quotidienne dans les territoires concernés. L'analyse de cas concrets comme le Sénégal, le Niger, la Libye et le Maroc permet

d'observer comment ces stratégies affectent les dynamiques locales, depuis la criminalisation de la mobilité jusqu'à la reconfiguration des économies communautaires. Ces stratégies entraînent des conséquences concrètes dans les pays africains impliqués dans les accords de contrôle migratoire.

Dans le cas du Sénégal, la multiplication des départs vers le sud de l'Europe illustre comment la convergence entre crises structurelles et absence d'alternatives pousse vers la migration irrégulière. Depuis 2020, le Sénégal est devenu l'un des principaux pays d'origine des flux migratoires vers l'Europe, notamment en direction des îles Canaries. Malgré son image de pays politiquement stable, des facteurs structurels tels que le chômage massif des jeunes, la disparition des moyens de subsistance traditionnels, les tensions post-électorales de 2021 et 2023, ainsi que l'importance des transferts de fonds dans les stratégies domestiques, ont poussé des milliers de jeunes à migrer. À l'échelle locale, de nombreuses familles considèrent la migration comme un investissement communautaire. Bien que des études récentes aient documenté ces dynamiques, il convient de souligner que les stratégies communautaires de solidarité et d'épargne collective sont profondément enracinées dans les traditions sociales africaines. Elles ne se limitent pas au financement de la migration, mais s'inscrivent dans un système plus large de soutien mutuel et d'organisation communautaire (Migration Control, 2023 ; OIM, 2023, Tandian, 2005). À ces facteurs économiques s'ajoutent des dimensions socioculturelles essentielles, telles que la culture de la mobilité dans certaines sociétés africaines et la stratégie d'intégration dans le système-monde, qui confèrent à la migration une signification sociale et politique plus large (Sakho, 2018). Face à l'absence de voies de migration régulière, des milliers de personnes empruntent des itinéraires irréguliers, extrêmement dangereux, sans que cela ne freine leur détermination. Le voyage vers les îles Canaries, dans des embarcations artisanales précaires, peut durer de 5 à 10 jours, dans des conditions extrêmement difficiles, avec des taux de mortalité très élevés. La réponse européenne a été de renforcer les dispositifs de contrôle : des unités de la Guardia Civil ont été déployées à Dakar et Frontex a intensifié sa surveillance aérienne. Plusieurs organisations ont dénoncé des détentions arbitraires avant embarquement, des expulsions sans évaluation individuelle et l'usage de fonds de coopération pour financer des opérations policières.

La comparaison entre différents pays d'origine montre que, malgré des contextes variés, on observe un schéma d'instrumentalisation de l'aide européenne à des fins de contrôle migratoire. Les conséquences communes incluent l'affaiblissement des systèmes juridiques nationaux, le renforcement des dispositifs de répression migratoire et la réaffectation de fonds qui pourraient être investis dans le développement économique et social. Au Niger, la Loi 2015-36, adoptée sous l'influence de la coopération européenne, a criminalisé non

seulement les réseaux de trafic, mais aussi les formes traditionnelles de mobilité saharienne intercommunautaire. Cela a entraîné l'effondrement des économies locales, le déplacement des itinéraires migratoires vers des routes plus dangereuses, et une augmentation de la violence dans les zones frontalières. Ces effets ont également fragilisé la mobilité intracommunautaire au sein de la CEDEAO, en remettant en cause les principes de libre circulation entre États membres. Le cas nigérien est loin d'être isolé. En Libye, par exemple, le soutien européen à la garde côtière reste l'un des aspects les plus critiqués par les organisations de défense des droits humains. Human Rights Watch a montré comment les financements européens ont alimenté indirectement des pratiques de détention arbitraire, de torture, de violences sexuelles et de traite humaine (Human Rights Watch, 2019). Ces dénonciations révèlent un schéma systémique de violations, dont la responsabilité incombe autant aux acteurs locaux qu'aux institutions européennes qui les soutiennent.

Ces effets ne se limitent pas aux pays d'origine ou de transit. Dans les territoires d'accueil, notamment les îles Canaries, les politiques d'externalisation ont provoqué des répercussions sociales et politiques importantes. L'arrivée irrégulière de migrants et le durcissement des contrôles suscitent des tensions croissantes avec les populations locales, tandis que les ressources publiques sont prioritairement mobilisées pour les dispositifs sécuritaires, au détriment des politiques d'intégration. L'absence de politiques inclusives alimente une perception de crise, encourageant des discours xénophobes et discréditant l'action des ONG humanitaires présentes sur le terrain. De plus, le traitement médiatique et politique, souvent issu des droites populistes, associe systématiquement migration et insécurité, influençant ainsi l'agenda politique et renforçant l'adhésion à des mesures répressives fondées davantage sur des émotions que sur des données objectives. Les réponses institutionnelles, loin de contrebalancer ces narratifs, s'y conforment fréquemment, consolidant le lien entre migration et menace, même là où l'intégration serait envisageable et bénéfique.

La criminalisation de la mobilité n'a pas réduit les flux ; elle en a modifié les trajectoires, augmenté les coûts, et accru les risques pour les personnes migrantes. Les routes empruntées sont plus longues, plus discrètes, plus violentes, et les moyens de transport de plus en plus précaires. Loin d'endiguer le phénomène, ces politiques l'ont rendu plus invisible et plus mortel (Mixed Migration Centre, 2019).

En résumé, les politiques d'externalisation ont des conséquences tangibles et lourdes : elles affaiblissent les structures institutionnelles, criminalisent la mobilité, et désorganisent les économies locales. Malgré les différences nationales, le résultat est une précarité accrue pour les migrants et une érosion

des souverainetés locales face aux priorités européennes. Face à ces effets, des réponses émergent également au sein même des pays africains et de leurs diasporas, comme l'explorera la prochaine section.

3.4. Réponses africaines et propositions de souveraineté migratoire

Les critiques africaines envers l'approche européenne se focalisent sur le caractère unilatéral des priorités imposées de l'extérieur et sur leurs effets déstabilisateurs sur la cohésion régionale. Les politiques migratoires de l'Union européenne à l'égard de l'Afrique, loin de promouvoir une approche équilibrée et concertée, ont activement réduit la marge de manœuvre des États africains. Les projets impulsés par l'UE tendent à faire primer ses propres priorités au détriment des besoins structurels des pays africains, ce qui génère des tensions internes et affaiblit les dynamiques d'intégration régionale. Les cadres régionaux africains, quant à eux, sont confrontés à des défis internes et des contradictions normatives. De nombreux États membres d'organisations telles que la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) maintiennent des législations nationales restreignant la libre circulation, en contradiction avec les principes fondamentaux de la communauté. Sous pression européenne, faute de ressources propres ou par crainte de devenir des pays d'accueil, plusieurs gouvernements ont adopté des mesures restrictives, compromettant ainsi les avancées en matière d'intégration régionale. Cette contradiction révèle une forme de colonialisme fonctionnel, dans lequel la coopération est instrumentalisée pour imposer des restrictions à la mobilité africaine (Kabbanji & Rives, 2013). Les conditionnalités financières et diplomatiques imposées par l'Europe ont limité la capacité des États africains à négocier sur un pied d'égalité. Ainsi, des fonds européens — comme le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique —, théoriquement dédiés au développement, sont en réalité orientés vers des objectifs sécuritaires et de contrôle migratoire.

Au-delà des institutions étatiques ou régionales, des voix issues de la société civile et de la pensée africaine contemporaine s'élèvent pour dénoncer l'approche européenne. Des intellectuels et activistes africains analysent la migration comme une conséquence directe du démantèlement des économies locales, aggravé par des accords de libre-échange déséquilibrés. Selon eux, la migration est moins le fruit d'une attraction européenne que d'une absence d'opportunités viables sur le continent africain (Dieng, 2008). Ces critiques s'accompagnent de propositions constructives et transformatrices, qui cherchent à dépasser la simple logique de gestion technocratique. Plusieurs acteurs africains appellent à un changement de paradigme, en revendiquant la conception d'un modèle migratoire propre à l'Afrique, fondé sur ses dynamiques régionales et des principes de justice sociale. Ces voix revendiquent une « souveraineté migratoire africaine », fondée sur la liberté de circulation, le respect de la dignité humaine

et la justice économique. Les mesures proposées impliquent un tournant structurel (Migration Control, 2023 ; Mixed Migration Centre, 2019). Parmi elles figurent : la reconnaissance du droit de migrer comme un droit humain, l'élargissement des voies légales et sûres, le renforcement des institutions régionales africaines telles que la CEDEAO, la rupture du lien entre aide publique au développement et contrôle migratoire, ainsi que l'inclusion des voix africaines dans la conception des politiques selon une logique de justice globale.

Malgré la richesse et la légitimité de ces propositions, les structures dominantes continuent de reproduire un modèle asymétrique, dissimulé sous une rhétorique de coopération. Le discours européen sur la « coopération migratoire » camoufle une stratégie de rétention, qui, dans bien des cas, entrave l'exercice effectif du droit à migrer. Loin de reconnaître l'agence propre de l'Afrique, l'Union européenne impose des conditionnalités financières et politiques qui compromettent la souveraineté migratoire des États africains (Migration Control, 2023). Ce modèle perpétue des logiques de dépendance et de subordination, empêchant l'émergence de politiques migratoires régionales autonomes et consolidant le rôle de l'Afrique comme gendarme externalisé des frontières européennes.

D'un point de vue fondé sur les droits, une politique migratoire alternative devrait s'appuyer sur la mise en place de couloirs humanitaires protégés, la réforme du Système européen commun d'asile selon des principes d'équité et de solidarité, le développement de programmes de migration circulaire et de travail régulé, ainsi que la participation active des personnes migrantes et des communautés africaines transnationales à la co-construction des politiques publiques. Ces pistes ouvrent la voie à une coopération birégionale plus équilibrée, fondée sur le respect mutuel, la reconnaissance des asymétries historiques, et la réparation des inégalités structurelles.

4. Conclusions

L'analyse développée dans ce chapitre permet de dégager des tendances structurelles, d'identifier des contradictions normatives, ainsi que d'ouvrir des perspectives pour repenser les approches migratoires euro-africaines à partir d'une logique fondée sur les droits et la coresponsabilité. La politique migratoire européenne à l'égard de l'Afrique est traversée par une profonde contradiction : bien qu'elle proclame un engagement fort en faveur des droits humains et de la coopération internationale, elle déploie en pratique des stratégies centrées sur la rétention, l'externalisation et la délégation de responsabilités à des États tiers. Cette contradiction affaiblit non seulement la légitimité normative de l'Union européenne, mais reproduit également des relations asymétriques, limitant la souveraineté des pays africains et fragilisant leurs structures institutionnelles.

Au cours des deux dernières décennies, l'Union européenne a construit une architecture de contrôle migratoire priorisant la sécurité des frontières au détriment des mécanismes de protection. Cette logique sécuritaire s'est intensifiée à la suite des crises migratoires de 2015 et 2020, respectivement marquées par l'afflux massif de personnes en Europe et par les effets secondaires de la pandémie de COVID-19. Plutôt que d'adopter une réponse structurelle fondée sur la solidarité, ces contextes ont été exploités pour justifier une montée en puissance des dispositifs de contrôle, tels que le renforcement de Frontex et la multiplication d'accords bilatéraux avec des pays africains. Loin de résoudre les causes profondes de la mobilité, ces stratégies ont consolidé des dynamiques d'exclusion, contribuant à la criminalisation croissante des personnes migrantes.

Les conséquences sont multiples et inégalement réparties. Tandis que les pays européens externalisent leurs frontières, les États africains supportent une part disproportionnée des coûts politiques, sociaux et juridiques. L'aide au développement est fréquemment instrumentalisée, détournée de ses objectifs initiaux pour financer le contrôle migratoire au détriment de la justice sociale. Des pays comme le Sénégal, le Niger ou la Libye ont été les théâtres principaux de cette politique, subissant des effets directs sur la gouvernance locale, la mobilité communautaire et la sécurité humaine. Les données mobilisées dans ce chapitre montrent que les politiques européennes n'ont pas réduit les flux migratoires, mais les ont déplacés vers des routes plus dangereuses, rendant le phénomène plus invisible et plus mortel (Mixed Migration Centre, 2019 ; Migration Control, 2023).

L'approche de l'UE soulève également de sérieuses implications juridiques. Comme l'a noté Rea (2024), la figure du migrant a été transformée en altérité menaçante, légitimant des pratiques contraires aux principes démocratiques fondamentaux. Les violations documentées par Human Rights Watch (2019), Médecins Sans Frontières (2022) ou encore les enquêtes de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) sur Frontex, confirment les dérives systémiques. Pourtant, la réponse institutionnelle reste largement insuffisante, posant la question de la redevabilité et de la cohérence normative de l'Union.

Sur le plan économique, l'imbrication entre politiques migratoires et intérêts commerciaux soulève des enjeux éthiques majeurs. Des auteurs tels qu'Alberdi & Bidaurratzaga (2008), Gabrielli (2012) et Verdugo (2017) ont mis en lumière le détournement de l'aide au développement au profit des entreprises européennes, au mépris des impacts sociaux et environnementaux sur les communautés locales. Le cas de la surexploitation des ressources halieutiques au Sénégal, dénoncé par Oca (2019) et Verdugo et Villasante (2012), illustre comment des politiques utilitaristes peuvent aggraver les causes structurelles mêmes qu'elles prétendent combattre.

Malgré ce contexte, des propositions alternatives émergent, portées par la société civile, des intellectuels africains et des cadres régionaux tels que la CEDEAO et l'Union africaine. Ces initiatives visent à revaloriser la mobilité comme un droit, à restaurer la souveraineté migratoire africaine, et à fonder la coopération sur la reconnaissance mutuelle, la réparation historique et l'équité structurelle (Dieng, 2008 ; Migration Control, 2023).

Dans cette optique de justice globale, il devient nécessaire de reconfigurer les paradigmes migratoires européens. Cela implique de reconnaître la migration non comme une anomalie à contenir, mais comme une réponse légitime à des contextes d'exclusion, de pauvreté et de changement climatique, mais aussi comme une stratégie d'accès au monde adoptée par les populations du Sud. Cette mobilité s'inscrit dans des dynamiques socioculturelles profondes, qui traduisent une volonté d'ouverture, de circulation et de reconfiguration des appartenances dans de nombreuses sociétés africaines. Concevoir la mobilité humaine comme un droit exige de transformer les politiques actuelles : ouvrir des voies légales et sûres, établir des couloirs humanitaires efficaces, créer des opportunités d'emploi transnational décent, et renforcer les structures institutionnelles garantissant une protection réelle des personnes migrantes. Il est également crucial de réformer le Système européen commun d'asile et le Règlement de Dublin, afin d'assurer une répartition équitable des responsabilités et d'éliminer les discriminations fondées sur le pays d'entrée.

Une politique migratoire équitable devrait également découpler l'aide au développement des objectifs de contrôle, instaurer des mécanismes de réparation pour les violations documentées, et assurer l'inclusion active des partenaires africains dans la formulation des politiques. Cela permettrait non seulement de renforcer la légitimité démocratique du système européen, mais aussi d'avancer vers une coopération plus durable et plus juste. Comme le rappelle Goig (2018), la subordination des politiques migratoires à des logiques utilitaristes de court terme affaiblit les fondements mêmes de l'Union, notamment la solidarité et les droits humains.

Penser la migration dans une perspective éthique d'interdépendance globale exige de reconnaître que l'Europe ne peut concevoir des politiques isolées sans prendre en compte leurs répercussions transversales. La mobilité humaine n'est pas une crise, mais une composante structurelle de notre monde contemporain. Dans un système où les capitaux circulent librement mais les personnes sont retenues, une révision profonde du modèle est impérative.

En définitive, seule une politique migratoire fondée sur le dialogue horizontal, la reconnaissance historique des déséquilibres et la coresponsabilité réelle pourra inverser la logique actuelle d'exclusion. Relever ce défi n'est pas

uniquement une exigence morale : c'est une condition stratégique pour garantir un avenir partagé plus humain, plus juste et plus viable.

Bibliographie

- Alberdi Bidaguren, J., & Bidaurratzaga Aurre, E. (2008). La nueva política exterior y de cooperación de España con el continente africano. El asociacionismo interesado del Plan África. *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, 84, 201-220.
- Amnesty International. (2014). *Le cout humain de la forteresse Europe*. <https://www.amnesty.org/en/documents/eur05/001/2014/fr/>
- Asín Cabrera, M.A. (2008). Tratados internacionales recientes en materia de inmigración concluidos con países de África Occidental. En E. Aja Fernández, J. Arango Vila-Belda & J.O. Alonso (Coords.), *La Inmigración en la encrucijada, Anuario de la Inmigración en España* (pp. 82-94). Barcelona: Centre d'Informació i Documentació Internacionals de Barcelona.
- Bakewell, O. (2008). 'Keeping Them in Their Place': the ambivalent relationship between development and migration in Africa. *Third World Quarterly*, 29(7), 1341–1358.
- Beaujeu, M., & Kabbanji, L. (Eds.), *Fabrique des politiques migratoires et pratiques associatives en Afrique de l'Ouest : le cas du Mali et du Sénégal*. Paris : ENDA Europe, 35-45.
- Carling, Jørgen & Cathrine Talleraas (2016) Root Causes and Drivers of Migration: Implications for Humanitarian Efforts and Development Cooperation. *PRIO Paper*. Oslo: Peace Research Institute Oslo. <https://www.prio.org/publications/9229>
- Carrera, S., Blockmans, S., Gros, D., & Guild, E. (2015). *The EU's Response to the Refugee Crisis: Policy Transformation and Implementation*. CEPS, 20.
- Castillejo, C. (2017). The European Union Trust Fund for Africa: what implications for future EU development policy? Briefing Paper, No. 5/2017, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik (DIE), Bonn. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/199793/1/die-bp-2017-05.pdf>
- Cuttitta, P. (2017). Delocalization, Humanitarianism, and Border Control. *Antipode*, 50(3), 783–803.
- de Haas, H. (2011). Mediterranean Migration Futures: Patterns, drivers and scenarios. *Global Environmental Change*, 21(1), 559-569.

- Dieng, S.A. (2008). Déterminants, caractéristiques et enjeux de la migration sénégalaise. *REVUE Asylon(s)*, 3.
- European Commission. (2020). *New Pact on Migration and Asylum*. https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/promoting-our-european-way-life/new-pact-migration-and-asylum_en
- FIDH. (2017). L'externalisation des politiques migratoires : un fléau pour les droits humains. <https://www.fidh.org/fr/themes/droits-des-migrants/l-externalisation-des-politiques-migratoires-un-fleau-pour-les-droits>
- Gabrielli, L. (2012). El co-desarrollo y la externalización europea del control migratorio hacia África: Los riesgos de una relación ambigua. En M. Aboussi (Coord.), *El codesarrollo a debate* (pp. 47-58). Granada: Editorial Comares.
- Geddes, A., & Scholten, P. (2017). *The politics of migration and immigration in Europe* (2nd ed.). SAGE Publications Ltd.
- Gobierno de España, Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación (2006). *Plan África 2006-2009*. La Moncloa. <https://www.lamoncloa.gob.es/paginas/archivo/190506-africa.aspx>
- Goig Martínez, J. M. (2018). ¿Una política común de inmigración en la Unión Europea? Evolución, retos y realidades. *Revista de Derecho de la Unión Europea*, 29, 191-222.
- Guild, E., Costello, C., Garlick, M., Moreno-Lax, V., & Carrera, S. (2015). *Enhancing the Common European Asylum System and Alternatives to Dublin* (PE 519.234). European Parliament, Policy Department C: Citizens' Rights and Constitutional Affairs. <http://www.europarl.europa.eu/supporting-analysis>
- Human Rights Watch. (2019). *No Escape from Hell: EU Policies Contribute to Abuse of Migrants in Libya*. https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/eu0119_web2.pdf
- Jeandesboz, J. (2016). Smartening border security in the European Union: An associational inquiry. *Security Dialogue*, 47(4), 292–309.
- Kabbanji, L., & Rives, L. (2013). *Promouvoir le lien « migration/développement » au Sénégal : une analyse des projets développés*. In M. Beaujeu & L. Kabbanji (Eds.), *Fabrique des politiques migratoires et pratiques associatives en Afrique de l'Ouest : le cas du Mali et du Sénégal* (pp. 35–45). Paris : ENDA Europe.

- Marcelino, P. (2013). *O novo paradigma migratório dos espaços de trânsito africanos – inclusão, exclusão, vidas precárias e competição por recursos escassos em países tampão: o caso de Cabo Verde*. CreateSpace Independent Publishing Platform.
- Médecins Sans Frontières. (2022). *Left to Drown in the Southern European Border: One year of Geo Barents at sea*. <https://www.msf.org/left-drown-southern-european-border-one-year-geo-barents-sea>
- Migration Control. (2023). *Entre nécessité et interdiction de migrer : un bilan des politiques sénégalaises d'(im)mobilité en 2023*. <https://migration-control.info/fr/blog/entre-necessite-et-interdiction-de-migrer-un-bilan-des-politiques-senegalaises-dimmobilite-en-2023/>
- Mixed Migration Centre (MMC). (2019). *The criminalization of mobility in Niger: The case of Law 2015-36*. <https://mixedmigration.org/the-criminalization-of-mobility-in-niger-the-case-of-law-2015-36/>
- Mixed Migration Center (MMC). (2021). *A Gateway Re-opens: the growing popularity of the Atlantic route, as told by those who risk it*. https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2021/02/160_a_gateway_reopens_research_report.pdf
- Mundt, M. (2012). The effects of EU fisheries partnership agreements on fish stocks and fishermen: The case of Cape Verde (Working Paper No. 12). Institute for International Political Economy Berlin. <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/59310/1/718106679.pdf>
- Oca González, L. (2015). *Caboverdianas en Burela (1978/2008). Migración, relación de xénero e intervención social*. Santiago: Sotelo Blanco.
- Oca González, L. (2019). *Galiza e Cabo Verde: quatro décadas de encontro em Burela*. En C. Cancela Outeda, D. González-Palau, & C. López-Mira, *A. Galiza e a Lusofonia diante dos desafios globais* (pp. 111-133). Vigo: Servizo de Publicacións da UVigo.
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2024). *État de la migration dans le monde 2024*. <https://publications.iom.int/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2024>
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2023). *Migration, Environnement et Changement Climatique au Sénégal*. <https://environmentalmigration.iom.int/sites/g/files/tmzbd11411/files/tmzbd11411/files/documents/2023->

[04/Migration%2C%20Environnement%20et%20Changement%20Climatique%20au%20S%C3%A9n%C3%A9gal.pdf](#)

- Pinyol Jiménez, G. (2007). España en la construcción del escenario euroafricano de migraciones. *Revista CIDOB d'Afers Internacionals*, 79-80, 87-105.
- Pinyol Jiménez, G. (2020). Migraciones en la Unión Europea en tiempos de pandemia. *Anuario CIDOB de la Inmigración 2020*, 34-48.
- Público (2021). *La UE destinará 12.800 millones de euros hasta 2027 para controlar las fronteras y aumentar la capacidad de Frontex*. <https://www.publico.es/internacional/ue-destinara-12-800-millones-euros-2027-controlar-fronteras-aumentar-capacidad-frontex.html>
- Rea, A. (2024). La europeización de la política migratoria y la transformación de la otredad. *Revista Española De Investigaciones Sociológicas*, 116, 157–183.
- Sakho, P. (2018). La migration sénégalaise, des réponses territorialisées à la mondialisation. In A. Turco y L. Camara (Eds.), *Culture della migrazione, immaginari migratori, pratiche della mobilità*. Franco Angeli Edizioni.
- Tandian, A. (2005). Stratégies d'autonomie, investissements développementalistes et besoins collectifs, nouvelles figures de migrants de la vallée du fleuve Sénégal. In M. Charef et P. Gonin (Eds.), *Émigrés-immigrés dans le développement local* (pp. 233-255). Agadir, Éditions Sud-Contact.
- Valentim, I. (2011). Cabo Verde y la externalización de la inmigración hacia Europa. Análisis histórico a la luz de la coherencia de las políticas en migración y desarrollo. En G. Franco Álvarez & D. García-Martul (Coords.), *Mujer, educación y migraciones en África* (pp. 156-171). Madrid: Los Libros de la Catarata.
- Verdugo Matés, R. M. (2017). La política española de inmigración y los intereses económicos de España en el extranjero. *Papeles de población*, 23(93), 127-150.
- Verdugo Mates, R. M., & Villasante, S. (2012). Vulnerabilidad y efectos migratorios de la sobreexplotación de recursos marinos en África: El caso de estudio de Senegal. *XIII Coloquio Ibérico de Geografía: Respuestas de la Geografía Ibérica a la crisis actual* (pp. 222-231). Santiago de Compostela: Asociación de Geógrafos Españoles.
- Walters, W. (2011). Foucault and Frontiers: Notes on the Birth of the Humanitarian Border. In U. Bröckling, S. Krassman, & T. Lemke (Eds.), *Governmentality: Current Issues and Future Challenges* (pp. 138-164). London : Routledge.

Discours politique sur l'immigration subsaharienne en France : une analyse des rhétoriques politiques

Fodié Tandjigora
Université Yambo Ouologem de Bamako (Mali)
tandjigoraf@yahoo.fr

1. Introduction

La classe politique française semble divisée sur la question migratoire qui devient de plus en plus un élément de langage politique. Progressivement, la question migratoire se fonde dans le débat « État-nation ». Désormais, les institutions et les lois sont fabriquées sur la base d'une différenciation entre soi et autrui comme l'a si bien résumé Kastoryano (1989, pp. 9-20) :

« La constitution même de l'État-nation, l'organisation même du pouvoir politique, la définition des institutions, l'établissement des principes de citoyenneté entraînent des relations spécifiques entre les États et les groupes dont l'identité culturelle, religieuse voire nationale diffèrent de la société globale ».

Cette différenciation se trouve matérialisée dans les discours produits par les partis politiques mais aussi par les images véhiculées dans les médias sur les foyers d'habitat avec son insalubrité, le déficit d'intégration des migrants, etc.

S'installe alors progressivement une construction lexicale d'un discours politique et médiatique autour des migrants, qui se traduit par des campagnes sur la migration et des thématiques télévisuelles de même contenu. Les électeurs, se nourrissant de ces discours politico-médiatiques, fondent ainsi leurs convictions sur des bases tendancieuses.

Ces discours sont également relayés dans les médias qui constituent un vecteur d'élaboration des représentations sociales à travers l'institution d'une ligne d'opinion.

Une analyse des émissions radiophoniques et télévisuelles fait remarquer que l'immigration en France est posée, de manière quasi permanente, comme un « problème » dans les discours publics (Baugnet & Fouquet, 2005). Les analyses de (Mills-Affif, 2004) ayant travaillé sur les représentations audiovisuelles de l'immigration de 1960 à 1986 montre l'omniprésence de représentations des *a priori* idéologiques sur la figure de l'immigré. L'analyse des différents discours fait ressortir une association systématique de l'immigration avec les « africains », les « maghrébins », et autres « européens de l'est » qui viennent en France.

L'immigré désignant désormais autrui, une approche sécuritaire va s'installer dans les pays de l'Union Européenne. Du côté des formations politiques, une rhétorique populiste se met en place et qui forge des liens dialectiques entre l'immigration et le chômage, c'est-à-dire que les immigrés prennent la place des français dans l'accès à l'emploi. Cette rhétorique crée aussi un lien dialectique entre l'immigration et les attentats terroristes en se focalisant sur les immigrés de deuxième génération nés en France et impliqués dans des attentats.

Les mesures sécuritaires ont façonné une nouvelle opinion française sur les immigrés avec l'émergence de la figure de l'immigré délinquant ou terroriste. Présentée comme telle, l'immigration devient l'objet des combats politiques et médiatiques.

La présente contribution a pour objectif d'analyser les discours tenus par les acteurs impliqués dans le processus de construction de la figure de l'immigré (acteurs politiques et médiatiques). Une analyse des discours politiques et des coupures de presses servira de matériaux d'analyse.

2. Méthodologie

En termes de méthodologie, cette contribution a adopté l'approche qualitative avec l'analyse de contenu des discours politiques et la représentation imagée sur les immigrés dans les médias. Nous avons eu recours à la linguistique comme corpus d'outils analytiques pour comprendre la manière dont l'immigration est conceptualisée comme une « crise » dans le discours de Marine Le Pen, Eric Zemmour et Nicolas Dupont-Aignan, tous appartenant à la tendance de droite et d'extrême droite en France.

Cette méthode est encore appelée analyse de contenu médiatique et consiste à quantifier les résultats de la couverture médiatique, en utilisant des indicateurs tels que le nombre d'articles, de mentions, de partages sur les réseaux sociaux, etc. L'avantage de cette méthode est qu'elle permet d'obtenir des résultats tangibles, faciles à comprendre et à comparer.

Concrètement, nous nous intéresserons aux choix des mots pour désigner les immigrés dans la société française. Cette contribution se situe au sein du domaine de recherche de l'analyse critique de discours ayant comme objectif d'étudier comment certaines structures linguistiques influent sur les représentations mentales et de s'intéresser à la manière dont le pouvoir social, la domination et l'inégalité sont exprimés et reproduits dans la société à travers le texte (Van Dijk 2008). Les discours analysés ont surtout trait à la période électorale en France de 2022 mais aussi une analyse des coupures de presse sur les questions de la délinquance et du chômage en lien avec l'immigration en France. Pour y

parvenir, nous avons dépouillé les journaux *Libération* et *Le Figaro* et consulté les archives électroniques du journal *Le Monde*.

3. Résultats

Les discours politiques de gauche comme de droite en France sont façonnés par la conjonctures économiques et sociales : chômage, insécurité, intégration, etc. Dans beaucoup de pays de l'Union Européenne, des partis de droite et d'extrême droite utilisent l'immigration en guise d'argument électoral comme c'est le cas du Rassemblement National en France, de l'Union Démocratique du Centre (UDC) en Suisse, de la Ligue du nord en Italie etc. Au même moment, les médias façonnent une certaine opinion autour d'une immigration désormais perçue comme un problème existentiel. L'analyse des contenus médiatiques laisse transparaître plusieurs thèmes évoqués dans les médias et qui seront analysés dans les prochaines lignes.

3.1. La droite Française et l'immigration

Notons aussi que les partis de gauche et d'extrême gauche ont également une rhétorique sur la migration de travail en France. A la lecture des discours sur l'immigration en France, celle-ci est présentée sous divers angles problématiques à savoir :

- Le lien entre immigration et chômage dans le discours de droite

S'il y a un élément récurrent dans les débats politiques en France ce serait la question du chômage. Il faut noter que pendant les « Trente Glorieuses » le recours sur l'immigration était un objectif politique prioritaire pour les pouvoirs publics français car il fallait augmenter le volume de population active pour la reconstruction mais aussi organiser une immigration de peuplement pour pallier le déficit démographique. (Viprey, 1998, p. 26).

Cependant, le contexte politique et économique semble évolué depuis plusieurs décennies si bien que l'immigration est perçue comme le facteur important du chômage en France :

« Comment pourrions-nous nous satisfaire de voir nos adversaires poursuivre leur œuvre de ruine morale et économique du pays, de le livrer à la submersion par un remplacement organisé de notre population ? » (Extrait du discours de Marine Le Pen en Pyrénées-Orientales, avril 2022).

Ce discours est aussi conceptualisé par Stephen Smith dans son ouvrage *La ruée vers l'Europe* (2018), où il soutient que la jeunesse de la population africaine et son dynamisme démographique conduiraient inéluctablement à une ruée migratoire vers l'Europe. Or, l'essentiel des migrations africaines se déroulent dans le continent et ensuite vers le Golfe, l'Europe, les Etats-Unis et le Canada.

Ce type de discours est courant chez les élites politiques de droite et d'extrême droite qui voient en la question migratoire un justificatif d'existence. L'argument selon lequel les étrangers prennent la place des nationaux n'est pas fondé car l'embauche de travailleurs qualifiés étrangers permet d'alléger les tensions sur le marché du travail sans pénaliser les travailleurs natifs. Cette thèse est aussi défendue par le Conseil d'Analyse Économique de France dans un rapport paru en 2021 :

« L'immigration ne creuse pas les déficits publics. Suivant les pays et les années, la contribution nette des immigrés aux finances publiques se situe dans une fourchette comprise entre + 0,5 % et - 0,5 % du PIB ».

Malgré l'évidence des chiffres sur la contribution des migrants, les discours semblent faire une fixation sur le caractère purement préjudiciable de l'immigration de travail en France.

- Le grand remplacement : une théorie de la droite française

Utilisée durant la présidentielle de 2022 en France, le grand remplacement a été popularisé par l'extrême droite notamment l'écrivain Renaud Camus qui défend une vision ethniciste de la nation. Cette théorie de grand remplacement a fini par devenir une thématique majeure de la présidentielle de 2022 en France.

Le grand remplacement est une théorie complotiste d'extrême droite qui s'appuie sur des données démographiques pour dire qu'à la faveur de l'immigration et des différentiels de fécondité, les immigrés ou les Français issus de l'immigration tendent à devenir majoritaires sur des portions en expansion constante du territoire français métropolitain, et que ce processus doit conduire à une substitution de population au terme de laquelle la France cessera d'être une nation essentiellement européenne.

Dans la rhétorique de l'extrême droite, l'immigration actuelle serait "organisée" et favorisée dans le but de "remplacer" la population française. Devant les militants, Marine Le Pen donne des justifications à cette théorie du grand remplacement selon les colonnes du journal *Envoyé Spécial* du 14 janvier 2022.

L'extrême droite refuse d'admettre que la démographie de la France et ses besoins économiques imposent l'introduction d'étrangers sur le territoire national. Elle souligne plutôt que les immigrés sont attirés par l'agrément et la résidence confortable qu'offre ce pays, les avantages sociaux qu'il garantit. Certains extrémistes comme Nicolas Dupont-Aignan et Philippe de Villiers, poussant la critique plus loin, accusaient les dirigeants politiques de participer à un vaste complot tendant à submerger les Français sous un flot d'immigrés.

Il en est de même sur le lien entre le terrorisme et de l'immigration : Existe-t-il un lien entre immigration et terrorisme en France ? la réponse à cette question définit le positionnement idéologique des politiques. Plusieurs attentats commis en France divisent la classe politique sur les origines de ceux qui commettent ces actes.

3.2. L'immigration dans le discours politique de gauche en France

Le lien entre la gauche et le thème migratoire a connu son paroxysme durant les années 1980¹ où la France a adopté 21 lois sur l'immigration et l'asile. Selon G. Noiriel (1992), l'immigration est la question qui a profondément structuré l'évolution du champ politique en France. Elle devient même la question centrale qui marque la ligne de démarcation idéologique entre les partis de gauche et ceux de droite en France.

Le positionnement politique de la gauche française par rapport à la migration subsaharienne demeure moins acerbe et plus constructif si bien que l'extrême droite voit dans les associations et les partis de gauche des complices de l'anarchie. Ainsi on pouvait lire l'interview du député Rassemblement National du Var, monsieur Frank Giletti :

« L'extrême gauche prendra toujours le parti de ceux qui œuvrent contre notre pays et notre civilisation [...] Ne nous y trompons pas : soyons conscients qu'ils se rangeront toujours du côté de ces bombes humaines jihadistes à retardement présentes sur notre sol » (discours extrait du Journal Liberation du 13 Octobre 2023).

Cet extrait illustre l'idée d'une certaine complicité entre la gauche et les immigrés dont les descendants sont souvent impliqués dans des attentats terroristes. Le député du Rassemblement National faisait surtout allusion à la mobilisation du Parti communiste en 2014 en faveur de la famille du suspect dans les attentats d'Arras².

- L'immigration est d'abord une question humanitaire

Le référent humain ou humanitaire est largement évoqué dans le discours politique de gauche. Les immigrés sont ainsi considérés comme des catégories subissant des événements sociaux extrêmes telles les guerres, les déplacés climatiques en quête de lendemain meilleurs et non des « prédateurs » de l'économie française. C'est ainsi que l'ancien président socialiste François

¹ Où Mitterrand était au pouvoir.

² L'assassinat de Dominique Bernard est un attentat terroriste perpétré par un islamiste d'origine ingouche le 13 octobre 2023 au sein du groupe scolaire Gambetta-Carnot à Arras, chef-lieu du département du Pas-de-Calais, au sein de la région Hauts-de-France.

Hollande demande de « traiter beaucoup plus vite les demandes d’asile » (extrait du Journal du Dimanche du 01-10-2023).

Par ailleurs, la gauche évoque également les effets bénéfiques de l’immigration notamment l’augmentation du taux de fécondité des immigrées est supérieur à celui de la population nationale, avec 2,6 enfants par femme en 2017 (derniers chiffres disponibles) contre 1,7 enfant/femme de la population native, et 1,88 enfant par femme pour la population totale, INSEE (2020). Au-delà de cette fécondité, il faudrait également voir la participation des immigrés subsahariens au dynamisme économique en France.

3.3. Les immigrés dans les médias Français

Comment les médias produisent les récits dominants sur l’immigration ? Quels sont leurs impacts sur les politiques publiques, les individus et la société française ?

Dès 1988, Robert Solé, journaliste au *Monde*, observait le fait que les médias ont plus tendance à parler des immigrés sous l’angle essentiellement négatif. Ainsi, on peut remarquer que le langage utilisé pour décrire les immigrés (le ton des actualités positives versus négatives), la personne parlant des problèmes d’immigration et la présence d’images en illustration, influencent les attitudes envers les immigrés.

Ainsi, les médias concourent à l’édification des représentations sociales à travers la fabrication des opinions et à l’institution d’un univers dit consensuel. Sous l’effet des médias, l’espace public se construit progressivement sans assises empiriques avec des vérités « toutes faites ». A ce titre, le sociologue P. Bourdieu (1977) avait fait remarquer que les organes de presse deviennent de plus en plus comme des principes générateurs de prise de position sociale. Cette force des médias tire ses racines du langage (mots) choisis par la presse pour qualifier tel ou tel fait migratoire. En effet, comme l’avait fait remarquer la sociologue Rinni (2016), « *langue constitue un facteur important de (re)production d’un sentiment identitaire* ».

4. Discussion

Cette contribution avait comme objectif de départ de démontrer que les partis politiques de droite utilisent la migration comme argument électoral. Le temps d’antenne accordé par les médias sur les questions migratoires augmente pendant les élections. Cette situation aboutit à la fabrication d’une opinion hostile au fait migratoire perçu comme la source de misère des populations autochtones.

4.1. Construction lexicale du discours autour de l'immigration

De façon empirique, on peut parler d'une construction lexicale d'un discours politique et médiatique autour des migrants, qui se traduirait par le recours à la peur d'un envahissement de la France. Les électeurs, se nourrissant de ces discours politico-médiatiques sur lesquels ils fondent leurs convictions, adoptent des postures variées envers les immigrés.

Les figures rhétoriques utilisées par Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon sont constituées d'expressions imagées sur les faits, méfaits et bienfaits de la migration. Les acteurs politiques de gauche comme de droite utilisent des expressions favorables à leur positionnement idéologique comme chez Jean-Luc Mélenchon privilégiant le terme de *réfugiés* dont il justifie l'utilisation. Le choix des mots et expressions rend compte des projets politiques des candidats aux élections.

4.2. Les médias comme une fabrique des opinions

Eu égard au poids qu'ils ont, les médias (surtout sociaux) participent activement à modeler une opinion publique de moins en moins exigeante en matière de quête d'informations. Les thèmes qui y sont souvent traités évoquent une population immigrée à l'antipode de l'intégration dans la république. C'est le cas du film « *Fatou la malienne*³ » traitant de la pratique de l'excision et du mariage forcé parmi le milieu d'immigrés maliens. Bien que l'actrice de ce film soit sénégalaise, l'image des maliens, dans l'opinion française, pourrait se trouver galvaudée. Les reportages généralement projetés sur les immigrés sont ceux qui traitent de la vie dans les foyers d'habitat, des types vestimentaires nostalgiques du pays d'origine ; bref du manque d'intégration à la société française. Pourtant, il existe une autre figure d'immigrés, celle des élites diplômées dont les médias ne mentionnent pas et qui font l'objet de politique d'immigration choisie en France.

5. Conclusion

Cette analyse sociologique sur le contenu des discours politiques et représentations médiatiques sur l'immigration en France, nous a permis d'appréhender l'univers sémantique usuel dans les médias en France. Les résultats ont montré toute l'importance que nous devons accorder aux processus de fonctionnement représentationnel à travers les médias et les discours politiques. Ces processus structurent les contenus, ils jouent également

³ *Fatou la Malienne* est un téléfilm français réalisé par Daniel Vigne, diffusé le 14 mars 2001 sur France 2.

sur l'articulation possible entre représentations et mettent à jour les champs de référence.

L'immigration dans la société française est devenue une réalité historique et mémorielle. Elle est inscrite dans l'histoire politique, sociale et économique de la France. De ce fait, elle est devenue un enjeu électoral et le thème favori de certains médias français.

Cependant, aux termes de notre analyse, il devient clair que l'immigration subit des moulages politiques en fonction des partis de droite ou de gauche. L'électorat français est assez souvent instrumentalisé sur les questions migratoires afin de le captiver dans la course aux élections. La France entretient de plus en plus des rapports « difficiles » avec ses immigrés subsahariens dont certains sont désirés mais d'autres inviter à quitter le territoire français.

Bibliographie

- Alduy, C., & Wahnich, S. (2015). *Marine Le Pen prise aux mots : Décryptage du nouveau discours frontiste*. Paris : Seuil.
- Auboussier, J. (2017). L'Europe, entre forteresse et passoire. In L. Calabrese & M. Veniard (Eds.), *Penser les mots, dire la migration*. Louvain-la-Neuve : Academia.
- Baugnet, L., & Fouquet, A. (2005). L'Europe dans les médias : effets de contexte. *Connexion*, 84, 87–109.
- Bourdieu, P. (1970). *La reproduction : Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Éditions de Minuit.
- Charaudeau, P. (2011). Réflexions pour l'analyse du discours populiste. *Mots : Les langages du politique*, 97, 101–116.
- Charteris-Black, J. (2005). *Politicians and rhetoric: The persuasive power of metaphors*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Cunningham-Parmeter, K. (2011). Alien language: Immigration metaphors and the jurisprudence of otherness. *Fordham Law Review*, 79(4), 1545–1598.
- Institut National de Statistique et Études Économiques. (2020). *Rapport sur l'essentiel de l'immigration : Données de cadrage 2020*. https://www.insee.fr/fr/statistiques/4195420#figure1_radio1
- Kastoryano, R. (1989). L'État et les immigrés : France, Allemagne, Grande-Bretagne, États-Unis. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 5, 9–20.

- Langacker, R. W. (1987). *Foundations of cognitive grammar: Vol. I. Theoretical perspectives*. Stanford: Stanford University Press.
- Mills-Affif, É. (2004). Filmer les immigrés : Les représentations audiovisuelles de l'immigration à la télévision française dans le documentaire et le reportage magazine (1960–1986). *Médiamorphose*, 2006, 136–137.
- Noiriel, G. (1992). *Le creuset français : Histoire de l'immigration (XIXe–XXe siècle)*. Paris : Seuil.
- Rigoni, I. (2010). Mediating cultural diversity in a globalised public space. *Cahiers Internationaux de Psychologie*, 81, 41–63.
- Ronni, I. (2016). Les langues de l'immigration dans les médias en France. *Hommes et Migrations*, 1315(39), 120-123.
- Smith, S. (2018). *La ruée vers l'Europe*. Paris : Grasset.
- Teule, C. (2017). Accord UE-Turquie : Le troc indigne. *Plein Droit*, 2017, 3–23.
- Valence, A., & Roussiau, N. (2009). L'immigration et les droits de l'Homme dans les médias : Une analyse représentationnelle en réseau. *Les Cahiers Internationaux*, 81, 41–63.
- Van Dijk, T. (2008). *Discourse and power*. New York: Palgrave Macmillan.
- Viprey, M. (2010). Immigration choisie, immigration subie : Du discours à la réalité. *La Revue de l'Ires*, 64, 149–169.

Crises et migrations au Sahel central : vers une reconfiguration des dynamiques de mobilité

Mariame Sidibé
Abdoul Sogodogo
Sidi Mohamed Coulibaly
Université Kurukanfuga de Bamako (Mali)
mariamesidibe@yahoo.fr; sogodogoabdoul@gmail.com;
sidimohamedcoul@yahoo.com

1. Introduction

En ce début du 21^e siècle, la migration s'est imposée comme une problématique centrale dans les relations entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe, mobilisant une diversité d'acteurs – gouvernements, agences internationales, bailleurs, ONG, forces de sécurité – autour d'une approche de plus en plus sécuritaire de la mobilité. Dans ce contexte, la migration ne peut être abordée isolément. Elle est intimement liée aux enjeux de sécurité, de gouvernance, de justice sociale et de développement économique. Réduire la mobilité à une menace ne permet pas de comprendre ses logiques multiples ni d'y répondre efficacement. Une lecture plus holistique, prenant en compte les dimensions humanitaires, politiques et structurelles de la migration sahélienne, est nécessaire pour penser des réponses durables.

La situation sécuritaire, fortement détériorée depuis l'émergence des groupes armés djihadistes à partir de 2012 au Mali, a provoqué des déplacements massifs de populations. Ces mouvements concernent à la fois les déplacés internes et les réfugiés traversant les frontières pour échapper à la violence (UNHCR, 2025). À ces déplacements forcés s'ajoutent les formes de mobilité liées aux effets cumulatifs de la désertification, des sécheresses récurrentes et de la pression croissante sur les ressources naturelles, qui génèrent également une mobilité environnementale (Raineri, 2020). Par ailleurs, les politiques migratoires externalisées, notamment celles mises en œuvre sous l'impulsion de l'Union européenne (UE), reconfigurent les routes, modifient les profils des migrants et accentuent les risques auxquels ces derniers sont exposés (Raineri, 2020).

Dans ce contexte, il devient primordial de penser le lien entre crise et migration sahélienne, non pas comme une relation linéaire de cause à effet, mais comme une interaction complexe et évolutive. Les formes de mobilité se réorganisent autour de nouvelles contraintes, opportunités et stratégies

d'adaptation. Fragmentation des itinéraires, incertitude des temporalités, diversification des motivations : la migration au Sahel s'adapte et se transforme.

Cette étude repose sur une revue de la littérature fondée principalement sur une analyse documentaire, notamment des rapports institutionnels, des études académiques ou encore des centres de recherche spécialisés sur le Sahel, des notes de politiques publiques, ainsi que des publications d'organisations internationales telles que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) et l'UE.

La démarche méthodologique a consisté à croiser les données issues de sources fiables afin de proposer une lecture approfondie et critique des dynamiques migratoires dans le Sahel central. Les documents ont été sélectionnés en fonction de leur pertinence thématique, leur actualité (principalement entre 2015 et 2025) et leur crédibilité. L'analyse a été structurée en trois axes, notamment la contextualisation des crises politiques et sécuritaires dans les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES), l'identification des dynamiques migratoires internes, transsahariennes et internationales, en lien avec les tensions locales et les politiques de contrôle migratoire (notamment la loi nigérienne de 2015 et son abrogation), et enfin l'examen des réponses politiques et institutionnelles, à l'échelle nationale, régionale et internationale, en matière de gouvernance migratoire.

Ce chapitre se propose d'analyser comment le contexte de crise aiguë au Sahel central redéfinit les dynamiques migratoires à travers une lecture multidimensionnelle – sécuritaire, politique, socio-économique et environnementale. Il s'agira, dans un premier temps, de dresser un état des lieux des facteurs de crise dans la région ; dans un second temps, d'examiner les nouvelles formes de mobilité qui en émergent, mais aussi d'interroger les enjeux de gouvernance migratoire à l'échelle locale, régionale et internationale.

2. Crises politiques et insécurité au Sahel, un terreau fertile pour les migrations

Dans un contexte de crise aiguë au Sahel central, la question migratoire revient avec une acuité renouvelée. Cette région, enlisée dans un enchevêtrement de défis sécuritaires, politiques, économiques et climatiques, influence significativement les dynamiques de mobilité humaine.

Depuis plus d'une décennie (2012-2024), les pays du Sahel central font face à une crise multidimensionnelle alimentée par des conflits armés (rébellion, terrorisme) persistants, une gouvernance fragilisée et une insécurité croissante. Ces facteurs, combinés à la dégradation accélérée de l'environnement,

contribuent à la détérioration des conditions de vie des populations, aggravant ainsi les facteurs de départ.

Espace historiquement marqué par une mobilité humaine intense et structurelle, le Sahel central connaît aujourd'hui une transformation profonde de ses dynamiques migratoires (Nobili, 2013). La migration ne résulte plus seulement de facteurs socio-économiques traditionnels, mais devient aussi une stratégie de survie face à une instabilité durable et structurelle dans la région.

2.1. A. Regards sur le Sahel contemporain, une région sous pression

La chute du régime du Guide libyen, Mouammar Kadhafi, en 2011, a plongé la région du Sahel dans une instabilité profonde, marquée par une conjonction de crises sécuritaires, politiques et humanitaires. Depuis plus d'une décennie, les pays du Sahel central sont confrontés à l'émergence de groupes armés non étatiques, qui tirent profit des failles de la gouvernance et de la faiblesse des institutions pour étendre leur emprise territoriale et idéologique. Le Mali, le Burkina Faso et le Niger en offrent les exemples les plus représentatifs (Kanté, 2024). Sur le plan sécuritaire, la menace djihadiste ne cesse de croître. Des groupes affiliés à Al-Qaïda, tels que le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM/JNIM), et des dissidents de l'État islamique (EI), notamment l'État islamique au Grand Sahara (EIGS), mènent des attaques fréquentes contre les forces armées nationales et leurs alliés, les forces étrangères et, de plus en plus, contre les civils. Ces attaques ont provoqué une détérioration rapide de la sécurité, notamment dans les zones rurales et frontalières où la présence de l'État demeure limitée (International Crisis Group, 2023).

L'ancrage d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) dans le Sahel s'est construit sur des stratégies opportunistes, en exploitant à la fois les caractéristiques géographiques – vastes espaces désertiques, faibles contrôles frontaliers – et les fragilités structurelles des États sahéliens. Ces territoires ont servi de corridors logistiques pour le trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains (Walker & Restrepo, 2022). AQMI a également su instrumentaliser les frustrations locales, en promettant protection, justice et opportunités économiques dans des régions où l'État est souvent perçu comme absent ou oppressif (Lyammouri et Ammari, 2025). Certaines zones du Mali, notamment au nord et au centre, sont devenues de véritables sanctuaires pour ces groupes, où ils ont noué des alliances avec des chefs locaux et des réseaux criminels, consolidant leur légitimité à travers des stratégies d'ancrage communautaire. Le Burkina Faso, par exemple, a vu près de 40 % de son territoire échapper au contrôle de l'État, selon le Centre pour le dialogue humanitaire (Smereczniak, 2024).

Au Mali, depuis 2020, la violence s'est intensifiée, marquée par des mutations stratégiques des groupes armés et une recomposition des rapports de force dans la zone dite du Liptako-Gourma (Sogodogo, 2024). Les affrontements entre les groupes djihadistes rivaux (JNIM et EIGS), les attaques ciblées contre les armées nationales, les convois humanitaires et les populations civiles ont transformé cette région en épiceutre de la violence dans le Sahel.

Parallèlement à cette insécurité, la région a été frappée par une instabilité politique sans précédent. Une succession de coups d'État militaires a eu lieu : au Mali (2020 et 2021), au Burkina Faso (2021 et 2022) et au Niger (juillet 2023). Ces transitions militaires ont affaibli la coopération régionale, notamment avec la CEDEAO, qui a réagi par des sanctions économiques, des suspensions d'institutions et des médiations diplomatiques infructueuses (ECOWAS, 2023). L'échec du dialogue avec ces nouvelles autorités a conduit à une rupture avec la CEDEAO et certains pays occidentaux (France et les États-Unis), ainsi qu'une réorientation vers de nouveaux alliés, notamment la Russie (Ruiz-Benitez de Lugo et al., 2024).

À cette dégradation sécuritaire et politique s'ajoute une crise humanitaire sans précédent. Selon le Bureau de la Coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) (2025a), plus de 17 millions de personnes dans le Sahel ont aujourd'hui besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. Les conflits, les déplacements massifs, la sécheresse et la dégradation des terres rendent l'accès à l'eau potable, à l'alimentation et aux soins de santé de plus en plus difficile, en particulier, dans les zones rurales isolées. Les infrastructures, lorsqu'elles existent, sont souvent ciblées ou négligées.

Le Burkina Faso illustre cette situation. Pour la deuxième année consécutive, il est considéré comme le pays faisant face à la crise de déplacement la plus négligée au monde. En 2023, on y a enregistré 707 000 nouveaux déplacements internes, soit une augmentation de 61 % par rapport à 2022 (Chiencoro, 2024). Le rapport 2024 du Conseil norvégien pour les Réfugiés indique (NRC) que « plus de 6 100 écoles sont fermées et environ 400 centres de santé sont inopérants, privant 3,6 millions de personnes de services essentiels. Le financement humanitaire demeure largement insuffisant, ne couvrant que 39 % des besoins identifiés pour 2023 » (Tribune, 2024). Le rapport ajoute que la couverture médiatique de la crise dans les pays de l'Alliance des États du Sahel (AES) reste centrée sur la dimension sociopolitique et économique tout en marginalisant la crise humanitaire en la réduisant au silence.

Au Mali, les besoins humanitaires sont également importants selon les différents rapports de OCHA. Le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) en 2023 et l'interruption des activités de certaines ONG se sont fait ressentir dans l'aide

humanitaire, précisément dans les régions du Nord et du Centre. Selon un rapport de 2025 de OCHA :

« En fin d'année 2024, le nombre de déplacés internes a ainsi atteint plus de 378 000 personnes. Par ailleurs, le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile provenant de la sous-région, exilés sur le territoire malien, a significativement augmenté de 115% par rapport à l'année précédente pour culminer à plus de 191 000 personnes» (OCHA, 2025b).

Au Niger, longtemps perçu comme un îlot de relative stabilité en Afrique de l'Ouest, la situation humanitaire s'est fortement détériorée depuis le coup d'État militaire de juillet 2023 qui a entraîné la suspension de l'aide internationale et la rupture avec plusieurs partenaires internationaux. Le pays fait désormais face à une insécurité persistante liée à l'extrémisme violent et à des tensions politiques. Selon le rapport régional sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest de 2024, en 2023, 4,3 millions de Nigériens avaient besoin d'une aide humanitaire (FSIN, 2023), mais le financement disponible n'a permis de couvrir que 43 % des besoins identifiés. Selon (OCHA, 2023) :

« Le nombre de déplacés au Niger a légèrement évolué depuis le début de l'année 2023. Environ 670 000 personnes sont actuellement en situation de déplacement forcé, comprenant 378 000 déplacées internes, 255 000 réfugiés dans plusieurs régions, ainsi que d'anciens réfugiés dans la région de Diffa ».

Si le Sahel contemporain se caractérise par une pression croissante liée à l'enchevêtrement de crises multidimensionnelles, il convient désormais d'analyser plus en détail comment l'instabilité politique persistante et la montée de l'insécurité agissent comme des moteurs des dynamiques migratoires dans la région.

2.2. Instabilité politique et insécurité, moteurs de la migration au Sahel

Pour appréhender la situation actuelle du Sahel central, il est indispensable de remonter aux racines historiques et géopolitiques des crises qui s'y déroulent. L'analyse de ce contexte exige de prendre en compte l'ensemble des conflits, les acteurs et les dynamiques structurelles, étroitement interconnectées et profondément ancrées dans l'histoire récente de la région. En effet, le conflit qui secoue le Sahel ne peut être réduit à une simple détérioration sécuritaire provoquée par l'activisme de groupes djihadistes; il est plutôt le produit de facteurs multiples, convergents, et souvent liés à des fractures anciennes, en particulier la crise libyenne (Kone, 2020).

La chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011 a constitué un tournant majeur, provoquant un effondrement sécuritaire dans l'espace sahélo-saharien. La Libye a longtemps joué un rôle structurant dans l'équilibre militaire et identitaire de la région, notamment en recrutant des milliers de jeunes rebelles

touaregs originaires du Mali et du Niger. Ces combattants, formés et armés en Libye, sont rentrés au Mali et au Niger après la chute de Kadhafi, participant à l'insurrection de 2012 et à l'instauration temporaire d'un embryo-État dans le nord du pays. Cet épisode a servi de catalyseur à l'implantation durable de groupes djihadistes armés, notamment AQMI et le MUJAO, qui ont ensuite fusionné en grande partie au sein du JNIM.

L'accumulation des crises sécuritaires — qu'il s'agisse des insurrections djihadistes, des rébellions locales ou des conflits intercommunautaires — s'ajoute à une série de crises politiques majeures ayant débouché sur des coups d'État militaires successifs dans le Sahel central depuis 2012. Ces dynamiques ont profondément reconfiguré les routes migratoires dans la région. Autrefois perçu comme un espace de transit vers l'Europe, le Sahel est aujourd'hui au cœur d'un système de mobilité forcée, incertaine et fragmentée, dans lequel les populations se déplacent de plus en plus pour fuir le conflit armé, la pauvreté et le dérèglement climatique.

En effet, les déplacements forcés de populations n'ont cessé de s'intensifier. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR), plus de 3 millions de déplacés internes ont été recensés en 2023 dans les cinq pays du G5 Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad, Mauritanie), la majorité étant concentrée au Burkina Faso et au Mali (UNHCR, 2023). Ces déplacements sont souvent provoqués par les attaques de groupes armés non étatiques, les représailles et l'occupation des villages par les djihadistes.

Ces mouvements sud-nord au sein même du Sahel sont nourris par la peur, l'effondrement de la sécurité et les conséquences des incursions de groupes armés radicaux non étatiques, ainsi que par les opérations militaires offensives dans les zones frontalières. D'après le rapport d'octobre 2023 du HCR :

« La plupart de ces réfugiés ont été identifiés grâce aux campagnes d'enregistrement conjointes menées par le HCR et les autorités maliennes dans les zones accessibles. Néanmoins, environ 86 000 personnes déplacées ne sont toujours pas enregistrées, dont 82 300 Burkinabè et 3 600 Nigériens, révélant les limites logistiques et sécuritaires de la gestion humanitaire actuelle » (UNHCR 2023).

Les personnes déplacées internes (PDI) vivent majoritairement dans des conditions précaires, que ce soit dans des camps souvent surpeuplés ou au sein de communautés hôtes déjà vulnérables. Leur accès aux soins de santé, à la nourriture, à l'eau potable et à l'éducation est extrêmement limité, ce qui renforce la pression sur les services sociaux et génère de nouvelles tensions sociales et économiques dans les zones d'accueil. La scolarisation des enfants déplacés, en particulier, connaît un recul significatif, compromettant leur avenir en termes d'insertion économique (Dembélé, 2021).

Au-delà de ces déplacements internes, le Sahel est également le théâtre d'une crise migratoire à dimension internationale. En effet, la détérioration des conditions de vie, la rareté de perspectives économiques, l'insécurité chronique et les effets du changement climatique poussent un nombre croissant de personnes à envisager la migration internationale comme une stratégie de mobilité sociale. Cette migration transite par l'Afrique du Nord, en particulier de la Libye et de l'Algérie, avec pour destination finale l'Europe.

La proximité géographique du Sahel avec l'Afrique du Nord – et donc avec les routes méditerranéennes vers l'Europe – favorise ces mouvements. Le Niger, et plus spécifiquement la ville d'Agadez, s'est imposé depuis le début des années 2000 comme un carrefour stratégique de la migration transsaharienne. Elle constitue à la fois une zone d'origine, de transit et parfois de retour, traversée par des migrants venus du Nigeria, du Tchad, du Cameroun, du Ghana, mais aussi d'Afrique centrale.

Ces migrants utilisent des itinéraires transsahariens, souvent contrôlés par des passeurs et réseaux de contrebande. Leur destination est fréquemment la Libye, perçue comme la dernière étape avant la traversée périlleuse de la Méditerranée centrale vers l'Europe. Ces flux se poursuivent malgré les risques extrêmes liés aux violences, à l'exploitation, aux arrestations arbitraires et aux conditions inhumaines dans les centres de détention libyens.

Ainsi, le Sahel ne peut plus être vu uniquement comme un espace de départ, mais aussi comme un espace de circulation complexe, où s'entremêlent des mobilités liées aux crises locales, logiques de survie, réseaux migratoires transnationaux et dynamiques géopolitiques globales. Cette position géostratégique du Sahel exige aux États sahéliens et à leurs partenaires de repenser les politiques migratoires, non plus uniquement sous l'angle du contrôle, mais en lien avec les causes profondes de la mobilité (Lobez, 2023).

Cependant, ces routes sont devenues extrêmement dangereuses. En plus des conditions climatiques hostiles (chaleur extrême), les migrants sont exposés aux violences de groupes armés, aux réseaux de trafiquants d'êtres humains et aux passeurs qui exploitent leur détresse (International Organization for Migration, 2021). Beaucoup sont abandonnés dans le désert ou emprisonnés dans des centres de détention où les violations des droits humains sont fréquentes, en particulier en Libye, où Amnesty International (2021) a dénoncé des actes de torture, d'exploitation sexuelle et de travail forcé.

La détérioration de la situation économique au Sahel est une cause indirecte importante des mouvements migratoires. Les jeunes, en particulier, ont un manque cruel d'opportunités d'emplois et économiques. Les taux de chômage réels sont élevés, les services sociaux quasiment inexistantes dans les zones

rurales, l'agriculture et l'élevage, piliers économiques de la région sont affectés par les effets du changement climatique, qui sont les sécheresses, la désertification et la baisse de la productivité (FAO, 2019). Comme en témoigne Thiam (2025) :

« Dans le Sahel, le chômage officiel peut paraître bas (entre 5 et 10 %), mais cela masque une réalité beaucoup plus complexe : le sous-emploi est massif, et plus de 80 % des jeunes travaillent dans le secteur informel, souvent sans sécurité, sans contrat et sans perspective d'évolution ».

À cela s'ajoute l'impact direct des conflits armés sur l'économie. Certains marchés ruraux sont fermés, les activités commerciales, interrompues, les champs abandonnés. Dans ce contexte, la migration devient une stratégie de survie et d'aspiration à une vie meilleure. La perception de l'Europe comme *eldorado* renforce cette dynamique, malgré les nombreux dangers sur la route (IOM, 2013).

Le sort des migrants sahéliens, qu'ils soient déplacés internes ou réfugiés, est marqué par des souffrances profondes et systématiques. Les conditions de vie sur la route migratoire, que ce soit dans les zones de transit ou de rétention, sont souvent déplorables, caractérisées par un manque criant d'accès à la santé, à l'alimentation et à l'eau potable. Au-delà des territoires sahéliens, les centres de détention en Libye cristallisent les préoccupations internationales (Brachet, 2008). Des milliers de migrants subsahariens, y compris originaires du Mali, du Niger, du Burkina Faso ou du Tchad, y sont retenus dans des conditions inhumaines, souvent sans assistance juridique, sans possibilité de recours, ni de rapatriement volontaire. Ces centres, où les cas de torture, de violences sexuelles, de travail forcé et d'extorsion, abondamment documentés, continuent de susciter de vives critiques de la part des organisations de défense des droits humains et des agences onusiennes (HCDH, 2024).

Par ailleurs, la traite des êtres humains est devenue un fléau structurel dans l'espace sahélo-saharien (Zeïni, 2014). La faiblesse des contrôles frontaliers, la corruption locale et la porosité des frontières ont favorisé l'émergence de réseaux criminels organisés, spécialisés dans l'exploitation des migrants, que ce soit à des fins d'esclavage moderne, d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. Les enfants non accompagnés et les femmes migrantes figurent parmi les groupes les plus vulnérables, exposés à des violences sexuelles, au trafic d'organes ou à des formes de servitude domestique (Gary-Toukara, 2013).

L'OIM, en partenariat avec d'autres agences et ONG, tente de renforcer les mécanismes de protection à travers l'identification, l'assistance psychosociale, les retours volontaires et les campagnes de sensibilisation. Toutefois, les capacités restent largement insuffisantes au regard de l'ampleur de la crise. Le manque de

financement, les entraves administratives et l'insécurité limitent l'accès aux zones à risque et rendent l'assistance humanitaire inégale et souvent tardive.

Dans un tel contexte, une réponse régionale et internationale coordonnée devient urgente pour lutter efficacement contre la traite, protéger les droits des migrants, et renforcer les voies légales et sûres de migration, en complément d'une stratégie de stabilisation des populations. L'Union africaine et les Nations unies insistent sur la nécessité d'une coordination régionale forte, tandis que des initiatives comme l'Alliance des États du Sahel ou la stratégie de l'Union européenne pour la région visent à renforcer la résilience des populations (FSIN, 2023).

Toutefois, ces initiatives peinent à produire des résultats tangibles tant que l'insécurité persiste. Il ne peut y avoir de développement durable sans paix, et aucune politique migratoire efficace ne pourra être mise en œuvre sans institutions solides, capables de garantir les droits des populations et de leur offrir des alternatives viables à la migration forcée.

Dans ce contexte de vulnérabilité croissante, la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) a été perçue comme un tournant stratégique. En mutualisant leurs efforts sécuritaires, les régimes militaires du Mali, du Burkina Faso et du Niger ont affiché leur volonté de reprendre la main face aux groupes armés et de rompre avec les mécanismes régionaux jugés inefficaces, notamment ceux portés par la CEDEAO. Toutefois, malgré ce nouveau cadre de coopération, les déplacements forcés continuent d'augmenter. Les crises politiques, l'insécurité persistante et les défaillances structurelles des États sahéliens ont profondément bouleversé les équilibres sociaux, économiques et humanitaires de la région. Ces dynamiques ont non seulement accru les déplacements forcés, mais ont également favorisé une transformation en profondeur des pratiques migratoires.

Il convient désormais d'analyser comment, dans ce contexte instable, les politiques migratoires — notamment l'abrogation par les nouvelles autorités du Niger de la loi criminalisant le trafic illicite de migrants de 2015 — ont contribué à réinventer les formes, les routes et les enjeux de la migration dans le Sahel central.

3. Vers une migration réinventée : effets conjugués de l'instabilité au Sahel et de l'abrogation de la Loi n°2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants

Pour mieux cerner les mutations actuelles des mobilités dans l'espace sahélien, il nous semble fondamental de distinguer deux dynamiques majeures. D'une part, l'abrogation par les nouvelles autorités du Niger de la Loi n°2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants, qui a entraîné une

réorientation significative des routes et pratiques migratoires, en redessinant les logiques de transit et les itinéraires empruntés par les migrants. D'autre part, les tensions géopolitiques croissantes et les reconfigurations des alliances régionales et internationales ont profondément influencé les politiques migratoires mises en œuvre, tant au niveau national qu'extrarégional. Ces deux aspects seront analysés successivement pour mettre en lumière les nouvelles réalités migratoires dans le Sahel central.

3.1. A. Une réorientation des dynamiques migratoires consécutive à l'abrogation de la Loi n°2015-36

Depuis quelques années, le Niger s'est imposé comme l'un des principaux pays d'accueil de populations réfugiées en Afrique de l'Ouest, en raison de la conjonction de plusieurs crises régionales. Le pays « accueille plus de 220.000 réfugiés et déplacés par les conflits au Nigéria et en Libye et au Mali voisin. A cela s'ajoutent encore les milliers de migrants qui transitent par le pays chaque année. A Agadez, dans le nord du pays, entre 80.000 et 120.000 migrants essaieront de transiter par le Niger cette année, selon les estimations du Gouvernement. C'est près de quatre fois plus que les estimations en début d'année» (ONU, 2015).

Parallèlement, la déstabilisation prolongée de la Libye, couplée à la politique migratoire répressive de l'Algérie, a entraîné des retours forcés massifs de ressortissants nigériens et d'autres migrants ouest-africains. Ces expulsions, opérées aussi bien par voie terrestre que par voie aérienne, se font souvent dans des conditions précaires, sans accompagnement humanitaire adéquat ni garanties de respect des droits fondamentaux des personnes concernées. Cette dynamique de retour s'ajoute à une pression migratoire déjà forte, accentuant la vulnérabilité des communautés d'accueil et mettant à rude épreuve les capacités d'accueil et de réponse du Niger (Dauchy, 2020).

Ces tendances migratoires remettent en question le discours qui considère le Niger comme un simple pays de transit pour les migrants ouest-africains en route vers l'Europe. En réalité, ce pays enclavé est inscrit dans plusieurs systèmes migratoires, dont certains sont anciens et bien enracinés. Il s'agit notamment des flux vers les pôles urbains côtiers de l'Afrique de l'Ouest (Ghana, Nigeria, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Sénégal), ainsi que vers des pays du Maghreb comme l'Algérie et la Libye. Le Niger est ainsi à la fois un pays de transit et de destination, ce qui en fait un acteur central, mais souvent mal compris des dynamiques migratoires régionales (Boyer, 2024).

Ces migrations touchent essentiellement les populations nigériennes, tchadiennes et maliennes, dans une logique de migration principalement limitée aux pays du Maghreb, avec des retours réguliers vers les pays d'origine (Dauchy,

2020). Les traversées de frontières entre le Niger, l'Algérie et la Libye se font principalement par des véhicules marchands.

Vers les années 1990, le Niger est devenu un pays de transit pour les migrants du Sahel venant de l'Afrique de l'Ouest et du Centre attirés par l'espace méditerranéen. La migration transsaharienne s'amplifie en raison de multiples facteurs à la fois individuels et politiques avec la politique de rapprochement des États africains lancée par Kadhafi, et les reconfigurations des mouvements migratoires consécutifs aux crises politiques dans la région (Brachet, 2009).

Ce phénomène migratoire est aussi l'expression du déclin de l'attractivité économique des pays côtiers et plus largement des crises économiques au niveau régional. En outre, l'uniformisation de visas par les États européens et la complexification des conditions de leur délivrance (Brachet, 2009) rendent plus difficile l'accès au territoire européen. Cela contraint les populations à emprunter les routes depuis le Sénégal et la Mauritanie vers les îles Canaries.

En outre, la création de la zone Schengen se combine au renforcement du contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne et, à une mise en spectacle de l'arrivée des migrants sahéliens en Europe sur les côtes. Le problème migratoire est au centre du débat européen en matière de sécurité intérieure et l'UE œuvre pour des opérations de sécurité de ses frontières pour empêcher l'arrivée des migrants. Cette logique de l'UE reposant sur l'approche globale pour les migrants de 2005 confirme une stratégie permettant la coopération des pays tiers dans le cadre de la dimension extérieure de sa politique de l'immigration et de l'asile (Petrillo 2021). Les politiques migratoires de l'UE consistent alors à multiplier des accords de coopération avec les pays émetteurs des migrants. Cela vise une fermeture des frontières pour bloquer les candidats à la porte de l'Europe ou à les contraindre à rester dans leurs pays d'origine.

En dépit du sommet de la Valette de 2015, les politiques migratoires européennes de l'externalisation n'ont pas radicalement transformé les routes migratoires au Niger, bien qu'elles soient perçues comme une entorse à l'intégration ouest africaine (Zanker et al., 2020). Ce dernier, malgré la tension avec l'organisation ouest-africain bénéficie de la faveur de la libre circulation des personnes au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont il était membre jusqu'en juin 2025. Le Niger fait aussi partie de la Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD), qui prône la libre circulation de ses ressortissants et depuis 2023 ; il appartient également à un regroupement des trois États du Sahel central dénommé AES. Mais, en 2008, l'introduction de la lutte contre le trafic des personnes et l'immigration irrégulière par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO dans leur approche commune sur la migration marque progressivement un alignement sur les catégories de pensée européennes (Jacquelot et al. 2010).

En 2015, dans le contexte du drame de Kantché, une loi contre le trafic illicite de migrants a été adoptée pour répondre à la fois, à la demande de l'opinion publique et une exigence d'incorporer en droit interne de la Convention internationale des Nations Unies contre la criminalité transfrontalière. En effet, la loi de 2015 s'inspire de l'ordonnance de 2010 relative à la lutte contre la traite des personnes, ainsi qu'aux protocoles additionnels à la Convention dite de Palerme que le Niger a signé en 2004. Ces textes ont permis à la création en 2010 auprès du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme une Agence nationale de lutte contre le trafic de personnes. Devenue opérationnelle en 2013 pour garantir le respect des obligations internationales par le Niger (Dauchy, 2020), l'Agence a pour mission des activités de prévention, de collecte, de partage de données et d'information avec les autorités judiciaires et policières. Elle a la responsabilité principale de la protection des victimes de trafic et de traite ainsi que de leur identification auprès des organismes des Nations Unies (OIM, 2020). Elle a un rôle de veiller pour garantir les droits des migrants et à une assistance judiciaire s'ils portent plainte devant les autorités judiciaires nigériennes.

En réalité, la plupart des plaintes sont déposées par des Nigériens contre leurs parents qui sont dans l'exploitation et dans la tromperie en Lybie. Ils saisissent les autorités judiciaires à leur retour au Niger. Dans le processus de l'adoption de la loi de 2015, l'Agence a joué un rôle central. Cette loi a reçu des critiques au moment du lancement pour la première fois du fonds fiduciaire au Niger (Dauchy, 2020).

Ces critiques ont été portées aussi bien par des autorités régionales que par des acteurs de la société civile, dénonçant une loi perçue comme étant au service des intérêts européens. De son côté, l'État nigérien justifiait cette législation par la nécessité de lutter contre la migration irrégulière. En effet, l'une des conditions d'accès aux aides européennes reposait sur l'engagement du Niger dans la lutte contre les trafics illicites de migrants. C'est dans cette optique que le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFUE) a été mis en place au Niger pour l'encourager dans l'endigement de l'immigration clandestine.

Toutefois, ce dispositif s'appuyait essentiellement sur le contrôle d'une ligne imaginaire, criminalisant l'irrégularité migratoire plutôt que d'aborder les causes structurelles de la migration (Boyer, 2024). L'application stricte de cette loi a conduit à l'arrestation de nombreux transporteurs privés, notamment dans les régions fréquentées par les migrants, comme Agadez. Ces opérations de contrôle ont aussi provoqué des refoulements massifs de migrants étrangers vers les frontières ou vers le centre-ville. Les opérations policières reposaient sur des contrôles d'identité menés par les forces de police nigériennes, souvent formées

par la police des frontières française dans le cadre de missions EUCAP Sahel Niger et AJUSEN (Appui à la justice, à la sécurité et à la gestion des frontières).

La mise en œuvre rigide de cette loi s'inscrivait dans une logique sécuritaire et dissuasive, visant à réduire les flux migratoires irréguliers en s'attaquant aux circuits de financement du trafic. Cela s'est traduit par la mise en place de pôles spécialisés à la fois judiciaires, policiers et militaires.

Depuis l'abrogation de la Loi 2015-036, qui visait initialement à freiner les départs vers l'Europe, le Niger fait face à un vide juridique préoccupant. La majorité des migrants empruntaient auparavant des voies irrégulières via Agadez pour rejoindre la Libye ou l'Algérie. Aujourd'hui, de nombreuses voix s'élèvent pour alerter sur les risques de cette absence de cadre légal clair. Des experts et institutions internationales estiment que cette situation pourrait entraîner une recrudescence de la migration irrégulière, renforcer les réseaux criminels et aggraver les tensions sécuritaires et humanitaires dans la région sahélienne.

L'un des effets immédiats de cette abrogation est une hausse significative du flux migratoire irrégulier à travers le territoire nigérien. Selon l'OIM, environ 15 000 migrants en situation irrégulière ont traversé le Niger en 2023, dans l'espoir de rejoindre l'Europe via les routes sahariennes (IOM, 2023). Depuis l'abrogation de la Loi, le nombre de migrants irréguliers qui quittent le Niger a augmenté de façon significative. En 2024, le nombre est estimé de plus de 16 000 migrants (OIM, 2024a). Cette tendance suggère un retour à des pratiques migratoires plus visibles et potentiellement plus risquées.

À ce jour, le Niger n'a pas établi un cadre législatif en remplacement pour encadrer le trafic de migrants. Ce vide juridique en matière de migration irrégulière laisse s'installer une situation d'incertitude, où les migrants pourraient être confrontés à des abus sans recours légal, et où les autorités peinent à réguler efficacement les flux migratoires.

La souplesse des mesures de contrôle migratoire favorise une intensification des activités des réseaux de passeurs. En 2023, la région du Sahel a enregistré environ 25 000 cas d'interceptions de migrants, un chiffre qui prouve la vivacité des circuits de trafic (OIM, 2024). Ces réseaux organisés exploitent les vulnérabilités sociales et économiques de la population locale, consolidant un véritable marché illicite de la migration.

Les conditions sécuritaires du Niger, déjà fragilisées par la présence de groupes terroristes, pourraient se dégrader davantage. Le trafic d'être humain s'accompagne parfois d'activités criminelles connexes comme les enlèvements et le blanchiment d'argent. En 2023, plusieurs incidents liés à ces pratiques ont été enregistrés dans les régions frontalières et sur les principaux axes migratoires du pays (International Crisis Group, 2024).

La migration non règlementée expose souvent les individus à des conditions de voyage extrêmement dangereuses. En 2023, plus de 3 400 migrants ont péri en Méditerranée selon les estimations de l'OIM (2024), tandis que beaucoup d'autres ont été victimes d'abus ou d'abandon en plein désert. Le Niger, carrefour migratoire, se retrouve au cœur d'une crise humanitaire chronique, avec un besoin croissant en aide d'urgence, abris, soins de santé et protection pour les migrants en transit.

La décision du Niger de revoir sa coopération migratoire avec l'UE met à mal la politique d'externalisation de la gestion des flux migratoires clandestins de cette dernière. Elle a investi environ 1,3 milliard d'euros dans des initiatives de gestion des migrations au Sahel, notamment au Niger (Thiombiano, 2020). La fin de la coopération dans ce domaine pourrait entraîner une réévaluation de cette aide financière.

Au-delà, de l'abrogation de la loi nigérienne de 2015, les dynamiques migratoires dans le Sahel central ont beaucoup évolué. En effet, la nouvelle reconfiguration géopolitique du Sahel a une conséquence sur les flux migratoires dans cet espace. Une zone de convoitise internationale par les acteurs divers des Etats et des acteurs non étatiques.

3.2. L'impact des tensions géopolitiques au Sahel sur la reconfiguration des politiques migratoires

Au Sahel, les tensions géopolitiques ne cessent de s'intensifier, la gestion des migrations exige une approche stratégique, coordonnée et multisectorielle (Mixed Migration Centre, 2025). La gestion migratoire au Sahel central ne peut plus être appréhendée uniquement à l'échelle nationale. Elle s'inscrit dans une dynamique régionale et internationale, indissociable des enjeux de criminalité transnationale organisée, de sécurité des frontières et de résilience des communautés locales.

L'OIM relève qu'il devient impératif de construire un cadre de coopération multilatéral, associant à la fois les États, les organisations régionales, et les acteurs non étatiques. Cela implique une meilleure coordination des politiques migratoires, le partage de données, l'harmonisation des législations et la mutualisation des bonnes pratiques (OIM, 2020). Des initiatives telles que le G5 Sahel ou la CEDEAO ont longtemps constitué des plateformes pertinentes pour la concertation régionale. Cependant, la dislocation du G5 Sahel et le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO ont fragilisé ces mécanismes de coopération.

En outre, la question migratoire dans le Sahel ne saurait être dissociée des dynamiques économiques, sécuritaires et socio-culturelles. Une approche intégrée paraît indispensable, articulant développement local, création d'emplois décents, accès à l'éducation, sécurité alimentaire et renforcement de la résilience

communautaire (OECD et Sahel and West Africa Club, 2020a). En s'attaquant aux causes profondes de la migration forcée, telles que la pauvreté, l'insécurité ou l'absence de perspectives économiques, il est probable de réduire durablement les pressions migratoires.

Le trafic d'êtres humains est devenu une activité qui prospère dans les zones de faible gouvernance provoquée souvent par la fragilité des Etats ou leur incapacité à faire face à la gestion de flux migratoire. À ce sujet, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime appelle à renforcer les dispositifs de surveillance pour le contrôle des frontières, de criminaliser le trafic et de coopérer avec les forces de sécurité régionales. Ce qui permettrait de démanteler les réseaux de passeurs (United Nations Office on Drugs and Crime, 2024).

Une gestion migratoire efficace repose sur une gouvernance qui place la dignité humaine au cœur des politiques publiques (OECD et Sahel and West Africa Club, 2020b). Or, les États du Sahel central souffrent d'une insuffisance de ressources et d'expertise pour gérer les migrations. Le renforcement des capacités administratives, la formation des agents publics, la digitalisation des systèmes de gestion migratoire et le développement d'infrastructures adaptées sont autant de mesures nécessaires pour une gouvernance efficace (GIZ, 2022).

Les enjeux migratoires dans le Sahel notamment dans les trois pays, le Burkina, le Mali et le Niger ont des implications globales. Dans ce contexte, les pays du Sahel ont besoin du soutien de la communauté internationale qui peut apporter un appui financier, technique et diplomatique. Cela peut se faire à travers des initiatives comme celles conjointement portées par UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants de retour, ou par le biais de coopérations bilatérales (European Commission, 2021).

La gestion des migrations dans le Sahel est un défi multidimensionnel qui exige des réponses concertées, solidaires et humaines. Le renforcement de la coopération régionale, l'engagement de la communauté internationale, la protection des droits humains et le développement local sont autant de leviers essentiels. Adopter une vision à long terme fondée sur la prévention des causes profondes est la condition sine qua non pour une gouvernance migratoire efficace et durable.

4. Conclusion

L'analyse du contexte de crise aiguë au Sahel central révèle une transformation qui a eu des effets sur les dynamiques migratoires dans la région. Cette mobilité ne se limite pas seulement à des déplacements de populations motivés par l'insécurité. Elle se traduit par une reconfiguration plus profonde des logiques de migration, combinant des stratégies de survie, de quête de

stabilité et la recherche d'opportunités au-delà des frontières. Dans un environnement marqué par la faiblesse des structures étatiques et la précarisation des conditions de vie, la migration constitue une alternative nécessaire dont elle est devenue à la fois contrainte et ressource. Ainsi, pour comprendre les migrations au Sahel central, il semble nécessaire d'interroger les réponses locales, régionales et internationales à une crise multidimensionnelle qui ne cesse de redessiner les contours sociaux, économiques et politiques de la région.

Les instabilités politiques récurrentes et l'insécurité persistante qui secouent la région sahélienne créent un climat de peur, de précarité et de désespoir qui motive certains citoyens à fuir leur pays. Face à l'effondrement des institutions, à la montée des groupes armés et à l'absence de perspectives économiques, la migration apparaît parfois comme le seul moyen de survie. Ainsi, loin d'être un phénomène isolé ou purement économique, la migration au Sahel s'inscrit dans un contexte plus large de vulnérabilité structurelle et d'instabilité prolongée, appelant des réponses globales et durables, tant sur le plan sécuritaire que du développement.

La dynamique migratoire au Sahel connaît une profonde transformation, alimentée à la fois par la montée des instabilités régionales et par des évolutions législatives majeures, notamment l'abrogation de la Loi 2015-36 relative au trafic illicite des migrants par les nouvelles autorités du Niger. Alors que cette loi visait à freiner les flux migratoires en criminalisant certaines formes de mobilité, sa suppression ouvre la voie à une réorganisation des routes et des pratiques migratoires. Dans un contexte de crise sécuritaire persistante, cette évolution pourrait renforcer les flux clandestins, reconfigurer les réseaux migratoires et redistribuer les rapports de force entre acteurs locaux et transnationaux. Plus que jamais, il devient urgent de repenser les politiques migratoires dans une logique de coopération régionale, d'inclusion sociale et de respect des droits humains.

Bibliographie

- Amnesty International. (2021). *Personne ne te cherchera : Détention abusive des personnes réfugiées et migrantes débarquées en Libye*. Amnesty International. <https://www.amnesty.org/download/Documents/MDE1944392021FRENCH.pdf>
- Boyer, F. (2024). Les régimes migratoires au Sahel central : Après le transit et la frontiérisation ? *Revue européenne des migrations internationales*, 40(4), 35–51.
- Brachet, J. (2008). Un désert cosmopolite : Migrations de transit dans la région d'Agadez (Sahara nigérien).

- Brachet, J. (2009). *Migrations transsahariennes : Vers un désert cosmopolite et morcelé, Niger*. Éditions du Croquant.
- Chiencoro. (2024, 4 juin). Burkina Faso : La crise de déplacement la plus négligée au monde pour la deuxième année consécutive. *Sahel Tribune*. <https://saheltribune.com/burkina-faso-la-crise-de-deplacement-la-plus-negligee-au-monde-pour-la-deuxieme-annee-consecutive/>
- Dauchy, A. (2020). La loi contre le trafic illicite de migrant·es au Niger : État des lieux d'un assemblage judiciaire et sécuritaire à l'épreuve de la mobilité transnationale. *Anthropologie & développement*, 51, 121–136.
- Dembélé, M. (2021). La scolarisation empêchée, face cachée des déplacements de populations : L'exemple du Mali. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 87, 23–27.
- ECOWAS. (2023, 10 août). *Final communiqué of the second Extraordinary Summit of the Conference of Heads of State and Government of ECOWAS on the political situation in Niger* [Communiqué de presse] https://ecowas.int/wp-content/uploads/2023/08/FRE_Final-Communique-1_230810_231624.pdf
- FAO. (2019). *Sabel: Burkina Faso, Chad, Mali, Mauritania, the Niger and Senegal. Regional overview – December 2019*. FAO.
- FSIN. (2023, 16 juin). *CILSS Regional Report for West Africa and the Sabel 2023*. Food Security Information Network (FSIN). <https://www.fsinplatform.org/cilss-regional-report-west-africa-and-sahel-2023-0>
- Gary-Tounkara, D. (2013). La gestion des migrations de retour, un paramètre négligé de la grille d'analyse de la crise malienne. *Politique africaine*, 130(2), 47–68.
- GIZ. (2022, juin). *Regional resource governance in West Africa: Using raw materials for peace and development*. <https://www.giz.de/en/downloads/giz2022-en-regional-resource-governance-west-africa.pdf>
- HCDH. (2024, 9 juillet). Des migrants et réfugiés toujours victimes d'abus flagrants et généralisés en Libye, dénonce Volker Türk. *ONU Info*. <https://news.un.org/fr/story/2024/07/1146916>
- International Crisis Group. (2023, février). *Mali: Éviter le piège de l'isolement*. <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/mali/b185-mali-eviter-le-piege-de-lisolement>

- International Organization for Migration. (2021). *World Migration Report 2022*. United Nations.
- IOM. (2013, 28 juin). *Mali Crisis: A migration perspective (as of June 2013)*. <https://reliefweb.int/map/mali/mali-crisis-migration-perspective-june-2013>
- IOM. (2023, décembre). *Rapport Comité permanent des programmes et des finances: Trente-quatrième session*. Scribd. <https://fr.scribd.com/document/833769945/2023-12-FR-IOM-Med-Dev-WCA>
- Jacquelot, G. de, Wender, A. S., Prestianni, S., Brachet, J., & Espuche, B. (s. d.). *Les pays sabélo-sahariens, nouvelles vigies de l'Europe*.
- Kanté, M. I. (2024). *Missions africaines de maintien de paix: Apprendre de l'expérience de la MINUSMA au Mali*. Friedrich-Ebert-Stiftung. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/21713.pdf>
- Kone, M. B. (2020). *L'impact de l'effondrement de la Libye sur le Mali*. Collège des forces canadiennes. <https://www.cfc.forces.gc.ca/259/290/22/305/Kone.pdf>
- Lobez, C. (s. d.). *Objectivation des flux migratoires en provenance du Sabel vers l'Europe*.
- Lyammouri, R., & Ammari, F. (2025). *Genèse et évolution des groupes extrémistes armés au Sabel dans un contexte de crise multidimensionnelle*. Policy Center for the New South. <https://www.policycenter.ma/publications/genese-et-evolution-des-groupes-extremistes-armes-au-sahel-dans-un-contexte-de-crise>
- Mixed Migration Centre. (2025, 25 février). *Understanding the roles of smugglers along mixed migration routes in the Central Sahel*. <https://mixedmigration.org/resource/understanding-the-roles-of-smugglers-along-mixed-migration-routes-in-the-central-sahel/>
- NER_Flux_Migratoires_2024.pdf. (s. d.).
- Nobili, M. (2013). Review of *The Trans-Saharan Book Trade: Manuscript Culture, Arabic Literacy and Intellectual History in Muslim Africa* [Library of the Written Word. Vol. 8. The Manuscript World]. *Oriente Moderno*, 93(1), 324–330.
- OCHA. (2023, 24 mai). *Niger : Situation des mouvements de populations (Au 17 mai 2023)*. ReliefWeb. <https://reliefweb.int/report/niger/niger-situation-des-mouvements-de-populations-au-17-mai-2023>

- OCHA. (2025a). *Mali : Besoins humanitaires et plan de réponse 2025 (janvier 2025)*. <https://www.unocha.org/publications/report/mali/mali-besoins-humanitaires-et-plan-de-reponse-2025-janvier-2025>
- OCHA. (2025b, 21 janvier). *Mali : Besoins humanitaires et plan de réponse 2025 (janvier 2025)*. <https://www.unocha.org/publications/report/mali/mali-besoins-humanitaires-et-plan-de-reponse-2025-janvier-2025>
- OECD & Sahel and West Africa Club. (2020a). *Africa's Urbanisation Dynamics 2020: Africapolis, Mapping a New Urban Geography*. OECD. <https://doi.org/10.1787/b6bccb81-en>
- OECD & Sahel and West Africa Club. (2020b). *Africa's Urbanisation Dynamics 2020: Africapolis, Mapping a New Urban Geography*. OECD. <https://doi.org/10.1787/b6bccb81-en>
- OIM. (2020). *Lutte contre la traite des personnes et les formes contemporaines d'esclavage*. https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IO_M-Thematic-Paper-Trafficking-in-Persons-FR.pdf
- OIM. (2024a). *International Data : Portail sur les données migratoires*. <https://www.migrationdataportal.org/fr/international-data>
- OIM. (2024b). *République du Niger - Matrice de suivi des déplacements : Suivi des flux de populations (Septembre 2024) (n°80)*. <https://reliefweb.int/report/niger/republique-du-niger-matrice-de-suivi-des-deplacements-suivi-des-flux-de-populations-septembre-2024-rapport-ndeg80>
- ONU. (2015). *Niger : L'ONU appelle à faire écho à la générosité des communautés accueillant des réfugiés du Nigéria*. <https://africarenewal.un.org/fr/magazine/niger-lonu-appelle-faire-echo-la-generosite-des-communaut-es-accueillant-des-refugies-du#:~:text=Lanzer,montant%20376%20millions%20de%20dollars>
- Petrillo, D. (s. d.). *Le contrôle des frontières dans l'espace Schengen à la lumière des droits nationaux et européen*.
- Raineri, L. (2020, 3 décembre). *Sahel Climate Conflicts? When (Fighting) Climate Change Fuels Terrorism*. European Union Institute for Security Studies. <https://www.iss.europa.eu/publications/briefs/sahel-climate-conflicts-when-fighting-climate-change-fuels-terrorism>
- Ruiz-Benitez de Lugo, L. B., Serwat, L., & Beevor, E. (2024). *Groupes armés non étatiques et économies illicites en Afrique de l'Ouest : Comment les économies illicites contribuent-elles à renforcer et à dégrader la légitimité des groupes armés ? (n°4)*. Global Initiative Against Transnational Organized Crime.

- Smereczniak, C. F. (2024). *Burkina Faso réponse rapide violence / affrontements 2024, 24-RR-BFA-65175 (Rapport d'allocation du CERF sur l'utilisation des fonds et résultats atteints)* (n°24-RR-BFA-65175). UN CERF.
- Sogodogo, A. (2024). *Alliance des États du Sahel : Défis et perspectives*. Friedrich-Ebert-Stiftung. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/mali/21441.pdf>
- Thiam, A. M. (2025, 6 mai). Jeunesse et chômage au Sahel : Une bombe à retardement pour l'Afrique. [https://bamada.net/jeunesse-et-chomage-au-sahel-une-bombe-a-retardement-pourlafrique#:~:text=Dans%20le%20Sahel%2C%20le%20ch%C3%B4mage,et%20sans%20perspective%20d'évolution](https://bamada.net/jeunesse-et-chomage-au-sahel-une-bombe-a-retardement-pourlafrique#:~:text=Dans%20le%20Sahel%2C%20le%20ch%C3%B4mage,et%20sans%20perspective%20d'%C3%A9volution)
- Thiombiano, D. (2020). Contribution de la société civile à la coopération Union européenne-Afrique en matière de migration : Le cas du Niger (ECRE Working Paper No. 04). European Council on Refugees and Exiles. <https://ecre.org/wp-content/uploads/2020/02/Working-Paper-04-Niger-Final.pdf>
- Tribune, S. (2024, 4 juin). Rapport du NRC : Les crises de déplacement les plus oubliées au monde. *Sahel Tribune*. <https://saheltribune.com/rapport-du-nrc-les-crisis-de-deplacement-les-plus-oubliees-au-monde/>
- UNHCR. (2025). UNHCR Mali: Situation of refugees from Burkina Faso and Niger as of 15 May 2025. UNHCR Operational Data Portal (ODP). <https://data.unhcr.org/en/documents/details/116420>
- United Nations Office on Drugs and Crime. (2024). *Global report on trafficking in persons 2024*. United Nations. <https://doi.org/10.18356/9789211069891>
- Walker, S., & Restrepo, M. B. (2022). Économies illicites et conflit armé : Dix dynamiques qui contribuent à l'instabilité (Global Initiative Against Transnational Organized Crime). <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/01/GMFA—Ilicit-economies-in-armed-conflict-setting-report-French-compressed.pdf>
- Zanker, F., Arhin-Sam, K., Jegen, L., & Bisong, A. (2020). Libre circulation en Afrique de l'Ouest : Juxtapositions et intérêts divergents.
- Zeini, M. (2014). La problématique de la criminalité transnationale et le contrôle démocratique du secteur de la sécurité (Policy paper). Friedrich-Ebert-Stiftung. https://www.cicc-iccc.org/public/media/files/prod/onglet_files/179/ZezniMoulave.pdf

Partie II. Dynamiques migratoires au Sénégal

Les migrations au Sénégal : un regard renouvelé de la littérature à l'aune des travaux récents de terrain

Marème Niang-Ndiaye

Samba Diouf

Pape Sakho

Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)

mareme12.niang@ucad.edu.sn; samba23.diouf@ucad.edu.sn;
papa.sakho@ucad.edu.sn

1. Introduction

Aujourd'hui, le Sénégal est un laboratoire d'observation privilégié des tendances migratoires à l'échelle africaine et mondiale. En l'espace d'un demi-siècle, le pays est devenu, un lieu de convergence de flux multiples, où coexistent départs, retours, installations et circulations de transit, dans une perspective de mondialisation élargie (Bredeloup, 2012 ; Robin & Bah, 2020 ; Adepoju, 2006 ; Lessault & Beauchemin, 2013 ; Sakho, 2018) à l'interface géographique entre les mondes africain, européen et global.

Les migrations vers le Sénégal s'inscrivent dans un temps long, précolonial et colonial, caractérisé par des mobilités agricoles, pastorales, commerciales et religieuses à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb (Diop, 2008 ; Bredeloup, 2012) mais aussi extracontinentales d'Asie et du Moyen-Orient. Après les indépendances, elles se sont maintenues tout en se réinventant pour s'adapter aux transformations économiques, territoriales et géopolitiques du Sénégal contemporain. Parallèlement, les migrations de retour se multiplient, notamment depuis la pandémie de Covid-19, et deviennent de plus en plus visibles sur le territoire national.

Toutes ces mobilités révèlent aujourd'hui une forme de *mondialisation migratoire* où s'articulent à la fois des logiques Sud–Sud et Nord–Sud, et des hiérarchies de légitimité de la mobilité (Simon, 2006). Elles pointent également les enjeux de la fabrique des territoires en donnant lieu à de nouveaux modes d'habiter et de cohabiter (Lessault & Sakho, 2023, 2024, Ngom, 2024), une lecture centrée sur l'émigration internationale et la diaspora, et depuis les années 2000 sur la migration dite « irrégulière », reproduit des hiérarchies épistémiques qui tendent à rendre invisibles des mouvements pourtant structurants pour la compréhension de la réalité migratoire contemporaine du Sénégal.

Ce renouvellement conceptuel repose sur plusieurs postures théoriques complémentaires. L'approche multi-située dans le champ des mobilités, à travers sa dimension territoriale, proposée par Geneviève Cortes et Denis Pesche (2013) à la suite des travaux fondateurs de George Marcus (1995), constitue un jalon central. Cette approche, à la fois théorique et méthodologique, a donné lieu à une production croissante en sciences humaines et sociales mobilisant le qualificatif « multi-situé » pour des objets et angles d'analyse très divers (Cortes & Pesche, 2013 ; De Wind & Vásquez, 2014 ; Dia, 2009 ; Roulleau-Berger, 2011 ; Baby-Collin, 2019). Elle invite à penser la migration à travers une pluralité d'espaces connectés — du village d'origine aux métropoles globales — sans hiérarchie entre eux. Chaque lieu prend sens dans une constellation d'autres lieux, reliés par des circulations matérielles, économiques, sociales et symboliques. Appliquée au contexte sénégalais, cette grille de lecture permet de ne plus percevoir la migration comme un parcours linéaire orienté vers un centre d'attraction unique mais comme un système de mobilités articulant ancrages, circulations et recompositions territoriales.

Cette vision réticulaire s'inscrit dans la continuité du paradigme du transnationalisme développé par Nina Glick Schiller, Linda Basch et Cristina Szanton Blanc (1994), qui met en lumière la formation d'espaces sociaux transnationaux au sein desquels les migrants entretiennent des liens économiques, politiques, religieux et symboliques avec plusieurs territoires au-delà des frontières nationales. En parallèle, Alain Tarrius (2000), souligne la dimension rythmique et séquentielle des mobilités dans la notion de circulation migratoire : aller-retour, pauses, bifurcations et temporalités plurielles qui scandent les parcours individuels et collectifs. Ces cadres conceptuels permettent de sortir d'une vision statique de la migration pour en saisir la plasticité, la réversibilité et la dimension processuelle.

Miret (2002) en introduisant la notion de « territorialités migrantes » met l'accent sur les nouvelles manières d'habiter, de s'appropriier et de symboliser l'espace par les migrants. Ces territorialités, matérielles et imaginaires à la fois, traduisent un double mouvement : l'insertion dans des lieux préexistants et la création de spatialités inédites. Portée par la sociologie des réseaux et la théorie de l'espace social, cette approche renouvelle la manière de penser la mobilité. La migration n'est plus perçue comme une rupture, mais comme un processus continu de reterritorialisation et de production d'espaces translocaux (Tarrius, 2002 ; Greiner & Sakdapolrak, 2013). Cependant, malgré cette reconnaissance du migrant comme acteur à part entière, les représentations demeurent encore marquées par la figure masculine et marchande.

Dans le même sens, Marème Niang Ndiaye (2014) propose une inflexion en conceptualisant l'habiter en migration comme un système de liens et de lieux.

Cette approche invite à penser la migration à travers trois dimensions interdépendantes : les pratiques des lieux (mobilités quotidiennes, stratégies résidentielles, usages différenciés des espaces), la fabrique des lieux (investissements, inscriptions matérielles, appropriations foncières et urbaines) et le sens attribué aux lieux (identification, attachement, ancrage).

Ainsi, l'articulation entre *l'approche transnationale*, la *perspective multi-située* et la conceptualisation de *l'habiter en migration comme système de liens et de lieux* forme un socle théorique heuristique pour appréhender la migration contemporaine au Sénégal. Elle permet de comprendre la migration non seulement comme un fait de circulation, mais aussi comme un processus de *fabrique* et de transformation des lieux. Les migrants apparaissent alors à la fois comme des vecteurs de mobilité et comme des producteurs de spatialités, inscrivant leurs trajectoires dans des recompositions territoriales complexes qui transforment en profondeur le Sénégal et ses connexions au reste du monde. Elle ouvre enfin la voie à une géographie sociale des migrations attentive aux processus de territorialisation multiples, aux temporalités des parcours et aux significations sociales attachées aux espaces vécus.

Ainsi, le chapitre vise à réinterroger la géographie des migrations au Sénégal en articulant l'analyse des flux historiques et contemporains, des déterminants structurels et des effets socio-spatiaux. Elle cherche à combler un double déficit : d'une part, la faible reconnaissance institutionnelle et scientifique des migrations intra-africaines et des présences étrangères au Sénégal ; d'autre part, la rare prise en compte des migrations de retour et de leurs impacts territoriaux. L'objectif est de montrer comment une approche géographique permet de saisir la matérialité, la spatialité et la pluralité des migrations au Sénégal, tout en mettant en lumière les tensions, cohabitations et transformations qu'elles génèrent.

Il s'appuie sur une revue de la littérature sur les migrations sénégalaises dans le monde et une analyse des données quantitatives de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), de l'POIM et de la Banque mondiale, afin d'identifier les tendances structurelles des migrations au Sénégal, des enquêtes de terrain sous forme de récits de vie et entretiens semi-directifs menés dans le cadre des programmes de recherche Mobilités européennes vers l'Afrique. Circulations internationales et nouveaux ancrages au Sénégal (CIRCUS)¹ et Cartographie des conflits en contexte migratoires et politiques

¹ Prix Tremplin 2022-2024 de la coopération scientifique bilatérale entre la France et le Sénégal. Financement MESR, France.

publiques (CPCM2P)², ont permis d'analyser les logiques sociales, économiques et territoriales de ces dynamiques migratoires.

2. *Genèse, inflexions et recompositions épistémologiques sur le temps long de l'étude des migrations ouest-africaines*

Les premières analyses des migrations au Sénégal s'inscrivent dans une temporalité longue ouest-africaine qui excède largement le cadre colonial. Dès les années 1960–1980, les travaux, articulant géographie historique, anthropologie économique et histoire coloniale, ont mis en lumière la profondeur historique des circulations humaines dans les espaces sahéliens et soudano-sahéliens.

2.1. La profondeur historique des circulations en Afrique de l'Ouest

Meillassoux (1964, 1981), à travers ses analyses des systèmes de production précoloniaux, a montré que la migration contribuait à la reproduction sociale et au maintien des équilibres économiques dans des sociétés où la main-d'œuvre constituait la principale richesse. Barry (1972), pour sa part, a démontré que la vallée du fleuve Sénégal, bien avant la colonisation, fonctionnait comme un espace d'interconnexion marchande et un territoire de circulation plutôt que de fermeture, où migrations de travail, pastorales et commerciales assuraient la cohésion entre espaces politiques et religieux.

Les migrations ne sont plus simplement vues comme des déplacements, mais un langage social, politique, culturel et économique structurant hiérarchies et alliances. Cependant, en privilégiant une perspective macro-historique et une lecture majoritairement masculine et marchande, cette première génération d'études a occulté les tensions sociales, foncières et territoriales qui animaient déjà les dynamiques migratoires de la région.

L'émergence des États souverains marque une nouvelle perspective scientifique sur l'étude des migrations au Sénégal, dominée par une approche développementaliste à rectifier. Abdoulaye Bara Diop (1972), de Catherine Coquery-Vidrovitch (1981) ou Claude Meillassoux (1981) positionnent le migrant comme un acteur clé du progrès social, emblème de réussite et catalyseur de modernisation au sein des villages.

D'autres études, réalisées dans la vallée du fleuve Sénégal, le bassin arachidier ou les régions soninké (Findley, 1997 ; Bredeloup, 1993 ; Kane & Lericollais (1975), Manchuelle (1987, 2004)) établissent un lien entre migrations internationales, reproduction des économies rurales et transformation des

² Laboratoire de géographie Humaine (LaboGéHu), Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Cheikh Anta Diop. Financement MITRA2024-2025.

structures familiales. La migration se transforme ainsi en une stratégie de reproduction sociale qui régule les équilibres entre le terroir, le lignage et la diaspora. Des organisations internationales (Banque mondiale, 1989 ; OIM, 1995), positionnent la migration au cœur des politiques publiques comme un instrument de modernisation. En même temps, Philippe Antoine, Philippe Bocquier et Abdou Salam Fall (1995) orientent l'attention sur les changements sociaux internes provoqués par la migration. Ils démontrent comment les migrations, tant internes qu'internationales modifient les rapports de genre, les structures familiales et les hiérarchies économiques et mettent en lumière les vulnérabilités d'un État développementaliste et extraverti.

Cependant, ces recherches sont encore teintées par une vision fonctionnaliste et centrée sur l'émigration internationale et ses conséquences économiques, rarement considérée comme un phénomène politique, identitaire ou producteur d'espace.

La décennie des années 1980, marquée par les programmes d'ajustement structurel et la crise économique, représente une étape cruciale sur le plan épistémologique. Bredeloup (1994, 1997, 2002), Daum (1998) et Diop (2006) soulignent les transformations dans le domaine de l'entrepreneuriat des migrants et la diversification des espaces diasporiques. Ces entrepreneurs migrants commerçants et diamantaires jouent un rôle clé dans la réorganisation des économies africaines au sein des interstices du marché mondial.

Catherine Quiminal (1991), Mahamet Timera (2001) et Cheikh Ba (2006), s'appuyant sur l'approche transnationale invitent à repenser la migration comme un processus vivant, tissé de liens, de circulations et de transformations s'enracinant dans des allers-retours, des échanges constants et des appartenances partagées entre les lieux d'origine et d'installation. Le migrant n'est plus seulement porteur de capitaux ou de projets économiques ; il devient un passeur d'expériences, un acteur qui façonne des espaces sociaux et culturels à travers lesquels se redéfinissent les identités.

Dans le prolongement de cette réflexion, Bava (2000) et d'Ebin (1993) montrent combien les dimensions religieuses et culturelles participent pleinement à cette dynamique à travers l'exemple des Mourides installés à Marseille ou à New York. Leurs pratiques spirituelles, économiques et communautaires recréent des lieux de solidarité et d'appartenance bien au-delà du Sénégal

Sous l'effet de la mondialisation (Appadurai, 2005 ; Bruneau 2004), la migration s'impose aujourd'hui comme un système complexe et multi-localisé, reliant les espaces de départ, de transit et d'installation. Timera (1996), Daum (1998) et Mboup (2001) montrent comment les migrants soninkés, ou mourides

tissent entre ces lieux des réseaux denses où circulent, en permanence, ressources économiques, politiques et symboliques. (Daum, 1998 ; Cissé et al., 2006). Véritables laboratoires du codéveloppement, elles articulent les logiques communautaires, héritées des territoires d'origine, avec des formes d'organisation et de gestion inspirées de la mondialisation. À travers elles, les migrants deviennent des médiateurs entre le local et le global, la tradition et la modernité. C'est ainsi que Fall et al. (2006), Dia (2006) ou encore Ndione et Lalou (2005) mettent en lumière l'ampleur des investissements fonciers, entrepreneuriaux et sociaux réalisés par les migrants de retour, révélant comment les transferts d'argent et de savoir-faire participent à la transformation des paysages urbains et ruraux.

2.2. Les années 2000 : un tournant dans l'étude des migrations sénégalaises entre injonctions politiques et rhétorique de crise

À partir des années 2000, l'étude des migrations au Sénégal connaît un tournant majeur, marqué par l'émergence de la « crise migratoire européenne » et la mise en place de politiques d'externalisation des frontières. Les longues traversées atlantiques ou par les routes transsahariennes ont replacé la migration au cœur des débats politiques et scientifiques (Ba, 2008). Ce phénomène, désormais qualifié de « crise » est progressivement perçu comme une question de sécurité nationale, régionale et internationale (Pian, 2014).

Ce contexte a profondément transformé la manière dont la migration est représentée et étudiée. Ce qui relevait auparavant d'un projet de développement ou d'émancipation est désormais encadré par des logiques sécuritaires et des impératifs de contrôle (Ba et al, 2008). Les discours institutionnels et médiatiques se sont alignés sur cette vision, réduisant la migration à un enjeu moral et politique plus qu'à un fait social complexe. La figure du migrant « clandestin » a peu à peu éclipsé celle du migrant-développeur (Fall, 2016). Dans cette configuration, l'État sénégalais agit à la fois comme promoteur du droit à la mobilité régionale et comme partenaire de la dissuasion des départs vers l'Europe. Les organismes internationaux en jouant un rôle central dans la production de données, la formulation des politiques et la normalisation des pratiques migratoires et dans les programmes de sensibilisation contribuent largement à alimenter une rhétorique de la peur (Bouilly, 2017), et à refléter davantage les objectifs de maîtrise des flux que la valorisation de la mobilité (Aguillon, 2018, 2020). À partir des années 2010, les slogans tels que « Tekki fii » et « Tukki taxul tekki » (« émigrer n'équivaut pas à réussir ») ont amplifié cette logique en cherchant à « désenchanter la mobilité » et à « enchanter l'immobilité » (Aguillon, 2018 ; Pian, 2014 ; Dimé, 2025) et participé à construire une rhétorique de la réussite locale opposée à l'imaginaire migratoire, fondée sur la valorisation des trajectoires entrepreneuriales internes (Dimé, 2025).

Sur le plan académique, cette évolution a produit un effet paradoxal. D'un côté, elle a permis l'émergence d'un corpus empirique fourni sur les routes migratoires, les réseaux de passeurs, les trajectoires de retour et les politiques de contrôle (Riccio, 2008 ; Tandian, 2011 ; Ba, 2019 ; Gueye, 2021 ; Brachet et al., 2011). De l'autre, elle a contribué à renforcer une certaine dépendance intellectuelle et financière vis-à-vis des priorités européennes (Aguillon, 2018). Des travaux critiques ont ainsi souligné le caractère ambivalent, de la part l'UE qui s'appuie sur des acteurs humanitaires européens pour légitimer cette posture. Schenetti, et Mazzuccato (2024), ont mis en évidence l'instrumentalisation de la compassion, à travers un « *soft bordering* » qui en réalité est véritable un outil de contrôle.

Omar Ba et de Alfred Ndiaye (2008) montrent que cette orientation a souvent conduit à négliger les dimensions sociales, culturelles et territoriales de la migration au profit de thématiques centrées sur la prévention des risques ou la sensibilisation des jeunes.

Cette logique sécuritaire a également influencé la conception du retour. L'État sénégalais, à travers la Direction générale d'appui aux Sénégalais de l'extérieur (DGASE), et l'OIM ont promu l'idée d'un retour « productif », conçu comme levier de réinsertion économique à travers des programmes tels que le Programme d'appui à la réinsertion des migrants de retour (PARER) ou les initiatives conjointes UE-OIM pour la protection et la réintégration, mises en œuvre à partir de 2017 (OIM, 2018).

Toutefois, en privilégiant l'entrepreneuriat et l'investissement, et la logique de contrôle, ces dispositifs ont réduit le retour à sa dimension économique, négligeant les aspects humains, sociaux et symboliques de cette expérience (Smith, 2018 ; Dimé, 2021). En sus, l'absence d'indicateurs pertinents sur la migration de retour renforce davantage la méconnaissance du phénomène (Dimé, 2020).

Ainsi, la migration, autrefois symbole d'ouverture et de mobilité, devient dans les années 2000 l'objet d'une régulation politique et morale, révélant les tensions entre logiques de contrôle et réalités contextuelles. La lecture sécuritaire, toutefois, a coexisté avec des tentatives de décentrement et d'autonomisation du regard scientifique.

2.3. Les migrations contemporaines sénégalaises : vers un décentrement du regard et un intérêt croissant pour les catégories à la marge

Les travaux de Momar-Coumba Diop ont ouvert cette voie réflexive en articulant migrations, globalisation et recompositions sociales, remplaçant les acteurs locaux au cœur des dynamiques migratoires sénégalaises. Ndiaye (2008) et Rea et al. (2025) ont plaidé pour une africanisation du savoir migratoire,

revendiquant des cadres d'analyse endogènes capables de restituer la pluralité des expériences sénégalaises.

Cette réappropriation intellectuelle s'est accompagnée d'un élargissement thématique. L'écologie migratoire (Diallo, 2018 ; Brüning, 2021 ; Piguet, 2018), la religiosité transnationale (Bava, 2022) et les territorialités numériques (Fall, 2021 ; Ndione, 2022) sont devenues des objets centraux de recherche. Ils ont ainsi montré les mobilités pastorales et agricoles comme de véritables stratégies d'adaptation et de diversification territoriale, la puissance des réseaux confrériques dans la structuration des circulations et dans les recompositions identitaires au retour et l'émergence d'une diaspora numérique, où la présence à distance, la solidarité transnationale et la gouvernance communautaire se redéfinissent à travers les technologies.

Depuis les années 2010, ces orientations nouvelles s'ancrent dans un contexte de crises climatiques, foncières et politiques. Les recherches issues du programme MAFE (Migration between Africa and Europe), ont renouvelé la compréhension des trajectoires migratoires en soulignant leur caractère non linéaire et multisitué.

De la même façon la migration féminine sénégalaise longtemps appréhendée sous l'angle de la dépendance et de l'accompagnement des migrations masculines (Sarr, 2010 ; Ba, 1996), a fait l'objet, depuis les années 2000, d'un profond renouvellement analytique. Les travaux de Tall (1997), Tall & Tandian (2010), Sakho & Dial (2010) Sakho et al. (2011) et Tandian & Coulibaly (2008) avaient déjà amorcé cette inflexion. Les femmes migrantes sont ainsi devenues des actrices à part entière des transformations économiques, sociales et territoriales (Antoine & Fall, 2002). Des études plus récentes de Rabier & Fall (2023) montrent comment les femmes, engagées dans le commerce, le tourisme ou le travail domestique, contribuent à la structuration des économies locales et transnationales. Nathalie Mondain (2012, 2027) et de Marème Niang Ndiaye (2021, 2024) insistent quant à elles sur la pluralité des trajectoires, la redéfinition des rapports de genre et la reconfiguration des appartenances familiales et communautaires. Aujourd'hui, la migration féminine se présente comme un indicateur privilégié des dynamiques migratoires contemporaines au Sénégal.

Il est également ainsi du retour pour lequel le renouvellement théorique articule désormais une lecture critique et multidimensionnelle de ces trajectoires. En réponse à la perspective linéaire inscrite dans le paradigme du «développement par les migrants», selon laquelle les transferts financiers et investissements des migrants de retour constituaient des leviers automatiques de développement local (de Haas, 2005), ont mis en lumière une pluralité de formes de retour — volontaire, contraint, temporaire ou circulaire. Flahaux (2016) montre que le retour n'est pas nécessairement une rupture, mais une

reconfiguration du projet migratoire, inscrite dans un espace transnational où le Sénégal devient un point d'ancrage, de repositionnement ou de relance. A propos des politiques migratoires européennes encouragent les retours « durables » tout en limitant les réémigrations (Cassarino, 2018), selon Schenetti et al. (2024), elles tendent à instrumentaliser les migrants africains, réduisant leur mobilité à une variable de contrôle politique plutôt qu'à une pratique sociale autonome. En réponse à cette vision limitante, Beauchemin & Mezger (2010) ainsi que Mondain (2017) mettent en lumière la centralité des logiques familiales et genrées dans les choix de retour, des dynamiques socio-familiales complexes autour des décisions ainsi que la continuité temporelle du processus migratoire. Dans la même logique, Strijbosch (2025) et Mazzucato et al. (2023) posent le retour comme un processus relationnel, performatif et genré, où les trajectoires migratoires se rejouent au sein des relations sociales, des normes morales et des stratégies d'affirmation de soi. Les hommes revenants, souvent après une déportation, négocient la stigmatisation en incarnant tour à tour les figures de victime, criminel ou héros, combinant discrétion (*sutura*) et affirmation identitaire (Strijbosch, 2025 et Mazzucato et al. 2023). Hélène Quashie (2024) élargit cette perspective par la dimension symbolique et identitaire du retour. Les migrants de la diaspora afrodescendante investissent le Sénégal comme lieu de ressourcement et de reconstruction.

Ces analyses replacent le retour au centre de la reconfiguration des subjectivités, des masculinités et des rapports sociaux, et incitent à dépasser la lecture binaire réussite/échec, retour volontaire/involontaire, retour définitif/reémigration, investissement/appui, pour saisir ses dimensions affectives, symboliques, sociales et identitaires, révélatrices des nouvelles formes de légitimité dans les parcours migratoires en lien avec le Sénégal.

Enfin, le basculement paradigmatique par la prise en compte croissante des circulations Nord-Sud interroge la hiérarchie historique qui faisait du Sud un espace d'émigration et du Nord un espace de destination (Quashie, 2016 ; Lessault et al., 2023). Les migrants européens, souvent perçus positivement et jouissant d'une liberté de circulation, contrastent fortement avec les migrants africains soumis aux régimes de visas et à la stigmatisation. Ce contraste révèle la persistance d'une hiérarchisation des droits de mobilité fondée sur la nationalité et la race, mais aussi la transformation du Sénégal en espace d'accueil, d'investissement et de reterritorialisation.

Ce renversement du regard rompt avec un siècle de représentations asymétriques. Il oblige à reconsidérer les rapports de pouvoir inscrits dans la production du savoir migratoire, souvent orienté vers l'extérieur.

En somme, depuis plus d'un siècle, la succession de ces postures – de l'approche développementaliste de la migration à celle sécuritaire, en passant par

un décentrement du regard pour aboutir à une remise cause de certaines catégories d'analyse — témoigne d'une maturation scientifique réelle, mais encore inachevée de l'objet migratoire au Sénégal. Ces mobilités, parfois invisibles dans les statistiques mais bien présentes dans les pratiques, révèlent un autre visage du Sénégal contemporain : celui d'une société en mouvement, traversée par des dynamiques d'installation, de circulation, de retour et de transit qui réinventent sans cesse les liens entre l'ici et l'ailleurs.

3. *L'immigration sous-régionale au Sénégal : des mobilités actuelles invisibilisées ?*

Contrairement aux représentations politiques et médiatiques qui insistent sur un prétendu *exode massif* des Africains vers l'Europe (Smith, 2018), les dynamiques réelles montrent que la grande majorité des mobilités africaines demeurent intra-continentales (McAuliffe & Triandafyllidou, 2021). Plus des trois quarts des migrants africains circulent au sein du continent, selon des logiques sous-régionales bien ancrées (Bredeloup, 2020). Ces mobilités, anciennes et multiples, ont façonné les dynamiques sociales, économiques et territoriales de la région bien avant l'émergence des migrations internationales contemporaines. Dès lors, une lecture multi-scalaire des migrations ouest-africaines s'impose : ces mouvements ne relèvent pas de simples déplacements, mais d'un système d'interdépendances où circulent marchandises, savoirs, alliances et croyances (Adepoju 2005, 2006 ; Gaibazzi 2015). Le Sénégal s'inscrit pleinement dans cette configuration pour des migrants originaires du Mali, de la Guinée, du Burkina Faso ou du Niger.

3.1. Diversification et transformation constante de mobilités anciennes mais toujours d'actualité

Avant la colonisation, les migrations agricoles des Sérères et des Peuls, les déplacements commerciaux des Dioulas et des Haoussas, ainsi que les itinéraires spirituels des confréries tidianes et qadiriyya, traduisent une articulation fine entre mobilité et ancrage territorial. Ces circulations, à la fois pratiques économiques et instruments d'intégration sociale, consolidaient la cohésion communautaire tout en maintenant des hiérarchies locales entre le Sénégal et ses voisins (Amselle, 1976 ; Manchuelle, 1997).

La colonisation française a redéfini ces flux en fonction des besoins du capital colonial, mobilisant des travailleurs venus du Soudan français, de la Haute-Volta et de la Guinée pour les cultures arachidières, les travaux ferroviaires et le développement urbain de Dakar et Thiès (Manchuelle, 1997 ; Quiminal, 1991) mais également des Capverdiens dès les années 1900 (Fall, 2009).

Plus de soixante-dix ans plus tard, ces mêmes flux se sont poursuivis tout en se diversifiant. Les données de l'ANSD (2024) montrent que le Sénégal accueille

plus de migrants récents venant de la sous-région africaine que d'autres espaces. Aujourd'hui, plus de la moitié des migrants établis au Sénégal proviennent des pays limitrophes et participent depuis longtemps à la structuration et aux recompositions socio-spatiales à l'œuvre dans le pays (Diop, 2008).

Les résultats de recherches récentes conduites par Laboratoire de Géographie humaine (2025) au Sénégal ont montré toute l'actualité de cette mobilité ancienne en provenance de la sous-région. La vallée du fleuve conserve aujourd'hui plus que jamais son statut de carrefour migratoire. Après le conflit sénégal-mauritanien de 1989, l'installation de réfugiés mauritaniens a généré des ancrages sociaux et économiques autour de l'agriculture, de l'élevage et du petit commerce, malgré la précarité foncière et l'absence de statut juridique. Aujourd'hui, Maliens, Guinéens et Nigériens s'intègrent dans les circuits économiques locaux, du commerce transfrontalier à l'agriculture irriguée et aux chantiers. Cette insertion informelle soutient la vitalité régionale tout en accentuant la compétition pour les ressources et en remodelant les rapports de pouvoir, dans les zones tant urbaines que rurales.

Dans l'agglomération urbaine de Dakar, la pression résidentielle dans certains quartiers comme Ouakam traduit la compétition pour le logement et les espaces commerciaux entre migrants africains, investisseurs étrangers et populations locales, accentuant tensions sociales et hiérarchisations spatiales. Les marchés quotidiens sont animés depuis les années 1990 par des Guinéens dans le commerce des fruits et légumes, des Bissau-Guinéens dans le commerce du poisson, et des Maliens et Burkinabè dans la logistique et le transport (Fall, 2004 ; Diallo, 2009). Les femmes venues du Mali, de la Guinée ou du Burkina Faso investissent les interstices urbains pour le petit commerce, les services domestiques ou la restauration, circulant entre villes et campagnes (Rabier & Fall, 2023).

Sur le littoral touristique de la Petite Côte, les jeunes migrants investissent niches informelles telles pédicure, manucure, vente ambulante ou produits aphrodisiaques destinés aux touristes et à la population locale comme les Nigériens. D'autres recrutés dans les chantiers du Port de Ndayane comme Guinéens ou présents dans le commerce et la construction, comme Maliens ou indifféremment gardiens, puisatiers ou employés de maison. Toutefois, malgré des conflits ponctuels liés à la concurrence et à l'usage de l'espace, ces populations développent des interactions quotidiennes, tissent des liens de sociabilité et s'insèrent progressivement dans la vie locale.

Dans les zones frontalières à l'Est et au sud du Sénégal, les marchés de Kidira, Vélingara et Kolda, animés par Maliens, Guinéens et Bissau-Guinéens, témoignent de la porosité des frontières et de la complexité de l'intégration régionale, reposant sur des solidarités ethniques et religieuses et générant une

citoyenneté économique locale autonome des dispositifs officiels (Ngom, 2024). Ces dynamiques contribuent à la recomposition territoriale, reliant villes et campagnes au Sénégal et redéfinissant les rapports de pouvoir, tout en accentuant les inégalités et les hiérarchisations sociales.

La circulation des enfants talibés entre le Mali, la Guinée et le Sénégal, inscrite dans des logiques d'apprentissage religieux et économique, expose ces enfants à l'exploitation mais assurant la continuité des réseaux confrériques (RAM, 2018) ; Human Rights Watch, 2019).

Ces dynamiques montrent que les migrations sous-régionales, loin d'être marginales, constituent un phénomène total au sens maussien, touchant simultanément le travail, le religieux, l'éducation, le foncier et les représentations sociales. Ces flux contribuent à la recomposition des espaces urbains et ruraux sénégalais, générant de nouvelles territorialités transnationales faites d'hybridation entre ancrages locaux et économie régionale. Cependant, la reconnaissance institutionnelle de ces mobilités se heurte aujourd'hui à des contraintes politiques et sécuritaires croissantes. La libre circulation, pierre angulaire du projet d'intégration ouest-africaine, en est l'exemple le plus manifeste.

3.2. La crise de la libre circulation et les tensions de la gouvernance régionale

L'idéal d'une mobilité sans entraves de la CEDEAO (2019) est devenu un dispositif fragmenté, traversé par des tensions entre États membres et par une mise en œuvre inégale des droits de circulation comme en témoigne le Sénégal entre la régulation, le contrôle et la hiérarchisation des mobilités (Dime, 2021) et dysfonctionnements aux frontières (Delphine, 2020).

L'externalisation des politiques migratoires européennes a transféré la responsabilité du contrôle des flux vers les pays partenaires, dont le Sénégal créant un modèle de gouvernance migratoire asymétrique (Auguillon, 2018).

Le Sénégal à la fois carrefour régional et verrou sécuritaire se situe à l'intersection de ces régimes discursifs dans la région. Tandis que la CEDEAO valorise la mobilité comme droit historique, social et économique, fondé sur des pratiques anciennes de migration régionale, l'UE, associe la migration à la sécurité, à la lutte contre l'irrégularité et au contrôle des frontières.

Dans un contexte de crises économiques et sécuritaires au Sahel, certains segments de la société sénégalaise relayés par les médias et les discours publics expriment des inquiétudes face à l'intensification des flux intra-africains. Il ne s'agit pas nécessairement de xénophobie systémique, mais d'une recomposition des représentations sociales de la mobilité, où l'étranger ouest-africain devient

un acteur perçu à travers le prisme de la crise régionale et de l'insécurité transfrontalière.

Ainsi, le Sénégal illustre la tension persistante entre ouverture et contrôle, intégration et sécurisation, solidarité africaine et dépendance aux cadres normatifs européens, exposant la fragilité d'un projet régional longtemps idéalisé mais partiellement réalisé (Aiguillon, 2018).

4. Les migrations venant hors d'Afrique : vers des dynamiques et des recompositions en constante évolution

En dehors des migrants de la sous-région, le Sénégal accueille depuis la période précoloniale et de manière progressive des communautés étrangères extra-africaines dont les Libano-Syriens arrivés dans les années 1880, ainsi que et, plus récemment, des communautés asiatiques, arabes du Moyen-Orient ou européennes, illustrent la place croissante du Sénégal dans les circuits mondiaux de mobilité, de capital et de tourisme (Papa Demba Fall, 2009). Ces migrations, longtemps marginales dans les analyses scientifiques, sont étroitement liées à la libéralisation du marché foncier, à l'ouverture aux investissements étrangers et à la stabilité politique relative du Sénégal (Tall, 2009 ; Sakho, 2018).

Les enquêtes récentes (CIRCUS, 2023), ont montré une présence marquée de migrants européens sur les espaces littoraux de la Petite Côte devenus des pôles migratoires, résidentiels et touristiques. Ces territoires, autrefois dominés par la pêche et l'agriculture, se transforment sous l'effet de l'investissement étranger dans l'immobilier, la restauration et les services touristiques (Lessault et al, 2023). À Saly, plus de 40 % du parc immobilier résidentiel est aujourd'hui détenu par des ressortissants étrangers, souvent regroupés dans des copropriétés ou des résidences fermées (Dehorme, 2008). Ces enclaves touristiques et résidentielles, dotées de services autonomes témoignent d'une privatisation croissante du littoral. Dans les zones littorales écologiquement sensibles du nord et du sud, les investisseurs étrangers, souvent via des sociétés locales ou des intermédiaires, contourne les dispositifs légaux du Code domanial et foncier sénégalais de 1964, qui interdit la propriété directe aux non-nationaux (Lavigne & Diagne, 2023).

À ces présences européennes s'ajoutent celles des communautés libanaise et marocaine. Installés depuis l'époque coloniale, les Libanais occupent une place centrale dans les circuits du commerce de gros, de la distribution automobile, des matériaux de construction et, plus récemment, de l'immobilier urbain (Kasfir, 2013 ; Bredeloup, 2014). Dans les représentations locales, ces populations peu intégrées sociales oscillent entre figures de réussite économique et symboles d'un capitalisme étranger perçu comme détaché des préoccupations sociales sénégalaises (Sarr, 2018).

Les migrations asiatiques, et notamment chinoises, illustrent une autre configuration de la *mondialisation migratoire* au Sénégal. Arrivée à la fin des années 1990, cette présence se manifeste à travers deux manières. A Dakar, commerçants chinois contrôlent désormais une part significative de l'importation et de la distribution de produits manufacturés à bas prix (Haugen & Carling, 2005). Sur le littoral, des entreprises chinoises opérant dans la pêche industrielle provoquant des tensions récurrentes avec les pêcheurs artisanaux locaux en raison de la surexploitation des ressources et de la pollution des eaux (Belhabib et al., 2014).

Cette diversification des présences extra-africaines s'accompagne d'une hiérarchisation symbolique et sociale. Les ressortissants européens ou asiatiques aisés sont qualifiés d'expatriés, résidents ou investisseurs, termes valorisant la mobilité choisie et la légitimité économique. Les migrants africains, même installés durablement, sont souvent perçus comme précaires ou informels (Bredeloup, 2013).

Malgré l'ampleur de ces dynamiques, le Sénégal ne dispose d'aucune base de données exhaustive sur les populations extra-africaines résidentes. Ce déficit statistique entrave la formulation de politiques publiques cohérentes sur l'immigration, alors même que ces présences influencent profondément l'économie locale, l'emploi, le foncier et la morphologie urbaine.

Sur la Petite Côte, l'accaparement des terres à vocation touristique ou agricole par des étrangers suscite de nombreux conflits communautaires. Il crée un sentiment d'expropriation silencieuse au sein des populations locales, dépossédées de leurs terres, et engendrent une recomposition socio-spatiale marquée par une certaine ségrégation résidentielle.

D'un côté, ces présences extra-africaines participent à la diversification de l'économie locale, à la création d'emplois dans le tourisme et aux activités connexes (bâtiment, services, artisanat). Mais de l'autre, elles accentuent les inégalités socio-spatiales et la dépendance du pays à des capitaux exogènes volatils. La concentration des investissements étrangers dans le littoral inséré dans les circuits internationaux contraste avec la marginalisation relative des territoires intérieurs, exclus des retombées de la mondialisation.

Somme toute, l'immigration extra-africaine au Sénégal ne peut être appréhendée comme une simple anecdote de la mondialisation. Elle met en lumière les contradictions d'un pays à la fois ouvert aux capitaux internationaux et peu préparé à en réguler les effets sur la reconfiguration des territoires et la redéfinition des hiérarchies sociales et foncières. Elle interroge la justice spatiale dans un contexte d'inégal accès aux ressources.

5. Conclusion

Les migrations au Sénégal constituent un ensemble de déplacements articulés : mouvements sous-régionaux issus de dynamiques précoloniales, migrations à l'échelle du continent, hors du continent, mobilités temporaires ou permanentes, et retours. Le décalage entre la richesse empirique de ces mouvements et leur traitement normatif constitue un angle mort majeur de la recherche, mais plus encore, de la gouvernance migratoire au Sénégal.

Ces mobilités ne se réduisent pas à des déplacements fonctionnels ou économiques ; elles traduisent des expériences vécues de la mobilité, des stratégies d'émancipation et d'appartenance, et des manières d'habiter la distance. Dans les circulations ouest-africaines actuelles s'expriment des formes anciennes de continuité spatiale et sociale, où la migration est autant un mécanisme d'ajustement économique qu'un mode de régulation sociale. Derrière cette intensité circulatoire se déploient des *territorialités hybrides*, fondées sur les solidarités lignagères, les alliances ethniques et les interdépendances économiques. Ces réseaux permettent la survie et la mobilité, mais révèlent aussi des asymétries durables d'accès aux ressources et une faible reconnaissance institutionnelle des mobilités dites « ordinaires », souvent invisibilisées par les politiques publiques.

L'approche transnationale élargit la focale et met en lumière l'imbrication du Sénégal dans des systèmes migratoires mondialisés. Les migrations venues d'Europe ou d'Asie, loin d'être marginales, redessinent les rapports à l'espace et au territoire façonnant de véritables *enclaves résidentielles transnationales*, sécurisées et connectées à leurs pays d'origine. Ces lieux incarnent une forme d'urbanité sélective, où la frontière sociale remplace la frontière géographique. Ils matérialisent des rapports de distinction et de privilège, tout en suscitant de nouvelles interactions, parfois ambiguës, avec les sociétés locales. Ces migrations économiques s'organisent selon une logique d'interdépendance : les capitaux circulent, les profits se déplacent, et les liens se tissent entre les métropoles africaines et asiatiques. Le Sénégal devient ainsi un espace connecté à la mondialisation migratoire, où se rencontrent aspirations individuelles, rapports de pouvoir et logiques d'intégration différenciée.

Les retours en migration s'inscrivent dans cette géographie circulatoire complexe. Revenir, c'est souvent affirmer un statut, redéfinir sa place dans la communauté et réinscrire sa réussite dans le territoire. Cependant, ces dynamiques ne sont pas neutres. Les politiques humanitaires imposent de manière subtile une norme implicite : le retour n'est plus un choix mais une obligation. Elles réduisent la migration à une fonction instrumentale, négligeant le caractère complexe du retour sous-tendu par des logiques sociales,

symboliques, identitaires, voire existentielles, au-delà de l'économique et du politique.

Envisager la migration comme un système de liens et de lieux conduit à dépasser les oppositions classiques entre départ et retour, mobilité et sédentarité. Les migrants circulent, négocient, s'adaptent ; ils composent avec les contraintes économiques, les solidarités familiales et les politiques de contrôle. Cette mobilité relationnelle crée des réseaux d'interdépendance entre espaces hétérogènes, où se jouent les rapports de pouvoir et les appartenances sociales. La migration devient ainsi un analyseur des transformations du Sénégal contemporain : elle révèle les fractures spatiales, les recompositions identitaires et les tensions entre ouverture au monde et repli territorial.

En définitive, le défi pour la recherche et les politiques publiques demeure d'élaborer une lecture inclusive et informée de ces mobilités Nord-Sud, afin de dépasser les représentations duales du « migrant africain » et de l' « expatrié occidental » et de saisir la complexité des nouvelles géographies migratoires du Sénégal.

Bibliographie

- Adams, A. (1974). Prisoners in exile: Senegalese workers in France. *Race & Class*, 16(2), 157–179.
- Adams, A. (1977). *Le long voyage des gens du fleuve*. Paris: F. Maspero.
- Adepoju, A. (2000). Issues and recent trends in international migration in Sub-Saharan Africa. *International Social Science Journal*, 52(165), 383–394.
- Adepoju, A. (2004). Changing configurations of migration in Africa. *Migration Information Source*. <http://www.migrationinformation.org>
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). (2023). *Résultats du troisième recensement général de la population et de l'habitat : Rapport national*. Dakar : République du Sénégal.
- Antoine, P., & Sow, P. (2000). Rapports de genre et dynamiques migratoires : Le cas de l'Afrique de l'Ouest. In M. Bozon & T. Locoh (Eds.), *Rapports de genre et questions de population II : Genre, population et développement* (pp. 143–159). Paris: INED.
- Antoine, P., Bocquier, P., Fall, A. S., & Guisse, Y. (Eds.). (1992). *Étude de l'insertion urbaine des migrants : Présentation de la méthodologie de l'enquête menée à Dakar*. Paris : L'Harmattan.

- Ba, A., & Sarr, I. (1994). Migration et urbanisation au Sénégal. *Rapport de recherche du CERPOD*, 1(6). Bamako : Institut du Sahel.
- Ba, C. O. (1995). Un exemple d'essoufflement de l'immigration sénégalaise : Les Sénégalais au Cameroun. *Mondes en Développement*, 23(91), 31–44.
- Ba, C. O. (2003). Les Sénégalaises en Afrique centrale : De la migration d'accompagnement à l'émergence des groupes de femmes autonomes. In C. Coquery-Vidrovitch et al. (Eds.), *Être étranger et migrant en Afrique au XXe siècle : Modes d'insertion et enjeux identitaires* (pp. 279–292). Paris : L'Harmattan.
- Ba, C. O. (1996). Dynamiques migratoires et changements sociaux au sein des relations de genre et des rapports jeunes/vieux des originaires de la Moyenne Vallée du fleuve Sénégal (Thèse de 3e cycle). UCAD.
- Ba, C. O., & Ndiaye, A. I. (2008). L'émigration clandestine sénégalaise. *Revue Asylon(s)*, 3. <http://www.reseau-terra.eu/article717.html>
- Baby-Collin, V., & Cortes, G. (2019). Éditorial. *Espaces et sociétés*, 178(3), 7–19.
- Bakewell, O. (2008). Keeping them in their place. *Third World Quarterly*, 29(7), 1341–1358.
- Bava, S. (2000). Reconversions et nouveaux mondes commerciaux des Sénégalais mourides à Marseille. *Hommes et Migrations*, 1224, 46–55.
- Bava, S. (2003). De la « baraka » aux affaires : Ethos économique-religieux et transnationalité chez les migrants sénégalais mourides. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19(2), 69–84.
- Bava, S. (2002). Routes migratoires et itinéraires religieux (Thèse de doctorat). EHESS, Paris.
- Beauchemin, C. (2018). Migration between Africa and Europe (MAFE): Advantages and limitations of a multi-site survey design. In C. Beauchemin (Ed.), *Migration between Africa and Europe* (pp. 29–61). Cham: Springer.
- Becker, C. M. (1994). Propositions pour une histoire des migrations internationales sénégalaises. In M.-C. Diop (Dir.), *Le Sénégal et ses voisins* (pp. 258–292). Dakar : Sociétés-Espaces-Temps.
- Bocquier, P., & Traoré, S. (2000). Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : La croissance urbaine en panne. Paris : L'Harmattan.

- Bocquier, P. (1996). Insertion et mobilité professionnelles à Dakar. Paris : ORSTOM.
- Brachet, J., Choplin, A., & Pliez, O. (2011). Le Sahara entre espace de circulation et frontière migratoire de l'Europe. *Hérodote*, 142(3), 163–182.
- Bredeloup, S. (1992). Itinéraires africains de migrants sénégalais : Migrants d'Afrique de l'Ouest. *Hommes et Migrations*, 1160, 16–22.
- Bredeloup, S. (1993). Les migrants du fleuve Sénégal : À quand la « Diams'pora ? » *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 9(3), 205–232.
- Bredeloup, S. (1995). Sénégalais en Côte d'Ivoire, Sénégalais de Côte d'Ivoire. *Mondes en Développement*, 23(91), 13–29.
- Bredeloup, S. (1999). Territoires du diamant et migrants du fleuve Sénégal. In *Les territoires de l'identité*. Paris : L'Harmattan.
- Bredeloup, S. (2021). Migrations intra-africaines : Changer de focale. *Politique africaine*, 161–162(1), 427–448.
- Bredeloup, S., & Pliez, O. (2005). Migrations entre les deux rives du Sahara. *Autrepart*, 36(4), 3–20.
- Brüning, L. (2022). Érosion côtière au Nord du Sénégal : Migrations et stratégies d'adaptation. Étude de cas dans la commune rurale de Gandiol (Thèse de doctorat). Institut de Géographie, Université de Neuchâtel, Suisse.
- Bruzzzone, V. T., Fall, P. D., Tall, S. M., & Gueye, C. (2006). Le milieu sénégalais et l'action transnationale des migrants. Rome : CESPI.
- Condé, J., & Diagne, P. S. (1986). Les migrations internationales Sud-Nord : Les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France. Paris : OCDE.
- Daum, C. (1999). Migrations, lien au pays d'origine et développement. In P. Dewitt (Ed.), *Immigration et intégration : L'état des savoirs* (pp. 385–390). Paris : La Découverte.
- Daum, C. (1994). Ici et là-bas : Immigration et développement. *Migrations Société*, 6(32), 99–110.
- de Haas, H. (2005). International migration, remittances and development: Myths and facts. *Third World Quarterly*, 26(8), 1269–1284.
- de Haas, H. (2006). Migrations transsahariennes vers l'Afrique du Nord et l'UE : Origines historiques et tendances actuelles. *Migration Information Source*.
- Dia, H. (2007). Les investissements des migrants dans la vallée du fleuve Sénégal. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 23(3), 23–49.

- Dia, H. (2009). Espaces domestiques, espaces villageois, espaces urbains multisitués: Cinquante ans de migrations à partir de la moyenne vallée du fleuve Sénégal (1960–2010) (Thèse de doctorat). Université Paris-Descartes.
- Diagne, A., & Lessault, D. (2007). Émancipation résidentielle différée et recomposition des dépendances intergénérationnelles à Dakar. Paris : CEPED.
- Diallo, P.-I. (2009). Les Guinéens de Dakar : Migration et intégration en Afrique de l'Ouest. Paris : L'Harmattan.
- Dimé, M. (2020). Entre retour « subi » et retour « choisi »: Enjeux des migrations de retour au Sénégal et rôles des dispositifs d'appui. S. Sadouni (Dir.), *Migrations et gouvernance en Afrique et ailleurs* (pp. 61–79). Paris: L'Harmattan.
- Dimé, M. (2021). « Tekki fii » : Leurres et lueurs dans les projets de lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière au Sénégal. *Revue Sénégalaise de Sociologie*, 13, 71–97.
- Diop, A. B. (1965). Société Toucouleur et migration : Enquête sur l'immigration Toucouleur à Dakar. Dakar : IFAN.
- Diop, M. C. (2008). *Le Sénégal des migrations : Mobilités, identités et sociétés*. Paris : Karthala.
- Ebin, V. (1992). Camelots à New York : Les pionniers de l'immigration sénégalaise. *Hommes et Migrations*, 1160, 32–37.
- Fall, A. S., & Cissé, R. (2007). *Migration internationale et pauvreté en Afrique de l'Ouest* (Document de travail n° 5). Dakar : IED-Chronic Poverty Research Center.
- Fall, F. C. (2004). *Les immigrés peuls de la Guinée dans le commerce informel à Dakar* (Mémoire de maîtrise, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Département de Sociologie).
- Fall, P. D. (2000). Protectionnisme migratoire en Afrique noire : Les migrants sénégalais face à la politique de « gabonisation ». *Bulletin de l'IFAN*, 49(1–2), 101–134.
- Fall, P. D. (1998). Stratégies et implications fonctionnelles de la migration sénégalaise vers l'Italie. *Migrations Société*, 60, 7–33.

- Findley, S. E. (1990). Choosing between African and French destinations: The role of family and community factors in migration from the Senegal River Valley. Bamako: CERPOD.
- Findley, S. E., Ouedraogo, D. K., & Nassour, O. G. (1988). From seasonal migration to international migration: An analysis of the factors affecting the choices made by families of the Senegal River Valley. In *African Population Conference*. Dakar: UIESP.
- Findley, S. E., & Sow, S. (1990). The effects of irrigation on family migration decisions from the Upper Senegal River Valley. *PAA Conference*, Toronto.
- Flahaux, M.-L. (2009). Les migrations de retour et la réinsertion des Sénégalais (Mémoire de master). UCLouvain.
- Flahaux, M.-L., Beauchemin, C., & Schoumaker, B. (2010). Partir, revenir : Tendances et facteurs des migrations africaines intra et extra-continentales (MAFE WP 7).
- Flahaux, M.-L., & de Haas, H. (2016). African migration: Trends, patterns, drivers. *Comparative Migration Studies*, 4(1), 1–25.
- Gonin, P. (2001). Les migrations venant du bassin du fleuve Sénégal vers l'Union Européenne. In *Facteurs d'émigration, politiques d'immigration* (pp. 57–86). Bruxelles : CECLR.
- Gonin, P., & Robin, N. (2009). Les routes migratoires par le Sénégal. In A. Bensaâd (Ed.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes* (pp. 137–167). Paris : Karthala.
- Gueye, D. D. (2002). Migrants sahéliens : Pacte migratoire et mobilisations communautaires (Thèse). Université de Versailles–Saint-Quentin.
- Lalou, R. (1996). Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise. In J. Coussy & J. Vallin (Eds.), *Crise et population en Afrique* (pp. 345–373). Paris : CEPED.
- Lavigne Delville, P. (1994). Des migrants et des terroirs : Comparaisons des situations dans la vallée du fleuve Sénégal et au pays sérère. *Hommes et terres du Nord*, 4, 151–165.
- Lavigne Delville, P., & Diagne, D. (2023). Dépossessions foncières, conflits de légalité et instrumentalisation du droit au Sénégal : Essai de caractérisation de la conflictualité foncière rurale et péri-urbaine. *Géocarrefour*, 97(4). <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.21648>

- Lericollais, A. (1975). Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal. *Cahiers de l'ORSTOM*, 12(2), 123–135.
- Lericollais, A., & Roquet, D. (1999). Croissance de la population et dynamique du peuplement au Sénégal depuis l'indépendance. *Espace Populations Sociétés*, 1, 93–106.
- Lessault, D., & Beauchemin, C. (2009). Ni invasion, ni exode : Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 25(1), 163–194.
- Lessault, D., & Flahaux, M.-L. (2013). Regards statistiques sur l'histoire de l'émigration internationale au Sénégal. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29(4), 59–88.
- Manchuelle, F. (1997). *Willing migrants : Soninke labor diasporas, 1848–1960*. Athens: Ohio University Press.
- Marfaing, L. (2023). Cina Guèye, migration chinoise et compétitions urbaines à Dakar. *Métropoles*, 32. <https://doi.org/10.4000/metropoles.10064>
- Marfaing, L. (2003). Les Sénégalais en Allemagne : Quotidien et stratégies de retour. Paris : Karthala.
- Martin, N. (1998). Le programme de développement local migration au Mali, en Mauritanie et au Sénégal. *Hommes et Migrations*, 1214, 86–90.
- Miret, N. (2002). La lecture des territorialités migrantes : Un apport à l'approche des territoires ? In Y. Jean & C. Calenge (Eds.), *Lire les territoires*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais.
- Mondain, N. (2017). Migration, transnationalisme et reproduction sociale. *Espace Populations Sociétés*, 2017(1). <https://doi.org/10.4000/eps.7083>
- Mondain, N., Randall, S., & Diagne, A. (2012). Les effets de l'émigration masculine sur la situation des femmes au Sénégal. *Autrepart*, 61, 81–97.
- Ndiaye, A. I. (2008). Dakar et ses étrangers : La construction politique de la cohabitation communautaire. In M.-C. Diop (Dir.), *Le Sénégal des migrations : Mobilités, identités et sociétés* (pp. 409–431). Paris : Karthala.
- Ndione, B., & Lalou, R. (2005). Tendances récentes des migrations internationales dans le Sénégal urbain. Marseille : LPED.
- Ndione, B. (2006). Contexte local et migration : Dynamiques internationales dans la ville de Kaolack (Thèse). Université Paris Descartes.

- Ngom, A. (2024). La diaspora guinéenne au Sénégal : Stratégies commerciales et investissements dans leur pays. *Africana Studia*, 41(1), 43–53. <https://doi.org/10.21747/0874-2375/afr41a4>
- Niang Ndiaye, M. (2021). Mariées mais séparées : Migration sénégalaise en Catalogne depuis une perspective féminine. *Revue E-migrinter*. <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.2513>
- Niang Ndiaye, M. (2024). Migration et genre : Quelle place pour les hommes qui ne migrent pas ? Dans Ngom (Coord.), *Masculinités et rapports sociaux de sexes : Comprendre les enjeux égalitaires dans le Sénégal contemporain* (pp. 77–89). Dakar : IFAN.
- Perrin, D. (2020). Dynamiques juridiques et politiques autour des mobilités en Afrique méditerranéenne et sahélienne : Inspirations, ambitions et contraintes. *Migrations Société*, 179(1), 75–89.
- Pian, A. (2009). *Aux nouvelles frontières de l'Europe : L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*. Paris : La Dispute.
- Quiminal, C. (1991). *Gens d'ici, gens d'ailleurs : Migrations Soninké et transformations villageoises*. Paris : Christian Bourgois.
- Rea, A., Dimé, M., & White, B. (2025). *Les frontières des circulations migratoires africaines*. Montréal : Presses Universitaires de l'Université de Montréal.
- Riccio, B. (2001). From “ethnic group” to “transnational community” ? *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 27(4), 583–599.
- Riccio, B. (2002). Senegal is our home. In N. Al-Ali & K. Koser (Eds.), *New approaches to migration* (pp. 68–83). London : Routledge.
- Robin, N., Lalou, R., & Ndiaye, M. (2000). Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux : Rapport national Sénégal. Dakar : IRD & Eurostat.
- Robin, N. (1996). *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe, 1985–1993*. Luxembourg/Paris : Eurostat–ORSTOM.
- Ruthven, O., & David, R. (1995). Benefits and burdens: Researching the consequences of migration in the Sahel. *IDS Bulletin*, 26(1), 47–53.
- Schenetti, C., & Mazzucato, V. (2024). Doing and contesting borderwork in Senegal: Local implementers of migration information campaigns. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 50(12), 2803–2821.
- Schenetti, C., Mazzucato, V., Wyatt, S., & Schans, D. (2025). Navigating contradictions: Justifications and imaginaries of migration information

- campaigns. *International Migration*, 63, e13366.
<https://doi.org/10.1111/imig.13366>
- Schmitz, J. (2003). Du jihâd à la migration internationale : La diaspora des républiques musulmanes de la vallée du Sénégal (Thèse). Université Paris Descartes.
- Sinatti, G. (2009). Home is where the heart abides. *Open House International*, 33(4), 49-56.
- Sinatti, G. (2011). Mobile transmigrants or unsettled returnees? *Population, Space and Place*, 17, 153-166.
- Strijbosch, K., Mazzucato, V., & Brunotte, U. (2023). Performing return: Victims, criminals or heroes? *Gender, Place and Culture*.
- Tall, S. M. (2009). *Investir dans la ville africaine : Les émigrés et l'habitat à Dakar*. Paris : Karthala.
- Tall, S. M. (1997). Femmes d'émigrés, femmes migrantes : De la sphère domestique aux réseaux transnationaux. Colloque CROA/WARO, Dakar.
- Tall, S. M. (2001). Les migrations internationales sénégalaises d'hier à demain. In M.-C. Diop (Ed.), *La société sénégalaise entre le local et le global* (pp. 549-578). Paris : Karthala.
- Timera, M. (1996). *Les Soninké en France : D'une histoire à l'autre*. Paris : Karthala.
- Timera, M. (2001). Les migrations des jeunes sahéliens : Affirmation de soi et émancipation. *Autrepart*, 18, 37-49.
- Timera, M. B., Sakho, P., Niang-Ndiaye, M., Micoiu, S., & Moha, H. (Coord.). (2025). *Cartographie des conflits en contexte migratoire et politiques publiques : Rapport final de recherche*. Laboratoire de Géographie Humaine/MITRA.
- Toma, S., & Castagnone, E. (2015). Quels sont les facteurs de migration multiple en Europe ? *Population*, 70(1), 69-101.
- Toma, S., & Vause, S. (2015). On their own? *Journal of Intercultural Studies*, 34(5), 533-552.
- Willems, R. (2008). Les fous de la mer : Les migrants clandestins du Sénégal aux Îles Canaries en 2006. In M.-C. Diop (Ed.), *Le Sénégal des migrations : Mobilités, identités et sociétés* (pp. 277-303). Paris : Karthala.

La Casamance : mésocosme de l'industrie de la migration irrégulière au Sénégal

Doudou Dièye Gueye
Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal)
dgueye@univ-zig.sn

1. Introduction

Les crises des destinations africaines (Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Sierra-Leone, etc.) combinées aux difficultés d'obtention des visas pour l'Europe se sont traduites par une émigration irrégulière massive, et à risque par voies maritimes et terrestres vers la « forteresse Europe ». Ce phénomène qui s'est développé ces vingt dernières années présente un bilan chaotique avec des milliers de cadavres ensevelis dans le désert sahraoui ou engloutis par les vagues de l'Atlantique. Gueye (2024) montre que cette situation et son lot de morbidité ont amené les autorités du Sénégal à apporter une innovation majeure en inscrivant la migration irrégulière comme une activité criminelle de trafic d'êtres humains. Au niveau de l'appareil d'État, il est créé la Division de lutte contre le trafic de migrants et la traite des personnes en 2015, rattachée directement à la Police de l'air et des frontières. Parallèlement, un Comité interministériel de lutte contre l'émigration clandestine appelée CILEC¹, regroupant des acteurs étatiques et non étatiques est installé au ministère de l'Intérieur en 2020. Pour autant, cette innovation et les sanctions administratives adjacentes n'ont pas réussi à arrêter la migration irrégulière. L'irrégularité par voies maritimes ou terrestres vers l'Europe peine à s'arrêter, au contraire elle semble plutôt se densifier grâce à sa capacité d'adaptation et de réadaptation des passeurs et autres acteurs de la migration aux contextes nouveaux.

Dans cet article, nous nous intéressons à cette migration et plus spécifiquement à l'analyse des rôles respectifs des différents acteurs qui sont dans le processus de la migration irrégulière ainsi que les liens qu'ils entretiennent tout le long de la migration. Qui sont-ils ? Sont-ils en relations de complémentarité, de concurrence ou bien s'ignorent-ils radicalement ? Ces acteurs qui œuvrent pour servir la migration irrégulière déploient des stratégies diverses, ingénieuses

¹Le Comité interministériel de lutte contre l'émigration clandestine (CILEC) au Sénégal a été institué par le décret n°2020-2393 du 30 décembre 2020. Ce comité est rattaché au Cabinet du Ministre de l'Intérieur et chargé de coordonner les actions de lutte contre la migration irrégulière à travers une approche multisectorielle et inclusive.

et souvent à buts lucratifs. On parlera ainsi d'une Industrie de la Migration. Cette recherche est inscrite dans une posture multi échelle avec pour point d'ancrage le local, entendu ici comme le point de départ depuis les territoires locaux de la Casamance au Sénégal en passant par les zones de transit comme le Niger, la Libye, le Maroc, etc.

2. *Cadre conceptuel de l'Industrie de la migration irrégulière*

2.1. Définition, enjeux conceptuels et structure et fonctionnement

Dans son sens littéraire, l'industrie renvoie à une habileté employée à faire ou à réaliser quelque chose et d'en tirer des bénéfices. Il y a ainsi une idée d'ingéniosité, de création et d'innovations. Par industrie de la migration irrégulière, nous entendons donc désigner l'ensemble des activités menées par des individus et des institutions pour faciliter la migration. Cette expression a été utilisée pour la première fois par Rubén Hernandez-Léon (2008) qui propose le concept « *d'industrie de la migration* » pour comprendre comment des acteurs poussés par l'appât du gain provoquent, facilitent et soutiennent la mobilité humaine internationale. L'industrie de la migration comporte non seulement les entrepreneurs que sont les passeurs, les intermédiaires de la migration, et tant d'autres acteurs actifs à la facilitation de la migration comme les migrants et leurs familles, les employeurs, les États, et même les organisations à but non lucratif impliquées dans la gestion de la migration. Ce concept prend aussi en considération l'ensemble des acteurs qui interviennent dans cette organisation de la migration et créent une passerelle entre les frontières et les diverses barrières posées par les États à la mobilité, aux transferts d'argent et d'informations. Les rôles joués par cette pluralité sont variables en fonction des besoins du moment et de leur capacité à trouver des solutions innovantes à un problème particulier.

Pour comprendre la composition de l'industrie de la migration et les rôles des différents acteurs dans sa facilitation, nous avons convoqué la vaste et diversifiée littérature sur l'activité et qui montre que le phénomène est aujourd'hui devenu un business planétaire ouvert sur beaucoup d'opportunités, de transactions commerciales exclusivement axées sur le désir de partir des uns - les migrants -, et la volonté de faire un barrage à ce désir de partir -- les gouvernements. Gammeltoft et Sorensen (2013) soulignent doublement la difficulté d'évaluer la valeur exacte de cette industrie de la migration et la difficulté de retracer avec efficacité le circuit de l'argent qu'elle génère. McCollum et Findlay (2018) décryptent les stratégies mises en place par les acteurs de cette industrie pour répondre aux « besoins » en main-d'œuvre de l'économie à bas salaires en montrant comment les pratiques des fournisseurs de main-d'œuvre sont essentielles pour faire de la migration une réalité de travail attractif aux yeux des

employeurs et parallèlement l'importance accordée par ces mêmes entreprises de recrutement à leurs relations avec les employeurs. Deshingkar et al. (2018) relatent le cas des courtiers informels, connus sous le nom de « connection men » au Ghana et de « Carry » au Myanmar, contactés par des familles de migrants grâce à leurs connaissances et pratiques des expériences de la migration pour faciliter le départ de potentiels Migrants. Ces « connections men » au Ghana et de « Carry » au Myanmar travaillent avec des agents de transport, les fonctionnaires de l'immigration et des frontières, ainsi que les autorités chargées de l'identité nationale et des passeports. Dans ces deux pays, c'est souvent le migrant ou sa famille qui font la démarche pour trouver un courtier ayant une expérience dans le domaine de la migration. Dans le cas des personnes ayant l'intention d'émigrer irrégulièrement en Afrique du Nord depuis le Ghana, les courtiers ont en grande partie la responsabilité de l'acquisition des passeports et de l'organisation de l'ensemble du processus de la migration. Les travaux de Fekadu et al. (2019) ainsi que ceux de Koh et Wissink (2018) ou encore ceux de Cranston et al (2017) montrent que le succès des courtiers dépend également de leur réputation à faire arriver les migrants à destination. Étudiant les intermédiaires de la migration au Cameroun anglophone, Maybritt Jill Alpes (2013) dira que pour comprendre ce qui pousse les migrants potentiels à confier des sommes d'argent considérables à des intermédiaires spécialisés sans garantie de résultat, il faille interroger certaines dynamiques à l'œuvre dans le processus de l'émigration. Du point de vue des migrants potentiels, la plus ou moins grande crédibilité d'un intermédiaire dépendra davantage des intentions qui l'animent, ainsi que de la qualité des contacts internationaux dont il dispose. En dépit du risque toujours présent de l'échec, ces professionnels demeurent des personnalités largement admirées au Cameroun, en vertu des pouvoirs exceptionnels qui leur sont attachés. Considéré comme légitime, leur travail n'est pas toujours perçu comme explicitement contraire aux normes officielles. Xiang et Lindquist (2014) abordant la question de l'industrie de la migration s'appuient sur l'infrastructure migratoire, entendu comme les technologies, les institutions et les acteurs systématiquement liés entre eux qui facilitent et conditionnent la mobilité alors que Wee et Yeoh (2019) mettent en relief la manière dont les agents de l'emploi à Singapour et en Indonésie recrutent et placent les travailleurs Migrants. Cranston et al (2017) montrent comment les industries de la migration favorisent, assistent et contraignent la migration. D'autres recherches ont examiné des fonctions particulières de cette industrie de la migration comme Shapendonk (2018) ou encore de Zack et al (2019) et Pian (2009). Claire Rodier (2014) analyse l'industrie de la migration sous l'angle du profit tiré du développement de la technologie sécuritaire dans le secteur de la surveillance des frontières, mais aussi de tout ce qui ressort dans les pays d'immigration des législations sur l'accueil, l'hébergement, la détention et l'expulsion des étrangères et des étrangers en montrant que dans tous les cas, les bénéficiaires de cette

manne sont à titre principal des entreprises privées : industries d'armement et aéronautique, sociétés d'assurance, sociétés de sécurité, prestataires privés pour la gestion des visas, ainsi qu'une kyrielle d'opérateurs impliqués dans l'application des politiques migratoires et d'asile.

2.2. L'industrie de la migration irrégulière au Sénégal

Les estimations de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) indiquent que le Sénégal est resté l'un des principaux pays d'Afrique de l'Ouest à envoyer des migrants en Espagne. Alors qu'environ 46 % de la migration du Sénégal se fait vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, l'émigration vers l'Europe a augmenté depuis 2016. Deshingkar et al. (2004) montrent qu'au cours de cette décennie on a assisté à une diversification des itinéraires des migrants suite à des changements de politiques et à l'émergence d'une industrie migratoire mieux établie. Les itinéraires et les profils de migrants s'étant diversifiés, les intermédiaires de la migration ont évolué et surtout la structure et le fonctionnement de l'industrie migratoire sénégalaise se sont adaptés en fonction des acteurs à différents niveaux et dans différents lieux, en transformant les relations sociales, les transactions effectuées, les types de relations entretenues et les implications sur la qualité de vie des migrants.

La migration irrégulière au Sénégal a fait l'objet de plusieurs études récentes, notamment celles menées par Doudou Gueye (2020, 2022, 2024, 2025) et Ngom (2024). Cependant, le fonctionnement de cette migration, entendu comme une industrie n'a pas encore fait l'objet d'un décryptage minutieux même si les travaux de (Deshingkar & Gueye, 2022) (Gueye, 2020, 2024, 2025) en mettant l'accent sur les circulations transfrontalières, le rôle des campagnes de sensibilisation et les dimensions religieuses de l'expérience migratoire ainsi que les réseaux de l'industrie de la migration ont contribué à une meilleure compréhension de cette industrie et des dynamiques migratoires en Casamance.

Des recherches antérieures sur la migration irrégulière par bateau depuis le Sénégal établissent l'importance des connaissances indigènes pêcheurs locaux sur les dangers de la mer et leur rôle dans la migration par pirogue vers l'Europe (Pastore et al., 2006 ; Manzoni, 2007 ; Carling, 2007 ; Poeze, 2010). Ces études montrent que les courtiers et les passeurs ancrés dans la culture sont essentiels à l'opération et possèdent une compréhension des itinéraires et des techniques nécessaires pour contourner les contrôles officiels dans plusieurs pays. Choplin (2010) montre comment le plan FRONTEX de l'Union Européenne (UE) en délocalisant son dispositif de surveillance sur la côte atlantique a remis en cause la fonction de transit des villes. En Afrique de l'Ouest, F. Boyer (2019) souligne que le Niger est le principal bénéficiaire de ce fonds avec 229,9 millions d'euros qui se répartissent entre des projets touchant aux questions sécuritaires, aux questions de développement et à l'aide aux réfugiés et personnes déplacées. Par

ailleurs, l'industrie de la migration a rajouté de la valeur dans l'économie de la ville d'Agadez en multipliant grâce à la présence des migrants les retombées économiques des commerçants.

Au Sénégal, les ONG locales et le mouvement associatif, autrefois spécialisés dans des domaines d'activités autres, tels que l'agriculture, les violences basées sur le genre, l'excision, l'environnement, etc., se sont aujourd'hui tous engagés dans la sensibilisation contre la migration « illégale », attirés par la manne financière provenant de l'UE et des États comme la France, l'Espagne, l'Italie. Ce basculement du mouvement associatif et des ONG locales est à mettre en lien avec l'arrivée du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique selon Kabbanji, (2011). Selon le rapport de la fondation Heinrich Böll Stiftung², on sait que plus de 200 milliards de francs CFA soit environ 305 millions d'euros ont été investis par l'Union Européenne pour un meilleur contrôle des frontières avec pour objectif de limiter les départs et de favoriser les retours. Pourtant, selon ce même rapport, le phénomène de la migration irrégulière n'a pas faibli malgré l'ampleur des financements et les résultats obtenus sont « mitigés ». Les montants dépensés ne sont pas à la hauteur des attentes et des objectifs pour lesquels les projets et programmes ont été mis en œuvre.

L'analyse des rapports documentés des différentes ONG révèle que la migration notamment irrégulière constitue une manne activité servant à capter des ressources soit de l'UE, d'ambassades et de pays qui, pour des raisons de politiques nationales, cherchent à les contenir migrants dans des zones lointaines.

3. La Casamance. Mésocosme de l'industrie de la migration irrégulière du Sénégal

3.1. Justification du choix du terrain

La Casamance demeure un point d'origine important pour la migration irrégulière³ tant pour les migrants qui se rendent en Libye par voies terrestres

² Fondation Heinrich Böll Stiftung, « Projets et programmes migratoires au Sénégal : une avalanche de financements pour des résultats mitigés », Rapport d'étude scientifique, 2020, p. 5.

³ Tous ceux qui partent ne sont pas forcément des originaires de la zone, car parmi eux, on dénombre des migrants en transit en provenance de la Guinée Conakry, de la Guinée Bissau et des ressortissants de la Gambie, attirés par la situation géopolitique de la Casamance. Généralement, ces personnes en transit s'installent pour une durée plus ou moins longue dans l'optique de mieux préparer leurs périples migratoires. Ce qui explique le fait qu'il se présente comme des originaires du Sénégal une fois sur le chemin de la migration.

que pour les migrants qui se rendent en Europe par l'océan Atlantique, depuis les îles au large de la région de Ziguinchor.

Le choix de la Casamance comme mésocosme, entendu comme lieu confiné destiné à l'étude scientifique de l'écosystème de l'industrie de la migration irrégulière au Sénégal n'est pas sans justification. En effet, la Casamance, combinée avec la région de Tambacounda fournissent à elles seules presque 20 % de l'émigration irrégulière sénégalaise selon les données de l'OIM (2019). Aussi, en raison du grand nombre de personnes originaires de la Casamance dans les différentes zones de transit du Mali, de l'Algérie, de la Libye et de la Tunisie, l'OIM a ouvert un bureau d'accueil et d'orientation des migrants de retour à Kolda en Casamance et à Tambacounda. L'objectif déclaré de ces bureaux est d'aider à trouver des solutions pratiques aux problèmes de la migration et de fournir une assistance humanitaire aux migrants dans le besoin, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays. En outre, la proximité géographique avec la Guinée-Bissau, la Guinée Conakry et la Gambie offre à l'OIM un emplacement privilégié pour intervenir souvent dans les villages situés le long des frontières car à partir de la Casamance partent des migrants de ces pays précités.

3.2. Dynamiques socio-économiques et migration en Casamance

D'une façon générale, les études retiennent plusieurs facteurs corrélatifs comme la pauvreté, l'incertitude de lendemain meilleur, la pression démographique, les menaces écologiques et économiques, l'insécurité, le recul considérable des droits de l'homme, etc., comme principalement les causes de départ migratoire. La pauvreté détermine en grande partie les départs en émigration en Casamance et est consécutive aux péjorations climatiques et le recul de l'activité agricole. Cette pauvreté est d'autant plus sévère lorsque la famille est nombreuse et qu'elle n'ait pas de migrants. Par contre, lorsqu'elle a des migrants en son sein, les envois d'argent permettent de combler d'une manière relative le gap des besoins.

Pour rendre ces départs migratoires effectifs, des privations volontaires sont faites. À l'épreuve du terrain, il est observé que pour soutenir les migrants en partance par voies terrestres ou maritimes, les vaches, les bœufs et autres bêtes du cheptel sont mis en vente. Aussi, lorsque la migration perdure, les parents depuis le pays de départ revendent à nouveau des bêtes et l'argent est envoyé d'au migrant bloqué dans les zones de transit. Il est aussi relevé une mise en commun des biens au niveau des familles des migrants et l'argent réuni est investi pour la migration. Il n'y a pas que la vente de bêtes pour rendre possible le départ. En effet, selon les opportunités et les moyens dont ils disposent, les acteurs déploient des stratégies qui peuvent parfois mener vers des activités économiques illicites. C'est le cas de ce chef de concession, cultivateur et éleveur,

qui vit dans une famille de 20 personnes. À la question « *Comment avec vos faibles rendements, il a été possible de soutenir le départ d'un migrant de votre famille ?* ». Il nous répond en disant ceci :

« Nous avons sacrifié d'autres besoins ou d'autres affaires pour régler son projet migratoire. En ce moment nous étions dans des contions de vie très difficiles (...). On a vendu quelques pieds de bête et on a aussi fait du trafic de bois en décimant quelques arbres de la forêt. C'est risqué mais on a fait ça aussi. Le trafic du bois, c'est quand même très dangereux mais on le fait transiter par la Gambie.... C'est moi son père et son grand frère qui ont tout organisé. Son frère s'occupait activement de l'exploitation irrégulière du bois à partir du Sénégal et on le vend en Gambie ».

Ces actions et différentes stratégies empreintes de larges solidarités familiales ont été l'objet de plusieurs études et Gueye (1999) de montrer que sous son apparence individuelle, il y a plusieurs acteurs qui concourent à rendre possible la migration.

4. Méthodologie

4.1. Contexte et terrain de recherche

Cette étude sur l'industrie de la migration irrégulière au Sénégal fait suite à une série de recherches et d'enquêtes de terrain menées d'abord en Casamance au Sénégal, et plus tard, prolongées en Gambie, en Guinée Bissau et en Guinée Conakry (tous pays voisins du Sénégal). Il convient de souligner que ces études ont été qualitatives avec des guides d'entretien, des récits de pratiques et des observations de terrain.

Les enquêtes ont débuté en 2018 à travers un vaste programme dénommé Migrating Out Of Poverty (MOOP) menées conjointement avec l'université de Sussex en Angleterre avec pour objectif la compréhension en profondeur de l'industrie de la migration irrégulière au Sénégal. Ensuite, en 2020, un autre programme de recherche dénommé Swiss Network International Studies (SNIS) exécutée avec l'École du travail Social de Genève et l'Université de Fribourg en Suisse sur le genre, le retour et la réintégration en Gambie, Guinée et au Sénégal a permis d'explorer d'avantage cette question.

4.2. Approche méthodologique

Dans l'ensemble de ces recherches déclinées, il a été adopté une méthodologie d'enquête ethnosociologique, qui dans sa définition la plus simple est une combinaison d'une posture ethnographique (observations, discussions formelles et informelles sur un phénomène social) et des questionnements sociologiques (D. Bertaux ; 1997). Aussi, des entretiens ont été faits autour de de cinq catégories d'acteurs tous en lien avec la migration. Il s'agit des potentiels migrants. Des familles et ménages de migrant. Des retournés volontaires et des

rapatriés de la migration. Des passeurs et intermédiaires de la migration. Enfin, des ONG, associations et structures administratives formelles. Pour chaque catégorie d'acteurs, les entretiens ont cherché à cerner un ensemble d'éléments susceptibles de nous renseigner sur le phénomène migratoire en général et plus spécifiquement sur des éléments susceptibles de nous éclairer sur les pratiques en tant qu'acteur de la migration.

La catégorie des potentiels migrants, renvoie aux individus inscrits dans une phase active de préparation pour partir en émigration. Pour cette catégorie, sous forme de récit, la question de départ est : « *raconter nous comment vous préparez votre voyage ?* » Ainsi, le projet migratoire en préparation et les investissements pratiques mis en œuvre pour le faire aboutir ont été saisis et analysés. Concernant les familles et ménages de migrants, le guide d'entretien à explorer l'importance quantitative (le nombre de migrants) et qualitatives (transformations) ainsi que les changements induits par la migration dans la famille ou le ménage. Quant à la catégorie des rapatriés, il est entendu ici des migrants qui ont été ramenés par des organisations internationales comme l'OIM. Alors que les migrants de retour sont des migrants revenus de leur propre initiative (retour volontaire). Parmi cette dernière catégorie de retourné volontaire, certains migrants ont réussi à accéder en Europe et étaient de retour au bercaïl lors de l'enquête. Cette catégorie a été interrogée également sous forme de récit avec la question ci : « *Pouvez-vous nous raconter votre migration jusqu'à votre rapatriement/ retour ?* ».

Les passeurs et intermédiaires de la migration irrégulière rencontrés lors de ce travail de terrain ont très souvent refusé des entretiens formels avec enregistrement. La majorité a cependant donné un accord pour des discussions portant sur l'activité en elle-même, sa structuration et ses logiques d'action. Comment s'établissent les relations et de quelles natures sont-elles entre le migrant et le passeur ? Comment travaille un passeur ? Comment travaille un intermédiaire, etc. ? Enfin, les organisations formelles, les associations, les structures administratives formelles ainsi que les ONG ont été interrogées avec une attention particulière portée sur la façon à laquelle s'opèrent la constitution de ces structures, leurs modes de financements, les relations entretenues entre elles et les familles et ou ménages de migrants, voire même avec les migrants et les non migrants.

Des focus groupe de migrants retournés ainsi que des focus groupes mixtes composés de migrants et non migrants ont été réalisés et ont porté sur les motivations, les conditions de voyages et les rapports avec les passeurs et ou intermédiaires de la migration et surtout sur la place de la migration dans la communauté.

Les observations ont porté sur la situation économique des ménages et des familles avec un repérage des indices de pauvreté. Ceci nous a permis de voir

que les départs s'inscrivent dans le registre de l'économie domestique. Ainsi, les familles, frappées de plein fouet par les crises économiques récurrentes sont fortement fragilisés. Il existe en réalité une corrélation forte entre la satisfaction des besoins primaires comme par exemple les soins sanitaires, l'alimentation, etc., et la propension à émigrer. Ainsi, l'émigration est apportée comme une réponse pratique, car elle est perçue dans les imaginaires populaires comme étant un phénomène « certain » qui permet de gagner de l'argent et ainsi transformer sa vie et celle de sa famille.

5. Acteurs de l'industrie de la migration : analyse des rôles

Les acteurs de cette industrie interviennent par des procédés divers et jouent des rôles différents. Parmi eux, sans être exhaustif on peut citer la famille, les amis, les marabouts, les passeurs, les transporteurs, les rabatteurs, les kidnappeurs, les vendeurs, les structures étatiques formelles, les mouvements associatifs, les ONG, etc.

Les motivations de ces acteurs sont pour les uns exclusivement portées par des intérêts économiques alors que pour les autres, elles sont guidées par des intérêts sociaux dans des cadres de solidarité culturelle très large. On parlera ainsi des acteurs mercantilistes et des acteurs altruistes.

5.1. Les acteurs altruistes de la migration

Le principe altruiste se définit par opposition au principe égoïste. En effet, en tout lieu et en tout temps, l'égoïste subordonne l'intérêt d'une tierce personne à son propre intérêt alors que l'altruiste, est celui qui cherche l'intérêt d'autrui d'abord.

Les acteurs altruistes dans notre cas d'étude sont divers et renvoient à toutes ces personnes qui donnent des informations ou bien donnent des conseils sur les routes migratoires, sur comment éviter les pièges, ils peuvent aussi recommander le migrant à un autre migrant déjà engagé dans la migration, etc., sans attendre une de récompenses financières d'aucune nature. Ces acteurs altruistes donnent ces informations en fonction d'une situation de fait (comme le fait d'avoir un migrant dans sa famille) ou d'une expérience migratoire objectivement vécue (étant autrefois lui-même dans la situation migratoire). Dans le premier cas, on les désignera sous les vocables d'acteurs altruistes sédentaires car n'ayant jamais migré de leur vie. C'est le cas dans certaines familles avec migrants, dont un membre quelconque qui n'a jamais migré garde un contact régulier avec un migrant de la famille. Ce dernier lui donne des informations sur son quotidien migratoire, ses déboires dans les lieux de transit, son itinéraire migratoires et les différentes étapes, etc. Donc, tout en restant dans son terroir, cet acteur altruiste sédentaire par le biais des échanges plus ou moins

réguliers qu'il entretient avec le migrant de sa famille déjà parti recueille des informations sur la situation dans tel ou tel autre pays de transit, sur les gens rencontrés et leurs comportements vis-à-vis des migrants, etc. Ces informations recueillies sont souvent données ou mises à disposition d'un potentiel migrant. Il peut même, paradoxalement, alors qu'il n'est jamais parti en émigration, prodiguer des conseils à un potentiel migrant ou à sa famille sur la base d'informations échangées et reçues d'un membre de sa famille ou d'un ami déjà parti en émigration. Dans souvent des cas, l'acteur altruiste sédentaire est sollicité par un potentiel migrant pour avoir des informations sur un élément quelconque du voyage en préparation. Parmi ces acteurs altruistes sédentaires de la migration, on peut citer paradoxalement le mouvement associatif et les radios communautaires dont Gueye (2024) explique que dans le développement de leurs activités, ces structures donnent des informations sans se rendre compte des « effets pervers » induits.

Contrairement aux acteurs altruistes sédentaires, les acteurs altruistes actifs ont au moins réussi à capitaliser des connaissances pratiques et des expériences vécues dans la migration. C'est le cas des migrants de retour, des migrants rapatriés. Aussi, grâce à leurs connaissances des routes de la migration, ils sont en mesure de jouer ce rôle d'informateurs tant sur les personnes à éviter lors du voyage ainsi que les personnes supposées être dignes de confiance en cours du voyage. Ils sont aussi capables de conseiller le migrant sur la manière de se sentir, de se comporter dans les postes de contrôles frontaliers, comme ils sont aussi capables également d'indiquer des lieux d'hébergement dans les zones de transit, etc., comme le décrit D. Gueye (2025). Ainsi, le migrant rapatrié, le migrant de retour volontaire, ou encore le migrant en cours de route ont tous en commun une ou des expériences migratoires qui une fois mobilisées font d'eux des acteurs altruistes actifs de la migration irrégulière par ce rôle d'informateur.

Dans leur globalité, ces acteurs altruistes de la migration aident et facilitent la migration d'un des leurs (amis, voisins, etc..) et n'attendent pas de contribution financière de leurs engagements cependant le migrant peut contracter des « dettes culturelles » dans le cadre de systèmes sociaux de réciprocité plus large, qu'il conviendra à l'avenir, à un moment indéterminé de le rembourser.

5.2. Les acteurs mercantilistes de la migration

Le mercantilisme est une tendance à rechercher un gain ou un avantage matériel dans toute activité. Dans les pays d'orient, le « mercanti » est un marchand qui fait argent de tout. C'est l'âpreté au gain dans l'exercice du commerce. Le « mercanti », rapporte le Dictionnaire de l'Académie Française, 8e édition (1932-5) s'emploie surtout au sens péjoratif et désigne un homme qui fait argent de tout et qui a un penchant à rapporter tout à une question de gain et de bénéfice. La pensée politique sera d'ailleurs orientée par le mercantilisme en tant

que doctrine selon laquelle la prospérité des États et des Nations repose sur la possession des métaux précieux et cela servira à justifier l'impérialisme.

Dans la migration irrégulière, les acteurs mercantilistes sont de deux ordres que sont les mercantilistes « cols blancs » et les mercantilistes « cols bleus ». Les premiers se retrouvent dans des formes d'organisations identifiées comme l'activité de courtage pour l'obtention de documents administratifs exigés devant permettre d'entreprendre un voyage. C'est par exemple le cas des courtiers et des agences qui aident les migrants potentiels à l'obtention de papiers. C'est aussi le cas des « agences d'aide à la préinscription⁴ pour études à l'étranger ».

Les agences de ce type élaborent des stratégies pour le potentiel migrant en les aidant à constituer leurs dossiers administratifs pour éviter certains « pièges » dits administratifs. Certaines agences peuvent même aller jusqu'à simuler des entretiens avec l'étudiant désireux de voyager pour le préparer psychologiquement aux rendez-vous consulaires. Ces entretiens, de l'aveu des postulants, sont de plus en plus pointus. De ce fait, les candidats au voyage s'approchent de ces facilitateurs « cols blancs » afin d'optimiser leur chance d'éligibilité pour le visa.

Le mercantiliste « col bleu » contrairement aux mercantilistes « col blanc » se retrouvent de manière concrète dans l'espace physique du déroulement de l'action du franchissement illégal des frontières. C'est par exemple, celui qui est devant le poste de passage officiel, repérant des migrants refoulés et leurs proposer des solutions de contournements illégaux. A ces derniers, il leur demande directement de l'argent pour faciliter la traversée. Il est aussi celui qui connaît des chemins de franchissement illégaux des frontières dans le désert ou encore celui qui se trouve dans des zones de transit pour recommander un chauffeur à un migrant et propose aussi des lieux d'hébergement pour les migrants de passage. Dans tous les cas, ces « cols bleus » exigent de l'argent pour toute offre de services à destination du migrant. Il y a une diversité de ces agents « col bleu » et une diversité d'activités qu'ils offrent. Ces acteurs se retrouvent tout le long des espaces migratoires soit depuis l'espace de départ au niveau local jusqu'à l'espace de destination en passant par les espaces de transit.

⁴ Ces agences, œuvrant dans l'accompagnement d'étudiants nouveaux bacheliers, inondent de plus en plus le paysage scolaire de l'enseignement supérieur. Autrefois installées à Dakar et en banlieues, aujourd'hui, elles ont pignon sur rue dans les grandes villes de l'intérieur du Sénégal. Mieux, ces agences mènent des offensives via l'internet pour s'attirer une certaine clientèle, désireuse d'aller poursuivre des études vers l'extérieur et plus spécifiquement vers l'espace francophone. Affiches, flyers, et autres supports de communication sont utilisés par ces agences pour attirer les étudiants

Les intermédiaires de la migration sont des acteurs qui sont présents au niveau des zones de départ, des zones de transit et des zones d'accueil, et jouent le rôle de facilitateurs de la migration. Selon les cas, dans les zones de départ, l'intermédiaire peut être approché par des familles de potentiels migrants ou par le potentiel migrant lui-même, à la suite d'une information sur son activité de facilitateurs donnée préalablement par un acteur altruiste. Il est aussi un ancien migrant de retour forcé ou volontaire qui détient une expérience migratoire et se met en contact avec un passeur déjà établis dans des lieux de transit pour exercer son activité. Parmi ces intermédiaires, il y'a l'intermédiaire « connecteur » que l'on retrouve dans les zones de transit. Ce dernier dans bien des cas détient des papiers légaux dans le pays de transit. Parallèlement à son activité menée avec un passeur, il joue un rôle d'interface entre le migrant et les institutions bancaires. Son rôle consiste à faire des opérations bancaires pour le migrant qui n'a pas de papiers administratifs légaux autorisant le transfert d'argent dans le pays de transit. Il peut aussi déboursier et donner de l'argent liquide au migrant en transit qui est dans le besoin et se faire rembourser⁵ dans le pays de départ. Pour cela, il suffit qu'il ait un répondant au pays (souvent au village) à qui l'argent sera remis par la famille du migrant.

L'intermédiaire travaille aussi avec des « coxeurs » qui sont en action dans le pays de départ mais aussi dans les zones de transit. Ces derniers sont en quelque sorte des rabatteurs de clients (ici les migrants). Dans le pays de départ, le « coxeur » repère des potentiels clients et, avec une certaine subtilité, il leur fait part de la possibilité de voyager vers l'Espagne, l'Italie, ou la France, etc. Dans certaines localités villageoises, le « coxeur » peut donner le nom d'un migrant déjà arrivé à destination et prétendre que c'est aussi grâce à lui et à son intermédiaire que ce migrant est bien arrivé à destination. Dans les zones de transit comme la gare routière de Bamako, ou bien encore au Niger à Agades ou à Gathroum, sévissent également les « coxeurs » qui rivalisent d'innovations à la recherche de migrants à alpaguer. Exactement comme dans les zones de départ, dans les zones de transit aussi les « coxeurs » cherchent à approcher les migrants pour les conseillers sur les bons chauffeurs, les bons intermédiaires, etc. Une des différences entre ces « coxeurs » résident dans le fait que ceux qui sont dans les zones de transit s'arment de certains mots des langues du Sénégal⁶ comme «

⁵ Ce remboursement peut être en espèce financière ou bien en nature. Dans le second cas, le représentant local de l'intermédiaire peut repérer et estimer auprès de la famille du migrant une bête (taureau, vache, génisse) et le demander pour le remboursement.

⁶ L'usage de ces mots des langues sénégalaises à l'adresse des migrants en provenance du Sénégal à l'avantage d'offrir aux migrants désespérés et incertains de l'issue de leur voyage un soutien psychologique. Ces sourires forcés et cette amitié de façade réconfortent un tant soit peu le migrant engagé dans le voyage. Cette amitié durera tant que le migrant a de l'argent avec lui. Le même « coxeur » disparaît lorsque le migrant n'a

Nagandef » (comment vas-tu en wolof) « Tanala » (bonjour en peul), « nakamou » (comment ça va en wolof), etc... Pour mieux s'approcher de la cible. Ainsi, par cet usage très restreint et limité de ces quelques mots combinés à des sourires et à une gentillesse de façade que les « coxeurs » dans les zones de transit forcent des formes d'amitiés temporaires avec les migrants.

De par son activité professionnelle, le chauffeur a pour mission de convoier les voyageurs. Il a une connaissance de la route et parfois peut être lié d'amitiés avec des policiers et des gardes frontalières au niveau des espaces d'entrées dans les pays. Dans certains cas, il peut intercéder directement auprès d'une autorité frontalière pour négocier le passage de tel ou tel migrant. Dans les zones de transit, les chauffeurs connaissent et travaillent généralement avec les gestionnaires des ghettos (lieu hébergement des migrants clandestins) chez qui sont déposés des migrants moyennant un intéressement financier. Ces gestionnaires de ghettos travaillent en connivence avec des passeurs pour héberger des migrants en attente d'une traversée de la mer ou de la frontière comme le décrit D. Gueye (2025). Le chauffeur, dans ce cas de placement chez un gestionnaire de ghetto, reçoit également un intéressement de ce dernier. Certains gestionnaires de ghetto ont réussi à fidéliser des chauffeurs avec lesquels ils travaillent. Ceci explique d'ailleurs pourquoi des migrants peuvent être retenus longtemps dans ces dits ghetto de transit en attendant l'arrivée d'un chauffeur qui a l'habitude de travailler avec tel passeur ou tel autre intermédiaire.

Le passeur est par excellence un capitaine de l'industrie de la migration et il tire de larges bénéfices de l'activité. Les parcours des passeurs sont presque partout identiques. Migrant au départ, ils se sont retrouvés coincés dans les zones de transit. Ne pouvant ni continuer leur voyage et refusant de rebrousser chemin, ils vont s'investir dans l'activité et faire en sorte que l'infortune du migrant soit leur fortune. Ainsi, ils mettent en place leur réseau qu'ils vont connecter avec d'autres réseaux migratoires. Certains d'entre eux se donnent le maximum de chance pour réussir leur activité de passeur en cherchant à parler la langue du pays de leur zone de transit comme l'Haoussa, le Tamaleck, etc. Parfois, ils se marient dans ces zones de transit avec des femmes du terroir. Sachant l'activité criminalisée, le passeur travaille en recrutant un réseau de personnes actives et « disciplinées ».

Souvent en connivence avec les passeurs et les chauffeurs, le policier présent le long du trajet a aussi des revenus supplémentaires illégaux grâce à la perversion de son activité. Dans les zones de transit, il est celui qui sait mettre des stratégies pour « réinventer » une loi, juste pour soutirer de l'argent alors que dans les zones

plus d'argent pour aller se remettre à côté d'un autre nouveau migrant qui arrive et qui probablement a de l'argent ou tout au moins qui accepte de déboursier.

conflictuelles comme en Libye, il est souvent cité dans les récits comme complice dans des pratiques douteuses comme les kidnappings, les demander de rançons, etc.

Lorsque nous nous référons à la migration irrégulière par voie maritime, la configuration est sensiblement identique avec quelques variations près. Dans la migration par voie maritime, le trajet est conçu généralement pour une navigation directe sans point de transit. Les acteurs sont quasiment les mêmes et l'analyse des discours recueillis révèle que les migrants ne se connaissent pas tous et viennent de contrées et ont des nationalités différentes. Contactés, certains depuis Kolda et d'autres depuis la Guinée-Bissau, la Guinée Conakry et la Gambie se rendent à des lieux spécifiés de rencontre, où ils seront logés en attendant le départ. Nous constatons que les appellations peuvent subir des changements selon les modes d'irrégularités migratoires en face. Dans la migration par voie maritime, le terme de courtier revenait très souvent dans les discours alors que dans le mode opératoire par voies terrestres, les migrants utilisent le terme de « coxeurs » parfois « intermédiaires ». L'un comme l'autre remplissent les mêmes fonctions d'appâts et d'attrance pour des convoyeurs et ou les passeurs. Il y a ainsi des activités comme l'activité d'intermédiaire de la migration qui est une activité pratique commune à l'ensemble des espaces.

On notera que la frontière entre ces différentes activités est mince et peut laisser entrevoir des glissements d'une situation à l'autre. Dans la migration irrégulière par voie maritime, le convoyeur ou encore passeur a en charge l'achat de l'embarcation⁷. Le capitaine a la charge de conduire la pirogue à bon port. Il a une connaissance de l'activité maritime et il sait utiliser les outils d'orientation comme la boussole, le compas, parfois il a une connaissance indigène d'orientation maritime en observant les étoiles. Le capitaine est payé avant même le départ afin d'assurer la subsistance de la famille pendant son absence. Il est souvent aidé par un assistant qui aussi a des compétences en matière de navigation.

Dans le registre des acteurs mercantilistes, les analyses ont très souvent occultée les « hommes de l'ombre ». Par cette expression, nous entendons désigner les marabouts, fétichistes, voyants, et autres adeptes des arts divinatoires dont les auteurs comme Eppsteiner & Hagan (2016), Nyamnjoh (2016), Carretero & Carling (2012), Hagan (2008) et Gaibazzi (2015) ont montré sous différents angles que la religion joue un rôle dans la migration et que le système de croyances peut donner un sens au risque et surtout peut apporter une

⁷ Les pirogues, ces embarcations de fortunes sont confectionnées localement en Casamance ou bien en Gambie à défaut d'acheter une pirogue auprès d'un pêcheur reconverti dans une autre activité. La pirogue s'achète souvent à plus de 5 millions de francs Cfa.

source de réconfort et de soutien émotionnel pour les migrants et leurs familles qui s'embarquent dans des voyages pouvant entraîner la mort et la souffrance. Les recherches de Bava (2014) montrent comment le marabout et d'autres rituels traditionnels sont invoqués par les migrants dans l'acte migratoire dans le but de déjouer tous les pièges contenus dans la migration. Laye Camara (2018 : 13) montre que :

« Les jeunes se voient investis de la mission délicate de « l'Aventure » présentée comme alternative aux difficultés qu'imposent les réalités sociales et le contexte de la modernité. Ainsi, la divination, le maraboutisme et autres rituels traditionnels sont convoqués par les migrants et les leurs pour la réussite de l'activité ou encore pour se faire une « place au soleil ».

Cet intérêt porté sur le domaine des représentations mystico-religieuses n'est pas fortuit car plusieurs acteurs de la migration s'y réfèrent et fondent certaines de leurs décisions, de leurs attitudes et de leurs comportements à partir de leurs croyances. D. Gueye (2022) montre depuis que l'activité de la migration irrégulière a été criminalisée par les lois, les pratiques maraboutiques ont pris un regain d'intérêt et concernent le migrant et sa famille mais aussi le passeur et l'intermédiaire. Loin d'être altruistes, les interventions de ces « hommes de l'ombre » sont rétribuées financièrement ou matériellement par les consultants. Conscients des dangers réels qui entourent la migration irrégulière, migrants, passeurs et intermédiaires cherchent à « forcer le destin » en mettant tout en œuvre matériellement et spirituellement pour éviter l'expulsion, le rapatriement, le kidnapping, le naufrage, l'arrestation et autres méfaits synonymes de perte d'argent et de désillusion du migrant voire même de la famille qui s'est mobilisée. Cette réalité du terrain nous permet d'affirmer d'une manière radicale que tous les praticiens de ces arts ésotériques sont des acteurs mercantilistes, - certes passifs-, en ce sens qu'ils ne sont pas physiquement sur les lieux de transit mais pour autant, et ce d'une manière symbolique, ils ont une présence immatérielle pendant tout le processus avec des intéressements financiers.

L'analyse révèle des relations complexes entre les différents acteurs de l'industrie migratoire. Ces relations ne sont ni purement complémentaires ni exclusivement concurrentielles, mais s'articulent selon des logiques situationnelles et opportunistes. Ainsi, les acteurs altruistes et mercantilistes peuvent parfois collaborer indirectement : un migrant de retour (altruiste) peut recommander un passeur (mercantiliste) qu'il juge fiable. De même, les différents mercantilistes forment des chaînes de services où chacun tire profit de sa spécialisation.

Face à la criminalisation et au renforcement des contrôles, cette industrie démontre une remarquable capacité d'adaptation. Les acteurs développent constamment de nouvelles stratégies comme la diversification des routes afin

d'échapper aux contrôles routiers de la police. Il y a également une innovation dans les moyens de communication cryptée et un langage codé. Une adaptation des prix selon l'offre et la demande pouvant faire varier les sommes déboursées entre 600.000 milles francs à plus de 1.000.000 francs CFA.

6. Conclusion

L'industrie de la migration irrégulière au Sénégal, étudiée à travers le cas de la Casamance, se révèle être un système complexe et adaptatif, impliquant une multitude d'acteurs aux motivations diverses. Cette étude met en lumière la structure et le fonctionnement de cette industrie, en identifiant deux grandes catégories d'acteurs : les altruistes, qui agissent par solidarité sans attendre de rétribution financière, et les mercantilistes, qui tirent profit de leur implication dans le processus migratoire. La persistance et même l'intensification de la migration irrégulière malgré sa criminalisation démontrent la résilience de cette industrie et sa capacité à s'adapter aux contextes changeants. Les stratégies déployées par les différents acteurs témoignent d'une ingéniosité constante pour contourner les obstacles et répondre à une demande qui ne faiblit pas.

Bibliographie

- Académie Française. (1838). *Dictionnaire de l'Académie française* (Vol. 1). Adolphe Wahlen.
- Alpes, M. J. (2013). Payer pour émigrer : Les intermédiaires de la migration au Cameroun. *Autrepart*, 66(3), 83–97.
- Bertaux, D., & de Singly, F. (1997). *Les récits de vie : Perspective ethnosociologique*. Nathan.
- Boyer, F. (2019). Sécurité, développement, protection : Le triptyque de l'externalisation des politiques migratoires au Niger. *Hérodote : Revue de géographie et de géopolitique*, 172(1), 171–191.
- Carling, J. (2006). *Migration, human smuggling and trafficking from Nigeria to Europe*. International Organization for Migration.
- Cranston, S. (2017). Expatriate as a 'good' migrant: Thinking through skilled international migrant categories. *Population, Space and Place*, 23(6), e2058.
- Deshingkar, P., Awumbila, M., & Teye, J. K. (2019). Victims of trafficking and modern slavery or agents of change? Migrants, brokers, and the state in Ghana and Myanmar. *Migration Studies*, 12(2), 163–184.

- Eppsteiner, H. S., & Hagan, J. (2016). Religion as psychological, spiritual, and social support in the migration undertaking. In: Saunders, J., Fiddian-Qasimiyeh, E., Snyder, S. (Eds.) *Intersections of religion and migration: Issues at the global crossroads* (pp. 49–70. New York : Palgrave Macmillan.
- Gammeltoft-Hansen, T., & Sørensen, N. N. (Eds.). (2013). *The migration industry and the commercialization of international migration* (Vol. 69). Routledge.
- Gueye, D. (2020). Dilemme de migrants « naufragés » du désert. *Revue Africaine des Migrations Internationales*, 1, juin. <https://revues.imist.ma/index.php/RAMI/article/view/18941>
- Gueye, D., & Deshingkar, P. (2020). Irregular migration in Senegal: Faith, dreams and human smuggling through the desert and sea. *Migrating Out of Poverty*. University of Sussex.
- Gueye, D. (2020). A comic about irregular migration from Senegal to Libya and Europe. *Migrating Out of Poverty*. University of Sussex.
- Gueye, D. D. (2024). Quand la radio met sur le droit chemin : Campagnes de sensibilisation et lutte contre la migration en Casamance au Sénégal. *Cahiers d'études africaines*, 254(2), 357–376.
- Gueye, D. D. (2025). Circulations migratoires au sud du Sénégal : La Casamance. En M. Dimé, A. Rea, & B. W. White (Eds.), *Les frontières des circulations migratoires africaines*. Presses Universitaires de Montréal.
- Hagan, J. M. (2008). *Migration miracle: Faith, hope, and meaning on the undocumented journey*. Harvard University Press.
- Hernandez-Leon, R. (2008). *Metropolitan migrants: The migration of urban Mexicans to the United States*. University of California Press.
- Kabbanji, L. (2011). Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest. *Études internationales*, 42(1), 47–71.
- McCollum, D., & Findlay, A. (2018). Oiling the wheels? Flexible labour markets and the migration industry. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 44(4), 558–574.
- Ngom, A. (2024). Les mobilisations familiales pour le départ migratoire à partir de la Casamance (Sénégal). *Borders in Globalization Review*, 5(2), 26–38.
- Pian, A. (2009). *Aux nouvelles frontières de l'Europe : L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*. La Dispute.

- Tandian, A. (2006). Barça ou Barsaax: (Aller à Barcelone ou mourir). Le désenchantement des familles et des candidats sénégalais à la migration. *Diasporas : Histoire et sociétés*, 9, 124–137.
- Wee, K., Goh, C., & Yeoh, B. S. (2019). Chutes-and-ladders: The migration industry, conditionality, and the production of precarity among migrant domestic workers in Singapore. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 45(14), 2672–2688.

L'émigration irrégulière des jeunes de la région de Kolda : enjeux, actualité, causes et conséquences

Abdoulaye Ngom
Papa Diégane Faye
Université Assane Seck de Ziguinchor (Sénégal)
a.n57@univ-zig.sn; pd.f@univ-zig.sn

1. Introduction

« Désertier l'Afrique, c'est dire qu'on ne peut rien réaliser ici, qu'on ne peut s'affirmer et qu'on ne peut pas s'épanouir, ce qui est le signe d'un profond malaise. Les dirigeants ont quitté le navire il y a longtemps, leurs enfants étudient dans les plus grandes universités du monde, leurs femmes accouchent à l'étranger en espérant ainsi que ces derniers pourront devenir américains ou européens, afin tout sauf africains. Ils laissent derrière eux une jeunesse africaine perdue, désespérée, frustrée et pleine du désir de gagner l'Occident afin d'échapper à un avenir qui leur paraît sans horizon. L'océan, la terre et les airs sont leur refuge ; partir devient une obligation, ailleurs, mais pas ici. » (Musa Kala Dieng, 2008)

Les migrations irrégulières en Afrique constituent un enjeu complexe, largement influencé par des éléments économiques, politiques, sociaux et climatiques. Bien qu'elles comportent des dangers énormes pour les candidats à la migration¹, ces options sont fréquemment considérées comme la seule alternative face à un manque de perspectives. C'est l'une des raisons qui font que les migrations irrégulières revêtent d'un intérêt certain pour la communauté scientifique et les décideurs politiques. Par conséquent, des manifestations telles que des colloques, des journées d'étude, des symposiums, des séminaires et des conférences sur les migrations irrégulières se déroulent chaque année dans divers lieux à travers le monde. Ils visent à rassembler des spécialistes tels que sociologues, géographes, économistes, démographes, politologues, psychologues, juristes ainsi que des représentants de la société civile, de mouvements associatifs et d'organisations non gouvernementales. Leur objectif est de débattre du sujet de l'émigration irrégulière. Cette contribution se

¹ Le terme candidat à la migration est une catégorie construite par nous-même pour désigner tout individu ayant tenté à une ou plusieurs reprises le voyage vers l'étranger, qu'il ait emprunté un itinéraire terrestre ou maritime. Ailleurs, dans d'autres lieux comme c'est le cas notamment au Maroc, ce terme candidat à la migration désigne les "harragas" qui vient de harag, "brûler", signifie aussi "resquiller" (Arab, 2007).

concentre sur ce type de migration irrégulière, effectuée soit par les routes maritimes, terrestres, et encore plus rarement aériennes.

Nous portons une attention particulière à la zone de Kolda, haut lieu de départ de candidats à la migration, où beaucoup de jeunes ont essayé de quitter le pays irrégulièrement en quête d'opportunités améliorées et de perspectives de succès. Effectivement, cela fait plusieurs années que de nombreux candidats à la migration dans cette région ont trouvé la mort dans les eaux de la Méditerranée ou sur les routes désertiques ; ceux qui ont eu un peu plus de chance ont été renvoyés après un long parcours migratoire.

Ces voyages à l'étranger, que ce soit par mer ou par terre, ont provoqué de nombreux décès et disparitions dans la zone de Kolda (Ngom, 2020). Cette recherche a pour objectif d'examiner les origines, les effets et les mouvements contemporains de l'émigration clandestine à Kolda, en s'appuyant sur une approche socio-anthropologique et en permettant aux intervenants concernés de s'exprimer.

La première section de l'article aborde les problèmes méthodologiques, soulignant d'une part les données, le procédé d'échantillonnage et la méthode d'analyse, et d'autre part, une description approfondie de la zone étudiée, Kolda. La seconde partie du travail se concentre sur l'étude des raisons de la migration irrégulière, en s'efforçant de décrire leur progression au cours des cinq dernières années à la lumière des impacts liés aux effets post covid-19. Elle souligne aussi les répercussions de cette migration irrégulière. Pour finir, la troisième et ultime section de l'article aborde d'un côté les trajets migratoires suivis par les migrants, et de l'autre, les perceptions et vécus associés à la migration irrégulière.

2. *Méthodologie*

Cette section portant sur la méthodologie aborde les données et méthode d'analyse, le procédé d'échantillonnage utilisé dans le cadre de cette recherche et la présentation de la zone d'étude.

2.1. Données et méthode d'analyse

Pour les besoins de cette recherche, nous avons privilégié une démarche socio-anthropologique qui « se veut au plus près des situations naturelles des sujets-vie quotidienne, conversations, routines, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du point de vue de l'acteur, des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones » (Olivier de Sardan, 2008, p. 41). Pour collecter les informations, nous avons fusionné diverses méthodes de recueil de données principalement qualitatives : récits de vie, entretiens semi-

directifs et discussions informelles. L'enquête a été menée en février 2025 dans la ville de Kolda auprès de trente (30) candidats à la migration irrégulière. L'approche adoptée favorise une plongée dans l'expérience des jeunes de Kolda, ce qui permet d'obtenir une compréhension fine de leurs motivations et de leurs parcours migratoires.

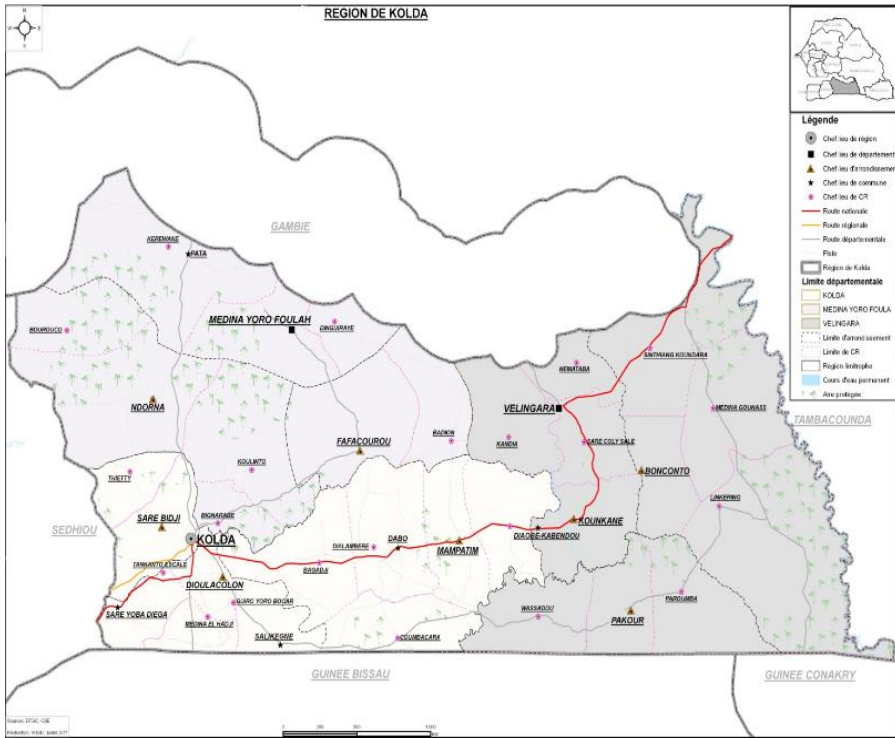
2.2. Procédé d'échantillonnage

Nous avons privilégié un échantillonnage par réseau, communément appelé aussi 'boule de neige.' L'échantillonnage par réseau ou par 'boule de neige' est basé sur le principe d'utiliser les contacts personnels ou professionnels des premiers sujets rencontrés pour agrandir l'échantillon en y incluant des personnes qu'ils connaissent. La technique consiste à partir d'un individu de la population à étudier pour obtenir un nombre suffisant de personnes pouvant faire partie de l'échantillon. Notre stratégie a consisté à approcher un candidat à la migration irrégulière, qui nous a mis en rapport avec un autre et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de personnes- ressources ait pu être rencontré. La technique de l'échantillonnage boule de neige permet d'atteindre un public qui est généralement difficile à toucher, notamment en ce qui concerne des sujets délicats tels que la migration non régulière. La plupart des entretiens ont été réalisés en wolof et ont par la suite été traduits en français.

2.3. Présentation de la zone d'étude

La loi 2008-14 du 18 mars 2008 a établi la région de Kolda comme la troisième entité administrative de la Casamance, après Ziguinchor et Sédhiou. Elle s'étend sur une superficie de 13721 km², soit 7% du territoire national Sénégalais. En 2017, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie a estimé la population de cette région à 748451 habitants (ANSD, 2013). Le climat est de type soudanien, ce qui provoque fréquemment des épisodes orageux allant de juin à octobre. La région est composée de trois départements : Kolda, Médina Yorofooula et Vélingara. Les Peuls constituent la principale ethnie de la région. Y vivent également les Wolofs, les Sérers, les Mandings, les Sarakhoulés... L'agriculture et l'élevage, qui représentent 80% de la population, sont les principales activités économiques de la région. Environ 80% de la population vit en milieu rural, tandis que le reste (26%) habite en milieu urbain. Le riz, le mil, l'arachide, le haricot et d'autres cultures vivrières et de rente sont cultivés là-bas. Dans la région, on observe une grande expansion du maraîchage et de la riziculture, ainsi que de l'élevage pastoral et sédentaire, en particulier dans les communes de Médina Yorofooula et Kolda. La description détaillée de la région de Kolda permet de contextualiser les dynamiques migratoires et d'identifier les spécificités locales qui influencent les choix des jeunes.

Carte 1 : Localisation de la région de Kolda au Sénégal



3. Résultats et discussion

L'évolution des causes de départ s'accompagne d'une diversification notable des profils des candidats à la migration. Autrefois majoritairement constituée de jeunes hommes issus de milieux ruraux, la population migrante inclut aujourd'hui également des femmes, des jeunes diplômés et des personnes originaires de milieux urbains ou semi-urbains. Cette diversité reflète une pluralité de « raisons d'agir » (Bourdieu, 1994), chaque candidat étant mû par des motivations spécifiques : fuir la précarité, poursuivre des études, rejoindre des proches à l'étranger, ou encore satisfaire des ambitions personnelles et professionnelles. L'étude met en lumière la pluralité des profils des migrants et la complexité croissante des motivations, dépassant les explications purement économiques.

Un apport original de notre recherche concerne la perception de la migration irrégulière comme une véritable « loterie » pour les candidats et leurs familles. La décision de partir, souvent réfléchie, s'apparente à un pari sur l'avenir, mobilisant des ressources économiques importantes ainsi que l'espoir familial et la

réputation sociale. La réussite ou l'échec du projet migratoire dépend alors d'une multitude de facteurs imprévisibles : conditions de voyage, réseaux de passeurs, contrôles aux frontières, etc. Ainsi, la migration irrégulière apparaît comme une entreprise à haut risque, où l'incertitude et l'aléa jouent un rôle central. En bref, notre recherche souligne la complexité grandissante des mouvements migratoires au Sénégal, caractérisée par le changement des raisons de départ, l'élargissement des profils (Ngom, 2025) et une prise de risque de plus en plus reconnue.

Ces facteurs suggèrent une réévaluation des politiques publiques et des systèmes de soutien, dans le but de mieux s'adapter à la diversité des motivations et besoins des migrants modernes.

3.1. Les causes de la migration irrégulière

Le phénomène de la migration clandestine des jeunes de Kolda est le résultat d'une dynamique complexe, constituée d'un ensemble de facteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels, dont la signification et la manifestation ont connu une évolution au cours du temps.

3.1.1. Pressions économiques et précarité sociale

La pauvreté structurelle et l'absence de perspectives économiques pour les jeunes caractérisent la région de Kolda, tout comme d'autres régions du sud du Sénégal. « Les jeunes sénégalais d'aujourd'hui semblent constamment exprimer, à travers l'aspiration à migrer, une volonté de sortir de l'incertitude socio-économique où ils se trouvent. Les principaux facteurs qui contribuent à produire cette incertitude sont comme déjà décrits : dévaluation des diplômes, frustrations face à l'inégalité des chances, inachèvement des interventions de développement, difficile accès aux ressources et aux projets, inefficacité des politiques publiques, vulnérabilité et immobilité socio-économique des jeunes face à un marché du travail fortement injuste et inégal. » (Zingari et al., 2024, p. 189). L'insatisfaction, le sous-emploi, l'instabilité des revenus dans le secteur agricole et le manque d'infrastructures de développement contribuent à un sentiment de blocage, conduisant beaucoup de jeunes à considérer la migration comme une solution. Cette impression est accentuée par le succès apparent de certains migrants de retour qui, même en l'absence de qualifications au départ, réussissent à améliorer leur situation socio-économique, ce qui engendre une émulation parmi ceux qui sont restés dans leur pays d'origine. Prenons l'exemple du mariage. Maggi et al. (2008) a démontré que, compte tenu du prestige et des moyens financiers habituellement à la disposition des migrants, dans un environnement social et culturel axé sur la valeur de la reconnaissance sociale et de l'argent, les jeunes femmes subissent une forte pression familiale pour épouser un migrant (Maggi et al., 2008). On peut observer ce phénomène dans le langage

quotidien des jeunes filles d'aujourd'hui, particulièrement par l'utilisation de termes tels que « VI », « VF » ou « VE ».² Elles affichent apparemment une préférence pour les immigrés, qu'elles considèrent comme plus favorisés financièrement que les hommes demeurés dans leur pays d'origine. On constate donc que certains jeunes qui n'ont pas encore émigré et qui ne sont pas encore mariés opteront pour l'émigration comme solution. Cela pourrait leur offrir par la suite un statut social équivalent à celui des immigrés.

L'étude de Maggi et al. (2008) expose comment l'immigration se transforme en un outil de reconnaissance sociale, particulièrement par le biais de l'exemple du mariage, et souligne l'effet d'entraînement engendré par le succès des migrants de retour.

En approfondissant notre analyse, on pourrait soutenir que l'émigration représente, d'une certaine manière, pour certains aspirants migrants, une façon d'améliorer leur statut social au sein de leur société d'origine. C'est d'ailleurs ce que met en évidence Papa Demba Fall (2007) lorsqu'il décrit cette grande détermination des jeunes comme « l'obsession migratoire qui découle du culte du migrant conduit les jeunes en mal de reconnaissance sociale à s'engager dans des pratiques insolites comme ce jeune Sénégalais ou les deux Guinéens qui n'ont hélas trouvé d'autres solutions que de s'accrocher au train d'atterrissage d'avion reliant leurs pays à l'Europe. D'autres candidats se lancent dans les périlleuses migrations transsahariennes vers l'Europe en passant par le Maghreb ou encore les tentatives de « débarquement », en pirogue artisanale » (Fall, 2007, p. 18).

De plus, dans le contexte socio-économique de Kolda et, plus largement, du Sénégal, quatre voies principales de succès se dessinent : la politique, le domaine sportif, l'éducation et les forces armées. En ce qui concerne la politique, on constate que le nombre de jeunes capables de progresser dans la hiérarchie et d'assumer des rôles au sein de la classe politique qui favoriseraient l'accumulation de richesses est extrêmement faible, surtout qu'ils sont souvent manipulés par des politiciens corrompus agissant uniquement pour leurs intérêts personnels. De même, dans le secteur sportif, les jeunes doivent souvent patienter pendant des années pour atteindre le succès. Par ailleurs, ceux qui sont dans l'éducation ne bénéficient pas de revenus significatifs, et ces derniers sont loin d'être suffisants pour leur garantir la vie parfaite à laquelle beaucoup d'entre eux aspirent. Finalement, un grand nombre de jeunes qui intègrent l'armée se retrouvent libérés au bout de deux à trois ans et finissent souvent par travailler comme gardes ou agents de sécurité dans les administrations locales et les

² Les termes «VI», «VF» et «VE» signifient respectivement «venants d'Italie», «venants de France» et «venants d'Espagne» : Tandian & Tall, « Regard sur la migration...de fortune », *CARIM*, Notes d'analyse et de synthèse, n°50, 2010.

entreprises privées de la zone. Il est donc manifeste que ce qui constitue une vie bien vécue pour les jeunes est particulièrement ardu à accomplir dans ces conditions, surtout qu'il s'agit généralement de réussir dans un intervalle de temps précis et non pas d'attendre pendant des années.

3.1.2. Facteurs environnementaux et vulnérabilité climatique

L'aggravation du climat, en particulier la diminution des précipitations et l'irrégularité des saisons agricoles, affaiblit encore plus les méthodes traditionnelles de survie basées sur l'agriculture et l'élevage. Cette vulnérabilité environnementale amplifie la pression migratoire en affaiblissant la résilience des familles rurales et en restreignant les opportunités d'avenir pour les jeunes, qui perçoivent donc l'émigration irrégulière comme une ultime option. La recherche met en évidence le rôle de plus en plus prépondérant des éléments environnementaux dans le choix migratoire, surtout dans un cadre de renforcement du changement climatique.

3.1.3. Influence des réseaux sociaux et du mythe de l'eldorado

La conviction persistante en un « eldorado » européen, nourrie par les histoires de succès et les réseaux sociaux qui idéalisent la vie à l'étranger, alimente également la migration irrégulière. Il convient de souligner à ce titre l'existence d' :

« Une réalité alarmante sur les plateformes numériques : la propagation de la désinformation sur la migration irrégulière. De fausses promesses de sécurité, des cartes maritimes erronées et des conseils inappropriés y sont fréquemment partagés, exploitant la vulnérabilité des personnes désespérées cherchant à améliorer leurs conditions de vie » (Ba et al., 2025, pp. 542).

Cette image idéalisée masque fréquemment les risques et les revers, générant une forte pression sociale où le fait de partir est perçu comme une norme appréciée, voire espérée, au sein de certaines communautés. La recherche souligne l'importance des plateformes sociales dans l'élaboration d'une représentation migratoire illusoire, ainsi que la diffusion de désinformations qui amplifie cette tendance. Or, très souvent, les candidats à la migration qui réussissent leur voyage sont par la suite déçus, dans la mesure où ils constatent, une fois sur place, le fossé énorme existant entre les images telles qu'elles sont véhiculées dans les médias et la réalité à laquelle ils sont confrontés à leur arrivée (taux de chômage élevé, travail informel, précarité...).

3.1.4. Conflits et instabilité régionale

Les conséquences des conflits, surtout en Casamance, ont également alimenté l'augmentation de la migration irrégulière à Kolda, amplifiant l'insécurité et troublant le tissu social local. Face à l'insécurité et à l'absence de

perspectives, les jeunes considèrent la migration comme une solution à une situation qu'ils jugent sans issue. L'inclusion des dynamiques de conflit à l'échelle régionale améliore l'examen des causes, démontrant que l'instabilité et la détérioration du lien social sont des facteurs significatifs de la migration.

3.1.5. Évolution récente et diversification des profils

Il est important de noter, tout d'abord, que l'analyse des profils des candidats à la migration révèle une diversité qui, si elle est mise en valeur, pourrait apporter un éclairage certain sur les migrations irrégulières au Sénégal spécifiquement et dans les pays africains en général. (Ngom, 2024).

Avec le temps, le profil des candidats à la migration a évolué et s'est élargi : en plus des jeunes hommes issus de zones rurales, on note maintenant la présence de femmes, de diplômés et de jeunes provenant d'environnements urbains ou semi-urbains, témoignant de la diversité des raisons et des approches adoptées pour faire face à la crise. Cette évolution des profils des candidats à la migration s'accompagne d'une reconnaissance grandissante des dangers, mais également d'une persistance du phénomène, en dépit des initiatives de sensibilisation et des programmes d'aide au retour ou à l'intégration locale. La recherche consigne l'évolution des profils migratoires, exposant une adaptation continue des tactiques en réponse à la complexification de la situation socio-économique.

3.1.6. Initiatives locales et politiques publiques

Dans le but de renforcer la prévention de l'émigration irrégulière à Kolda, les responsables et leurs partenaires techniques ont mis en place diverses actions, comme la formation professionnelle, la valorisation de l'entrepreneuriat local et la réintégration des migrants de retour. L'objectif est de présenter des alternatives viables aux jeunes de Kolda. Avec l'aide de partenaires, le gouvernement sénégalais a créé des comités à l'échelle régionale et départementale pour lutter contre la migration irrégulière. De plus, l'implication d'anciens migrants dans des initiatives de sensibilisation témoigne d'une volonté ferme de s'attaquer aux causes du problème et de changer la situation présente. Promouvoir les politiques publiques et les initiatives locales représente une stratégie effective pour lutter contre l'émigration clandestine, tout en soulignant le rôle actif des intervenants locaux.

En résumé, la migration irrégulière des jeunes de Kolda découle d'un ensemble complexe de facteurs économiques, environnementaux, sociaux et culturels. Les récentes évolutions témoignent à la fois d'une intensification des vulnérabilités locales et de l'évolution des aspirations personnelles. Pour répondre à ce phénomène, il est nécessaire d'adopter une stratégie globale qui inclut la mise en place d'opportunités à l'échelle locale, l'éveil des consciences, la

réintégration et la contestation des images illusoire de l'eldorado migratoire. De nombreuses conférences sur l'émigration irrégulière sont également tenues dans les écoles, collèges et lycées de la région. On invite également les étudiants à écrire des dissertations sur le sujet de l'émigration irrégulière, les meilleures étant primées. Ces initiatives aident les jeunes à comprendre diverses dimensions du phénomène ainsi que les risques qui l'accompagnent, ce qui contribue à dissuader bon nombre d'entre eux de considérer ces routes (terrestres ou maritimes) comme moyen de voyage. Des sessions de collecte de témoignages sont aussi organisées, en collaboration avec les associations et les autorités gouvernementales locales, dans le but d'offrir une tribune aux mères de famille et d'encourager des discussions visant à éveiller la conscience de toute la population locale. (Ngom, 2020).

3.2. Les conséquences de la migration irrégulière

L'émigration irrégulière des jeunes de Kolda a des répercussions diverses, affectant non seulement les personnes impliquées, mais aussi leurs proches et la communauté locale dans son intégralité.

3.2.1. Conséquences humaines et sociales

Tout au long de leur parcours migratoire, les jeunes migrants sans papiers sont confrontés à d'importants dangers. L'utilisation de moyens de transport peu sûrs, tels que les pirogues surchargées et non sécurisées, les rend vulnérables à des accidents mortels soit en mer, soit dans le désert. Nombreux sont ceux qui endurent aussi des violences, de l'extorsion, voire des abus de la part de passeurs ou d'acteurs malintentionnés. Dans une étude concernant les violences infligées aux femmes cherchant à migrer vers l'Europe, Laacher (2010) mettait en lumière spécifiquement la situation des femmes dont « les violences les plus traumatisantes ne sont pas tant la faim, la soif, l'extrême fatigue et les très mauvaises conditions de voyages. Ce sont les violences sexuelles, car celles-ci ne sont pas assumées comme sont assumés la faim, la soif ou le fait de se faire escroquer. Les violences sexuelles ne sont pas perçues ni envisagées en tant qu'élément constitutif du voyage, même si celui-ci se déroule ou doit se dérouler dans l'illégalité. Pourtant, les violences physiques et sexuelles faites aux femmes sont très largement sous-estimées parce qu'elles sont invisibles : la parole est ici barrée, pour longtemps, par la honte et la souillure » (Laacher, 2010, pp. 22). Ces expériences traumatiques peuvent engendrer des conséquences psychologiques persistantes, entravant leur réintégration en cas de retour.

En ce qui concerne la famille, l'immigration irrégulière entraîne fréquemment une dislocation sociale. Les familles sont plongées dans la peur de la disparition ou de l'arrestation de leurs membres, tandis que les candidats à la migration, lorsqu'ils rentrent, risquent d'être isolés, mal compris ou même stigmatisés au

sein de leur communauté natale. L'isolement social constitue un obstacle à leur réinsertion et affaiblit la cohésion du tissu social local. L'étude des répercussions humaines révèle l'aspect psychologique et social du phénomène, fréquemment négligé dans les discussions publiques.

Il est impossible de parler des conséquences humaines et sociales sans évoquer les pertes de vies humaines. Effectivement, chaque année dans la région de Kolda, comme dans de nombreuses autres régions du Sénégal, on dénombre un grand nombre de jeunes qui perdent la vie en tentant de se forger un avenir meilleur à travers les « embarcations de fortune ». Ces jeunes étaient un appui pour leurs familles et leur décès ne peut être que dommageable pour celles-ci. Comme beaucoup de candidats à la migration que nous avons questionnés lors de nos enquêtes, leur conviction est que la fin justifie les moyens. C'est pourquoi Korka, un candidat à la migration, que nous avons interviewé en février 2025 à Kolda nous a confié ceci :

« Vous savez, vous n'êtes pas sans savoir que la mort peut nous trouver ou que nous sommes même sur le lit de notre chambre. J'étais bel et bien conscient du fait qu'en voyageant avec une pirogue pour tenter d'aller en Europe, je risquais de mourir en cours de route. Cependant comme le dit un adage wolof très célèbre ici, qui ne tente rien n'aura rien ».

Comme Korka, la majorité des candidats à l'émigration admettait avoir compris les dangers de la mer avant de se lancer dans une aventure aussi risquée et périlleuse. Cependant, face à une situation insupportable, ils n'ont d'autre choix que de migrer, peu importe les moyens employés. Pour beaucoup de jeunes, il y a des périodes dans leur vie où il est nécessaire d'agir de manière proactive pour « réussir et avoir une importance » dans un pays où la richesse peut offrir même une position sociale très élevée. On constate donc que, malgré les pertes de vies humaines observées dans cette zone, cela ne démoralise pas la plupart des jeunes interrogés. L'aspiration intense de nombreux candidats à la migration à rejoindre l'Europe par des moyens illégaux rejoint l'idée que « certes, le phénomène peut connaître une diminution à cause d'une conjoncture favorable dans le pays d'origine ou défavorable dans le pays d'accueil, il est permis de parler parfois d'un minimum historique, mais il n'y aura jamais de migration clandestine zéro » (Nasraoui, 2013, p. 9).

3.2.2. Conséquences économiques

L'émigration irrégulière constitue un investissement périlleux pour les jeunes et leurs familles, qui dépensent souvent des sommes conséquentes pour assurer leur voyage. Si cela échoue, ces pertes monétaires pourraient intensifier la vulnérabilité financière des foyers. De plus, les migrants de retour, généralement dépourvus de qualifications professionnelles validées, ont du mal à dénicher un travail pérenne. Cette situation peut accentuer le cycle de la pauvreté et

encourager d'autres tentatives d'émigration. Toutefois, quelques migrants de retour réussissent à utiliser leur expérience pour créer des sources de revenus, grâce en particulier aux programmes d'assistance à la réintégration instaurés par des entités internationales et locales. Ces actions encouragent la génération d'emplois et aident à réduire les impacts défavorables de la migration clandestine sur l'économie locale. L'analyse met en évidence l'ambivalence des impacts économiques, variant entre la détérioration de la situation financière des familles et les perspectives de réintégration pour une minorité de migrants de retour.

3.2.3. Conséquences politiques et sécuritaires.

Face à l'augmentation marquée des départs, les autorités sénégalaises, conjointement avec des partenaires internationaux, ont décidé de renforcer leurs mécanismes de surveillance et d'action contre la migration irrégulière. Ces actions ont parfois abouti à des captures et à des punitions judiciaires à l'encontre de passeurs ou de capitaines de pirogue, ce qui engendre une atmosphère de tension et de méfiance entre les candidats à la migration et les institutions.

De plus, le changement des trajets migratoires vers des parcours terrestres allongés et périlleux crée de nouveaux enjeux en matière de sécurité et d'aide humanitaire dans la zone. L'étude souligne l'influence des politiques d'immigration sur les dynamiques locales et la nécessité d'adopter une stratégie qui allie contrôle et soutien.

3.2.4. Conséquences sur le développement local

Le développement local à Kolda est également touché par la migration irrégulière. En effet, si l'on considère que la majorité des migrants sont des jeunes, il est clair que leur émigration aura un impact indéniable sur la population d'origine. D'un autre point de vue, l'exode de ces jeunes, qui sont pour la plupart en âge d'être actifs sur le marché du travail, peut avoir des conséquences, aussi insignifiantes soient-elles, sur l'évolution des lieux de naissance. Il leur revient de s'investir dans le travail pour contribuer et établir les fondements du développement de leur communauté.

Par ailleurs, l'exode des jeunes travailleurs diminue la disponibilité de la main-d'œuvre pour les industries agricoles et économiques, ce qui entrave ainsi le progrès de la région (Ngom, 2019). Simultanément, le manque de perspectives locales incite à une dépendance croissante envers la migration comme moyen de survie, pouvant mener à un cycle néfaste de sous-développement. Cette recherche souligne la relation entre l'émigration irrégulière et le développement local, insistant sur l'importance de politiques globales pour briser le cycle néfaste de la dépendance à la migration.

Pour résumer, la migration irrégulière des jeunes de Kolda a des effets considérables et pluridimensionnels, englobant les enjeux humains ainsi que les défis économiques, sociaux et politiques. Ces effets mettent en évidence l'importance d'une stratégie globale, alliant prévention, soutien aux migrants de retour et développement durable local, pour traiter ce phénomène de manière efficace.

4. *Les itinéraires migratoires empruntés*

Les individus cherchant à migrer de façon irrégulière depuis la région de Kolda utilisent des parcours variés et compliqués, qui témoignent aussi bien d'une sécurité accrue que des réseaux migratoires en place depuis de nombreuses années. Il convient de noter qu'à Kolda, il n'y a pas de parcours migratoire standard et que les routes empruntées par les aspirants à la migration sont dictées non pas par leurs décisions, mais plutôt par des possibilités de transit. Ces dernières sont perçues comme des moyens pour atteindre leur destination finale, qui est souvent considérée comme le rêve européen.

4.1. Les itinéraires migratoires empruntés par les candidats à la migration

Habituellement, un nombre significatif de candidats à la migration provenant de Kolda tente la traversée illégale en mer vers l'Europe, en passant principalement par les côtes du Sénégal ou de la Casamance. Les migrations commencent généralement depuis des points de départ côtiers, où les candidats à la migration chargent des pirogues en surcharge vers les îles Canaries ou les rivages espagnols. En dépit des risques, cette voie demeure populaire grâce à la couverture médiatique des arrivées en Europe et des histoires de succès de quelques candidats à la migration.

Toutefois, l'intensification des mesures de contrôle maritime au Sénégal et en Europe a rendu cette route de plus en plus risquée et instable. En association avec des partenaires internationaux, les autorités ont intensifié les contrôles, entraînant une diminution relative des traversées maritimes et un changement des approches migratoires. Un nombre croissant de jeunes choisissent désormais de parcourir des trajets terrestres, passant par le Mali, le Burkina Faso, le Niger et la Libye, avant d'essayer de traverser la Méditerranée en direction de l'Italie ou de l'Espagne. Ces itinéraires sont particulièrement périlleux, soumettant les migrants à une hausse des risques de violences, d'exploitation et de détention sans procès. La recherche trace les parcours migratoires, soulignant la capacité d'adaptation et la souplesse des stratégies adoptées par les migrants en réponse à l'intensification des contrôles.

4.2. Perceptions et expériences liées à l'émigration

Les perceptions et expériences des jeunes de Kolda concernant l'émigration révèlent une grande complexité, mêlant espoirs, frustrations et réalités souvent difficiles.

4.2.1. Une migration perçue comme solution incontournable

À Kolda, de nombreux jeunes considèrent la migration irrégulière, comme une solution privilégiée pour fuir la précarité ou la pauvreté omniprésente et le déficit d'opportunités dans un pays où trouver du travail est ardu tant pour les diplômés que pour ceux sans diplôme. Ceci est principalement dû à un marché de travail non seulement très compétitif, mais également caractérisé par une demande nettement plus élevée que l'offre. Le désir puissant de quitter une région caractérisée par la misère, le chômage et l'absence de programmes de développement rural est alimenté par un sentiment de confinement. Comme le souligne Thierno, un candidat à la migration que nous avons interrogé en février 2025 à Kolda, en l'absence de diplôme ou de formation, émigrer est fréquemment perçu comme une solution pour réussir socialement et économiquement, parfois plus prisée que les études ou les emplois précaires sur place. En effet, « le déplacement d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une population, pourrait être analysé comme la recherche d'un lieu permettant d'assurer des besoins non satisfaits au point de départ : assurance de meilleures conditions économiques, assurance de pouvoir vivre plus librement ou tout simplement de vivre, assurance de se trouver dans un milieu socioculturel plus proche de ses aspirations » (Dumont, 1995, pp. 11-12). Cette impression est accentuée par les témoignages manifestes de migrants ayant rehaussé leur statut, ce qui stimule le désir d'émigration. L'enquête permet aux jeunes de s'exprimer, mettant en lumière l'importance du souhait de mobilité et l'appréciation sociale de la migration dans les perceptions locales.

4.2.2. Ambivalences et risques perçus

Cependant, cette ambition est tempérée par la prise de conscience des dangers associés à l'immigration clandestine. On informe fréquemment les jeunes et leurs familles des risques liés aux voyages, des violences potentielles, des conditions de vie ardues à l'étranger et des insuccès qui surviennent souvent. Cette situation engendre un conflit entre l'aspiration à une existence meilleure et l'appréhension des répercussions indésirables. Les témoignages collectés révèlent que, malgré la conscience des dangers, l'espoir de réussir prend fréquemment le pas sur la précaution, mettant en évidence la puissance des dynamiques sociales et des représentations collectives. L'étude des perceptions souligne la présence simultanée d'un idéal de succès et d'une conscience

prononcée des risques, exposant la complexité inhérente aux décisions migratoires.

5. *Conclusion*

« Partir de chez soi ou émigrer n'est plus seulement envisagé et présenté comme un arrachement plus ou moins douloureux aux siens ; partir de chez soi, c'est aussi, chaque jour, pour des milliers de personnes, avoir la certitude que l'aventure migratoire est par définition devenue incertaine : revenir chez soi par la force ou mourir en route n'étaient pas des éléments constitutifs de la condition de candidat à l'émigration et à l'immigration. Ces possibilités sont aujourd'hui explicitement envisagées par les partants et leur famille » (Laacher, 2005, pp. 69).

En résumé, la migration irrégulière des jeunes de Kolda est un processus complexe, intimement lié à une situation de pauvreté ambiante et structurelle, à l'insuffisance d'opportunités économiques et à une forte pression sociale. Cette émigration irrégulière est due à divers facteurs, économiques, environnementaux, culturels, sociaux et politiques, sans oublier les aspects symboliques. Ces éléments reflètent une transformation des raisons et des caractéristiques des personnes qui migrent. Les itinéraires migratoires empruntés qui plus est fort complexes, qu'ils soient maritimes ou terrestres, exposent les jeunes en particulier notamment les candidats à la migration à des risques considérables, souvent vécus comme une véritable « loterie » où la chance joue un rôle déterminant.

Cette migration irrégulière a des répercussions graves pour les personnes concernées, leurs proches et la collectivité : diminution de la population, vulnérabilité économique, déstabilisation sociale et problèmes d'intégration pour les migrants de retour. De plus, ce phénomène nuit au développement régional en diminuant la disponibilité de la force de travail et en exacerbant les disparités territoriales. Face à ces challenges, malgré les nombreuses réactions institutionnelles, les réponses demeurent inadéquates. Il est essentiel que les politiques de lutte contre la migration irrégulière soient accompagnées d'initiatives intégrées visant à établir des alternatives durables à la migration. Cela peut être réalisé par le soutien à l'emploi des jeunes, le développement des formations professionnelles, et une sensibilisation accrue aux dangers de la migration. Il convient de noter que Kolda a été l'une des régions où deux initiatives majeures de lutte contre la migration irrégulière ont été appliquées : le projet Alternatives Endogènes pour lutter contre les Migrations Irrégulières (ALEMI), qui a commencé en mai 2012 et s'est achevé en août 2013, ainsi que le projet Action pour Gérer l'immigration Irrégulière (AGIR), qui a débuté en janvier 2008 et s'est conclu en janvier 2009.

Par ailleurs, la collaboration internationale, tout en intensifiant les contrôles, doit également se diriger vers un soutien renforcé au développement local et à

une gestion transparente des programmes migratoires. L'analyse suggère une perspective holistique et unifiée du phénomène migratoire, mettant l'accent sur l'importance de traiter les racines du problème et d'améliorer les solutions locales afin de renverser la situation actuelle.

Pour traiter de manière efficace l'émigration irrégulière des jeunes de Kolda, il est crucial d'adopter une stratégie intégrale qui considère les désirs des jeunes, les conditions socio-économiques locales, ainsi que les problématiques de sécurité et humanitaires associées à la migration. Ce n'est qu'en abordant les raisons fondamentales et en proposant des opportunités d'emploi tangibles aux jeunes ainsi qu'aux candidats potentiels à l'émigration que la région pourra envisager un retournement de situation. Cela favorisera également un développement durable et inclusif, au bénéfice de l'ensemble de la population.

Bibliographie

- Arab, C. (2007). Le 'hrague' ou comment les Marocains brûlent les frontières. *Hommes & Migrations*, 1266, 82-94.
- Ba, A. A., Sylla, S., & Ngom, A. (2025). Les déterminants technologiques de l'émigration irrégulière au Sénégal. *Kurugan Fuga, La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales*, 4(13), 532-547
- Dieng, M. K. (2008). *Dieu a-t-il quitté l'Afrique ?* [Film documentaire]
- Dumont, F. G. (1995). *Les migrations internationales : Les nouvelles logiques migratoires*. Paris : SEDES.
- Fall, P. D. (2007). *La dynamique migratoire ouest africaine entre ruptures et continuités*. Communication présentée à African Migrations Workshop, Accra, Ghana.
- Laacher, S. (2010). *Les violences faites aux femmes pendant leur voyage clandestin : Algérie, France, Espagne, Maroc* (Research Paper 188). UNHCR. <https://www.unhcr.org/fr/4bc715769.pdf>
- Laacher, S. (2005). Éléments pour une sociologie de l'exil. *Politix*, 1(69), 101-128.
- Maggi, J., Sarr, D., Amadei, N. Cattacin, S., de Guchteneire, P., & Pecoud, A. (2008). *Louga, Sénégal : Représentations autour de la migration auprès d'une communauté d'origine*. Rapport de recherche.
- Nasraoui, M. (2013). *Le migrant clandestin : le paradoxe de l'être et de la société*. Paris : L'Harmattan.

- Ngom, A. (2025). *L'émigration irrégulière au Sénégal : profils des candidats à la migration et traitement médiatique*. Paris : L'Harmattan.
- Ngom, A. (2024). Qui part en migration irrégulière ? : Analyse des profils de candidats à la migration irrégulière au Sénégal. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 43 (1), 112-121
- Ngom, A. (2020). Les stratégies de lutte contre la migration clandestine à Kolda, région sud du Sénégal. *Revue sénégalaise de sociologie*, 12, 97-119.
- Ngom, A. (2019). Mobilisations familiales et migrations intercontinentales. De la Casamance à l'Europe. Paris : l'Harmattan.
- Zingari, G. N., Cissokho, D., Riccio, B., & Sakho, P. (2024). L'impact des interventions de développement sur la prise de décision à migrer des jeunes en Afrique occidentale. Le Projet MIGCHOICE Sénégal. *Antropologia Pubblica*, 8(2), 177-192.

Partie III. Niger : gouvernance et dynamiques migratoires

Comprendre la gouvernance migratoire au Niger : entre dilemme sécuritaire et urgence humanitaire

Ibrahim Malam Mamane Sani

Charifatou Mahamane Moussa

Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)

ibrahim.sani@uam.edu.ne ; charifatoumahamane@gmail.com

1. Introduction

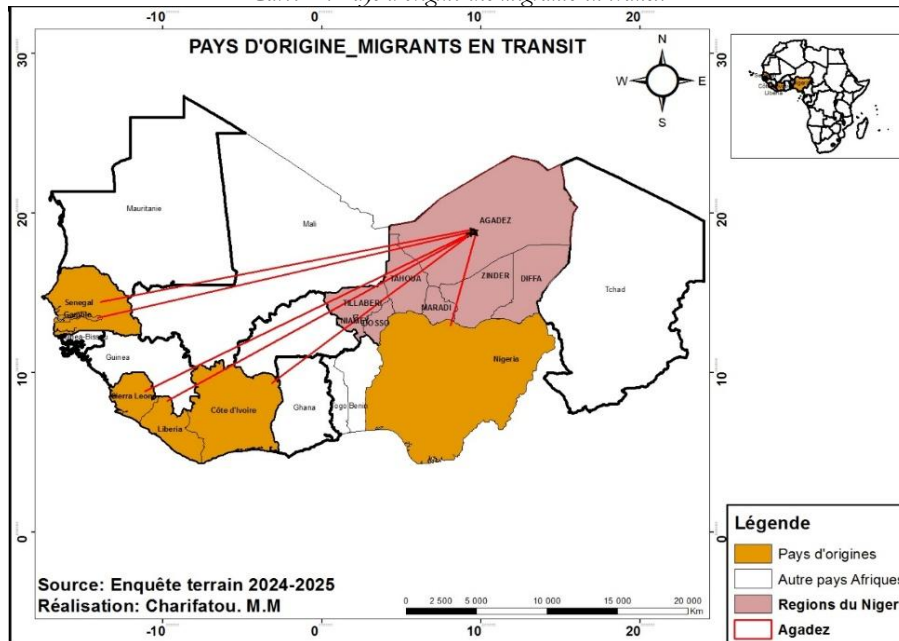
Pays traditionnel de migration, le Niger a longtemps été un pays de transit, d'immigration. Il est aussi un pays d'émigration avec comme principales destinations ses voisins côtiers du Ghana, du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Bénin etc. Mais c'est surtout son rôle de transit qui a fait connaître le Niger sur la scène internationale (Tchilouta, 2020). En effet, l'externalisation des frontières européennes et la crise sécuritaire dans les pays traditionnels de transit des migrants subsahariens, ont conduit ces derniers à faire du Niger une route privilégiée pour la traversée du Maghreb vers l'Europe (Alioua, 2005 ; Brachet 2009 ; Boyer et Mounkaila, 2018 ; Boyer et al., 2020). Cela à partir du début des années 2010 avec la crise libyenne ayant abouti à un retour important de migrants nigériens et subsahariens vers le Niger (Mounkaila, 2015). L'insécurité dans cet espace sahélo-saharien est également synonyme d'enjeux pour la migration de transit : urgences humanitaires et défis sécuritaires. C'est notamment avec la porosité des frontières, la présence limitée des forces de défense sur les espaces de transit, les voies irrégulières qui renforcent le drame humanitaire sur les routes.

Mais le Niger subit aussi les effets de cette insécurité avec notamment les attaques dans sa bande ouest autour de la région de Tillabéri et dans l'est avec la région de Diffa. En effet, « Pays sahélien enclavé, le Niger occupe une place inconfortable au regard des problèmes sécuritaires qui affectent la sous-région depuis une demi-décennie » (Berghezan, 2016, pp. 2). Dans cette logique, en plus des urgences liées aux migrations de transit que les acteurs tentent de gérer, le pays fait face à une augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés sur son territoire.

Les études dédiées à la migration font du Niger un « espace migratoire » dans l'Afrique de l'ouest. A cet effet, ce pays constitue non seulement un carrefour mais aussi, un point de départ. Le profil des migrants en transit indique une

diversité de pays d'origine de l'Afrique de l'Ouest à l'image de la carte ci-dessous et la région d'Agadez constitue la principale région de transit.

Carte 1 : Pays d'origine des migrants en transit



Source : *Enquête terrain 2024-2025*

La situation socio-politique actuelle du Niger est marquée par un changement de régime depuis le 26 juillet 2023. Cette situation redéfinit le dispositif législatif et réglementaire qui encadre la gouvernance migratoire. En effet dès leur installation au pouvoir, les nouvelles autorités du pays ont procédé en septembre 2023, à l'abrogation de la loi 036 /2015 sur le trafic illicite de migrants. Aussi sous l'égide de ces autorités, la Politique Nationale de la Migration, instrument politique du pays, vient d'être révisée en avril 2025 avec l'intégration de deux nouvelles dimensions : Environnement et Changement Climatique. Également en novembre de la même année de 2025, elles créent avec leurs homologues du Burkina Faso et du Mali, la Confédération de l'Alliance des Etat du Sahel et annonçant dans la même foulée leur retrait de la Commission Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

En janvier 2025, fut adoptée l'ordonnance n°2025-02 sur l'entrée et le séjour des étrangers au Niger qui semble être déjà appliquée sur le terrain même si son décret d'application n'est pas encore adopté. Cette ordonnance redéfinit les relations socio-politiques du Niger avec les autres pays. Désormais le retrait effectif des trois pays du Sahel de l'espace CEDEAO met à mal l'applicabilité du

dispositif législatif et réglementaire sur la libre circulation des personnes et de leurs biens. Dans le même cadre, le dispositif législatif et institutionnel qui lie le Niger à l'Union européenne sur le plan de la migration s'est avéré caduque. Cette situation profite aux organisations criminelles et même aux groupes armés non étatiques qui sèment la désolation, à mieux s'organiser pour marquer leurs territoires au détriment de l'État. En effet, on assiste à une situation d'insécurité ambiante qui prévaut dans la partie dite des « trois frontières » (Mali, Burkina Faso et Niger) à l'ouest ; au banditisme transfrontalier qui prend de l'ampleur avec les villes de Dosso, Maradi et Zinder et les attaques de Boko haram qui sévit dans la région de Diffa. Toutes ces localités sont frontalières avec le Nigeria ; pays avec lequel le Niger partage plus de 1500 km. Dans la partie septentrionale, il est à noter que le Niger constitue un trait d'union entre l'Afrique noire et le Maghreb, en l'occurrence la Lybie et l'Algérie. Point de départ de nombreuses nationalités, la ville nigérienne et désertique d'Agadez, représente la principale autoroute migratoire de toute l'Afrique de l'Ouest. Extrêmement poreuse à cause de la vastitude et de l'aridité du climat, cet itinéraire échappe malheureusement à tout contrôle étatique et reste fortement emprunté par les réseaux de narcotrafiquants, de trafiquants humains et fait l'objet d'attaques armées récurrentes. Les conséquences de cette situation se résument souvent en drame humanitaire. Entre janvier 2024 et mars 2025, l'Algérie a refoulé plus 50.000 personnes de toutes nationalités, considérées comme migrants irréguliers. Dans le sens, le journal Dialogue Migration citant le gouverneur de la région d'Agadez sur le refoulement des migrants par l'Algérie rapporte :

« Le Comité a relevé que, du 1er janvier au 31 mars 2025, les services compétents en charge de la gestion des frontières ont enregistré 7 125 migrants refoulés, dont 5 148 Nigériens et 1 977 migrants de différentes nationalités, soit une moyenne mensuelle de 2 375 personnes » (<https://dialoguemigration.com>, publication du 22 mai 2025).

Ce drame humanitaire a obligé l'État du Niger de concert avec ses partenaires, particulièrement l'Organisation Internationale de Migration (OIM) à acheminer les autres dans leurs pays d'origine (Journal Info Migrant, publication du 19 mai 2025). Car le Niger, beaucoup plus préoccupé par la question sécuritaire n'a pas les moyens adéquats pour prendre en charge convenablement tous ces reflux. À la lumière de ce constat nous posons la question selon laquelle : l'instabilité politique couplée à la fragilité de l'État accentue-t-elle le phénomène migratoire ?

Le principal objectif est d'établir une corrélation entre les instabilités socio-politiques et les crises migratoires dans l'espace sahélien du Niger.

2. Méthodologie

La présente étude renvoie à une méthodologie exclusivement qualitative. La collecte des données s'est effectuée à l'échelle centrale c'est-à-dire, dans les directions nationales des structures étatiques et le bureau national des organisations nationales et internationales qui interviennent dans la gouvernance de la migration au Niger. Les informateurs clés sont : le Président de la commission nationale de droit de l'homme et des libertés fondamentales, le directeur national de la migration, le responsable de l'Agence nationale contre la traite des hommes sis au ministère de l'intérieur, le coordonnateur de l'ONG Jeunesse, Développement et Migration et les migrants en transit à Niamey.

Pour le besoin de collecte, en plus d'une fouille documentaire, nous nous sommes appuyés sur deux techniques de collecte afin de mieux documenter notre corpus. Il s'agit d'un entretien semi-directif accordé aux responsables des structures citées et des focus groupes réalisés avec l'aide des migrants refoulés.

Pour le besoin du traitement des données, nous avons recouru au croisement des données primaires couplées aux données secondaires pour donner sens à notre corpus.

Tableau 1. Techniques de collecte

Techniques de collecte	Structures interrogées	Nombre d'entretiens réalisés
Entretien semi-directif	- 1 entretien avec le Président de la commission nationale de droit de l'homme et des libertés fondamentales, - 1 entretien avec le directeur national de la migration, - 1 entretien avec le responsable de l'Agence nationale contre la traite des hommes basé au ministère de l'intérieur, - 1 entretien avec le coordonnateur de l'ONG Jeunesse, Développement et Migration - 1 entretien avec le Responsable terrain de l'ONG Jeunesse, Développement et Migration - 1 entretien avec un Responsable Organisation Internationale de la Migration - 1 entretien avec le responsable le Réseau d'Appui à la Migration au Niger - 2 entretiens avec Responsables ONG Jeunesse Enfance Développement (JMED) - 1 entretien avec la Délégation de l'Union Européenne à Niamey.	10
Focus group	Groupes de Migrants	20
	Total des entretiens réalisés	30

Source : Enquête terrain, Janvier 2023 -Mai 2024

L'analyse des données a obéi, aux techniques qui orientent l'analyse thématique de contenu telle que prônée par P. Pierre et M. Alex (2008). Cette dernière a consisté « au repérage systématique, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'un verbatim d'entretien, d'un document organisationnel ou de notes d'observation » (Pierre & Alex, 2008, p. 162). Aussi, avons-nous fait recours à la démarche de thématisation en continue qui consiste à identifier et noter des thèmes au fur et à mesure de la lecture du corpus. Ce qui permet de faire une analyse fine et riche du corpus. Auparavant, il a été question de dresser une fouille bibliographique soutenue afin de consolider l'assise théorique de l'objet de l'étude en question.

Au total la situation de terrain fait ressortir la réalisation de 30 entretiens individuels et groupés.

3. Résultats

D'abord les différents profils migratoires actuels du Niger seront détaillés, suivis par une présentation des acteurs de la migration et leurs interventions. Ensuite, le troisième point des résultats portera sur les urgences humanitaires liées aux migrations. Enfin les résultats et leur discussion tourneront autour de la gouvernance migratoire et la nouvelle géopolitique du Niger.

3.1. Les profils migratoires au Niger

Au Niger, actuellement cinq (5) grandes catégories de migrants se dégagent : les immigrants, les émigrants, les migrants de transit. Au sein d'une même catégorie, les profils peuvent changer selon les circonstances et les intentions du migrant. Dans cette catégorisation, les migrations féminines constituent aussi une grande composante des migrations nigériennes. En effet tout comme les mouvements masculins, il existe une migration interne, une émigration et une immigration féminine vers le Niger même si elles sont tardivement intégrées dans les recherches (C. Mahamane Moussa et I. Abdou Yolihinza, 2023). Également au sein d'une même catégorie, existent plusieurs profils. Par exemple pour les migrations internes, nous avons les migrations rurales-urbaines urbaines-urbaines, rurales-rurales. Dans ce sens, on peut aussi analyser ces profils selon les activités socio-économiques, les provenances géographiques. Par rapport à l'émigration internationale, les principales destinations des nigériens sont les pays côtiers et maghrébins : Nigéria, Côte d'Ivoire, Bénin, Ghana, Togo, Libye, Algérie (OIM, 2009). Les principaux pays d'immigration sont : La Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Ghana, le Nigéria, Bénin, Togo, Mali. Dans un entretien, un acteur affirme que :

« Les profils n'ont pas du tout changé au Niger. Ce sont toujours les mêmes personnes qui migrent. En grande majorité, ce sont des jeunes âgés autour de 30 ans

qui sont dans la migration internationale. A côté aussi nous avons une grande majorité de femmes ou de jeunes filles que les parents ou d'autres femmes utilisent pour faire la mendicité notamment à Niamey et vers la Libye et l'Algérie » (Représentante d'une ONG, mars 2024, Niamey).

Quant au transit, ce sont des milliers de migrants subsahariens de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est qui traversent le Niger. Dans cette lancée, on peut relever avec l'OIM (2020) deux importantes voies de transit pour les migrants vers le Niger. La première reliant la ville de Kano, dans le nord du Nigeria aux régions de Tahoua et d'Agadez et en direction de l'Algérie ou de la Libye. Cet itinéraire est emprunté par les nigériens, les ivoiriens et les camerounais. Le deuxième itinéraire est celle passant par Niamey avant de rejoindre la ville d'Agadez, puis la Libye et l'Algérie. Dans un autre registre sur les migrations forcées, le Niger accueille depuis 2012 des réfugiés Maliens, Burkinabés, Nigériens, Soudanais, Tchadiens etc.

Aussi d'un point de vue spatial, ces profils sont différents selon les régions. D'abord la région de Diffa se démarque par les migrations internes et les déplacés forcés avec les réfugiés Nigériens et les migrations pendulaires avec le Nigeria. La région de Dosso avec une migration interne et féminine vers les centres urbains nationaux, n'est pas très concernée par les migrations internationales ou forcées. Les régions d'Agadez et de Tahoua sont connues avec la migration de transit, les émigrants et immigrants internationaux qui s'y installent et une migration interne masculine. Ensuite la région de Niamey joue un rôle d'accueil et de transit pour les migrations internationales, les déplacés internes, les réfugiés et les demandeurs d'asile. La région de Tillabéri se particularise par une migration interne vers les sites aurifères, les centres urbains nationaux et une émigration vers les pays côtiers, vers la Libye. Il faut noter aussi que cette même région accueille un important nombre de réfugiés Maliens depuis 2012 avec la crise du Nord-Malien (Boureima, 2022). Enfin la région de Zinder qui se distingue par une migration féminine vers les pays du Maghreb et l'Arabie Saoudite (SP/CCM), 2022). Toutes ces différentes catégories mobilisent des acteurs aux objectifs et rôles différents dans la gouvernance migratoire nigérien.

3.2. Les acteurs de la migration au Niger et leurs interventions

Différents acteurs interviennent dans les migrations au Niger. Nous pouvons classer ces acteurs en cinq (5) principales catégories selon leurs interventions : les Partenaires techniques et financiers ; les acteurs de la société civile et syndicats ; les institutions étatiques ; les chercheurs et migrant/es.

Pour les institutions et structures étatiques, nous avons l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants (l'ANLTP/TIM) ; la Commission Nationale de Lutte la Traite des Personnes

(CNLTP) qui conçoit les textes et lois de protection et d'encadrement de la migration ; le Ministère de la Population, le Ministère de la Justice, la Cellule de Protection des Mineurs travaillant avec la gendarmerie pour la protection ; le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) ; la Direction de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés du Ministère de l'Intérieur ; la Direction de la Sécurité du territoire (DST) à travers la Division des Investigations du Territoire ; la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ; les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), la Police Nationale etc.

Quant aux partenaires techniques et financiers (PTF), ils assistent les organisations non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales pour la mise en œuvre des actions en faveur des migrants ou de la migration. Les principaux partenaires techniques et financiers du Niger en matière de migration sont : L'Union Européenne, la Banque Mondiale, l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) etc. Ce sont les partenaires techniques et financiers qui depuis une dizaine d'années animent l'arène des migrations au Niger. Néanmoins notons qu'actuellement certaines de ces organisations internationales et nationales ont vu leurs activités réduites avec l'annulation des accords par les nouvelles autorités politiques au pouvoir depuis le coup d'Etat du 26 juillet 2023.

Également les interventions de ces acteurs, diffèrent selon les régions et les caractéristiques migratoires de ces régions que nous avons décrites plutôt haut. C'est ainsi que les régions d'Agadez, de Diffa, de Tillabéri concentrent l'essentiel des interventions des acteurs avec les urgences humanitaires engendrées par la migration de transit et les déplacements forcés. Nous citons ici leurs principaux domaines d'intervention. Ainsi dans le domaine de la protection et de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre, nous avons : l'Association nigérienne Alternative Espaces Citoyens, l'Union des Syndicats des Travailleurs du Niger (USTN), l'ONG italienne NEUXUS Solidarietà Internazionale Emilia Romagna, Caritas-Développement-Niger, Save The children, l'ONG italienne Coopération internationale (COOPI), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Organisation des Nations Unies pour la Femme (ONU Femmes), la Croix Rouge Nigérienne, l'ONG nigérienne Jeunesse-Migration-Enfance-Développement (JMED).

D'autres organisations se distinguent dans l'Appui Institutionnel à l'État et à ses démembrés notamment dans l'élaboration de la politique de la migration, des lois, etc. : la Coopération Allemande à travers l'Appui-conseil en matière de Politique de Migration (GIZ-APM), l'OIM, l'UNHCR, L'OIM et le GIZ interviennent également dans la réintégration des migrants notamment des migrants de retour. Dans le domaine de l'appui juridique, nous avons la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

En outre, malgré la diversité et le nombre important d'acteurs sur le terrain, les résultats semblent être peu efficaces. Cela peut être justifié par le manque de coordination entre acteurs rendant caduques les interventions. En effet, il n'existe pas un cadre normatif de l'Etat régissant les interventions de ces organisations et associations. Les ONG et acteurs de la société civile sont plus présents sur le terrain que l'État (Boyer et al, 2020). Un acteur enquêté souligne cette situation en ces termes :

« Les défis de coordination des acteurs de la migration fait que les textes ne sont pas appliqués parce qu'on ne sait pas qui fait quoi et quand ! Tout se fait par les organisations de la société civile et les ONG qui souvent, ne connaissent pas les textes, les contours de la migration. Les gens interviennent en rang dispersé juste pour avoir les financements, sans un véritable objectif » (entretien, mai 2023).

Cette absence de coordination n'est pas sans conséquences sur les migrations avec notamment les urgences humanitaires qu'on remarque.

3.3. Migration et urgences humanitaires au Niger

Les urgences humanitaires sont à analyser à deux niveaux : les migrations de transit et les migrations forcées. Celles-ci sont les plus importantes d'un point de vue numérique et sont souvent sous-entendues dans les écrits. En juin 2025, le Haut-commissaire des Nations-Unies Pour les Réfugiés du Niger (UNHCR, <https://data.unhcr.org>) estime à plus 940 447 personnes en déplacements forcés dont 433 575 réfugiés et demandeurs d'asile et 459 585 de déplacés internes. Ces déplacés internes et des réfugiés sont présents dans cinq (5) régions du pays à savoir Diffa, Niamey, Tillabéry, Tahoua, Maradi. Quant aux migrations de transit, les urgences se remarquent dans les villes d'Agadez, de Niamey et de Tahoua.

En effet, les migrants de transit en prenant des routes et voies irrégulières vivent des situations humaines désastreuses. Il s'agit de la traversée du désert saharien avec notamment le drame de Kantché de 2013 (OIM, 2016) qui a conduit à une prise de conscience mondiale. À partir de l'année 2013, les acteurs humanitaires ont ainsi commencé à s'intéresser à ces migrations de transit par le Niger avec des actions de sensibilisations et d'assistance humanitaire. Mais déjà partir de 2015, l'adoption de la loi n°2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants, a impacté ces efforts car les migrants prendront des routes irrégulières au risque de leurs vies. Même si des chiffres officiels sont difficiles à avancer sur le nombre de migrants disparus dans le désert saharien, à partir des années 2015, des corps de migrants sont régulièrement retrouvés. Actuellement aussi avec l'abrogation de la loi la loi n°2015-36 du 26 mai 2015 encourageant la reprise des activités des passagers, les acteurs de la société civile craignent une reprise des violations des droits de l'Homme.

« Ce sont surtout les migrants de transit et les retournés qui ont des difficultés de logement. Pour les migrants de transit, ils circulent comme ça dans la ville et les gens nous appellent pour nous dire « voilà un migrant qui a passé trois jours chez nous, nous le nourrissons, nous l'aidons, mais vraiment, nous ne pouvons plus, il faut venir le chercher ». Donc il y a des problèmes surtout pour leur cas parce qu'ils sont dispersés. La plupart sont dispersées dans les gares de la ville notamment à la gare de Sonéf sous un grand hangar, sur la voie pavée allant à la Sonéf, au niveau de l'église Garbado » (Représentant ONG locale, mai 2023).

Par rapport aux migrations forcées, le Niger subit les effets de l'insécurité au Sahel avec un nombre important de réfugiés et de déplacés internes. En effet, si au début de la crise libyenne et du conflit du nord malien, le Niger a servi de refuge et d'accueil pour de nombreuses populations, à partir de l'année 2014, il commence à être lui-même un foyer d'insécurité notamment dans sa bande ouest avec la crise du Liptako et à l'Est avec la crise de Boko-Haram. Cela parce que : « Pays sahélien enclavé, le Niger occupe une place inconfortable au regard des problèmes sécuritaires qui affectent la région depuis une demi-décennie » (Berghezan (2016 : 2).

Une telle situation a conduit à un déplacement important de populations vers les centres urbains les plus sécurisés de leurs régions. C'est ainsi que dans son rapport d'avril 2023 sur les déplacements internes au Niger, l'OIM (2023), estime que plus de 95% des déplacements sont liés à l'insécurité contre 5% dus aux catastrophes naturelles comme les inondations. Ainsi à la date du 31 janvier 2024, les statistiques de l'UNHCR font ressortir 269 922 réfugiés Maliens, Nigériens et Burkinabés présent dans le pays. Les demandeurs d'asile chiffrés de ces mêmes pays sont au nombre de 36 272. Les déplacés internes sont toujours selon la même source de 335 277 personnes à la même date. Ces déplacés internes et réfugiés bénéficient jusqu'à une date récente de l'assistance des structures non étatiques qui œuvrent pour leur insertion socio-économique dans les villes d'accueil comme les déplacés internes de la ville de Torodi (Daouada Bana, 2022) ou les réfugiés maliens dans la ville de Niamey (Amadou Bouzou, 2023). L'insertion socio-économique portent sur plusieurs secteurs dont : l'hygiène et l'assainissement, la sécurité alimentaire, les activités régénératrices de revenus, la formation professionnelle. Mais la situation politique actuelle du pays ayant conduit à une restitution des activités des organisations non gouvernementales et qui a impacté sur les assistances, ces populations semblent se retrouver dans une nouvelle urgence humanitaire. Cette urgence humanitaire est complexifiée par une application erronée des textes du domaine de la migration.

Les résultats montrent que les migrations au Niger riment avec plusieurs enjeux et défis. Ces défis sont liés entre autres à l'insécurité dans la région sahélienne, à la nouvelle situation politique. Également, il ressort une nouvelle

géopolitique des migrations de part, vers et à travers le Niger avec la création de la Confédération de L'alliance des Etats du Sahel. Ce qui impacte sur les migrations internes et internationales du pays avec l'accentuation des urgences humanitaires.

4. *Discussion*

Différents défis se dessinent dans la mise en œuvre des actions en faveur de la migration. Ici, nous présentons les plus fondamentaux autour des migrations de transit. C'est premièrement la vulgarisation des textes en matière de migration. Deuxièmement ce sont les violations des droits de l'Homme et des violences basées sur le genre.

4.1. Défis liés à la vulgarisation et à l'application des textes existants dans le domaine de la migration

Les acteurs interrogés reconnaissent l'existence de nombreux textes relatifs à la protection des migrants. Mais ils soulignent que c'est la problématique de l'application de ces textes qui reste un défi à relever. Trois (3) éléments explicatifs sont à rappeler : la méconnaissance des textes, l'incompréhension de ces textes par ceux chargés de leur application et par les migrants et la non-vulgarisation des textes à tous les niveaux. En effet, la vulgarisation des textes de la migration reste un défi qui limite la gouvernance migratoire au Niger. L'effectivité et l'efficacité d'un texte ou d'une loi passent par sa vulgarisation. Si nous attardons sur la loi 036-2015 qui a fait couler beaucoup d'ancres au Niger, la raison principale de ses effets controversés est sa non-vulgarisation entraînant une application erronée. Cette situation conduit à une certaine confusion sur les rôles des acteurs : qui doit accueillir ? Qui doit refouler, Qui doit laisser passer ou doit arrêter le migrant ? Comment doit-il le faire ? Autant de questions et d'actions sur lesquelles la répartition des tâches entre acteurs de la société civile et agents de l'Etat, restent sans réponse concrète. Aussi, dans l'application des textes, les discours semblent se focaliser beaucoup plus sur les devoirs des migrants que sur leurs droits. Ce qui laisse un acteur enquêté dire

« L'État n'a pas pris des dispositifs pour l'effectivité de certains droits des migrants comme celui à l'éducation, au logement, au sauvetage. Il y a un grand besoin d'informations pour y arriver. C'est notamment l'accès à la justice de ces migrants qui pose un grand problème parce que les gens ont peur d'aller à la justice, parce qu'ils sont en situation d'irrégularité » (entretien, mai 2023).

On voit donc que les droits des migrants sont confrontés à des défis.

4.2. Les défis liés aux droits de l'Homme et aux Violences Basées sur le Genre (VGB)

Les violences basées sur le Genre (VBG) sont une caractéristique des migrations au Niger. Les violences, les plus importantes sont celles à l'égard des femmes et filles migrantes. Celles-ci sont le plus souvent des migrantes de transit (notons néanmoins l'existence de nombreux cas d'immigrantes) qui sont exploitées par les acteurs à cause de leur vulnérabilité économique et physique. Ce sont des viols, des agressions sexuelles, des tortures psychologiques. En effet, sur le terrain, nous avons rencontré et enquêté des femmes violées, certaines ayant contracté des grossesses. Ainsi beaucoup de migrantes sont contraintes de pratiquer la prostitution pour soit pour avoir de l'argent et continuer leur route, soit par les personnes intermédiaires qui les font venir à Niamey (jeunes filles), soit par agression dans la rue ou dans les espaces d'installation.

Par rapport à l'exploitation sexuelle, nos résultats sont similaires à ceux du Réseaux pour une Migration sûre : Société civile, Droits, Services, Travail (REMI) (2023) sur la ville de Niamey. On peut dans ce sens noter que les différentes personnes impliquées dans l'organisation de cette exploitation sont : les recruteurs, les intermédiaires qui recrutent ou mettent les filles en contact avec les clients dans les lieux de prostitution ; les hébergeurs etc.

D'autre part, les violences ne concernent pas que les femmes. Les hommes aussi, leur statut de migrant les met dans une certaine situation plus ou moins inconfortable. L'objectif principal des migrants est d'atteindre l'Europe via le Maghreb. Dans cette optique, ils sont prêts à tout pour y arriver. Ainsi, beaucoup de ces migrants principalement les femmes sont peu ou pas instruits, ignorant de ce fait leurs droits. On peut analyser cette vulnérabilité avec les conditions de vie des migrants de transit qui vivent autour des gares, sur les voies etc. Certains acteurs du système de la migration en profitent pour les exploiter. Ces exploitations concernent le trafic, les vols, les surfactures, les viols etc. C'est aussi le cas des migrants nigériens vivant en Libye et qui subissent des vols, des kidnappings (Malam Souley, 2019). Au Niger, il existe quelques textes juridiques relatifs à la protection des personnes, mais qui restent insuffisants tant dans leur application que dans leur efficacité juridique. Il s'agit notamment de l'Ordonnance N°2010-086 relative à la traite des personnes et la loi 2003-025 du 13 juin 2003 modifiant la loi 61-27 du 15 juillet 1961 portant institution du code pénal en ses articles 291 à 294. Les différentes enquêtes reconnaissent que les acteurs de la société civile œuvrent pour la protection des droits les migrants, même si ces actions restent limitées au vu des besoins :

« Nous n'apportons pas d'assistance juridique, mais nous faisons recours au juge en cas de violation des droits des migrants. Par exemple, on fait recours à des juges en cas de procès sur la procédure pénale ou judiciaire est respectée. Nous

faisons aussi recours comme on l'a fait pour la loi 036-2015 : nous avons mandaté un juge qui connaît le domaine pour que cette loi soit revue. Aussi il y'a beaucoup d'autres acteurs notamment de la société civile qui assistent juridiquement les migrants et nous faisons recours à eux ». (Entretien, mai 2023).

Dans ce sens, des institutions comme l'Agence Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants (l'ANLTP-TIM) affirment assister les migrants en détresse et organiser d'autres actions comme les formations sur la migration. Ces formations sont destinées à la Police Nationale, aux Forces de Défense et de Sécurité, aux Organisations de la société civile sur les droits et la protection des migrants. Ces actions devraient être renforcées avec les défis sécuritaires auxquels est confortée la région sahélienne de façon générale et le Niger en particulier.

4.3. Environnement migratoire mouvant au gré des bouleversements politiques et géostratégiques

Les contours de la migration au Niger restent encore à définir avec notamment les différentes insuffisances juridiques, politiques, institutionnelles qui l'engloutissent. Il a fallu l'année 2020 pour assister à l'élaboration de la première Politique Nationale de la Migration qui définit les grandes orientations en faveur de la gestion des flux migratoires au Niger pour une période quinquennale de 2020 à 2035. Cette politique nationale est principalement axée sur les migrations internationales. Néanmoins, elle-même, n'est pas stable avec des révisions de son contenu. C'est ainsi que les dimensions Environnement et Changement Climatique viennent d'être ajoutées dans cette politique avec un atelier (<https://www.lesahel.org>) de validation technique organisé les 15 et 16 avril 2025 à Niamey par le ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale et l'Organisation Internationale des Migrations. L'intégration de la dimension Changement Climatique sous-entend une prise en compte des migrations internes avec essentiellement les déplacés internes dus aux inondations qui sont récurrentes ces dernières années. En effet, l'une des insuffisances de cette politique jusqu'à présent, est l'absence des migrations internes et forcées qui sont les plus importantes du pays numériquement. Cette politique doit en grande partie son existence à la collaboration de l'État du Niger avec ses partenaires internationaux dans le cadre de l'externalisation des frontières européennes. C'est également dans le cadre de cette collaboration que différentes lois ont été adaptées et révisées au gré des acteurs concernés. La loi 036/2015 est l'illustration de la politisation outrancière des problématiques liées à la migration au Niger. Actuellement cette loi est abrogée depuis novembre 2023 par les nouvelles autorités politiques du pays. Celles-ci ont également adopté une nouvelle ordonnance relative à l'entrée et à la sortie du territoire nigérien. C'est l'ordonnance N°2025-02 du 13 janvier 2025 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger. Sur le terrain, les acteurs ont déjà commencé à

l'appliquer alors que son décret d'application n'est pas encore adapté. Ce qui laisse dire aux acteurs de la société civile que cette ordonnance vient juste remplacer la loi 036-2015 avec l'interprétation et l'usage qu'en font les individus. L'ordonnance dit que tout étranger-immigrant qui entre au Niger doit être muni d'un document de voyage et doit avoir son permis de séjour ou une carte de résidence au plus tard trois (3) mois après son arrivée sur le territoire nigérien. C'était également l'absence de ces documents de voyage qui était le motif d'interpellation et d'emprisonnement de migrants. D'autres acteurs, au contraire, l'interprètent comme une reprise de l'ordonnance n° 81-40 du 29 octobre 1981 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger et du protocole d'accord de la CEDEAO de 1979. Aussi, les analystes voient cette nouvelle ordonnance 2025-02 comme une réponse de l'Etat du Niger à la Commission Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont il n'est plus membre.

Dans cette logique, on peut distinguer trois catégories d'étrangers-immigrants au Niger : les ressortissants des deux autres pays membres de l'Alliance des États du Sahel (Mali et Burkina Faso), les ressortissants des pays membres de la CEDEAO actuelle et les ressortissants d'autres pays non-membres de l'AES ou de la CEDEAO. En effet le 16 septembre 2023, le Niger, le Mali et le Burkina Faso ont créé l'Alliance des États du Sahel et ont quitté officiellement la CEDEAO le 19 janvier 2025. Cette nouvelle géopolitique constitue donc une nouvelle donne pour les migrations vers le Niger, principal pays de transit des migrants subsahariens. Dans cette logique, on peut prédire que le Niger signera des accords bilatéraux ou multilatéraux avec les pays membres de la CEDAO ou d'autres États ayant des immigrants ou transi-migrants au Niger. Ces accords viendront à point nommé avec le contexte sécuritaire qui bouleverse davantage les migrations dans l'espace sahélo-Saharien.

4.4. Gouvernance migratoire et défis sécuritaires

Au Niger, théories et pratiques ne riment pas souvent ensemble en matière de migration. En effet, le Niger est l'un des pays qui disposent théoriquement des bons textes en politique migratoire. Mais sur le terrain, existent des contradictions et confusions dans la prise en œuvre de ces textes. Ce qui n'est pas sans conséquence dans la gouvernance migratoire. Ce qui fait également dire au Réseau pour une Migration sûre : Société civile, Droits, Services, Travail, (2023, p11) que :

« Conjuguant deux logiques normatives foncièrement contradictoires, le cadre juridique régissant la migration au Niger constitue, pour les migrant.e.s et leurs droits, une sorte de pot-au-noir juridique. Redouté par les marins, le « pot-au-noir » désigne une « zone au milieu des océans où les vents qui soufflent en sens contraires se neutralisent ou se combattent » au point de rendre la traversée tout

aussi dangereuse qu'aléatoire », c'est-à-dire « deux corps de règles juridiques ontologiquement antagoniques et techniquement difficile voire impossible à concilier ».

Certaines raisons peuvent justifier une telle contradiction dans la gestion de ces flux migratoires. Il s'agit du caractère géopolitique du Niger ayant poussé le pays à signer des accords anti-migratoires avec ses partenaires et les différentes conventions internationales des droits de l'Homme, des droits des Migrants auxquelles le pays a adhéré, l'obligeant à défendre les droits des migrants. On peut citer la Convention Internationale des Droits de l'Homme ; le protocole A/SP1/5/79 de 1979 de libre circulation des ressortissants de la CEDEAO. Ce qui rend la gouvernance des flux migratoires difficile (Hamadou, 2018). Par rapport aux partenariats, nous avons la coopération avec l'Union Européenne à la suite du Sommet de la Valette en 2015 sur les migrations en Afrique. Le Niger, en tant que pays stratégique de la géopolitique des migrations subsahariennes, a bénéficié des allocations du « Fond fiduciaire d'urgence pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration et du phénomène des personnes déplacées en Afrique ». Il doit ces partenariats avec son rôle de pays de transit (favorisé par sa position géographique) de l'Afrique subsaharienne vers les pays du Maghreb et vers l'Europe qui s'est affirmé à partir des années 1990 (Boyer & Mounkaila, 2018). Les facteurs d'amplification des migrations entre le Niger et l'autre rive du Sahara (pays du Maghreb), le durcissement des politiques migratoires européennes avec la généralisation des visas à partir des années 1990 et dans une certaine mesure, la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 affectant une partie des classes moyennes des pays concernés (Brachet, 2009). Également le contexte sécuritaire actuel au Sahel avec notamment la crise Libyenne depuis 2011 entraînée par la chute du président Kadhafi, la crise sécuritaire dans l'ouest du Mali, le conflit dans le lac Tchad, font du Niger, un pays plus ou moins stable comparativement à ses voisins. L'État du Niger se trouve donc pris entre la nécessité de (?) respecter ses engagements avec ses partenaires européens et le devoir (?) d'œuvrer pour la protection des droits de l'Homme.

En outre, en l'absence d'un cadre politique et juridique clairement défini, plusieurs acteurs se retrouvent directement ou indirectement dans la gestion des migrations internationales. Face à cette multiplication des acteurs, des tentatives d'encadrement et de gestion des migrations ont été initiées par les autorités publiques. Il s'agit entre autres à partir de l'année 2011, suite aux crises politique et sécuritaire en Libye et en Côte d'Ivoire ayant entraîné un refoulement ou un retour important de nigériens, du Dispositif National de gestion des flux de Nigériens concernés par ces conflits en mars 2011. Ce dispositif de gestion a été placé près du cabinet premier ministre (Mounkaila, 2015). La création en 2012 de l'Agence Nationale de la Lutte contre la Traite des Personnes (ANTLP) par

décrété N°2012-083/PRN/JM du 21 mars 2012 a constitué indirectement l'un des premiers cadres institutionnels de la gestion des migrations internationales au Niger. Mais c'est surtout la loi n°2015-36 du 26 mai 2015 qui confirma cette volonté des autorités nigériennes. Elle était intervenue dans un contexte de pression migratoire avec une intensification des flux entraînant une diversification des acteurs comme nous venons de le voir et entraînant surtout une gestion controversée de la migration. Dans son contenu, les responsabilités et rôles des acteurs sont bien repartis. Mais c'est sa mise en application sur le terrain qui reste problématique. Elle fut donc critiquée par les différents acteurs notamment de la société civile, défenseurs des droits de l'Homme. Ce qui conduisit à son abrogation en novembre 2023 par les nouvelles autorités militaires, après 8 ans d'application alors qu'elle était déjà en révision. Les ministères de l'intérieur, de la sécurité et de la justice sont les principaux acteurs étatiques qui se font remarquer dans cette gestion des flux migratoires.

Mais des questionnements restent en suspens aujourd'hui quant aux liens entre contexte sécuritaire actuel et migration au Niger. Actuellement l'insécurité touche toutes les régions essentiellement les routes utilisées par les migrants. De Niamey à Dirkou, passant par Tillabéry, Tahoua et Agadez, les groupes armés semblent n'épargner aucune portion du territoire. Nous avons souligné qu'historiquement et stratégiquement c'est à cause sa fonction de terre d'accueil, d'espace sécurisé que les subsahariens s'étaient tournés vers le Niger comme espace de transit. Mais depuis 2014, le Niger vit les mêmes effets d'insécurité que ces voisins sahéliens avec des groupes armés comme Al-Shabab; Boka-Haram, Al-Qaïda, L'État Islamique au Grand Sahara etc. Pour rappel, les deux grands itinéraires de transit sont : l'axe-Kano-Tahoua-Agadez et l'axe Bamako-Ouagadougou-Niamey-Agadez. Ce dernier axe est actuellement envahi par la crise du Liptako-Gouma dite « la zone des trois frontières » notamment dans sa bande ouest-burkinabé et nigérienne avec les localités de Gotheye, Makolondi. De l'autre côté aussi, l'axe Kano-Tahoua-Agadez fait face au banditisme avec des enlèvements, des raquettes etc. Ce qui oblige les migrants à trouver de nouvelles pistes, de nouvelles stratégies. Dans cette logique, nous pouvons affirmer qu'il faudra s'attendre à de nouvelles tragédies humaines, à une intensification des violations des droits des migrants par les passeurs, les groupes armés. Également une telle situation pourra conduire à un élargissement des axes de passage ou même à un abandon du Niger comme espace de transit au profit d'autres pays.

Par rapport aux migrations forcées, elles augmentent chaque jour avec les attaques quotidiennes de ces groupes armés. Par ailleurs à cette généralisation de la crise sécuritaire, les rôles entre le Niger et ses voisins pourront se renverser spécifiquement par rapport à l'accueil. De nos jours, le Niger accueille des réfugiés Nigériens, Maliens, Tchadiens, Burkinabés sur son territoire. Alors avec

la tendance actuelle, les populations des zones touchées pourront se réfugier vers les pays limitrophes, les pays voisins jusqu'à là épargnés par cette insécurité. Ce qui sans doute modifiera leurs relations et politiques en matière de migration. Cette crise sécuritaire constitue donc un grand défi pour le développement socio-économique et le paysage migratoire du Niger.

5. Conclusion

Les migrations au Niger s'effectuent dans un contexte socio-politique complexe caractérisé par une géopolitique dynamique et une crise sécuritaire qui devient récurrente. Ce contexte entraîne une augmentation des flux migratoires à la fois internes et externes pour le pays créant des défis humanitaires propulsés par les besoins alimentaires, sanitaires, éducatifs, économiques pour les migrants de transit et pour les déplacés de force. A travers les entretiens effectués sur le terrain et l'analyse des instruments juridiques et institutionnels, ce travail redresse les différents profils de migrants au Niger et leur répartition géographique. Il ressort également du travail une cartographie des acteurs de la migration au Niger et leurs actions. Ces différentes actions semblent être limitées avec la nouvelle dynamique socio-politique du Niger couronnée par la sortie du Niger de la CEDEAO, la création de la Confédération des États de l'Alliance du Sahel ; l'abrogation de la loi 036/2015 et l'adoption d'une nouvelle ordonnance sur l'entrée et le séjour des étrangers-migrants au Niger. Ce qui laisse entrevoir une intensification des urgences humanitaires sur les routes migratoires et une future reconfiguration de la gouvernance migratoire dans ce pays sahélien. Par ailleurs ce contexte politique constitue un cadre propice pour mieux cadrer le domaine de la migration avec des nouvelles bases plus solides. En effet, jusqu'à présent, la gouvernance migratoire au Niger ne dispose pas d'un cadre politiquement et institutionnellement consistant, laissant le chemin libre à tout acteur et faisant de l'État un second acteur. Aujourd'hui l'État semble vouloir récupérer sa place de premier acteur avec l'abrogation des lois, la révision de la Politique Nationale de la Migration, la nouvelle ordonnance sur l'entrée et le séjour au Niger. Mais en d'autres termes, ces mesures actuellement prônent des inquiétudes sur la gestion des flux migratoires : les nouvelles lois, la politique qui sera finalisée, répondent-elles positivement à l'attente en matière de migration ou conduiront-elles à plus de drames, de violations ? En attendant de voir l'adaptation et les résultats de ces futures mesures, nous dégageons quelques recommandations. Dans cette perspective, il serait intéressant de voir l'État du Niger s'imposer dans cette gouvernance avec des lois s'alignant sur les différentes conventions internationales relatives aux droits humains auxquelles il a souscrit. Également ces lois et la politique nationale de la migration doivent être vulgarisées à l'ensemble du territoire pour une meilleure application de leurs contenus. Les rôles des différentes parties prenantes de la migration : ONG, société civile,

forces de défense et de sécurité, services étatiques doivent être clairement définis et repartis afin d'éviter des controverses. Avec cette nouvelle dynamique géopolitique entérinée par la création de la Confédération de l'AES, il serait intéressant de renforcer la coopération avec les pays frontaliers singulièrement avec ceux du Maghreb et les pays d'origine des trans-migrants afin de réduire les violations des droits de l'Homme sur les routes migratoires.

Bibliographie

- Abdoulaye Boureima, H. (2022). *Intégration socio-économique des migrants maliens dans la ville d'Ayarou* [Mémoire de master, Université Abdou Moumouni].
- Alioua, M. (2005). La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb: L'exemple de l'étape marocaine. *Horizons Maghrébins – Le droit à la mémoire*, 53, 79–88.
- Amadou Bouzou, D. (2024). *Autonomisation des réfugiés maliens dans l'arrondissement communal Niamey* [Mémoire de master, Université Abdou Moumouni].
- Berghezan, G. (2016). *Militaires occidentaux au Niger : Présence contestée, utilité à démontrer*. Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité. <https://www.grip.org/militaires-occidentaux-au-niger-presence-contestee-utilite-a-demontrer/>
- Boyer, F., & Mounkaila, H. (2018). La fabrique de la politique migratoire au Niger : Les approches sécuritaires et humanitaires au service de la fermeture d'un couloir migratoire. En F. Boyer, F. Lestage, & M.-D. Paris Pombo (Eds.), *Routes et pauses des parcours migratoires : Afrique-Amérique* (pp. 33–41). Cahiers CEMCA.
- Brachet, J. (2009). *Migrations transsahariennes : Vers un désert cosmopolite et morcelé (Niger)*. Paris : Éditions du Croquant.
- Daouada Bana, A. (2022). Insertion socio-économique des personnes déplacées à Torodi, Mémoire de master de géographie, Université Abdou Moumouni, Niamey.
- Dialogue Migration. (2025, 22 mai). *Le plan de réponse humanitaire du Niger face au refoulement massif des migrants par l'Algérie*. <https://dialoguemigration.com>
- Hamadou, A. (2018). La gestion des flux migratoires au Niger entre engagements et contraintes *La Revue des droits de l'Homme*. <https://doi.org/10.4000/revdh.4378>
- Mahamane Moussa, C., & Abdou Yonlihinza, I. (2023). La migration féminine au Niger : Une prise en compte dans les études migratoires. En *Actes du*

- colloque international sur défis et perspectives au Sabel* (pp. 126–133). Zinder, Niger.
- Malam Souley, B. (2019). Les conditions de vie des migrants nigériens en Lybie pendant et après le régime de Kadhafi.
- Mounkaila, H. (2015). La gestion des rapatriés de Libye dans la commune de Tchintabaraden (Niger) : les défis de l'urgence et du durable. *Afrique et développement*, 40(1), 99-117.
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2009). *Les migrations au Niger : État des lieux, enjeux et perspectives*. Organisation Internationale pour les Migrations.
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2016). *Des femmes et des enfants de Kantché sur la route de l'Algérie : Analyse socio-anthropologique d'un phénomène mal connu*. Organisation Internationale pour les Migrations.
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2020). *Tendances migratoires en provenance, à destination et à l'intérieur du Niger : 2016–2019*. Organisation Internationale pour les Migrations.
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2023). *Niger : Déplacements internes, rapport sur l'évaluation des villages*. Organisation Internationale pour les Migrations.
- République du Niger. (2015). *Loi n° 2015-36 du 26 mai relative au trafic illicite de migrants*.
- République du Niger. (2018). *Loi n° 2018-74 du 10 décembre 2018 relative à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées internes*.
- République du Niger. (2025). *Ordonnance n° 2025-02 du 13 janvier 2025 relativement à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger*.
- Réseaux pour une Migration sûre : Société civile, Droits, Services, Travail. (2023). *Dynamique de la migration au Niger : Acteurs, législation de référence, droits et leur protection effective*.
- Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration. (2022). *Cartographie nationale des acteurs intervenant dans le domaine de la migration au Niger*.
- Tchilouta, R. A. (2022). Les stratégies de gestion des frontières du Niger à l'ère de l'externalisation des politiques migratoires de l'UE : Vers des frontières itinérantes ? *L'Espace Politique*, 46. <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.10840>

Les acteurs de la migration au Niger face à l'abrogation de la loi n°15/36 du 26 mai 2015 : entre acclamation et inquiétude

Haoua Boubacar Akali
Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
boubacar.akali@gmail.com

1. Introduction

Les analyses relatives à la migration se sont focalisées principalement sur les trajectoires des migrants, le rôle de la diaspora, la migration clandestine ou circulaire ou encore irrégulière, les transferts de fonds, le transit, l'accueil, le refoulement, etc... (Pecoud, 2013 ; Oumarou, 2008 ; Dorai & Hily, 2005 ; Boyer & Mounkaila, 2016 ; 2018 ; Perousse De Montclos, 2008 ; Bensaad, 2004 ; Boyer & Chappart, 2018). Or, au Niger les migrations sont, depuis quasiment un siècle, une pratique spatiale fondamentale pour la compréhension des espaces ruraux sahéliens, de leurs modes d'organisation sociale et économique (Boyer & Mounkaila, 2016). Dans ces migrations qui s'articulent surtout au sein des pays d'Afrique de l'Ouest, les migrants vont principalement dans les villes côtières alors qu'un flux se converge surtout vers la Libye depuis des décennies. Ces flux ont laissé des enjeux sur l'espace nigérien et sahélo-saharien.

Beaucoup d'études ont été menées aussi bien au Niger qu'ailleurs dans la sous-région, mais très peu d'entre-elles se sont intéressées aux dynamiques récentes de la migration. Par exemple, Kabbanji (2011) s'est intéressé à la reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest dans un contexte de mondialisation. Il analyse les dynamiques récentes de la gestion régionale des migrations en Afrique de l'Ouest. Au Cameroun, Maybritt Jill, (2013) a mis en évidence les relations entre migrants et intermédiaires qui se basent sur une économie morale du départ. Bensaad (2004), lui, s'est intéressé aux migrants clandestins d'Afrique de l'Ouest qui se convergent vers l'Europe où le Maghreb constitue la principale porte d'entrée. Il montre que les migrants nigériens sont les plus nombreux et que plus de 20% ont atteint un niveau supérieur. Boyer et Mounkaila (2018) ont mis en évidence les jeux d'acteurs nationaux et internationaux dans la fabrique de la politique migratoire au Niger en montrant leurs intérêts et aspirations parfois contradictoires.

Au Niger, depuis 2015, la lutte contre l'émigration clandestine est devenue une préoccupation majeure pour les autorités qui ont pris des mesures pour limiter la migration vers le Maghreb et l'Europe. Cela s'est concrétisé par

l'adoption de la loi 2015-036 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite des migrants au Niger pour mettre fin à cette activité. Or, malgré les restrictions prises par le gouvernement, l'application de cette loi n'a pas freiné le flux migratoire vers le Maghreb et l'Europe, car des nouvelles stratégies de contournement se sont développées mettant ainsi en lice le contrôle au niveau des frontières. Après le coup d'état de juillet 2023, le 25 novembre 2023, le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), abroge la loi 2015-036 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite des migrants au Niger, qui frappait durement les personnes qui s'adonnent à cette activité. Si certains acteurs intervenant dans la migration ont approuvé l'abrogation de la loi 2015, d'autres ne voient que des contradictions institutionnelles et réglementaires. Alors la question principale est de savoir comment l'abrogation de cette loi a-t-elle impacté les acteurs de la migration au Niger ? De cette question découlent deux questions subsidiaires : Quels sont les changements intervenus dans les faits migratoires au Niger ? Comment les acteurs de la migration perçoivent-ils l'abrogation de la loi 2015 ?

L'hypothèse de cette recherche est que l'abrogation de la loi 2015 a apporté un changement massif qui a impacté les activités des acteurs de la migration. Ce travail qui vise à comprendre la perception des acteurs de la migration au Niger après l'abrogation de la loi n° 2015-036 du 26 mai 2015, s'appuie sur des données qualitatives recueillies en mai 2025 auprès de 10 acteurs des organisations de la société civile et ONG intervenant dans la migration au Niger

Le corpus du présent article est composé d'une introduction, d'une méthodologie, d'une lecture de la migration au Niger, des résultats à travers l'analyse des discours des différents acteurs intervenant dans la migration pour aboutir à une discussion puis une conclusion.

2. *Méthodologie*

La méthodologie qui est uniquement qualitative, s'est appuyée sur un corpus d'entretien avec les acteurs de la migration au Niger. Il faut entendre ici par acteurs, ceux qui interviennent ou portent assistance aux migrants et qui sont très actifs sur terrain. Sur la base d'une cartographie des acteurs effectuée par le Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration en 2022 et celle de l'OIM en 2024, dix acteurs dont trois femmes¹ composés des activistes de la société civile et ONG, intervenant dans la migration ont été interviewés. Il s'agit de : USTN, NEXUS, JMED, ANTP, Association Alarme Sahara, Alternatives espace citoyens, ONG KARKARA, Forum pour une Diaspora Responsable (FDR) et Jeunesse Migration Développement Hijra. Un acteur par OSC et qui

¹ Les trois femmes sont de : Union de syndicats des travailleurs du Niger (USTN) qui est un syndicat national ; NEXUS, une ONG internationale ; et Jeunesse, Enfance, Migration, Développement (JMED), ONG nationale.

s'occupe surtout du volet migration a été interviewé. Ces acteurs sont présents et actifs dans toutes les régions du Niger, mais nous avons privilégié ceux qui sont à Niamey, Agadez et Zinder. Ces dernières constituent les régions de départ, d'accueil et de transit des migrants par excellence. Agadez est la principale porte d'entrée et de sortie des migrants au Niger.

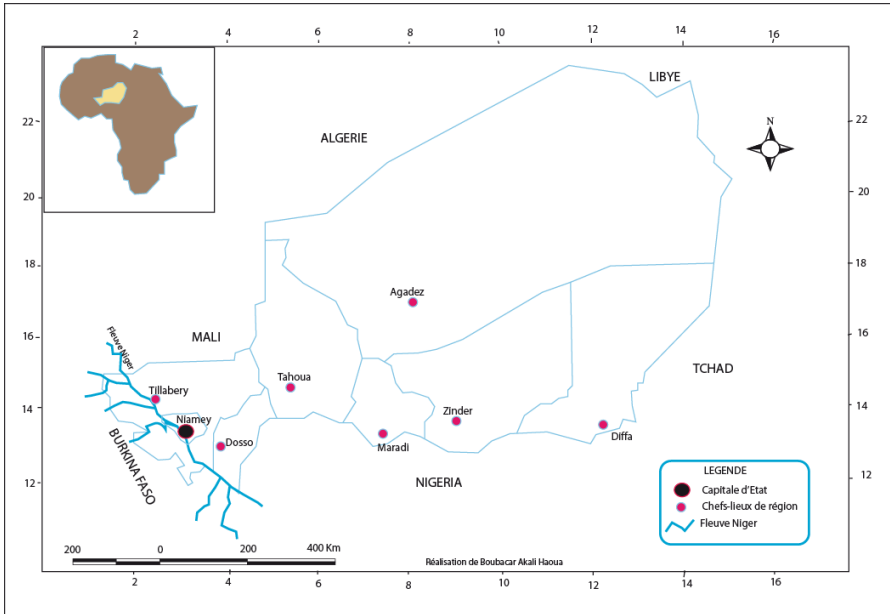
Cette enquête a été réalisée à l'aide d'un guide d'entretien élaboré avec le logiciel KoboCollect qui a facilité la collecte à travers des entretiens de face à face et des appels téléphoniques, du fait de la dispersion géographique des acteurs. Pour le respect d'éthique et de déontologie, nous avons demandé à chaque acteur de nous permettre d'enregistrer pour que certaines informations ne nous échappent pas. Les entretiens ont porté sur leurs actions dans le domaine des migrations, l'analyse du contexte actuel des migrations au Niger, les dangers et menaces qu'ils observent chez les migrants, leur implication en cas de danger, leur point de vue par rapport au cadre réglementaire sur la protection des migrants, l'analyse et l'impact de la migration internationale pendant l'application de la loi 2015-36 et les défis et enjeux de la migration après l'abrogation de la loi 2015-036. Nous avons privilégié l'approche normative pour analyser ce travail. Une analyse bibliographique approfondie sur les migrations au Niger a été également mobilisée pour cette recherche. Avant de présenter les résultats de la recherche, un bref contexte de la migration au Niger sera abordé.

3. Un bref aperçu du fait migratoire au Niger

Pays situé au cœur du Sahel, le Niger constitue le principal carrefour reliant l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique du Nord. Il couvre une superficie de 1. 267 000 km² et s'étend le long de la frontière nigériane sur environ 1500 km. Sa capitale Niamey, est située à environ 1000 km du port de Bénin et 1400 km de Bamako, la capitale du Mali. Les $\frac{3}{4}$ du pays sont désertiques et constituent la zone le reliant au pays d'Afrique du Nord notamment l'Algérie et la Libye. Le Niger comme le montre la carte 1, est subdivisé en huit (8) régions à savoir Niamey, Dosso, Tillabéri, Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa et Agadez. Cette dernière constitue la plus vaste du pays et le principal carrefour de passage des migrants en transit vers le Maghreb. C'est aussi un pays enclavé qui fait frontières avec le Bénin et le Nigéria au Sud, le Tchad à l'Est, la Libye et l'Algérie au Nord et le Burkina Faso et le Mali à l'ouest. Le territoire national est organisé en collectivités territoriales comprenant 266 communes dont 63 communes urbaines à partir de 2020 (Renaloc, 2014).

Le Niger compte 20 651 070 en 2018 et près de 25 000 000 habitants aujourd'hui dont plus de 50% est jeune (Institut Nationale de la Statistique, 2018). Son économie est dominée par l'agriculture et l'élevage.

Carte 1. Carte du Niger et de ses pays limitrophes



Ce pays est depuis la période précoloniale, un carrefour de passage dans les échanges économiques entre le Maghreb et les pays sahéliens et côtiers du Golfe de Guinée. Ces mouvements interrégionaux basés sur le commerce transsaharien se sont effondrés au profit du commerce transatlantique entraînant ainsi une reconversion du mouvement par les personnes à la recherche de meilleures conditions de vie. Ces mouvements se font avant tout entre les pays sahéliens, notamment le Niger et le golfe de Guinée, le Nigéria, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo et le Ghana, mais aussi des pays d'Afrique du Nord (la Libye et l'Algérie). Au fil du temps, les crises économiques des pays d'Afrique de l'Ouest avec leur corolaire la baisse drastique du pouvoir d'achat des populations, le manque d'emploi, le licenciement avec la fermeture et la privatisation de nombreuses entreprises (Boubacar Akali, 2007, p. 11), ont entraîné un fort mouvement migratoire en direction des pays du Nord. Le Niger est devenu ainsi un pays de transit des migrants d'Afrique de l'Ouest vers le Maghreb et l'Europe. Cette situation migratoire, a contribué à placer le pays sous les feux de l'actualité (Boyer & Moukaila, 2018, p. 33).

De par sa position géopolitique, le Niger a été secoué ces dernières années par plusieurs conflits, qui l'exposent et le plongent dans une insécurité généralisée fragilisant davantage son tissu socioéconomique (Grégoire & Scholze, 2012). Il est devenu ainsi un pays où se superposent toutes les formes de mobilités : volontaires comme forcées, dans un contexte sécuritaire marqué

par la volonté de contrôle de l'espace saharo-sahélien où il joue un rôle clé (Boyer & Mounkaila, 2018, p. 34).

Pour freiner ces mouvements et répondre aux attentes de l'Union Européenne, en 2015, le gouvernement nigérien a promulgué la loi n°2015-036 interdisant le trafic illicite des migrants. Huit (8) ans plus tard, l'ordonnance n°2023-16 abroge la loi 2015. Le 13 janvier 2025, une autre ordonnance relative aux entrées et sorties de migrants internationaux a vu le jour pour compléter celle de 2023, suscitant ainsi des réactions entre les acteurs de la migration. Quel est le contenu de ce cadre réglementaire ?

4. Résultats

Au Niger, la migration est soumise à des textes réglementaires permettant le contrôle de cette activité au sein de son espace dont la plus importante qui a officiellement mis fin au trafic des migrants est la loi 2015. De son application à son abrogation en 2023, les débats ne font que surgir au sein des acteurs de la migration. Officiellement ces lois sont appliquées mais dans la pratique, les enjeux sont énormes.

4.1. Une migration assujettie par un maillage des textes réglementaires au Niger

Le Niger est un pays de transit par excellence pour les migrants qui veulent surtout rejoindre les pays d'Europe via le Maghreb. Mais, les approches utilisées dans la gestion des flux migratoires diffèrent globalement selon que le pays est pourvoyeur, de transit ou d'accueil des migrants (Issaka Maga, 2025). Au Niger, la migration est assujettie à des textes réglementaires depuis les années 1980 avec l'ordonnance n° 81-40 du 29 octobre 1981 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger et son décret d'application, le n° 87-076/PCMS/MI/MAE/C du 18 juin 1987 réglementant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers au Niger.

L'application de l'ordonnance de 1981 n'a pas eu un grand effet au Niger, du fait qu'une grande importance n'est pas accordée à la migration, même si elle existait depuis longtemps mais plus connue sous le nom de « l'exode rural ». C'est à partir de 1990, avec le déclin du rôle des pays sahéliens et côtiers dans l'accueil des migrants, que le Niger est devenu l'espace de transit vers le Maghreb et l'Europe pour les ressortissants des pays d'Afrique de l'Ouest comme l'ont affirmé Boyer et Mounkaila (2018). Cette émigration vers le nord s'est intensifiée dans les années 2010 avec les différentes crises sécuritaires qu'ont connues les frontières du pays. Cet afflux vers ces pays a interpellé la communauté internationale car l'Europe se considère envahie par les migrants africains.

C'est pourquoi en 2015, en prélude au sommet de La Valette tenue en novembre 2015, le 26 mai 2015, l'État du Niger a promulgué la loi 2015-036 relative au trafic illicite des migrants qui dit en son article 2 :

Les mesures sur l'identification des migrants objet de trafic illicite et celles visant à protéger et à promouvoir les droits des migrants objet de trafic illicite, sont interprétées et appliquées à tous sans discrimination aucune et ceux conformément aux principes et responsabilités des États et des individus en vertu du droit international humanitaire, du droit international relatif aux droits de l'homme, à la protection des couches vulnérables et du droit des réfugiés. (Article 2 de la loi 2015).

Aussi, les acteurs intervenant dans la migration, notamment les intermédiaires, les passeurs et les hébergeurs ne sont pas épargnés dans l'application de cette loi avec un risque d'emprisonnement et d'amende comme l'indique le chapitre III de la loi 2015 portant sur les infractions et les peines, il est dit en son article 10 que :

Est passible d'une peine d'emprisonnement de cinq (5) à moins de dix (10) ans et d'une amende de 1.000.000 francs CFA à 5.000.000 francs CFA, toute personne, qui intentionnellement et pour en tirer directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, assure l'entrée ou la sortie illégale du Niger d'une personne qui n'est ni un ressortissant, ni un résident permanent au Niger. (Article 10 du chapitre III de la loi 2015).

Cette loi ne s'applique donc pas uniquement aux trafiquants mais aussi aux organes intervenant dans la protection et l'assistance des migrants. Ainsi, le chapitre IV de cette loi définit les mesures de protection et d'assistance des migrants et le chapitre V, les principaux organes nationaux de coordination et la coopération internationale en matière de trafic illicite des migrants qui sont :

- la Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) ;
- l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP) ;
- et le Ministère de la Justice ;

« Les dispositions du code de Procédure Pénale et les conventions internationales et bilatérales en matière d'entraide judiciaire et d'extradition s'applique en matière de trafic illicite des migrants » (L'article 33 du chapitre III de la loi 2015).

Le 26 juillet 2023, le coup d'état a apporté des changements importants remettant en cause la législation de migration au Niger. Deux ordonnances relatives aux migrations ont été signées par le CNSP. Il s'agit de l'ordonnance n°2023-16 du 25 novembre 2023 du CNSP portant abrogation de la loi n° 2015-

36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants qui dit en son article 2 que « *les condamnations prononcées en application de ladite loi ainsi que leurs effets sont effacées* » et celle n° 2025-02 du 13 janvier 2025 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger.

Or, cette dernière ordonnance s'est appuyée uniquement sur les critères fixés par l'ordonnance de 1981 et également des dispositions en vigueur au sein de la CEDEAO suite au protocole d'accord de 1979. Son décret d'application n'a pas été encore pris pour sa mise en œuvre (Issaka Maga, 2025). Notons que pour la première fois, cette ordonnance a défini officiellement la migration comme étant tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale par rapport à celle de 2015 qui s'est focalisé sur des terminologies strictement politiques².

L'Ordonnance du 13 janvier 2025 décline ainsi les conditions d'entrée et de séjour au Niger comme suit : la détention obligatoire de titres et documents de voyage ou de séjour valides ; la déclaration obligatoire auprès de la police pour toute personne hébergeant un étranger, sous peine de sanctions. L'ordonnance a prévu également des sanctions administratives contre les contrevenants qui vont de l'expulsion, refoulement, rétention administrative, rapatriement à la reconduite à la frontière. Les sanctions pénales sont déterminées de 2 à 5 ans d'emprisonnement et 5 à 50 millions de FCFA d'amende pour non-respect d'une mesure d'expulsion ou de refoulement, facilitation de l'entrée, circulation ou séjour irrégulier des étrangers, avec confiscation des moyens utilisés.

4.2. La loi 2015-036 : une reconfiguration mal accueillie par certains acteurs de la migration au Niger

4.2.1. Origines et pléthore des acteurs de la migration

Les discours médiatiques et internationaux sur l'importance du flux migratoire transitant sur le territoire nigérien en direction de l'Union Européenne via la Libye et l'Algérie, ont tiré la sonnette d'alarme au Niger. Cette situation a poussé l'État nigérien à mettre en œuvre la loi n°2015-036 du 26 mai 2015 qui doit son origine en prélude au sommet de la Valette tenu en novembre 2015 qui a réuni les chefs d'État et de gouvernements européens et africains en vue de renforcer la coopération et de relever les défis que représente la migration. Son plan d'action s'articule autour de cinq points visant à s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés. L'État nigérien

² Trafic illicite de migrants, migrant international, travailleur migrant, entrée illégal, document de voyage ou d'identité frauduleuse, navire, enfant, enfant non accompagné, transporteur commercial, refoulement, non refoulement, migrant objet d'un trafic (p. 1-2)

inclut aussi la coopération internationale et le renforcement de la protection des migrants et des demandeurs d'asile (<https://www.consilium.europa.eu>).

De nombreux organes étatiques et non étatiques sur la migration ont vu le jour au Niger pour que tous ensemble, ils puissent se concerter, contrôler et apporter un soutien aux migrants sur le plan sanitaire, psychosocial, juridique et judiciaire, éducatif et aussi sur le renforcement des capacités. Ce sont les institutions étatiques, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et les ONG (nationales et internationales). Ces acteurs ont pour mission les sensibilisations autour des enjeux de la migration, le contrôle sur les relations du Niger avec les pays du Nord, le renforcement des capacités des acteurs des médias, les sensibilisations notamment dans la région d'Agadez qui est la porte d'entrée au Maghreb, la lutte contre les violences physiques et psychologiques, la protection de l'enfant, la santé, la Violence basée sur le Genre (VBG), la formation, la création d'emploi et la sécurité sociale.

Par exemple, l'ONG Jeunesse-Enfance-Migration-Développement (JMED) très active dans le domaine de la migration, mène un certain nombre d'actions complémentaires pour répondre aux défis liés à la migration au Niger. Parmi ces actions, on peut citer le plaidoyer et le renforcement de la gouvernance migratoire (participation aux dialogues État- Organisation de la Société Civile (OSC), production de rapports alternatifs, promotion d'une politique migratoire respectueuse des droits humains...), la sensibilisation et la prévention (campagne de sensibilisation, information et communication, ...). D'autres structures comme Alternative Espaces Citoyens (AEC) orientent leurs activités vers la protection et l'assistance aux migrants en situation de vulnérabilité (Identification et monitoring des violations des droits ; services d'assistance directe, lutte contre la traite des personnes...) et le renforcement des capacités (formation des acteurs locaux, formation des communautés sur des thématiques variées et en lien avec la migration...).

Tous ces acteurs interviennent directement ou indirectement dans le champ des migrations au Niger. Ce cadre réglementaire relatif aux migrations au Niger illustre de nouvelles dynamiques migratoires qui ont suscité des réactions au sein des acteurs de la migration notamment les ONG et les organisations de la société civile. Certains acteurs ont plutôt mal accueilli ces textes tandis que d'autres voient une revivification de la migration. Quelle est la vision de ces acteurs par rapport à l'application de la loi 2015 au Niger ?

4.2.2. L'application de la loi 2015 : entre restriction, répression et risque

La loi 2015, relative au trafic illicite des migrants constitue un paradoxe par rapport à la protection et l'assistance selon les avis de certaines organisations de la société civile et ONG. Les « défis sont nombreuses » selon eux.

Dans la recherche universitaire comme dans la sphère politique, les relations entre migrants et intermédiaires sont le plus souvent abordées sous l'angle du trafic illicite et de la traite (Maybritt Jill, 2013). L'application de cette loi en 2016, a contraint les intermédiaires à abandonner leur activité. Cette restriction prise par le gouvernement a été plus dramatique que bénéfique surtout pour les migrants et la région d'Agadez, où sont enregistrés le nombre important des intermédiaires qui vivent de cette activité. En effet, la mise en application de la loi 2015 a favorisé la création de plusieurs postes de contrôles sur la voie officielle. Les postes de police se sont multipliés au détriment des migrants qui doivent payer plus. Cette « technisation du contrôle de passage de frontière » selon l'expression de Boyer et Mounkaila (2018) a poussé les intermédiaires, passeurs et hébergeurs des migrants à trouver d'autres alternatives pour pouvoir continuer leur activité. Il est revenu dans les entretiens avec les acteurs de la migration que « la mise en place du dispositif renforcé de contrôle de routes a entraîné l'exploration des pistes clandestines et surtout périlleuses ». En effet, le réseau des passeurs clandestins s'est développé avec l'ouverture de nouveaux couloirs de trafic illicite des migrants passant par Tchintabaraden, Tassara et Kao, les gens étaient confrontés à des sérieux problèmes avec le contrôle au niveau des frontières.

Ces voies de contournement étaient devenues plus dangereuses avec les tracasseries, les tensions avec passeurs, les arrestations arbitraires des migrants et passeurs par les forces de l'ordre. Les intermédiaires ont connu les pires difficultés dans leur activité : poursuite des véhicules par les forces de défense, prise de véhicules et incarcération suscitant ainsi une indignation entre les populations locales et les autorités. Cette « logique répressive » selon l'expression de Boyer et Mounkaila (2018) a permis le développement des réseaux de passeurs clandestins, qui a plutôt explosé le trafic des migrants vers le Maghreb et la multiplication des voies de contournement. Cela a beaucoup impacté l'économie locale car, de nombreux jeunes se sont retrouvés sans emploi, les violences physiques et psychologiques sur les migrants se sont intensifiées, les rapports entre les migrants potentiels et les facilitateurs se sont détériorés.

Cette situation a développé un sentiment de frustration chez les migrants comme le confirme les propos du Responsable de Alternatives-Espaces-citoyen qui faisait des rencontres officielles et non officielles avec les groupes de migrants : « Il y a eu des violations des droits de migrants, et de libre circulation

des individus. Chaque fois, à chaque poste, on demande au migrant de payer même s'il a toutes les pièces de voyage ». La chargée du volet migration de l'ONG JMED ajoute :

Les frais de transport ont connu une augmentation exorbitante à cause de risque que les passeurs prenaient. Ces frais qui étaient de 150 000 FCFA avant la mise en œuvre de la loi, est rehaussé à 200 000 voire 300 000 FCFA. Les entrées et sorties sont devenues difficiles pour les migrants. Il y a eu toujours des exploitations et des guets up. A chaque fois, le migrant doit payer quelque chose au niveau des postes de contrôle qui se sont multipliés regroupant tous les corps de l'armée et augmentant aussi la durée de séjour des migrants en transit. (Entretien, le 13 mai 2025 à Niamey).

L'application de la loi 2015 a en général entraîné une augmentation des violations des droits de l'homme, et des migrants. Tous les corps de l'armée étaient devenus des « polices anti-migration » avec les rackets. Selon les entretiens avec le Responsable de Alternatives-Espaces-citoyen « ces gens ne soucient pas à regarder les papiers des migrants, dès qu'ils voient que la personne n'est pas nigérienne, ils vont demander de l'argent ». (Entretien du 02 mai 2025 à Niamey). La corruption et la torture des migrants se sont développées sur les routes migratoires. C'est dans ce sens que la Responsable du volet migration de l'ONG NEXUS disait que « nous travaillons avec l'Organisation Internationale de la Lutte contre la Torture qui nous a permis de faire une documentation autour de cette corruption et de la torture ». M Y. Activiste de la société civil ajoute « en tant qu'agent d'assistance, notre premier mandat est de protéger les migrants et cette loi a entraîné la clandestinité des migrants. Comment alors nous allons faire pour les protéger » (entretien par appel téléphonique du 10 mai 2025).

Selon certains interlocuteurs, l'application de la loi 2015-36 au Niger a révélé de nombreux défis qui ont impacté négativement l'économie locale en augmentant les risques et la vulnérabilité des migrants et des facilitateurs sans pour autant mettre fin aux migrations. Selon un activiste de la société civile « l'idée c'était pour endiguer les sorties vers les pays du Nord et de l'Union Européenne. Le constat est que malgré cette loi de 2015, les gens ont continué à migrer. Les mouvements sont là même si ce n'est pas quantifié » (Entretien téléphonique du 10 mai 2025). Quels sont alors les défis et les enjeux après l'abrogation de la loi 2015 ?

4.3. L'abrogation de la loi 2015-036 : quel enjeu pour les acteurs de la migration au Niger

Le glissement des discours ne s'applique pas de la même manière selon les acteurs de la migration au Niger. Le 02 janvier 2023, le CNSP a révoqué la loi 2015-036 avec l'ordonnance n° 2023-02 relative au trafic illicite des migrants au

Niger et l'ordonnance du 13 janvier 2025 relative à l'entrée et le séjour sur le territoire nigérien. Ainsi, l'analyse du contexte actuel de la migration permet de mettre en lumière certaines insuffisances de cette ordonnance comme le disait une activiste de la société civile « cette ordonnance n'est qu'un maillage des textes réglementaires, un désordre contradictoire de l'ordonnance de 1981 » (Entretien du 15 mai 2025 à Niamey). Les migrants qui transitent par le Niger pour migrer vers d'autres pays sont de plusieurs nationalités et sont en général des ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Nigéria ; Mali ; Burkina Faso ; Tchad ; Guinée ; Sénégal ; Sierra Léone, etc.).

4.3.1. Dangers et menaces observés chez les migrants en application des textes

Les dangers et menaces relatives à la migration sont nombreux comme le relate un acteur de la société civile :

On observe quotidiennement une multitude de dangers et de menaces auxquels sont confrontés ces migrants tout au long de leur parcours, depuis les pays d'origine, à travers le Niger, et dans les pays de destination. Ces dangers et menaces sont observés surtout au niveau des migrants en situation d'irrégularité. Il s'agit de la traversée du désert avec les conditions climatiques extrêmes (faim, soif, déshydratation...). Les accidents de la route, le manque d'accès aux services de base, la violation et l'exploitation (par les passeurs, les trafiquants, les groupes criminels avec vol, extorsion des biens, chantage et enlèvement, violences physiques et psychologiques, exploitation, abus sexuels, traite des êtres humains...) ont été au cœur des conséquences de la loi 036-2015. (Entretien par appel téléphonique du 10 mai 2025).

On peut dire qu'il y a « une aggravation des risques et une accentuation de la criminalisation du passage » des migrants nigériens et étrangers comme le note Perrin (2018). Les conséquences furent aussi d'ordre économique pour les migrants en transit. La Responsable du volet migration de l'ONG Nexus ajoute ceci :

« Cette loi de 2015 a fait peur aux migrants qui vivent au jour le jour pour avoir un titre de séjour, ils peuvent dépenser 20 000 voire 25 000 F et au bout de deux mois si la personne n'a pas encore le titre de séjour c'est un problème. Elle les criminalise jusqu'à les rendre vulnérable » (Entretien du 15 mai 2025 à Niamey).

En cas de danger, le plus souvent, les migrants eux-mêmes ou avec l'aide d'autres organisations de la société civile font appel à l'assistance des organisations internationales spécialisées. Également des institutions étatiques ou de la société civile peuvent porter secours directement en fonction de leurs capacités. La responsable de l'ONG JMED nous l'explique davantage :

Nous travaillons avec quelques acteurs autour des tables-rondes où nous faisons le décryptage des politiques migratoires, par exemple expliquer le déséquilibre dans les relations entre les pays de transit comme le Niger et les pays de l'autre côté de l'Europe ; les droits à la mobilité pour tous, que chacun est libre de migrer. Nous ne faisons pas la promotion de la migration, mais pour nous, la migration est un droit pour tout être humain ; donc la personne est libre de migrer ; les politiques de durcissement des frontières n'ont pas leur place. Ainsi, nous travaillons avec des journalistes, le ministère de l'Intérieur, l'OIM et l'Union Européenne. Au début, nous travaillons avec l'Union Européenne, mais après nous sommes rendu compte que nous ne partageons pas la même vision de migrations. Ils privilégient une politique qui limite les migrations comme la loi 2015 dont on sait que ce sont eux qui sont à la base. (Entretien du 02 mai 2025 à Niamey).

Cette levée de restriction semble ne pas être bénéfique pour les migrants en transit surtout avec l'ordonnance de 2025 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger. Elle est une reprise indirecte des mêmes restrictions de la loi 036-2015. Selon la Responsable du volet migration de l'ONG Nexus « comment une personne qui n'est même pas entrée au pays peut avoir un titre de séjour. L'ordonnance est mal organisée et se contredise elle-même ». (Entretien du 10 mai 2025 à Niamey)

4.3.2. Une levée de restriction plus ou moins approuvée par les acteurs

Le contexte actuel des migrations au Niger est complexe avec divers profils et la relance des flux depuis l'abrogation de la loi 2015-36, mais avec divers défis humanitaires et sécuritaires persistants pour les migrants. Les relations avec les partenaires internationaux sont en pleine redéfinition, forçant toutes les parties à repenser les approches de la gestion des migrations au Niger. D'un côté, l'abrogation de la loi 2015, a été un soulagement pour les facilitateurs et les migrants. La psychose de la restriction a disparu. L'abrogation de cette loi a été bien accueillie par les acteurs de la migration qui la considère comme « injuste et illégale ». Un activiste de la société civile disait que :

« C'est vrai qu'à Agadez par exemple, les véhicules des passeurs circulent librement, ils passent devant le gouvernorat, devant la préfecture et les migrants ne se cachent plus. La peur s'en est envolée chez les acteurs, mais le transport ou le départ des migrants ne se passe plus comme à ses heures de gloire. Les ghettos d'accueil ont repris pour certains. Globalement c'est la même chose pour les flux que même l'application ; l'abrogation n'a pas encore fait compter véritablement le nombre des flux, ou moins par les voies plus ou moins régulières qui existaient avant la loi » (Entretien par appel téléphonique du 15 mai 2025).

D'un autre côté, certains acteurs ne voient pas un changement dans le contenu de cette loi. Ils voient une redondance et un durcissement pour les migrants en transit. Le contexte actuel de la migration au Niger s'inscrit dans le cadre juridique et palliatif avec l'abrogation dans sa mise en œuvre. Il est revenu dans les entretiens des différents OSC et ONG qu' : « *ils sont contre l'ordonnance, c'était une ancienne ordonnance de 1981. Dans la mise en œuvre de cette ordonnance, ce qui est difficile c'est l'entrée et la sortie* ».

Les raisons qui expliquent l'abrogation de cette loi sont internes et externes. D'abord les raisons internes : le coup d'État a été soutenu par l'ensemble de la population. Cette loi 2015 dérangeait particulièrement les populations d'Agadez qui ont vu leur chiffre d'affaires diminué. Donc c'était une façon pour le gouvernement de permettre la reprise des activités liées à la migration. « Juste le lendemain du coup d'État, on a vu des autorités de la région d'Agadez rencontrer les membres du CNSP. Ça en dit quelque chose ! » (Entretien par appel téléphonique, 13 mai 2025). Ensuite les raisons externes : le Niger servait de « Gendarme » pour l'Union Européenne relativement à sa position géographique et géopolitique soulignée précédemment. Le coup d'état du 26 juillet 2023 que l'Union Européenne avait condamné parce que craignant justement une mise à fin des fonctions de son gendarme. Ainsi en abrogeant la loi 2015, le Niger répondait à l'Union Européenne et cela pourrait faire augmenter les flux vers l'Europe. La Commissaire européenne aux affaires intérieures Ylva Johansson s'est dit très préoccupée par l'annulation de la loi 2015-036. Elle a souligné que : « il y a un gros risque que cela cause des décès dans le désert et une éventuelle reprise des flux migratoires vers l'Europe via la Libye et la Méditerranée » (<https://www.agenceecofin.com/gouvernance>).

Le paysage des migrations a connu véritablement un changement avec l'abrogation de la loi 2015 surtout avec la création de l'AES³ et son départ de la CEDEAO⁴. Le représentant de l'ONG Karkara nous explique :

Si je prends du côté des refoulements de migrants. Chaque jour, ce sont des milliers de nigériens et de non nigériens qui sont refoulés d'Algérie ou de la Libye. Je pense que des réflexions d'une politique autour des refoulements doivent être élaborées. Il faut aussi évoquer la création de l'AES avec des défis de mobilité pour les citoyens de ces pays et de ceux de la CEDEAO. C'est vrai que pour le moment, aucun pays de la CEDEAO ou de l'AES n'applique des restrictions envers les citoyens ; mais c'est l'incertitude totale. Je pense que les États vont passer à des accords bilatéraux ou multilatéraux pour la mobilité des citoyens. Dans l'ensemble, je pense que la mobilité deviendra plus difficile parce

³ AES : Alliance des Etats du Sahel qui regroupe le Niger, le Mali et le Burkina Faso.

⁴ CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

que les contrôles vont s'intensifier au niveau des frontières et à l'intérieur même du pays. Peut-être que la Politique Nationale de la Migration, si elle est bien révisée, pourrait-être une alternative de gestion. Mais véritablement, il faudra élaborer des vraies politiques de gestion des migrations au Niger parce qu'actuellement, nous n'en avons pas. (Entretien du 16 mai 2025 à Niamey).

Toutes les OSC et ONG interviewées sont pour ou contre l'abrogation de la loi. Selon eux, il faudrait revoir les bases juridiques de la migration pour mieux l'organiser. Depuis le coup d'état du 26 juillet 2023, il n'y a plus de relation entre le Niger et l'Union Européenne. Pourtant, elle est le pivot de la mise en œuvre de la loi 2015 pour réduire la migration. Par contre certaines Organisations continuent d'appuyer l'Etat dans ces prérogatives en ce qui concerne la gestion de la migration. L'OIM par exemple apporte un appui sur l'accueil des refoulés, la réintégration et l'assistance des migrants en transit et des migrants de retour.

5. *Discussion*

Les recherches sur les migrations en Afrique sont complexes. Au Niger, le cadre réglementaire relatif à la migration a fait l'objet d'analyse aussi bien par les acteurs de la migration que par les chercheurs.

L'humanité a toujours été curieuse, désireuse de visiter d'autres lieux, de faire de nouvelles expériences (Pecoud, 2015) et de découvrir d'autres sociétés, d'autres cultures. La migration désigne avant tout un changement de résidence habituelle d'un lieu (i) vers un lieu (j), quel que soit le statut socioéconomique ou politique de l'individu concerné selon la définition conventionnelle. Pour Pecoud (2015) les migrations relèvent de la liberté des personnes et de leur souhait légitime de chercher ailleurs de meilleures perspectives. Pour Baby-Collin (2017, p. 2) c'est plutôt « la globalisation des marchés du travail qui creuse les inégalités entre territoires, favorisant la concentration des principaux flux sur des espaces attractifs ».

Au Niger, la migration a une histoire ; elle est à la fois économique, sociale, forcée ou volontaire. Cette migration est beaucoup plus orientée vers les grandes villes du pays et vers les villes côtières d'Afrique de l'Ouest. Très peu de jeunes nigériens se dirigent vers les pays du Nord. Mais l'intensification de la migration vers le Maghreb a commencé véritablement depuis les années 1990 et s'est accru dans les années 2010 avec les migrants en transit. Cependant, le contexte n'est pas le même à partir de 2010 où l'Union Européenne a constaté un envahissement de ces pays par les migrants subsahariens suscitant ainsi des débats et des discours au sein de la communauté internationale et nationale comme l'a démontré Perrin (2018) pour le cas du Niger. En effet, selon l'auteure, la migration est devenue un objet de débat au Niger faisant intervenir davantage

d'acteurs : députés progressivement sensibilisés, acteurs locaux affectés, société civile en lien avec d'autres ONG de la sous-région et bien au-delà...

Le principal pays de transit est le Niger qui facilite la jonction entre les pays sahéliens et le Maghreb pour parvenir en Europe souligné par beaucoup de chercheurs notamment Boyer et Mounkaila (2018), Bensaad (2004), Alioua (2005) au Niger et au Maghreb et Maybritt (2013) au Cameroun, Boyer et Chappart (2018), Charles et Chappart, 2017, Boyer et Chappart (2018).

Plusieurs acteurs interviennent dans la migration au Niger ; il s'agit des acteurs étatiques, des partenaires au développement, des organisations de la société civile et des ONG. Les OSC et ONG qui interviennent dans le domaine de la migration, ont fait l'objet d'investigation. Boyer et Mounkaila (2018) se sont intéressés à l'émergence des acteurs nationaux et internationaux dans la gestion migratoire au Niger. Les Ministères de la justice et de l'intérieur sont les principaux acteurs étatiques avec la mise en place de l'Agence Nationale de lutte contre la Traite des personnes en 2012, élargie à la lutte contre le trafic illicite des migrants. Ce cadre institutionnel est renforcé par des organismes internationaux comme l'OIM⁵ et le HCR⁶. Boyer et Chappart (2018) l'ont souligné aussi en se focalisant leur étude sur l'implication du HCR dans la gestion migratoire.

Pour faire face à la migration vers le Nord, le Niger est placé comme point stratégique pour l'UE pour mener sa politique d'endiguement des flux migratoire vers l'Europe. Ainsi, le Niger a ratifié le Protocole de Palerme sur la lutte contre les migrations irrégulières et le trafic illicite de migrants en promulguant la loi 2015-036 pour barrer les portes de l'UE de l'afflux des migrants ouest-africains vers son territoire (Boyer & Charppart, 2018, Charles & Chappart, 2017).

Les résultats ont montré que la loi 2015 pénalise plus les trafiquants que les migrants qui sont considérés comme victimes soulignés Boyer et Charppart (2018, p. 95). Pour les acteurs de la migration, cette loi est vécue comme un « traumatisme », une forme d'injustice pour les populations de la région d'Agadez qui est le dernier point de passage avant la traversée du Sahara vers la Libye et l'Algérie entraînant ainsi le développement de la « clandestinisation » de la migration selon l'expression de Boyer et Chappart (2018, p. 96). En effet, comme le relate les différents acteurs de la migration interviewés, les voies clandestines se sont multipliées pour éviter celles contrôlées par les forces de l'ordre, les rackets et la corruption ont augmenté, les migrants sont acculés de payer les frais de transport cher, leurs séjours sont écourtés par les passeurs et le danger de la

⁵ OIM : Organisation Internationale pour les Migrations

⁶ HCR : Haut-Commissariat aux Réfugiés

traversée du désert s'est accru. Les migrants sont ainsi victimes de persécution, de discriminations, de stigmatisation et de criminalisation en optant pour le contournement malgré les peines d'emprisonnement et d'amende indiqués par loi. Cela a été rapportée par Charles et Chappart (2017) ; Boyer et Chappart (2018, p. 98). Maybritt Jill (2013, p. 83) a fait le même constat au Cameroun en parlant des intermédiaires de la migration (*big men*, *feymen* et *dokimen*) qui mettent en péril l'avenir des candidats à la migration. Ce qui pousse Pecoud (2015) à dire que les migrations actuelles ne sont pas, on peut citer « ordonné », « prévisible », « régulé », « cohérent », « rationnel », « planifié », « équilibré » ou encore « transparent ». En effet, le durcissement des conditions d'entrée et de sortie des migrants en transit n'a pas atténué le flux migratoire.

L'application de la loi 2015 a augmenté plutôt la vulnérabilité des populations d'Agadez qui vit de cette activité fragilisant ainsi toute l'économie de la porte de désert. Selon Perrin (2018), c'est cette dimension qui suscite le plus d'oppositions à la loi 2015-036 car elle criminalise les activités liées à la mobilité d'un ensemble d'acteurs nigériens, privés alors soudainement de revenus économiques, principalement à Agadez.

Depuis la mise en œuvre de la loi 2015 jusqu'à son abrogation en 2023, les activités des OSC et ONG ont tourné au ralenti car, le développement des postes frontaliers, le contrôle excessif, la poursuite des passeurs, le contournement des voies officielles ont détourné leur rôle d'assistance et de protection des migrants. La loi 2015 était donc purement politique sous les injonctions de l'Union Européenne qui continue de solliciter (Alioua, 2005) l'État pour plus de contrôle en vue de ralentir le flux vers ses pays.

Comme l'ont souligné les enquêtés, ils ne sont pas contre la loi, mais que l'Etat prenne ses dispositions pour qu'il ait plus de transparence dans la gestion migratoire en se basant sur un texte juridique clair. Pour Boyer et Mounkaila (2018), la loi 2015-036 ne condamne pas les migrants mais les personnes participant à la migration.

L'abrogation de la loi 2015 a soulevé de nombreux défis et enjeux sur la migration au Niger à différents niveaux. Selon les acteurs, il y a une répétition et un flou juridique relatif aux textes réglementaires au Niger d'une part. Par exemple, la loi 2015 dit que l'amende pour les trafiquants est de 3 à 5 millions et l'ordonnance de 2025 dit qu'elle est de 5 à 50 millions. D'autre part, les enjeux se sont plus multipliés. Il s'agit des enjeux liés à la reprise et à l'intensification des flux migratoires (réactivation des routes et augmentation des flux ; baisse des coûts de transport, etc.), les enjeux socio-économiques pour les communautés, les enjeux sécuritaires et de protection des migrants (persistance des dangers pour les migrants ; expulsions massives continues ; augmentation de la traite des êtres humains...), les enjeux géopolitiques et de coopération internationale. Face

à cette situation, Perrin (2018) dit que les migrants nationaux ou étrangers sont principalement dépeints comme des victimes à protéger : des dangers du désert, des passeurs qui peuvent les y abandonner, et des situations indignes qui les attendent à destination (mendicité, prostitution, exploitation de toutes sortes). Bensaad (2004,) a montré que depuis des décennies la question de l'immigration maghrébine est un enjeu sociétal et politique majeur en Europe.

En raison de ses implications diverses notamment en termes de droits humains, l'État nigérien est appelé à développer une gestion migratoire fondée sur les engagements juridiques internationaux et communautaires. Ces engagements impliquent une responsabilité de protection des droits et libertés fondamentaux de tous les migrants se trouvant sous la juridiction du Niger. Mais, en pratique, le pays développe une stratégie de gestion sous contrainte qui se manifeste par des mesures dissuasives et répressives à l'encontre des migrants. Cette gestion est la conséquence des pressions des pays d'accueil sur le Niger, mais aussi de certains facteurs qui lui sont propres. Les acteurs de la migration ont soulevé un dilemme juridique en matière de la migration au Niger comme l'ont souligné les travaux de Perrin (2018) sur l'engagement de l'Etat nigérien à intercepter « migrants » et « passeurs » sur son territoire sous la demande l'UE et les entraves à la circulation sur le territoire nigérien au regard du Protocole de la CEDEAO garantissant le droit d'entrer et de circuler dans tous les Etats membres, au moyen de papiers d'identité.

Cependant, la mise en œuvre effective de ces protections et la lutte contre l'impunité pour les abus restent des défis majeurs. Des efforts sont nécessaires pour renforcer le cadre juridique, garantir l'accès aux droits fondamentaux et assurer une application cohérente et effective des lois. L'usage du cadre réglementaire de protection des migrants est à revoir au Niger. Il est d'ailleurs un pays signataire de la convention des Droits de l'Homme. Avec l'ordonnance, c'est comme s'il est d'accord avec cet instrument et à l'interne, alors qu'un texte international prévaut sur un texte régional et celui-ci prévaut sur un texte national. En application de ce principe, le Niger est tenu au respect des obligations inscrites dans les nombreuses conventions relatives aux droits de l'homme qu'il a signées et ratifiées (Issaka Maga, 2025). Cependant, le même auteur a souligné que les difficultés de la gestion des migrations au Niger se caractérisent par des facteurs externes liés à l'ingérence européenne (Charles et Chappart, 2017), à l'environnement sécuritaire au sahel, aux facteurs propres au pays liés aux considérations d'ordre public et à l'inapplication des textes. Boyers et Chappart (2018, p. 93) l'on évoqué aussi dans leur étude sur les frontières européennes au Niger.

Dans ce contexte d'instabilité régionale et de contrôle accru des déplacements, la distinction entre l'approche sécuritaire et l'approche humanitaire semble brouillée selon Boyer et Chappart (2018).

6. Conclusion

Cet article dont l'objectif est d'analyser la perception des acteurs de la migration au Niger a permis de comprendre les défis et les enjeux autour de la loi 2015 et son abrogation.

La loi 2015-36 a eu un impact majeur sur la migration internationale, en transformant le Niger en un acteur central des politiques de contrôle migratoire européennes. Cela a réduit la visibilité des flux, mais a eu des conséquences dévastatrices sur l'économie locale et a aggravé les dangers et les vulnérabilités des migrants, tout en soulevant des questions éthiques et souveraines sur les politiques migratoires manifestées. En effet, avec la loi 2015, la migration est rendue plus clandestine et dangereuse plus qu'on ne le pense.

L'abrogation de la loi 2015-36 par le CNSP en novembre 2023 a relancé les routes migratoires historiques du Niger, apportant un soulagement économique aux communautés locales dépendantes de ces flux. Cependant, elle n'a pas résolu les dangers inhérents à la migration irrégulière et a suscité la réaction de l'Union Européenne. Les flux ont certes repris mais pas à la hauteur des prévisions, estimant un reflux majeur. Avec le contexte politique actuel, comment l'abrogation de cette loi et la nouvelle ordonnance n°2025-02 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger du 13 janvier 2025 pourront redéfinir la gestion des flux migratoires vers et à travers le Niger avec le départ des trois pays de la CEDEAO et la naissance de l'AES ?

Bibliographie

- Alioua, M. (2005). La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb : L'exemple de l'étape marocaine. *Maghreb-Machrek*, 185, 37–58.
- Baby-Collin, V. (2001). *Les migrations internationales dans le champ des sciences sociales : tournants épistémologiques et variations scalaires*. Faire-Savoirs : Sciences de l'Homme et de la Société en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Association A.M.A.R.E.S éditions.
- Bensaâd, A. (2004). De l'espace euro-maghrébin à l'espace eurafricain : le Sahara comme nouvelle jonction intercontinentale. *L'Année du Maghreb*, I, 83-100.

- Boubacar Akali, H. (2007). *La petite restauration marchande de la rue dans la commune III de Maradi* (Mémoire de maîtrise). Université Abdou Moumouni de Niamey.
- Boyer, F., & Chappart, P. (2018). Les enjeux de la protection au Niger : Les nouvelles impasses politiques du « transit ». *Revue Mouvements*. <http://mouvements.info/les-enjeux-de-la-protection-au-niger>
- Boyer, F., & Chappart, P. (2018). Les frontières européennes au Niger. *Vacarme*, 83, 92–98.
- Boyer, F., & Mounkaila, H. (2013). L'externalisation des politiques migratoires au Niger : Une action publique opportuniste ? *Anthropologie & développement*, 51. <http://journals.openedition.org/anthropodev/986>
- Boyer, F., & Mounkaila, H. (2018). La fabrique de la politique migratoire au Niger : les approches sécuritaires et humanitaires au service de la fermeture d'un couloir migratoire. En F. Boyer, F. Lestage & M. D. Paris Pombo (Eds.), *Routes et pauses des parcours migratoires : Afrique-Amérique* (pp. 33-40). Cahiers du CEMCA. Série Anthropologie, 3
- Charles, C., & Chappart, P. (2017). L'UE prend les frontières africaines pour les siennes. *Plein Droit*, 114, 7–10.
- Décret n° 87-076/PCMS/MI/MAE/C du 18 juin 1987 réglementant les conditions d'entrée et de séjour des étrangers au Niger.
- Dorai, M. K., & Hily, M.-A. (2005). Du champ migratoire aux circulations : Une lecture des migrations internationales. *Géographes associés*, 29, 19–26.
- Grégoire, E., & Scholze, M. (2012). Identité, imaginaire et tourisme en pays touareg au Niger. En B. Debarbieux, J.-F. Staszak & O. Tebbaa (Eds.), *Tourisme et dynamiques identitaires*. *Via: Tourism Review*, 2. <https://doi.org/10.4000/viatourism.2259-924X>
- Issaka Maga, H. (2025). L'ordonnance du 13 janvier 2025 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger : Disposition et implication en matière d'émigration. Conférence du GERMES.
- Kabbanji, L. (2011). Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest. *Études internationales*, 42(1), 47–71.
- LOI N°2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants.
- Maybritt Jill, A. (2013). Payer pour émigrer : Les intermédiaires de la migration au Cameroun. *Autrepart*, 66(3), 83–97.

- Ordonnance N° 81-40 du 29 octobre 1981 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger.
- Ordonnance N° 2023-16 relative à l'abrogation de la loi 2015-036.
- Ordonnance N° 2025-02 du 13 janvier 2025 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger.
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2024). *Cartographie des acteurs et services disponibles pour l'assistance la réintégration des migrants de retour au Niger*.
- Oumarou, H. (2008). Le rôle des ressortissants et des migrants à Bambey face à la crise.
- Pécoud, A. (2013). Les transferts de fonds vus par les organisations internationales : Construction d'un enjeu et élaboration d'un agenda politique international. *Autrepart*, 67–68(4), 13–30.
- Pécoud, A. (2015). Liberté de circulation et gouvernance mondiale des migrations. *Éthique publique*, 17(1). <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.1749>
- Pérouse de Montclos, M.-A. (2008). Les migrations au secours de l'Afrique noire ? *Annuaire suisse de politique de développement*, 27(2). <https://doi.org/10.4000/aspd.164>
- Perrin, D. (2018). Niger : Quelles relations entre dynamiques d'acteurs et dynamiques juridiques et politiques concernant les migrations ? *MOVIDA*. <https://doi.org/10.58079/rnc8>
- République du Niger, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration (SP/CCM). (2022). *Cartographie nationale des acteurs intervenant dans le domaine de la migration au Niger*.
- République du Niger, Ministère du Plan, Institut National de la Statistique. (2018). *Le Niger en chiffres*.
- République du Niger, Ministère des Finances, Institut National de la Statistique. (2014). *Répertoire National des Localités (RENALOC)*.

Lecture socio-anthropologique du vécu des migrants au Niger

Elhadji Idi Issoufou Adamou
Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
elhidi29issoufou@gmail.com

1. Introduction

Vaste pays sahélien de l'Afrique de l'Ouest, le Niger est situé au croisement de grandes routes historiques. Ce pays apparaît comme un espace de départ, d'accueil et surtout de transit pour un mouvement migratoire mixte. Ce mouvement migratoire est composé de travailleurs saisonniers ; de migrants internationaux ; de demandeurs d'asile, de réfugiés, de victimes de traite des êtres humains, etc. En dehors de ce traditionnel flux migratoire mixte, le Niger doit composer à ses frontières avec des nouvelles tensions géopolitiques et de forts enjeux sécuritaires. Les différentes combinaisons de ces nouvelles réalités sociales génèrent des déplacements forcés des populations dont l'ampleur tend à fragiliser des équilibres déjà précaires et soulèvent de nouveaux enjeux et paradigmes dans la gestion du phénomène migratoire.

Ainsi, c'est dans ce contexte si particulier que le pouvoir public nigérien a adopté des nouvelles mesures sur les questions de la migration. Il s'agit principalement de la Loi n°2015-36 relative au trafic illicite de migrants. Cette loi a engendré des effets pernicioeux déplorés par les différents acteurs institutionnels ou issus de la société civile. L'adoption en 2020 d'une Politique Nationale de la Migration (PNM), dont l'objectif vise à « contribuer durablement, par une gestion efficiente des questions liées à la migration, à l'amélioration des conditions de vie des migrants et des communautés hôtes », témoigne d'une attitude volontariste de l'Etat.

En effet, la mise en œuvre de la politique nationale de la migration (PNM) repose sur une diversité d'acteurs parmi lesquels les organisations de la société civile (OSC). Dans les faits, la capacité d'influence de ces organisations de la société civile (OSC) reste toutefois entravée par un manque de moyens et de coordination. La création du Réseau Migration Développement Droits Humains (REMIDDH) répond à cet enjeu en incitant à une participation active des organisations de la société civile (OSC), aux côtés des pouvoirs publics et des autorités locales, dans la protection et l'accès aux droits des migrants au Niger. C'est dans cette optique, que le projet PROMIG, mis en œuvre par l'ONG Jeunesse Enfance Migration et Développement (JMED) en partenariat avec

Forum réfugiés, a spécifiquement abordé les questions pour consolider la dynamique de structuration des organisations de la société civile sur la défense des droits des migrants ; renforcer les capacités d'action des organisations de la société civile en faveur de l'accès aux droits des migrants ; mobiliser les organisations de la société civile autour de la promotion d'une politique migratoire respectueuse des droits de l'Homme.

Le présent chapitre, partant de la combinaison de toutes ces réalités, « Vise à comprendre le vécu des migrants au Niger par une approche socio anthropologique ». Les vécus des migrants sont multiples, multiformes, variés et complexes dans les sociétés ouest-africaines et particulièrement nigériennes. Ces réalités sociologiques sur les vécus des migrants comprennent des expériences positives et négatives. Elles peuvent aller de la recherche d'une vie meilleure à la fuite de conflits ou de persécutions. Les migrants peuvent faire face à des défis tels que la barrière linguistique, l'adaptation culturelle, la discrimination, et les difficultés d'accès à l'emploi et au logement. Cependant, ils peuvent également trouver des opportunités d'épanouissement, de développement personnel et de contribution à leur nouveau pays d'accueil.

2. Méthodologie

Dans le cadre de la présente étude, l'approche mixte (qualitative et quantitative) a été privilégiée. Pour opérationnaliser ladite approche, nous avons utilisé les techniques et outils de collecte conformément aux principes directeurs de la méthode. Cet article entend mettre en exergue les résultats les plus saillants concernant les 1330 entretiens réalisés avec des migrants au Niger dans le cadre du projet PROMIG. Il n'a pas pour ambition de présenter l'exhaustivité des vécus des migrants et des violations subies au Niger mais d'en proposer un aperçu des tendances. Les entretiens ayant été conduits dans des lieux connus pour être des points de regroupements des migrants (gares routières, commissariat, ghettos...) : deux biais principaux doivent être pris en considération : d'une part un risque de surreprésentation de certaines communautés, d'autre part un risque d'invisibilisation de certaines catégories de personnes migrantes, dont par exemple les femmes victimes de traite. En effet, le monitoring a été effectué à travers des entretiens avec des personnes migrantes en s'appuyant sur l'outil numérique de collecte de données ODK – KoboToolBox. Un aperçu des situations des migrants : de juin 2021 à juin 2023 pour Agadez, Niamey et Tahoua et de juin 2022 à juin 2023 pour Zinder.

La collecte des données sur les migrations représente un enjeu primordial pour les organisations de la société civile (OSC) nigériennes, qui doivent être en mesure de disposer d'informations vérifiées, préalable indispensable à la compréhension du phénomène et outil utile pour leurs actions de plaidoyer. Le

projet PROMIG a initié une dynamique de monitoring continu entre juin 2021 et novembre 2023. Les lieux de rassemblement des migrants sont visités au quotidien pour les rencontrer et s'entretenir avec eux. À chaque rencontre avec un migrant, un guide d'entretien est administré. Ces différents entretiens ont été compilés, classés par thématiques et utilisés dans le cadre d'analyse des données. En effet, il s'agissait, à travers les entretiens réalisés, de mieux comprendre le profil des personnes concernées, les situations administratives, les parcours migratoires, ainsi que d'identifier des vulnérabilités particulières et des personnes victimes de violation de leurs droits qui nécessiteraient un accompagnement social et / ou juridique.

3. Résultats

3.1. Profil des migrants : entre diversités et particularités régionales

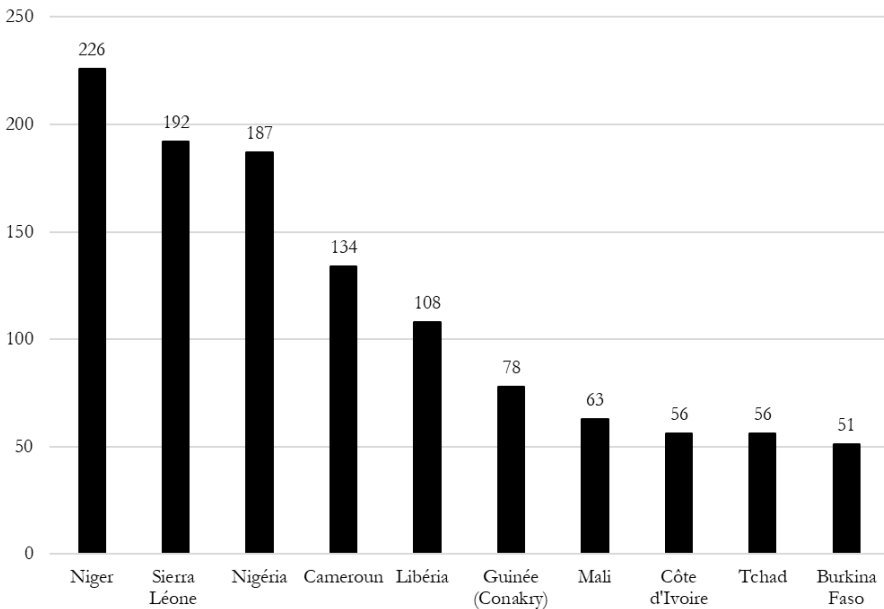
La migration est un fait social particulier dans le quotidien de toutes sociétés du monde et particulièrement africaines. En effet, le nombre de migrants internationaux augmente année après année, et aurait atteint 258 millions en 2017 (ONU-DAES, 2017a). À l'instar de tous les autres continents, l'Afrique est un espace d'importantes circulations, même si l'absence de données nationales récentes pour plusieurs pays ne permet pas toujours de dresser un portrait statistique précis du phénomène. Les informations existantes permettent néanmoins de dégager des tendances et de relativiser certaines craintes dans l'opinion publique internationale quant à l'ampleur et à la direction des flux migratoires originaires d'Afrique (Lenoël & Molinero-Gerbeau, 2018).

Ainsi, s'agissant du profil des migrants irréguliers, il est établi selon la dimension de nationalité et d'autres caractéristiques. Les travailleurs irréguliers peuvent avoir des profils proches des migrants ordinaires et ont donc été caractérisés en termes d'emplois. Quant aux migrants de transit, leur profil est déterminé en termes de caractéristiques socio-économiques (sexe, âge, situation matrimoniale, niveau d'éducation, emploi, niveau des salaires) et de critères liés au processus migratoire (raison principale de la décision d'émigrer, itinéraires et prix d'acheminement), (Mohamed Saleh, 2008). Enfin quelques déterminants et conséquences de ce phénomène sont aussi évoqués en fonction des objectifs visés par la recherche. Il s'agit à ce niveau de présenter les migrants enquêtés selon la nationalité.

Les résultats obtenus dans cette figure présentent des données à interprétations multiples, multiformes et variées. En effet, les principales nationalités représentées parmi l'échantillon étudié sont nigériennes, nigérianes, sierra-léonaises, camerounaises et libériens. Ces pays à fort taux d'émigration présentent divers points communs favorisant des déplacements importants des populations. La pauvreté généralisée, le taux de chômage élevé surtout chez les

jeunes et les opportunités limitées poussent des nombreux citoyens de ces pays à chercher un avenir meilleur loin de leurs frontières. La Sierra Léone se singularise avec un nombre important des migrants qui quittent le pays, devant le grand Nigéria avec ses deux cent vingt millions des personnes comme population. Ces particularités peuvent susciter d'autres désirs de comprendre en profondeur les différentes réalités sociales autour du phénomène migratoire. Il est donc nécessaire de voir la place de la femme voire le degré de féminisation de la migration dans certains pays de la sous-région.

Figure 1 : Nombre de migrants par nationalité

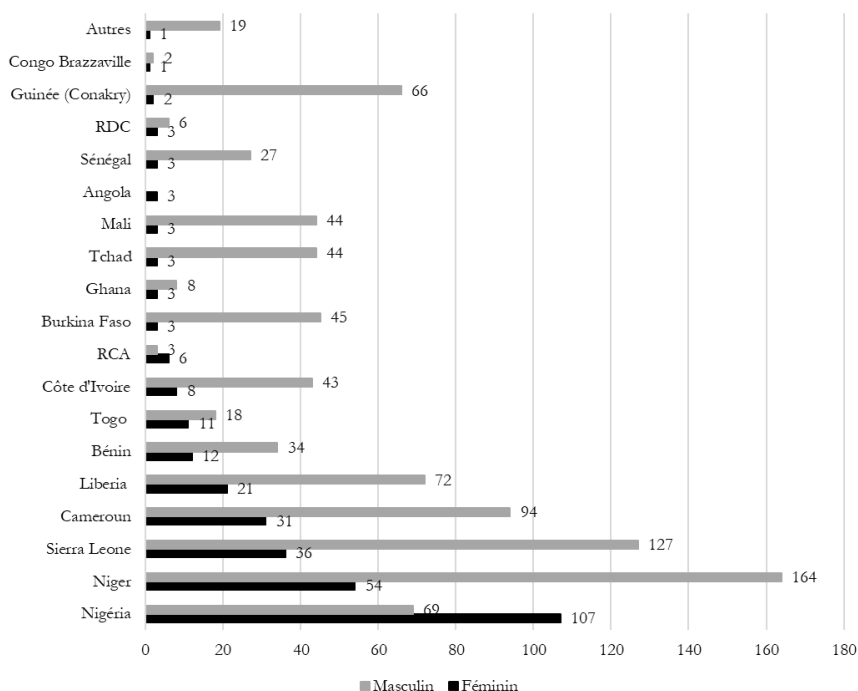


Source : *Données du terrain (PROMIG, 2023)*

La migration en Afrique de l'Ouest représente un phénomène social assez complexe marqué par des particularités, motivations diverses et dynamiques selon le temps et les pays. Dans cet espace ouest africain, la migration transcende les questions sur les sexes. Si dans la plupart des pays elle est masculine, elle n'en demeure pas essentielle. En effet, parmi les enquêtés rencontrés par pays, le Nigéria présente une population féminine migrante largement supérieure à celle des hommes, tandis que les Nigériens apparaissent comme les plus représentés chez les hommes. Les déterminants derrière cette migration féminine sont : le problème foncier, le faible revenu des femmes, le manque d'occupation et certaines traditions socio-culturelles comme celle liée à l'organisation du mariage et/ou du baptême (Maliki et al. 2022). Certes, de façon générale les hommes

représentent les trois quarts des personnes rencontrées. Cependant, des disparités sont toutefois constatées en fonction des villes ; la proportion de femmes étant plus importantes à Agadez et Zinder par rapport à Niamey et Tahoua. Les Nigériens et Nigérians sont particulièrement représentés parmi les migrants rencontrés à Zinder et Agadez, appuyant l'hypothèse d'une migration sous régionale persistante sur cet axe. Les Camerounais se retrouvent principalement à Tahoua et les Sierra-léonais à Niamey.

Figure 2 : Nombre de migrants par nationalité et sexe



Source : *Données du terrain (PROMIG, 2023)*

3.2. Le parcours des migrants : objet d'enjeux multiples et hétérogénéité des compétences

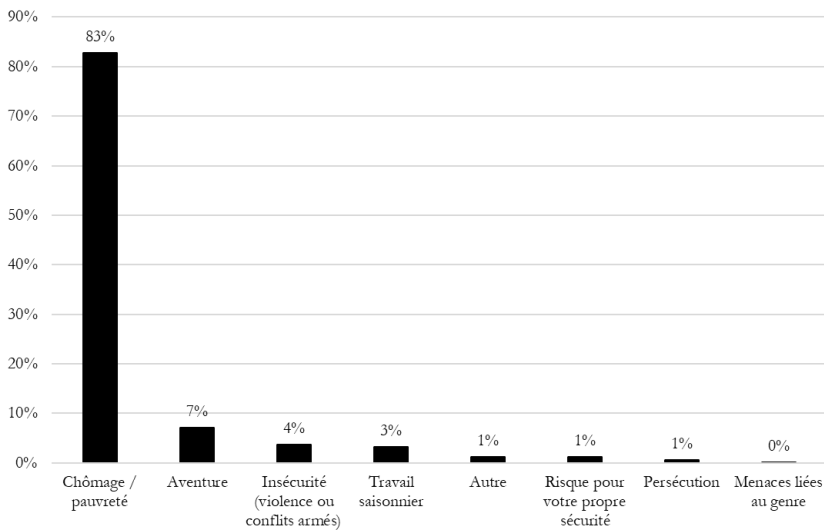
Les récits des migrants mettent en évidence les différentes réalités vécues sur les routes migratoires et les « ficelles » qui se transmettent dans les différents territoires de circulation et/ou d'installation. Les motifs du départ, capacité d'adaptation, destination finale, discriminations et violences subies, établissement de réseaux, sont autant d'apprentissages qui apparaissent au fil des histoires migratoires. A ce niveau quelques-uns des points les plus saillants seront évoqués à titre illustratif.

3.3. Motifs de départ des migrants

La migration internationale est généralement une réponse à des écarts et à des disparités liées aux contraintes rencontrées dans leurs pays d'origine et considère qu'il existe ailleurs des conditions et des perspectives meilleures. Dans le monde actuel, les principales forces motrices des migrations internationales relèvent des « 3D » : différences en matière de développement, de démographie et de démocratie (Fall & Cissé, 2007). Selon la (Commission mondiale des migrations internationales (2005), le nombre de personnes cherchant à migrer va continuer d'augmenter à l'avenir parce que ces écarts s'élargissent. Les politiques migratoires devront donc tenir dûment compte de cette tendance, en veillant à ce que les migrations d'ampleur accrue apportent de réels bénéfices aux pays d'origine, aux pays de destination et aux migrants eux-mêmes.

Les motivations derrière les flux migratoires cachent des facteurs explicatifs divers et très souvent interconnectés. Les données existantes présentent des facteurs tels que les raisons économiques, politiques voire climatiques ou environnementales (Issoufou Adamou & Akbaş, 2021).

Figure 3 : Motifs de départ des migrants (%)



Source : Données du terrain (PROMIG, 2023)

Des raisons économiques, dont particulièrement le chômage, représentent la très grande majorité des motifs évoqués pour justifier un départ dans un parcours migratoire. La volonté d'échapper à la pauvreté endémique dans ces pays d'Afrique représente un dénominateur commun pour l'ensemble de l'échantillon. En effet, cette principale raison est avancée par tous les migrants

quel que soit le sexe, l'âge ou la nationalité des personnes rencontrées. Par ailleurs, selon les données collectées la crainte de risques pesant sur les personnes apparaît marginale dans les causes de départ malgré les différentes réalités socio-politiques dans ces pays. L'insécurité liée à la violence et aux conflits armés, les risques pour la sécurité des personnes, les persécutions ou les menaces liées au genre représentent environ 5 % des motifs avancés par les différents migrants rencontrés. Ces points de vue sont avancés par les migrants provenant des pays en situation d'insécurité tels que le Mali, le Congo, le Nigéria, le Niger et le Burkina Faso.

3.4. Migration en Afrique de l'Ouest : vers une quête de l'autonomie genrée

Les motifs derrière la migration des femmes sont similaires à celles des hommes, mais elles peuvent présenter également des spécificités liées à leur condition de femme. Parmi ces facteurs figurent le chômage et la pauvreté, l'aventure, travail saisonnier, guerre, la violence, la persécution, les violations des droits humains, l'éducation et le regroupement familial. De plus, les femmes peuvent être confrontées à des risques particuliers tels que la violence sexiste et la discrimination.

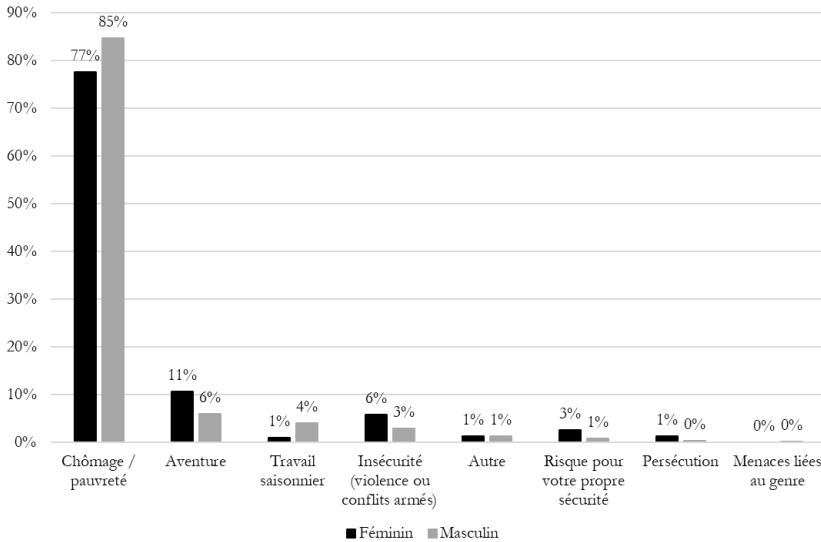
Face à toutes ces réalités sociales liées à cette forte migration féminine, se développent d'autres processus dont celui de l'autonomisation des femmes migrantes très longtemps négligées et considérées comme des migrantes passives. Une étude précédente montre que les femmes (37 % d'elles) sont de plus en plus autonomes dans leur migration par rapport à la famille (Kombiéni, 2012). L'importance prise par les femmes dans les migrations contemporaines est cependant avérée : près de la moitié des migrants internationaux africains sont des femmes, et leur poids dans les migrations internes est probablement plus élevé encore (Comoe, 2005). La sous-région ouest-africaine présente des réalités alarmantes sur l'évolution croissante du nombre des migrantes.

Les raisons de la migration des femmes migrantes sont façonnées à la fois par des raisons générales de migration et par les risques spécifiques liés à leur condition de vie en tant que femme. À ce niveau, les données collectées montrent qu'au même titre que les hommes, le chômage et la pauvreté constituent les principales motivations des femmes dans le cadre de leur migration. Il est important de le noter que des nombreuses femmes ont en charge la gestion des familles, ce qui nécessite la mobilisation des ressources pour y faire face. La préparation des cérémonies à caractère social comme (les mariages et les baptêmes surtout) poussent les femmes à migrer afin de mobiliser des ressources nécessaires. Les propos de cette migrante nigériane illustrent ce passage :

« Je suis l'aînée d'une famille élargie et pauvre, orpheline de père et une vieille maman malade. Ma maman, mes frères et sœurs sont à ma charge. Il n'y a des perspectives dans mon pays, je

voyage à la recherche d'un bien être meilleur que celui que nous vivons. Je suis leur espoir, ce qui explique ma détermination »

Figure 4 : Motifs de départ des migrants par sexe (%)



Source : Données du terrain (PROMIG, 2023)

De plus, dans leur réponse, les migrantes évoquent plus l'aventure comme motif de la migration plus que les hommes. Elles sont également plus touchées par la question de l'insécurité liée à la violence et aux conflits armés dans cet espace ouest africain. Toutes réalités exposées, s'expliquent par les vulnérabilités des femmes face aux risques et menaces. Il est donc essentiel de comprendre leurs besoins et de créer des mécanismes les plus importants de protection et de soutien spécifiques à leur intention.

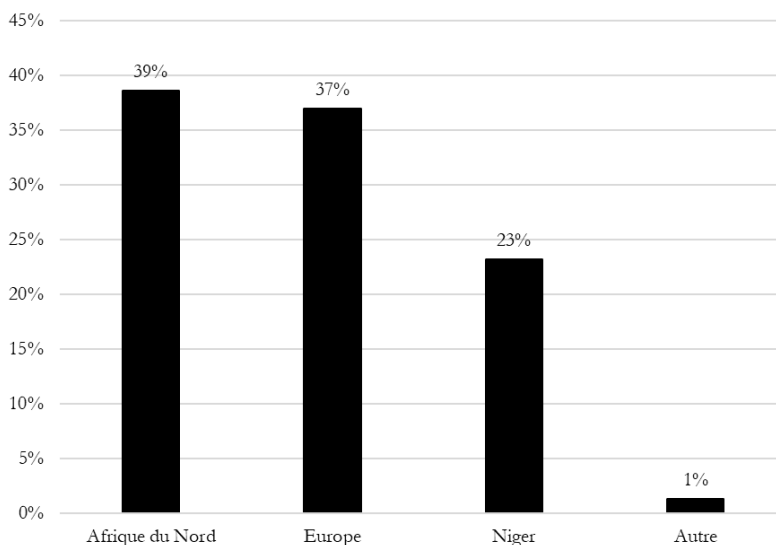
3.5. Destinations finales des migrants

Les destinations finales des migrants ouest africains sont variées, incluant plusieurs pays et continents du monde. En effet, l'augmentation des flux hors de la région s'explique par l'essor de flux dirigés vers l'Europe et, dans une moindre mesure, des flux vers l'Amérique du Nord et du Sud, les pays du Golfe ainsi que vers le Maghreb. Ce dernier est considéré comme une étape sur le chemin plus long de l'Europe mais aussi comme une destination à part entière pour les candidats à l'exil désireux de s'y former et/ou d'y travailler. Depuis la période postcoloniale, les flux d'émigration ouest-africaine vers l'Europe restent largement déterminés par les liens avec les anciennes puissances coloniales : les Sénégalais, Maliens et Ivoiriens migrant majoritairement vers la France, les

Nigériens et les Ghanéens vers le Royaume-Uni et les Cap-Verdiens et les Bissau-Guinéens vers le Portugal (Lenoël, & Molinero-Gerbeau, 2018).

Dans le contexte de la migration africaine, par exemple, les recherches qualitatives suggèrent une complexité et une fluidité croissantes des routes migratoires en Europe, ce qui se traduit notamment par une fragmentation des voyages des migrants (Castagnone, 2011 ; Schapendonk, 2010). En partie à cause des contrôles aux frontières, la migration par étapes (Bredeloup & Pliez, 2005) est une stratégie de plus en plus adoptée, la migration de transit jouant un rôle croissant dans les trajectoires des migrants. Les migrations de retour et les migrations circulaires sont également devenues des pratiques fréquentes (Dia, 2009 ; Flahaux *et al.*, 2011).

Figure 5 : Destinations finales des migrants rencontrés (%)



Source : *Données du terrain (PROMIG, 2023)*

Enfin, il a été prouvé que les migrants africains qui se rendent en Europe ont tendance à migrer de nouveau au sein de l'espace européen (Nekby, 2006 ; Schapendonk, 2011), mais les facteurs à l'œuvre derrière ce phénomène restent peu connus (Lindley & Van Hear, 2007). En conséquence la destination finale d'un migrant dépend bien des divers paramètres qui sont eux-mêmes évolutifs (Toma *et al.* 2015). Le paramètre le plus évoqué à ce niveau est économique même si par ailleurs ce dernier peut englober d'autres aspects. En effet, le volet économique absorbe le problème d'emploi, la mauvaise récolte voir autres aspects de la vie quotidienne.

Le désir de rejoindre l'Europe très largement exprimé durant les entretiens réalisés à Niamey tend à s'estomper au cours du parcours vers Tahoua et Agadez. Inversement, l'Algérie apparaît comme la destination privilégiée pour les personnes rencontrées dans ces deux villes. Il s'avère donc difficile de différencier des migrations pendulaires vers l'Algérie de projets migratoires vers l'Europe qui apparaissent plus incertains. En Algérie, malgré le refoulement en masse ce dernier temps, les migrants continuent d'y aller car ils trouvent leur compte. Dans leur écrasante majorité surtout les femmes pratiquent la mendicité comme activité en Algérie. La mendicité est devenue dans ce pays une activité très rentable. Les propos de cette dame nigérienne de Kantché, ville phare de la migration féminine au Niger illustrent ce passage :

« La mendicité est notre activité principale en Algérie. Chaque femme s'organise pour avoir avec elle un ou deux enfants, voire plus. On exploite notre statut de vulnérabilité de la femme et des enfants pour mendier. On gagne beaucoup d'argent même cela dépend des périodes de l'année. Souvent aussi on est pourchassé par les policiers pour nous expulser vers le Niger ».

Cependant, lors des entretiens, on tendance à comprendre que certains migrants ont tendance à cacher leurs intentions sur leur destination finale pour ne pas s'exposer. Il existe dans les villes des informateurs qui travaillent avec la police dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 2015-36. En effet, l'Union européenne a signé des conventions avec de nombreux pourvoyeurs des migrants dans le but de réduire les flux. Les forces de défense et de sécurité intensifient le contrôle surtout les ressortissants de ces pays.

Par ailleurs, à l'exception des personnes rencontrées à Zinder, la Libye apparaît comme une destination peu prisée et cela depuis la chute et l'assassinat du guide libyen Mohamed Kadhafi. Il semblerait que les personnes interrogées soient bien informées des risques encourus par les migrants dans le pays. La spécificité des réponses enregistrées à Zinder pourrait s'expliquer par la perpétuation d'une tradition de migration pendulaire de ressortissants nigériens vers la Libye. De plus, nombreux sont ceux qui désignent le Niger comme leur destination finale par stratégie pour échapper à un contrôle et une fouille plus intense. Alors qu'au même moment les candidats au long voyage préparent leur plan clandestin pour rejoindre l'Europe.

3.6. Les documents d'identité : objets à enjeux multiples

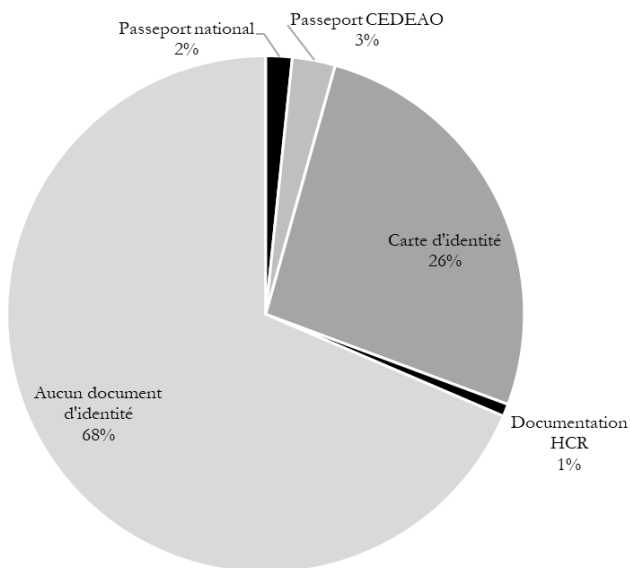
Le contrôle d'identité des personnes reste une question extrêmement importante dans la gestion des flux migratoires. Une majorité assez confortable des migrants rencontrés effectue leur voyage sans aucun document d'identité. Ils sont nombreux ces migrants qui voyagent sans un document d'identité nationale. En effet, les explications qu'ils avancent sont multiples : Les personnes ne sont pas informées des documents légaux requis pour voyager ou rencontrent des

difficultés pour les obtenir dans leur pays d'origine. Les migrants possèdent des documents d'identité mais ne les prennent pas avec eux lors de leur parcours afin de conserver l'anonymat. En effet, les migrants ont développé cette stratégie (voyage sans document d'identité) leur permettant de brouiller les pistes même en cas d'arrestation et de refoulement. Un enquêté affirme en ces termes :

« Je suis sorti de mon pays, je n'ai pas besoin d'un document de voyage jusqu'à ma destination finale. Mon identité peut être un obstacle en cours de route car les pays européens ont signé des conventions avec nos dirigeants pour nous empêcher d'aller chez eux ».

Cette pratique est très courante chez les migrants subsahariens particulièrement ceux qui sont habitués à la migration. En effet, leurs papiers d'identité sont presque systématiquement perdus, volés ou confisqués au cours de leur trajet. Ces confiscations sont principalement constatées dans les entretiens effectués à Niamey et à Agadez. Elles peuvent s'être déroulées aussi bien au cours d'un trajet « aller » qu'au cours d'un trajet « retour » en cas d'expulsion depuis l'Algérie ou la Libye.

Figure 6 : Documents possédés par les migrants



Source : *Données du terrain (PROMIG, 2023)*

Cette figure est assez illustrative pour qualifier les migrants de l'Afrique subsaharienne des hommes qui voyagent sans papier. En effet, l'écrasante majorité de ces migrants déclarent qu'ils ne disposent pas des pièces d'identité

lors des contrôles routiniers des forces de défense et de sécurité. Certains parmi ces migrants préfèrent déclarer volontairement ne pas disposer de ce document de voyage pour cacher leur identité. En cas de fouille et d'arrestation, ceux qui ne disposent pas des pièces d'identité ne sont pas systématiquement refouler dans leur pays d'origine. Certains cachent leur identité pour ne pas s'exposer aux raquettes, aux fouilles sévères et souvent même être victimes de violences physiques. En effet, dans la pratique, malgré l'appartenance au même espace géographique, certaines nationalités sont plus exposées du fait de la politique migratoire de leur pays de provenance. Cependant, certains migrants possèdent et utilisent de documents de voyage comme la carte d'identité nationale, le passeport national, le passeport de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le document du haut-commissariat pour le réfugiés

3.7. Droits des migrants à l'épreuve des réalités

Dans ce monde « globalisé » les frontières en viennent à occuper une place centrale avec, d'un côté, la nécessité vitale pour les migrants de les franchir et, de l'autre, la détermination acharnée des États à y faire obstacle. En fermant les voies légales d'accès à l'Europe aux migrants, demandeurs d'asile inclus, les États les livrent aux passeurs et les contraignent à emprunter des voies illégales infiniment plus coûteuses et, surtout, dangereuses. La vulnérabilité engendrée par la clandestinité tout au long des déplacements puis à l'arrivée, constitue un terreau sur lequel prospèrent facilement des traitements inhumains et dégradants, violences, tortures, viols, travail forcé, réduction en esclavage, rançonnage, traite etc auxquels les exilés, hommes et femmes, sont exposés tout au long de leur parcours migratoire (Lochak, 2021).

Les principales violations de droit commises à l'encontre des migrants peuvent se résumer autour du racket perpétré par les autorités (forces de sécurité aux postes de contrôles), les violences physiques et/ou psychologiques auxquelles sont exposées les migrants, les discriminations subies, les vols et/ou extorsions, et la confiscation de documents.

Les violences faites à l'endroit des migrants sont des réalités connues par tous. En effet, les données présentées à ce niveau montrent que 41,64 % des migrants interrogés avaient été victimes de violation des droits dans le cadre de leur migration. Les propos de cet enquête sont assez illustratifs :

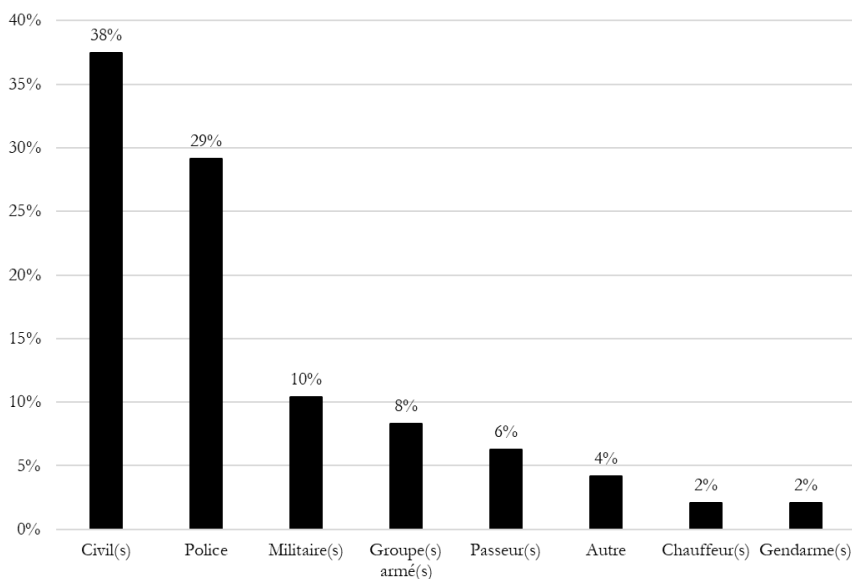
« Depuis que j'ai quitté la Côte d'Ivoire, j'ai payé 15 000 CFA la frontière malienne. À chaque barrière à l'intérieur du Mali jusqu'à Bamako j'ai payé 5000 CFA. Ce qui m'a fait mal c'est qu'à l'entrée de Tombouctou un policier nous a racketté 35 000 CFA sous le prétexte que nous n'avions pas de papier et que nous pourrions être des bandits. À la frontière entre le Mali et l'Algérie chaque passager là aussi

a payé 5 000 CFA. » (Migrant ivoirien, 19 ans, homme ou femme ? date et lieu de l'entretien ?

3.8. Auteurs présumés des violations : entre pouvoir et abus

La police apparaît comme le principal auteur présumé de ces violations (51%). Dans leur ensemble, les forces de sécurité (police, gendarmerie et forces armées) représentent 57% des auteurs présumés de violations. Près de la moitié (44%) de ces violations de droit sont commises au sein des postes de police, 26% en ville et 20% dans le désert (au Niger, en Algérie ou en Libye). Les civils (hors passeurs et chauffeurs) sont considérés comme responsable de près d'un quart (24%) des violations de droits constatées. La très faible proportion de violations attribuée aux passeurs (4%) et aux chauffeurs (2%) mérite d'être soulignée. Ces chiffres sont à analyser avec prudence, les personnes migrantes, dépendant de ces personnes pour leur transport et leur hébergement, pouvant ne pas souhaiter les mentionner afin de ne pas compromettre la suite de leur parcours.

Figure 7 : Répartition des acteurs de violences



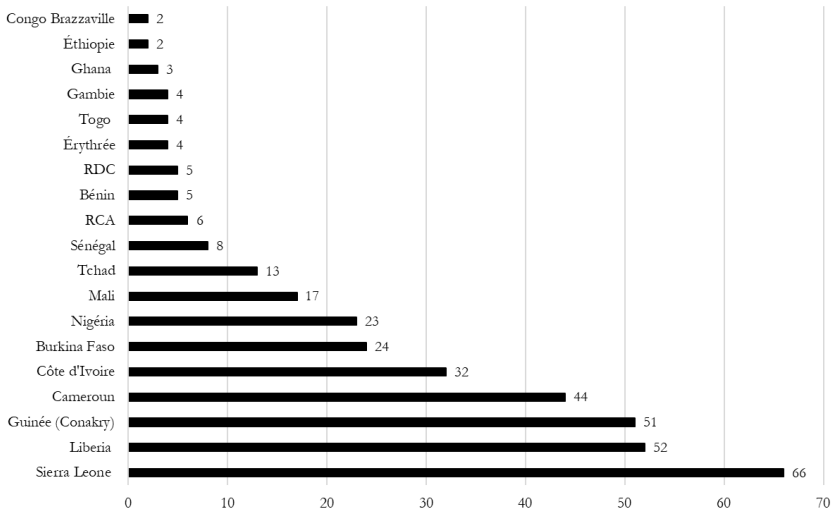
Source : *Données du terrain (PROMIG, 2023)*

La condition de migrant tend à exposer davantage les personnes à un risque de violation de leurs droits, indépendamment de situations particulières liées à l'âge, au sexe ou à la situation administrative. L'application de la Loi n°2015-36 relative au trafic illicite des migrants semble avoir engendré une surexposition des migrants à un risque de violations de leurs droits commises par les forces de

sécurité (police, gendarmes et militaires). Il ne semble n'y avoir aucune corrélation entre le sexe des personnes et les violations subies. Ce constat doit cependant prendre en compte le fait que les violences à l'encontre des femmes sont souvent tabou et que les victimes de violations peuvent être moins présentes dans l'espace public ou moins enclines à échanger avec les enquêteurs. Une migrante nigériane victime de rackette s'exprime en ces termes : « *J'ai été rackettée au poste frontalier, une somme de 2500 francs pour traverser la frontière alors que j'ai mon passeport CEDEAO et ma carte d'identité* » Migrante nigériane, 34 ans.

Les personnes en situation irrégulière subissent davantage de violations que celles en situation régulière mais l'écart reste peu significatif, et la possession de document d'identité ne semble pas apporter une protection. En effet, les forces de défense et de sécurité exagèrent très souvent dans le contrôle des migrants surtout après l'adoption de la loi 2015-36 par l'Etat du Niger. Cette loi, qui incrimine tout trafic illicite des migrants vers les frontières nord du Niger, a aussi favorisé le contournement des voies officielles, la hausse du prix du transport et la mise en danger des vies des migrants.

Figure 8 : Répartition des migrants refoulés selon la nationalité de l'Algérie (N°)



Source : Données du terrain (PROMIG, 2023)

Par ailleurs, le refoulement ou l'expulsion d'un migrant s'accompagne toujours avec des violations envers les migrants. Être expulsé d'Algérie ou de Libye accroît les risques de violations de droits pour les migrants. Les violences physiques et psychologiques représentent la première catégorie de violation subie par les personnes refoulées. Les violations subies par les personnes

refoulées sont principalement commises par des autorités. Le constat est plus nuancé sur les violences physiques et psychologiques, commises pour moitié par les civils (chauffeurs et passeurs inclus) et pour moitié par les autorités. Les violences sexuelles, sont commises majoritairement par des civils.

Nombreux sont ceux migrants de l'Afrique subsaharienne qui sont refoulés ou expulsés quotidiennement de l'Algérie surtout. Dans leurs témoignages, ces derniers décrivent les situations auxquelles ils font face (refoulement et/ou expulsion) avec passion. Un migrant victime du refoulement témoigne en ces termes :

« Quand on était en Algérie, précisément dans la ville d'Oran, on travaillait sur un chantier et un beau jour la police est venue, nous a traqués et amenés au commissariat. C'est là-bas au commissariat qu'ils nous ont fait subir tous genres de violations. Ils nous frappaient à coup de bâtons et de ceinturons. On a passé plus de 24h là-bas. On a eu des courbatures sur tout le corps. Ensuite, ils nous ont fait acheminer à la frontière nigérienne et laisser entrer la vie et la mort sans rien, sans eau. On a marché plus de 20 kilomètres pour venir à Assamaka » (entretien réalisé en janvier 2023 avec migrant guinéen de 28 refoulé).

Ce témoignage montre combien de fois les migrants subsahariens sont vulnérables et très souvent victimes de leur ignorance et d'un système développé sur la base de l'exploitation du plus faible. Il est plus que nécessaire que les différents acteurs au tour du phénomène migratoire s'intéressent au quotidien des migrants. Un tel constat interpelle sur la nécessité de « renforcer les capacités du système judiciaire sur l'accès à la justice et la protection des droits de l'Homme des migrants » telle qu'elle est mentionnée dans la Politique Nationale de la Migration (2020-2035).

4. Conclusion

Il ressort de cette étude la présence d'une pluralité des profils chez les migrants ouest africains rencontrés au Niger. Le parcours de ces migrants est marqué par d'importants challenges, allant des traumatismes liés à leur vécu migratoire, des discriminations et violences, des problèmes d'accès à l'emploi et au logement, des difficultés d'intégration et des problèmes de santé. En effet, malgré l'existence des lois et règlements qui protègent les migrants et consacrent les principes d'égalité entre les individus, l'inégalité sociale, la discrimination sociale et des abus persistent et mettent en place une hiérarchisation entre les groupes d'individus (non migrants et migrants) dans ces sociétés.

La difficile conciliation entre le respect de ce droit formel et les pratiques est l'un des défis qui se posent dans les pays de départ, de transit et de destination. Les chercheurs, les organisations non gouvernementales et certains leaders d'opinion ont tenté d'apporter leur part de contribution dans le but de limiter les

impacts sur les traitements et les vécus des migrants pour qu'ils jouissent de leurs droits en tant que personnes humaines.

Toutefois, il ne semble pas avoir réussi ce pari dans la mesure où les dites pratiques sont courantes et s'aggravent davantage dans nos sociétés d'aujourd'hui. C'est pour cette raison qu'il faut des efforts conjugués entre tous les acteurs, les chercheurs, le législateur, le gouvernement, les juridictions et les organisations de défense des droits de l'homme pour minimiser la remise en cause du principe de libre circulation et au droit de voyager entre les citoyens des différents pays du monde. Ainsi, les migrants ont du mal à jouir au sein des sociétés de transit ou d'accueils des tous les privilèges (sociaux, politiques, juridiques etc.) qui leur sont pourtant légalement accordés. Cependant, la mobilisation de tous ces acteurs malgré son importance pour faire face aux défis ci-dessous évoqués, n'est pas toujours garantie dans la mesure où ils peuvent ne pas avoir les mêmes intérêts à œuvrer en faveur du respect des lois.

Ainsi, le fait que les services étatiques notamment les agents de force de défense et de sécurité aux frontières ont encre les pratiques d'extorsion de fonds, de corruption, d'abus et autres qui constituent des véritables violations des droits des migrants. Cette situation rend difficile la lutte contre ces pratiques et faiblit les efforts de l'Etat à appliquer les textes et conventions protégeant les droits des migrants sur son territoire. En effet, on a tendance à affirmer que le gouvernement fait preuve de complaisance pour ne pas heurter les sensibilités au niveau national. Alors qu'au même moment les chercheurs, les juges communautaires et les organisations de droits de l'homme militent très souvent en faveur du respect des standards internationaux en matière de droits de l'homme.

Bibliographie

- Alessandri, C., Perera, C., Petit, S., & Imadan, I. I. (2018). Sur la route migratoire : Situation psychologique des migrants en transit au Niger. *Le Journal des psychologues*, 4, 25–28.
- Alioua, M. (2005). La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb : L'exemple de l'étape marocaine. *Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire*, 53(1), 79–88.
- Boyer, F., Ayoub Tinni, B., & Mounkaila, H. (2020). L'externalisation des politiques migratoires au Niger : Une action publique opportuniste ? *Anthropologie & développement*, 51, 103–119.
- Brachet, J. (2005). Migrants, transporteurs et agents de l'État : Rencontre sur l'axe Agadez-Sebha. *Autrepart*, 36(4), 43–62.

- Brachet, J. (2017). Entre saline et mesure : Note sur la vie quotidienne des migrants étrangers dans l'oasis de Bilma (Niger). *Outre-Terre*, 4, 114–127.
- Bredeloup, S., & Pliez, O. (2005). Migrations entre les deux rives du Sahara. *Autrepart*, 36(4), 3–20.
- Comoe, E. F. (2005). Femmes et migration en Côte d'Ivoire : Le mythe de l'autonomie. *African Population Studies / Étude de la population africaine*, 20(1), 89–117.
- Fall, A. S., & Cissé, R. (2007). Migrations internationales et pauvreté en Afrique de l'Ouest. *Migrations internationales et pauvreté en Afrique de l'Ouest* (Document de travail n° 5). Institut Fondamental d'Afrique Noire, Université de Dakar.
- Issoufou Adamou, E. I., & Akbaş, E. (2021). Analysis of Climate Migration in Niger: An Adaptation Strategy in Facing the Realities of the Context. *Scientific Research Journal (Scirj)*, 9(5), 17–28. <https://doi.org/10.31364/SCIRJ/v9.i05.2021.P0521857>
- Kombieni, H. (2012). *Migration dans la Commune de Kandi : États, tendances et implications socio-économiques* (Thèse de doctorat unique). EDP, FLASH, Université d'Abomey-Calavi.
- Lenoël, A., & Molinero-Gerbeau, Y. (2018). Migrations ouest-africaines vers les pays méditerranéens et travail agricole. In CIHEAM MediTERRA 2018 : Migrations et développement rural inclusif en Méditerranée (pp. 59-80). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.chea.2018.01.0059>.
- Lochak, D. (2021). Violations des droits des migrants aux frontières : Pourquoi l'impunité ? In F. Riem (Dir.), *Le droit, à quoi bon ? Mélanges en l'honneur d'Alain Bernard*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (pp. 285-301).
- Maliki, R., Augustin, P. A. L. E., & Zourkaleini, Y. (2022). Déterminants de la migration des femmes du département de Kantché. *Sciences Humaines*, 16.
- Mohamed Saleh, S. N. (2008). *La migration irrégulière en Mauritanie*. (CARIM Analytic and Synthetic Notes, 2008/52, Série sur la migration irrégulière, Module démographique et économique).
- Pliez, O. (2000). Le Sahara libyen dans les nouvelles configurations migratoires. *Revue européenne des migrations internationales*, 16(3), 165–181.

Partie IV. Migrations et crises au Sahel

La typologie des déplacements forcés des Maliens : une analyse multifactorielle*

Bréma Ely Dicko
Université Yambo Ouologuem de Bamako (Mali)
bremaelydicko@gmail.com

1. Introduction

Les migrations internationales, en particulier celles liées au travail, font l'objet d'une documentation abondante. Leur analyse s'appuie notamment sur des approches théoriques néoclassiques (Ambrosetti & Tattolo, 2024) et mobilise diverses disciplines telles que la sociologie (Piché, 2013) et la science politique. Ces études explorent aussi bien les attentes des migrants que leurs systèmes de valeurs (Piguet, 2013). Au-delà des facteurs d'attraction et de répulsion qui influencent la décision migratoire, la recherche académique s'intéresse désormais au rôle des familles et des réseaux sociaux (Piché, 2013), ainsi qu'aux motivations individuelles et aux dynamiques sociales qui traversent les communautés migrantes (Quiminal, 1991).

Par ailleurs, d'autres travaux (Cambrezy & Lassailly, 2005) ont mis en lumière les phénomènes de migrations forcées en Afrique. Ces documents apportent principalement des éclairages sur les réfugiés et les personnes déplacées internes, ainsi que sur les causes de leurs déplacements. Selon le Rapport sur l'état de la migration dans le monde 2024 :

« 117 millions de personnes étaient en situation de déplacement dans le monde à la fin de 2022 (réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et autres) » (p.1).

De façon spécifique, le Sahel est devenu au cours de la dernière décennie, une source de préoccupation en raison de la présence de groupes terroristes, de la criminalité transnationale organisée, de la lutte pour le contrôle des ressources naturelles, de la traite des personnes et des déplacements tous azimuts. Cette

* Cet article s'appuie sur une recherche financée par l'Union européenne (ERG AdG projet Landresponse, 101054410). Les points de vue et opinions exprimés sont toutefois uniquement ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou du Conseil Européen de Recherche.

région est au cœur d'une crise humanitaire majeure caractérisée par des déplacements forcés massifs. Selon les données de l'OIM (2024) :

« En novembre 2024, 3 265 401 individus sont déplacés, y compris 2 669 652 personnes déplacées internes (82% de la population affectée) et 595 749 réfugiés (18% de la population affectée). Soixante-quatre pour cent des individus (2 101 972 personnes) se situaient au Burkina Faso, 15 pour cent résidaient au Mali (499 525 personnes), 11 pour cent au Niger (366 991 personnes) et 4 pour cent en Mauritanie (144 981 personnes) ».

Le Mali, épicerie de la crise sahélienne est frappé par une triple crise politique, sécuritaire et humanitaire. Cette dernière est marquée par un déplacement massif des populations rurales, tant à l'intérieur de ses frontières qu'au-delà. La situation volatile du Mali a focalisé l'attention médiatique ainsi que la plupart des travaux récents s'intéressant au Sahel central.

2. *Méthodologie*

Les données utilisées dans cet article proviennent essentiellement d'une recherche documentaire et d'entretiens semi-directifs menés auprès de responsables des services du développement social ainsi que de dix déplacés internes originaires des régions suivantes : Ségou, Mopti, Gao et Tombouctou. Le corpus comprend également des études académiques ainsi que des rapports d'organisations internationales et non gouvernementales traitant de divers aspects des déplacements forcés et de leurs causes.

L'analyse porte sur les différentes dimensions du déplacement forcé selon les lieux, la temporalité, les motivations et les profils des acteurs, ainsi que sur les enjeux humanitaires, en s'appuyant sur des données statistiques récentes et des exemples concrets.

Le chapitre est organisé en trois parties. Après une présentation du contexte historique et politique des migrations contraintes, il examine ensuite les causes structurelles et les dynamiques récentes. Enfin, il aborde la situation des réfugiés maliens dans les pays voisins ainsi qu'en Europe.

3. *Mise en contexte historique et politique des migrations contraintes au Mali*

Au Mali, plusieurs crises s'entremêlent, car le pays fait face non seulement à la migration liée au travail, mais aussi à des défis persistants concernant les déplacés internes, les réfugiés maliens dans les pays voisins, ainsi que les réfugiés et demandeurs d'asile en Europe. Cette situation complexe nécessite une compréhension approfondie des dynamiques en cours, adoptant une approche globale. Les déplacements forcés ne peuvent se réduire à la seule migration de travail.

Il est désormais reconnu que les flux de migration économique coexistent depuis au moins l'indépendance du Mali avec les déplacements forcés. La migration malienne est un phénomène ancien, profondément enraciné dans les pratiques sociales (Pollet & Winter, 1971). Aux migrations internes vers les villes et les zones aurifères s'ajoutent des migrations intra-africaines et celles en dehors de l'Afrique. Les années 1960 ont été marquées par des flux migratoires Sud-Sud (Ammasari, 2005) et Sud-Nord, répondant à la demande des économies agricoles africaines orientées vers l'exportation vers des pays européens industrialisés (ICMPD & OIM, 2015 ; Devillard et al., 2015).

Les parcours migratoires des Maliens sont divers, incluant des déplacements transfrontaliers, intra-africains et à l'extérieur de l'Afrique. La durée des séjours varie selon qu'il s'agisse d'une migration circulaire ou d'une installation durable (Delaunay, 1984). Les mouvements circulaires ont diminué avec le temps, laissant place à une migration d'installation dans les pays d'accueil (Quiminal, 1991 ; Ballo, 2009). Les transferts de fonds envoyés par les migrants ont contribué à soutenir les économies locales et à couvrir les dépenses des ménages restés au pays (OIM, 2024, p. 6).

Initialement majoritairement masculine et juvénile, la migration malienne s'est complexifiée en incluant désormais femmes et enfants. Aujourd'hui, toutes les tranches d'âge, ainsi que les deux sexes (adolescents, jeunes, personnes âgées ; célibataires ou mariés), sont concernées par la mobilité (OIM, 2009).

Par ailleurs, le Mali est devenu non seulement un pays de départ, mais aussi un pays de transit pour les migrants ouest-africains en route vers l'Algérie ou la Libye (PONAM, 2014). Actuellement, le pays accueille plus de 60 000 réfugiés étrangers, dont 25 000 Burkinabés fuyant les violences dans leur pays, ce qui complexifie davantage la dynamique régionale (HCR, 2024).

Concernant les déplacements forcés qui sont une forme des migrations forcées, l'analyse des données montre que le Mali en a connu de manière récurrente entre 1960 et 2025, principalement en lien avec la colonisation, les crises politiques, les rébellions, les conflits intercommunautaires et le terrorisme.

4. Résultats

Une analyse approfondie et multifactorielle des causes et de la typologie de ces déplacements permet d'identifier les motivations sous-jacentes, les profils des personnes déplacées, ainsi que les répercussions qui y sont associées en s'appuyant sur des données statistiques récentes et des exemples concrets.

4.1. Les causes structurelles des déplacements forcés

L'État malien se caractérise par sa fragilité institutionnelle chronique et par les insurrections armées. Depuis son accession à l'indépendance le 22 septembre 1960, le pays a connu que cinq coups d'État (1968, 1991, 2012, 2020, 2021) et quatre rébellions armées (1963-1964, 1990-1991, 2006 et 2012-2015). Ces différentes crises s'expliquent par l'incurie et la corruption (OCLEI, 2023) d'une partie des autorités, les effets des politiques d'ajustement structurel (Fofana, 2021), des effets des sécheresses survenues en 1974 et en 1984 et par la non-application des accords signés entre l'État malien et les groupes armés rebelles.

Sur le plan politique et institutionnel, le pays a connu trois régimes politiques : socialiste, militaire et démocratique. Tous les régimes ont enregistré des déplacements forcés de personnes. À l'indépendance, le Président Modibo Keita a instauré un régime centralisé fondé sur une idéologie socialiste. Le régime réprime (Dembélé, 2021, p. 195) la rébellion de 1963, instaure des réformes économiques coercitives (monopoles d'État, création du franc malien non convertible). L'introduction du franc malien non convertible en 1962 a affecté des commerçants, entraînant des migrations économiques forcées et une répression (Cissé, 2020) de leur manifestation tenue à Bamako le 20 juillet 1962. L'Office des Produits Alimentaires Maliens imposait de bas prix d'achat aux paysans, provoquant la révolte des paysans et des déplacements des ruraux vers les villes. Ainsi, les déplacements d'alors sont liés à la répression de toutes les formes de contestation de l'autorité de l'État comme la répression de Sakoiba en 1960-61 (Francis, 1995), de la rébellion de 1963 à Kidal (Touré, 2023), de Ouélessebougou en 1968.

Le coup d'État militaire de 1968 perpétré par le capitaine Moussa Traoré a mis fin au régime socialiste. À l'instar de son prédécesseur, les déplacements forcés dus aux répressions politiques (Ben Ahmed, 2021) entre 1968 et 1991 se sont poursuivis. C'est le cas de certains opposants (intellectuels et politiques) au régime militaire qui se sont réfugiés en France. De plus, le régime du Président de la République Moussa Traoré a n'a pas su apporter une réponse appropriée aux sécheresses de 1973 et de 1984 dont les effets ont provoqué des déplacements forcés d'une partie des populations des régions du nord et de Mopti. C'est le cas des jeunes Touaregs contraints à l'exil en Lybie (Touré, 2023), des éleveurs peuls (Randall, 1998) vers le Cameroun, des Dogons vers le Ghana (Dougnon, 2007) et le sud du Mali (Hertzog-Adamczewski, 2019).

En dépit des efforts consentis par les autorités successives, les déplacements forcés qui s'en sont suivis ont été occasionnés par une forte intrication entre les conséquences des rébellions armées et du terrorisme.

Sur le plan des insurrections armées, les quatre rébellions armées sont liées au sentiment de marginalisation économique du Nord et à des velléités d'autonomie voire d'indépendance des zones convoitées (Boilley, 1999). Ces cycles de violences ont été exacerbés lors des affrontements survenus de 2012 à 2015. En 2012, une nouvelle rébellion Touareg, appuyée par des groupes djihadistes (Ansar Dine, MUJAO, AQMI), s'empare des principales villes du nord du Mali (Jeune Afrique, 2012). Pendant ce temps, le putsch militaire contre le Président de la République Amadou Toumani Touré a désorganisé le dispositif militaire, accélérant la progression des groupes armés dans le Nord. Les groupes armés imposent temporairement un régime strict basé sur la charia, poussant 273 400 personnes (Asf-Canada, 2022) dont 174 000 personnes déplacées internes et 99 000 réfugiés dans les États voisins. Les combats entre les mouvements rebelles et l'armée malienne ainsi que les exactions contre les civils ont provoqué des déplacements internes vers le centre et le Sud du pays (OIM, 2022) et des déplacements externes vers les pays voisins (Mauritanie, Niger, Burkina et Algérie).

Par ailleurs, les facteurs environnementaux ont fragilisé les écosystèmes et ont contribué à la paupérisation des populations (PNUD, 2009). Ils concernent les effets du changement climatique en termes de sécheresses sécheresse (1973, 1984) et des inondations annuelles (OCHA, 2024). De plus, les deux-tiers du territoire sont désertiques, il s'agit des cinq régions du Nord : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudéni et Ménaka. La sécheresse et la désertification concernent aussi d'autres parties du Mali en l'occurrence la zone exondée de la région de Mopti (Douentza, Bandiagara, Koro et Bankass) ainsi que le Sahel Occidental (nord-est de la région de Ségou, une partie des régions de Koulikoro et de Kayes).

Dans la région de Mopti, diverses tensions liées aux ressources (eau, terres, fourrages) sont survenues entre éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires notamment dans les zones où les cultures empiètent sur les couloirs de transhumance (International Crisis Group, 2020). Les aléas climatiques ont bouleversé les modes de vie de certaines communautés qui vivent essentiellement du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) et ils ont révélé les failles de l'État malien en matière de gouvernance (Touré, 2023). Les régions du Mali sont affectées par la diminution des aires de pâturage liée à l'exploitation des terres agricoles et la raréfaction de l'eau et des ressources fourragères (Thiam, 2017). A partir de 2015, les éleveurs peuls ont été pris dans des conflits armés, notamment dans le centre et le Nord du Mali, où les groupes armés ont exploité les tensions locales pour recruter des combattants (Thiam, 2017).

Ainsi, les sécheresses cycliques de 1973 et 1984 ont accentué la migration des ressortissants de la région de Kayes vers Bamako, Abidjan et la France. C'est aussi le cas de certains Dogons de la région de Mopti qui se sont déplacés vers

le sud du Mali où les opportunités économiques étaient perçues comme plus favorables (Kassogue, 2024). C'est enfin le cas de certains Touaregs qui ont été contraints à l'exil, notamment en Libye (Touré, 2023).

Ce phénomène de la migration contrainte illustre les conséquences des facteurs structurels.

4.2. Les dynamiques récentes

Outre les facteurs structurels examinés ci-haut, 2012 constitue une année charnière dans l'histoire du Mali. Le coup d'État du 22 mars et l'occupation des deux tiers du territoire par des groupes djihadistes et les combattants du Mouvement de Libération de l'Azawad (MNLA) plongent le pays dans l'insécurité et entraînent d'importants déplacements forcés de population. Plus récemment, les coups d'État du 18 août 2020 et du 24 mai 2021 n'ont fait qu'accentuer l'instabilité politique et contribué à une recrudescence de ces déplacements forcés.

La crise malienne de 2012 s'explique en partie par la guerre qui éclate en Libye en 2011 (Dembelé, 2021, p. 195) et qui est à l'origine du retour de 30 000 combattants maliens armés selon les estimations (OIM, 2022). Pendant les années 1980, des milliers de jeunes Touaregs du Sahel étaient partis en Libye pour participer à l'avènement de la « république touarègue » aux côtés du colonel Kadhafi. À la chute de son régime, ces mercenaires maliens ayant vécu en Lybie, ont ramené avec eux des équipements militaires sophistiqués au Mali. Une partie de cet arsenal militaire se retrouve ensuite entre les mains d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Sidibé, 2019).

Les hostilités, qui débutent dans le nord du Mali en janvier 2012, opposent, d'un côté, les groupes sécessionnistes Touaregs, les groupes islamistes radicaux (Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Ansar Dine), et de l'autre, les forces gouvernementales. Les attaques contre les services publics (écoles, hôpitaux, administrations) rendent la vie impossible pour de nombreux habitants. Amnesty International (2012) indique que :

« Le conflit a donné lieu à de graves violations des droits humains – qui ont notamment pris la forme d'exécutions extra-judiciaires, de détentions arbitraires, d'enrôlement de mineurs, de viols et d'autres violences sexuelles, d'actes de torture et de destruction de patrimoine culturel » (p. 34).

Les affrontements aboutissent à un coup d'État militaire à Bamako le 22 mars 2012. Les insurgés prennent le contrôle des trois régions septentrionales du Mali (Tombouctou, Gao et Kidal), ce qui a entraîné des déplacements massifs des populations de ces trois régions vers le centre et le sud du Mali, ainsi que dans les pays voisins.

Face à l'ampleur de la crise, le Conseil de sécurité des Nations unies crée le 20 décembre 2012 la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (ONU, 2012), devenue en avril 2013 la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dont le mandat avait pour objectif la reconstitution de la capacité de l'armée et la reprise du contrôle par l'État du Mali de ses régions Nord, occupées par des groupes armés et terroristes. De son côté, la France intervient militairement en urgence au début du mois de janvier 2013 (opération Serval) afin d'arrêter la progression des rebelles vers Bamako (Sidibé, 2019, p.16), puis à partir du 1^{er} août 2014 l'opération Barkhane (Notin, 2014, p. 105). Des pourparlers sont engagés avec les rebelles. Ils aboutissent à la signature à Bamako, le 15 mai 2015, de l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger (Touré, 2023, p. 5). Néanmoins, ni les interventions de la communauté internationale ni l'accord pour la paix ne permettent d'assurer une réelle sortie de crise (Sidibé, 2019, p. 17).

Le contexte sécuritaire au Mali demeurant instable, le pays est marqué par des situations d'exil prolongé. Les déplacements forcés connaissent même une recrudescence suite aux coups d'État de 2020 et 2021. Le nombre des Personnes Déplacées Internes passe ainsi de 332 957 (OIM, 2020, pp.1-13) en décembre 2020 à 412 387 en décembre 2022 (OIM, 2023, p.19). En juin 2024, le HCR fait état de plus de 200 000 réfugiés maliens en Mauritanie, 130 000 au Niger et 40 000 au Burkina Faso. 50 000 Maliens fuient en Algérie, où ils n'ont pas accès à la procédure d'asile (ONU, 2024).

Cette augmentation s'explique par l'aggravation des conditions sécuritaires dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et dans la bande frontalière Mali-Burkina Faso, notamment en raison des attaques et massacres perpétrés par des groupes armés terroristes à l'encontre des populations de certaines localités du nord et du centre du Mali.

Ces groupes multiplient les attaques contre les civils, ce qui provoque des déplacements massifs. Par exemple, dans le village de N'Tillit, au nord du Mali, des attaques ont forcé les populations à fuir vers la ville de Gao. Selon les données de l'OIM (2024) :

« Les régions de Gao, Ménaka, Mopti, Ségou, Bandiagara et Tombouctou abritent le plus grand nombre de PDI. Ce nombre est dû aux incidents répétitifs qui ont affecté ces différentes régions et les inondations » (p.8).

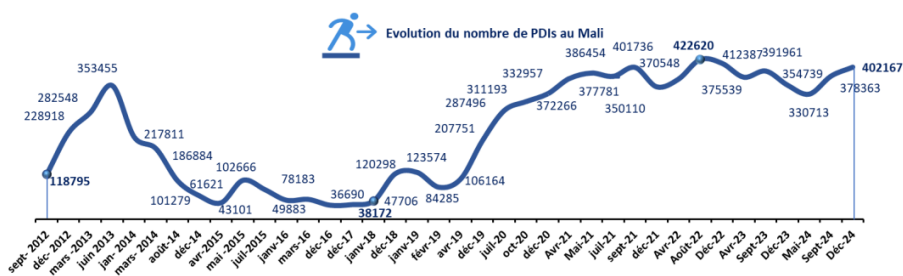
En outre, les opérations antiterroristes initiées par les forces armées maliennes ont suscité des départs préventifs en novembre 2024 dans la région de Kidal. Cette violence généralisée est la cause principale des déplacements internes dans la majorité des régions du pays (CCCM Cluster, 2025).

En somme, les déplacements forcés alternent entre départs massifs ponctuels (2012, 2019, 2024, 2025) et mouvements prolongés liés à l'instabilité chronique, avec une prédominance des déplacements internes (80% des cas en 2013) par rapport aux flux transfrontaliers. Selon l'OIM (2024) : « le Mali comptait 402 167 personnes déplacées internes » (p. 5).

Cette instabilité a contribué à l'augmentation des personnes déplacées internes, comme l'indique l'OIM (2024) : « sont passées de 332 957 en décembre 2020 à 412 387 en décembre 2022, avec une recrudescence continue en 2024 » (p. 9).

L'évolution du nombre des Personnes Déplacées Internes (PDI) entre 2012 et décembre 2024 montre une fluctuation des effectifs avec des périodes de pics notamment en 2013, 2019, 2022 et 2024.

Figure 1: Evolution du nombre de PDI au Mali



Source : OIM (2024c)

Les données indiquent une forte présence des femmes et des enfants de moins de 18 ans parmi les PDI avec une proportion de 58% de la population déplacée (OIM, 2024c, p. 9).

4.3. Conditions de vie des PDI

Les déplacés internes au Mali font face à de multiples défis qui affectent profondément leur dignité et leur bien-être. Malgré les efforts de la communauté internationale et des acteurs humanitaires pour apporter une assistance, les besoins demeurent immenses et urgents comme nous avons pu l'observer entre 2021 et 2025 dans les camps de déplacés à Sevaré (Mopti) et sur les sites d'accueil du District de Bamako.

Ces populations figurent parmi les plus vulnérables, en raison de la perte de leurs moyens de subsistance, de la précarité de leurs abris, ainsi que des difficultés d'accès aux services sociaux de base. De nombreux déplacés vivent dans des camps où l'accès à la nourriture est insuffisant, les distributions alimentaires étant

souvent irrégulières. Beaucoup dépendent ainsi de l'aide humanitaire pour leur survie.

Dans des camps situés à Bamako, par exemple, les familles sont hébergées dans des tentes ou des abris de fortune, exposés aux intempéries et à des conditions insalubres, ce qui favorise l'apparition de problèmes de santé, notamment des maladies respiratoires.

L'accès à l'éducation constitue un défi majeur, avec environ 1 200 écoles fermées dans les zones de conflit (UNICEF, 2024). De nombreux enfants déplacés ne sont donc pas scolarisés. À Gao, par exemple, plusieurs écoles ont fermé, tandis que celles qui restent ouvertes manquent de ressources, compromettant ainsi la continuité scolaire des enfants.

Dans des régions comme le nord du Mali, les déplacés vivent sous la menace constante d'attaques de groupes armés, générant un climat de peur et d'angoisse qui rend difficile toute projection dans l'avenir.

Cette précarité s'inscrit dans la durée : la persistance de la violence empêche le retour des déplacés dans leurs foyers, malgré leur volonté, les contraignant à demeurer dans leurs zones d'accueil (OIM, 2020). À ce propos, il convient de souligner que nous avons pu observer à Sevaré (Mopti) et à Bamako que certaines femmes déplacées internes qui font du petit commerce dans et autour des camps, des jeunes filles peules et dogons voire des adultes qui travaillent comme aides ménagères chez des riverains. Toutefois, le petit élevage de ruminants, l'embouche bovine, le maraichage, sont des activités habituelles dans leurs localités d'origine. S'agissant des hommes déplacés, l'essentiel de leur activité quotidienne réside dans l'embouche bovine et autres activités connexes au niveau des foires à bétail de Bamako et environs. Par ailleurs, la présence prolongée de déplacés internes génère parfois des tensions avec les populations hôtes.

4.4. Les réfugiés maliens dans les pays limitrophes

À chaque conflit, une partie des populations originaires des régions et du centre prennent la route des pays voisins pour se réfugier. Cela s'explique par la proximité culturelle et la tradition d'accueil de la Mauritanie, du Burkina, du Niger et de l'Algérie.

4.4.1. Mauritanie : un refuge précaire mais significatif

Depuis 1990, la Mauritanie constitue une terre d'accueil pour les Maliens fuyant les rébellions successives et, depuis 2012, le terrorisme. Cette tradition d'asile s'appuie notamment sur la Convention de 1969 relative au statut des réfugiés, ratifiée par la Mauritanie. Le pays accueille principalement des réfugiés maliens dans le camp de Mbera, situé dans la région de Hodh Ech Chargui, qui

est géré par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Entre janvier 2023 et avril 2024, plus de 95 000 Maliens sont arrivés en Mauritanie, en sus des 105 000 réfugiés déjà enregistrés dans le pays. Le HCR (2024) souligne que « ces nouveaux réfugiés se sont installés essentiellement à l'extérieur du camp, afin de faire face à la saturation du camp de réfugiés de Mbera » (p. 47).

Le camp de Mbera illustre la sédentarisation forcée des réfugiés maliens. Malgré une politique d'ouverture maintenue par le gouvernement mauritanien, les conditions de vie y demeurent précaires, caractérisées par un accès limité à l'eau, des soins médicaux insuffisants et une économie largement informelle (Médecins Sans frontières, 2014). Les réfugiés y vivent dans une situation de dépendance prolongée, avec peu de perspectives de retour dans leurs zones d'origine.

4.4.2. Burkina Faso : entre solidarité régionale et crise sécuritaire

Le Burkina Faso, lui-même en proie à une insurrection djihadiste, héberge selon le média Studio Tamani (2025) : « environ 39 000 réfugiés maliens. Le Mali aussi accueille 45 000 réfugiés burkinabés ».

Les camps de réfugiés, comme celui de Goudoubo, sont régulièrement menacés par des attaques armées, forçant des déplacements secondaires. Malgré tout, les communautés locales partagent des liens ethniques et culturels avec les réfugiés, facilitant une certaine cohésion sociale.

Le Mali est aussi une terre d'accueil pour les réfugiés burkinabés. A ce propos, Africa Press - Mali (2025) citant le HCR rapporte que « Plus de 430 nouveaux ménages réfugiés burkinabè, soit 1 200 personnes fuyant les menaces des hommes armés, les violences et l'insécurité, ont été enregistrés au 5 août courant à Koro, dans la région de Bandiagara au centre du Mali, en provenance des villages d'Ingani, Posso et Andekanda, situés dans la province du Loroum au Burkina Faso ».

4.4.3. Niger : plaque tournante des migrations de transit et des réfugiés

En raison de sa position géographique stratégique, le Niger constitue une zone de transit majeure vers l'Italie, notamment via la Libye (Ousmane, 2024). Il joue un rôle clé dans la gestion des flux migratoires ouest-africains.

Outre les quelque 60 000 réfugiés maliens (Africanews, 2022) présents sur son territoire, le Niger sert également de point de passage pour de nombreux migrants cherchant à rejoindre l'Europe. Les autorités nigériennes, avec le soutien de l'Union européenne, se sont efforcées durant près de huit ans de contrôler ces flux tout en assurant une protection temporaire aux populations

concernées. En 2023, les autorités de la Transition du Niger ont abrogé la loi 2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite des migrants (Okelo, 2023).

Cependant, les conditions de vie dans les camps, tels que celui de Tabareybarey, demeurent précaires. De nombreux ménages réfugiés sont particulièrement vulnérables, souvent dépourvus de ressources, ayant fui leurs villages dans la précipitation sans pouvoir emporter d'effets personnels.

4.5. L'afflux de demandeurs d'asile et des réfugiés maliens en Europe

Aux migrants de travail s'ajoutent les réfugiés et demandeurs d'asile maliens en Europe. Les routes migratoires empruntées passent fréquemment par le Niger et la Libye avant de franchir la Méditerranée. Notre revue de la littérature et les entretiens conduits révèlent l'émergence d'une diaspora de la contrainte, structurée selon trois logiques distinctes : survie immédiate dans le Sahel, transit prolongé au Maghreb, et asile stratégique en Europe.

L'analyse met en évidence trois spécificités majeures : l'utilisation stratégique des frontières comme bouclier, la valorisation des réseaux diasporiques historiques, et une différenciation marquée selon le pays d'accueil. Il est important de noter que les Maliens en Europe font face à des défis d'intégration, notamment liés aux barrières linguistiques et aux discriminations raciales. Par ailleurs, les débats publics sur l'immigration influencent les politiques d'accueil européennes, qui tendent à se durcir, notamment en matière de droit d'asile.

La situation des réfugiés et demandeurs d'asile maliens en Europe est également conditionnée par les politiques migratoires de l'Union européenne (UE) et les contextes nationaux spécifiques à chaque État membre (HCR, 2020-2023). Selon les données d'Eurostat (2023), entre 6 000 et 10 000 demandes d'asile de citoyens maliens sont enregistrées annuellement au sein de l'UE, avec une augmentation notable depuis 2013. En 2021, environ 7 000 demandes d'asile ont été déposées par des ressortissants maliens. Le taux d'acceptation des demandes d'asile est généralement élevé, en raison de la situation sécuritaire dégradée au Mali. L'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA, 2023) souligne ainsi : « Parmi les autres groupes présentant des taux de reconnaissance relativement élevés figurent les ressortissants du Mali (65 %), de la Somalie (57 %) et de l'Afghanistan (51 %) » (p. 25).

La France demeure le principal pays européen d'accueil des réfugiés maliens, en raison des liens historiques et culturels hérités de la période coloniale. L'Espagne et l'Italie accueillent également un nombre significatif de demandeurs d'asile maliens, notamment en raison de leur proximité géographique avec l'Afrique du Nord et des routes migratoires maritimes.

L'Espagne constitue un point d'entrée important, particulièrement pour les Maliens arrivant via la route ouest-africaine vers les îles Canaries, un phénomène migratoire en forte croissance ces dernières années. De leur côté, l'Italie accueille également des réfugiés maliens, souvent arrivés par la Méditerranée.

L'analyse révèle comment les contextes d'accueil modifient les trajectoires migratoires. Bien que certains obtiennent le statut de réfugié (notamment en cas de persécution politique), beaucoup voient leur demande rejetée au motif que les violences au Mali ne ciblent pas spécifiquement des individus (critère de l'asile selon la Convention de Genève).

La majorité des réfugiés et demandeurs d'asile proviennent des régions du nord du Mali, notamment des régions du Nord où les conflits intercommunautaires et l'insécurité sont plus prononcés. Selon Eurostat (2024), les Maliens représentent une part significative des demandeurs d'asile en Europe, notamment en Espagne, en France, en Allemagne et en Italie. Entre 2015 et 2023, plus de 50 000 Maliens ont déposé une demande d'asile dans l'UE. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), environ 10 000 Maliens ont demandé asile en Europe en 2022 (HCR, 2022). Ils représentent 18 400 demandeurs d'asile en 2025. Environ 3 500 Maliens ont obtenu le statut de réfugié en Europe en 2022, selon les mêmes données du HCR.

Les réfugiés maliens rencontrent plusieurs défis en Europe, tels que :

- La vie dans les camps de réfugiés ou dans des logements précaires est souvent difficile (Forum des réfugiés, 2022).
- Beaucoup de réfugiés maliens, comme d'autres réfugiés africains, sont confrontés à des préjugés raciaux.
- L'intégration dans les sociétés européennes reste compliquée, surtout pour les réfugiés n'ayant pas de statut légal ou ne parlant pas la langue locale (Forum des réfugiés, 2022).

Les réfugiés maliens en Europe sont confrontés à une série de défis, mais bénéficient également de dispositifs d'asile et d'intégration car les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile dans l'Union européenne (UE) sont définies et encadrées par la directive européenne 2103/33/UE dite 'Accueil'. Toutefois, comme l'indique le Forum des réfugiés (2022) en raison des conjonctures politiques et économiques des pays membres, les pratiques d'accueil ceux-ci varient d'un pays à l'autre. Les politiques européennes oscillent entre assistance et répression. La tendance est à l'externalisation des contrôles aux frontières extérieures. Cela passe par la signature des accords avec les pays du Maghreb comme l'Accord UE-Mauritanie limitant la libre circulation depuis 2024.

5. *Discussions*

Ce texte a adopté une approche holistique prenant en compte divers aspects des déplacements forcés au Mali notamment les déplacements internes, l'asile dans les pays limitrophes du Mali ainsi qu'en Europe et le rapatriement des maliens.

5.1. Les déplacements forcés internes

De nombreux documents se concentrent principalement sur la migration de travail des Maliens (Quiminal, 1991 ; Delaunay, 1984 ; Manchuelle, 2004), tandis que les rapports récents (OIM, 2024 ; HCR, 2022) s'attachent essentiellement aux conséquences de la crise de 2012, en particulier aux déplacements forcés internes et vers les pays limitrophes.

Cependant, ces travaux abordent souvent les déplacements sous un ou deux angles, sans permettre une appréhension complète de la complexité et de la diversité du phénomène du déplacement forcé.

L'originalité de ce travail réside dans l'adoption d'une approche innovante pour analyser différentes catégories de déplacements forcés, en se fondant sur l'étude de cas du Mali. Nous proposons une taxinomie novatrice articulée autour de quatre dimensions : spatiale, temporelle (urgence versus chronicité), motivationnelle (survie immédiate versus stratégies d'évitement préventif) et démographique (profils différenciés selon l'âge, le genre et l'appartenance communautaire). La dimension spatiale se concentre sur les différents types de déplacements en fonction des lieux, incluant les déplacements ruraux, rurbains et transfrontaliers.

Ces mouvements sont principalement liés à la dégradation de la situation sécuritaire, aux conflits armés, à l'instabilité politique, ainsi qu'à des facteurs socio-économiques et environnementaux.

5.2. Les réfugiés dans les pays voisins

Les facteurs à l'origine de l'exil vers les pays voisins ainsi que la protection offerte par les États hôtes sont largement documentés. De nombreux chercheurs, tels que Pierre Boilley (1999) et André Bourgeot (1995), ont analysé les différentes rébellions survenues au Mali, en retraçant leurs origines et en mettant en lumière leurs impacts multiples, notamment les déplacements forcés des populations des régions du nord (Amnesty, 2012).

Si ce texte confirme plusieurs aspects déjà soulignés par ces travaux antérieurs, il apporte néanmoins un éclairage nouveau sur deux points essentiels. D'une part, il met en évidence la continuité historique des déplacements et explique le choix des pays voisins — Mauritanie, Burkina Faso, Niger et Algérie

— en s'appuyant sur leur tradition d'accueil et sur l'existence d'un cadre juridique, notamment des conventions onusiennes. D'autre part, il examine les conditions de vie des réfugiés dans ces pays.

Enfin, un dernier volet de ce chapitre est consacré à la situation des réfugiés et demandeurs d'asile maliens en Europe, complétant ainsi l'analyse globale des dynamiques migratoires liées au contexte malien.

5.3. Les réfugiés et demandeurs d'asile en Europe

Il est important de souligner que peu d'études intègrent simultanément dans une même analyse la situation des demandeurs d'asile en Europe (HCR, 2022), celle des personnes déplacées internes au Mali (OIM, 2024), ainsi que celle des réfugiés dans les pays voisins (Ousmane, 2024).

Ce texte se distingue en abordant ces trois dimensions, en considérant une pluralité de facteurs structurels et les dynamiques récentes, ce qui permet d'identifier la source commune des déplacements forcés.

La différence entre ces groupes réside principalement dans la motivation des acteurs, ainsi que dans les dimensions spatiale et temporelle de leurs déplacements. Par ailleurs, cette analyse a l'avantage de prendre en compte le dilemme du retour et du rapatriement, une dimension essentielle mais souvent négligée dans l'étude des déplacements forcés.

5.4. Dilemmes du retour et du rapatriement au Mali

Le retour au Mali reste incertain en raison de l'insécurité persistante (MINUSMA, 2023). Les rapatriements des Maliens peuvent être volontaires ou forcés, et sont souvent influencés par les conditions dans les pays d'accueil ainsi que par les initiatives de réintégration au Mali. Des programmes de retour volontaire assisté ont été mis en place par la France, à travers l'Office français de l'immigration et d'intégration, ainsi que par l'OIM, afin de faciliter le retour des Maliens. Ces programmes incluent souvent une assistance financière et logistique pour soutenir la réintégration. Entre 2011 et 2020, les rapatriements ont été largement influencés par la guerre en Libye et les conditions difficiles rencontrées dans les pays de transit tels que l'Algérie et le Niger. En 2024, selon le Ministre des Maliens établis à l'étranger 12 300 maliens ont ainsi été rapatriés, souvent avec l'aide des organisations humanitaires et des autorités nationales (Agence Afrique, 2025). Certains déplacés internes et réfugiés tentent de retourner dans leurs zones d'origine lorsque la situation sécuritaire s'améliore, mais ces retours restent précaires et souvent temporaires en raison de la persistance des violences et de l'instabilité.

Il est à noter que l'enregistrement des rapatriés est assuré par la Direction nationale du développement social, en coordination avec le bureau bamakois de

l'OIM. Les données démographiques issues de cet enregistrement indiquent que :

« Les rapatriés sont majoritairement mariés (56%). En grande partie, la monogamie est le type de mariage répandu. Plus de la moitié (54%) des personnes ne sont pas enregistrées à l'état-civil par ignorance de l'importance du processus d'enregistrement à l'état-civil. Il est aussi vrai que bon nombre de jeunes gens sont nés en exil et que pour les autres, ils ne se sont jamais faits enregistrés à l'état-civil avant l'exil » (OIM, 2024, p. 15).

En somme, les déplacements contraints résultent d'une interaction complexe de facteurs multiples et imbriqués, incluant les conflits armés, les violences intercommunautaires, l'instabilité politique ainsi que les effets croissants du changement climatique.

6. Conclusion

La crise multidimensionnelle du Mali persiste depuis plus d'une décennie. A partir de la revue de la littérature et des entretiens semi-directifs, ce chapitre d'ouvrage a traité les déplacements forcés tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur. Il prend en compte également la question du retour contraint sous forme de rapatriement. A partir d'une analyse multifactorielle, le texte montre que le déplacement forcé prend plusieurs formes : déplacement interne, réfugiés, rapatriement.

Ce texte met en lumière la complexité des déplacements forcés au Mali, soulignant qu'ils résultent non seulement d'une crise humanitaire, mais aussi d'un ensemble de facteurs imbriqués : violence, instabilité politique et vulnérabilité climatique. Il insiste sur le fait que, bien que la distinction juridique sépare réfugiés et déplacés internes, la souffrance humaine demeure universelle et sans frontières. Face à l'afflux de personnes fuyant ces conditions dramatiques, notamment en Europe et dans les pays voisins, l'enjeu crucial est de trouver des solutions durables pour reconstruire un avenir malgré la persistance du terrorisme. L'article invite à ne pas réduire ces phénomènes à des chiffres, mais à reconnaître les vies humaines derrière ces déplacements, soulignant l'urgence d'agir avant que la situation ne s'aggrave davantage.

Une réponse coordonnée, incluant un soutien financier accru et des solutions politiques au conflit malien, s'avère indispensable pour éviter une catastrophe humanitaire prolongée. La protection et l'assistance aux déplacés nécessitent une approche globale qui s'attaque aux causes anciennes et récentes de la crise multidimensionnelle tout en répondant aux besoins immédiats des populations affectées.

Bibliographie

- Africa Press-Mali. (2025, août 10). 1200 nouveaux réfugiés burkinabés à Koro, centre du pays [Communiqué de presse]. <https://www.africa-press.net/mali/communaute/1200-nouveaux-refugies-burkinabes-a-koro-centre-du-pays>
- Africanews. (2022, mai 10). Ces Maliens qui refont leur vie au Niger pour fuir le terrorisme. <https://www.africanews.com/2022/05/10/ces-maliens-qui-refont-leur-vie-au-niger-pour-fuir-le-terrorisme>
- Agence Afrique. (2024). Migration irrégulière : Le Mali a rapatrié 12.300 de ses ressortissants en 2024. <https://www.agenceafrique.com/58123-migration-irreguliere-le-mali-a-rapatrie-12-300-de-ses-ressortissants-en-2024.html>
- Agence de l'Union européenne pour l'asile. (2023). *Rapport 2023 sur la situation de l'asile*. [https://euaa.europa.eu/sites/default/files/publications/2023-07/2023 Asylum Report Executive Summary FR 0.pdf](https://euaa.europa.eu/sites/default/files/publications/2023-07/2023%20Asylum%20Report%20Executive%20Summary%20FR%200.pdf)
- Ambrosetti, E., & Tattolo, G. (2008). Le rôle des facteurs culturels dans les théories des migrations. In *Actes du colloque de Québec (Canada, 25-29 août 2008)* (p. 3). Association internationale des démographes de langue française. <https://www.erudit.org/fr/livres/actes-des-colloques-de-lassociation-internationale-des-demographes-de-langue-francaise/demographie-cultures-actes-colloque-quebec-2008/001490co.pdf>
- Ammassari, S. (2005). *Gestion des migrations et politiques de développement : Optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest*. Cahiers des migrations internationales. Genève : BIT.
- Amnesty International. (2012). *Retour sur cinq mois de crise : Rébellion armée et putsch militaire*. Londres : Amnesty International.
- Avocats Sans Frontières Canada JUPREC. (2022). *Le combat des Maliens et des Maliennes pour la paix et contre l'impunité*. [https://asfcanada.ca/wp-content/uploads/2022/06/juprec rapport combatmaliens 18-01 lr.pdf](https://asfcanada.ca/wp-content/uploads/2022/06/juprec_rapport_combatmaliens_18-01_lr.pdf)
- Ben Ahmed, L. (2021). Mali : 5 coups d'État depuis l'indépendance. *Journal Anadolu Ajansi*. <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-5-coups-detat-depuis-l-ind%C3%A9pendance/2471551>
- Boilley, P. (1999). *Les Touaregs Kel Adagh : Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*. Paris : Karthala.

- Bourgeot, A. (1995). *Les sociétés touarègues : Nomadisme, identité, résistances*. Paris : Karthala.
- Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). (2024, octobre 3). Mali : Aperçu des régions affectées par les inondations de 2024. <https://www.unocha.org/publications/report/mali/mali-aperçu-des-regions-affectees-par-les-inondations-de-2024-03-octobre-2024>
- Centre d'études stratégiques de l'Afrique. (2024). Record déplacements forcés Afrique conflits. <https://africacenter.org/fr/spotlight/record-deplacements-forces-afrique-conflits/>
- Cissé, C. B. (s.d.). Le franc malien : du saut aux soubresauts. *Financial Afrik*. <https://www.financialafrik.com/le-franc-malien-du-saut-aux-soubresauts/>
- Comité de Pilotage chargé de la Gestion et de la Coordination des Populations Déplacées. (2025). *Tableau de Bord de Monitoring des Sites*. <https://www.cccmcluster.org/where-we-work/mali>
- Delaunay, D. (1984). *De la captivité à l'exil : Histoire et démographie des migrations paysannes dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal*. Paris : ORSTOM.
- Dembélé, I. (2021). La protection des personnes déplacées au Mali. *Revue Droit et Société*, 2, 188-203. <https://journals.indexcopernicus.com/api/file/viewByFileId/1216165>
- Dougnon, I. (2007). *Travail de blanc, travail de noir : La migration des paysans dogon vers l'office du Niger et au Ghana, 1910-1980*. Paris : Karthala éditions.
- Eurostat. (2023). Demandes d'asile dans l'UE. <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/main/search/-/search/dataset?text=mali>
- Eurostat. (2024). Demandes d'asile et réfugiés en provenance du Mali. <https://www.donneesmondiales.com/afrique/mali/refugies.php>
- Fofana, B. (2021). Problématique de l'ajustement structurel au Mali : Cas de Transrail. *Zaoni*, 1, 400–417.
- Forum des réfugiés. (2022). In l'Union européenne, un accueil des demandeurs d'asile variable malgré un cadre juridique commun. <https://forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-europe/1015-dans-l-union-europeenne-un-accueil-des-demandeurs-d-asile-variable-malgre-un-cadre-juridique-commun>
- Francis, S. (1995). Le drame de Sakoïba : Magistrats et autorités politiques à Ségou (Mali) à la veille de l'indépendance. *Droit et cultures*, 30, 231–241.

- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). (2012). *Mbera : fiche*. <https://lc.cx/-H3sKC>
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. (2022). *Global trends : Forced displacement in 2022*. <https://www.unhcr.org/>
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. (2022). *Rapport annuel 2022 sur les réfugiés*. <https://www.unhcr.org/>
- Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. (2024). *Plan de réponse pour les réfugiés maliens en Mauritanie janvier-décembre 2024*. <https://reliefweb.int/report/mauritania/plan-de-reponse-pour-les-refugies-maliens-en-mauritanie-2024>
- HCR. (2020–2023). *Rapports sur les réfugiés maliens*. <https://data.unhcr.org/fr/country/mli>
- International Crisis Group. (2020, novembre 9). *Enrayer la communautarisation de la violence au centre du Mali* (Rapport Afrique n° 293). <https://www.crisisgroup.org>
- Kassogue, M. (2024). Dynamique migratoire des dogons en direction de la ville de Bamako de 1950 à 2012. *Revue du Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)*, 18(32), 141-154.
- Lassailly-Jacob, V., Marchal, J.-Y., & Quesnel, A. (Éds.). (1999). *Déplacés et réfugiés : La mobilité sous contrainte*. Paris : IRD Éditions.
- Médecins Sans Frontières. (2014, décembre). Camp de Mbera en Mauritanie : « De belles choses peuvent survenir même dans les conditions les plus extrêmes » [Communiqué de presse]. <https://www.msf.fr/actualites/camp-de-mbera-en-mauritanie-de-belles-choses-peuvent-survenir-meme-dans-les-conditions-les-plus-extremes>
- Ministère de la Santé et du Développement Social-DNDS. (2020). *Matrice de suivi des déplacements (DTM) Mali : Rapport DTM Mali, décembre 2020*. <https://dtm.iom.int/reports/mali-%E2%80%94-rapport-sur-les-d%C3%A9placements-d%C3%A9cembre-2020>
- MINUSMA. (2023). *Rapports sur la sécurité au Mali*. https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/230601_mandate_renewal_report_fr.pdf
- Mondafrique. (2024, août 21). Les racines historiques du conflit oublié de l’Azawad. <https://mondafrique.com/politique/les-racines-historiques-du-conflit-oublie-de-lazawad/>

- Nations Unies. (2024, juin). Le HCR appelle à une réponse globale à la crise humanitaire négligée au Sahel. <https://news.un.org/fr/story/2024/06/1146251>
- Nazir, O. (2024, juillet 17). Situation des migrants à Niamey : Entre précarité et espoir de rejoindre l'Europe. ONEP. <https://www.lesahel.org/situation-des-migrants-a-niamey-entre-precarite-et-espoir-de-rejoindre-leurope-leldorado>
- Notin, J.-C. (2014). *La guerre de la France au Mali*. Paris : Éd. Tallandier.
- Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite. (2023). *Rapport annuel au Président de la République*. <https://oclei.ml/oclei-rapport/>
- Okelo, J. B. (2023). Migration : Le Niger abroge la loi 2015-36 sur le trafic illicite des migrants. *Aconews.net*. <https://lc.cx/ACVQDa>
- ONU. (2012). *Résolution 2085 du Conseil de sécurité des Nations unies du 20 décembre 2012*. <https://www.un.org>
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2009). *Migration au Mali : Profil national 2009*. Genève : OIM.
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2020). *Suivi des flux de populations : Mali octobre 2020*. <https://dtm.iom.int/es/node/10186?close=true>
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2023). *Suivi des flux et présence de migrants au Mali (janvier-décembre 2022)*. Bamako : OIM. <https://dtm.iom.int/fr/reports/mali-suivi-des-flux-et-presence-de-migrants-au-mali-janvier-decembre-2022>
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2023b). *Suivi des flux et présence de migrants au Mali, janvier-décembre 2022*. <https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd11461/files/reports/MALI%20-%20Rapport%20annuel%20sur%20la%20migration%202022%20finale%20.pdf>
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2024). *Situation au Sahel Central, Liptako Gourma et pays côtiers - DTM Tableau de bord mensuel #55 (novembre 2024)*. <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/situation-au-sahel-central-liptako-gourma-et-pays-cotiers-dtm-tableau-de-bord-mensuel-55-novembre-2024>
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2024b). *Matrice de suivi des déplacements (DTM) Mali : Rapport DTM Mali, novembre 2024*.

- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2024c). *Situation au Sahel Central, Liptako Gourma et pays côtiers - DTM Tableau de bord mensuel #55 (novembre 2024)*. <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/situation-au-sahel-central-liptako-gourma-et-pays-cotiers-dtm-tableau-de-bord-mensuel-55-novembre-2024>
- Piché, V. (Éd.). (2013). *Les théories de la migration*. Paris : INED. <https://journals.openedition.org/e-migrinter/348>
- Piguet, É. (2013). Les théories des migrations : Synthèse de la prise de décision individuelle. *Revue européenne des migrations internationales*, 29(3), 141-161.
- Pollet, E., & Winter, G. (1971). *La société soninké*. Bruxelles : Presse de l'Université de Bruxelles.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). (2009). *Fiche pays : Le Mali et les changements climatiques*. <https://reliefweb.int/report/mali/fiche-pays-le-mali-et-les-changements-climatiques>
- Quiminal, C. (1991). *Gens d'ici, gens d'ailleurs : Migration soninké et transformations villageoises*. Paris.
- Randall, S. (1998). Un exemple sahélien : Sécheresse et déplacement à Douentza (Mali). *Espace, Populations, Sociétés*, 1, 67–82.
- Studio Tamani. (2025, janvier 15). Des milliers de réfugiés burkinabè et nigériens signalés au Mali. <https://www.studiotamani.org/185651-des-milliers-de-refugies-burkinabe-et-nigeriens-signalés-au-mali>
- Thiam, A. (2017). *Centre du Mali : Enjeux et dangers d'une crise négligée*. Genève : Centre Humanitaire pour le Dialogue.
- Touré, J. (2023). *Mali : Une transition dans l'impasse* (Thèse de doctorat). Université Jean-Moulin Lyon 3, Lyon.
- Touré, S. (2023). *Les déterminants politiques et institutionnels de la crise de 2012 au Mali* (Thèse de doctorat). Normandie Université.
- UNHCR. (2024). *Rapport sur les tendances mondiales 2024*. <https://www.unhcr.org/fr/tendances-mondiales>

Migration du Burkina Faso vers l'Europe dans un contexte de crise sécuritaire

Gabriel Sangli
Bakary Ouattara
Komi Ameko Azianu
Université Joseph Ki-Zerbo Ouagadougou (Burkina Faso)
gsangli@issp.bf ; bouattara@issp.bf ; akazianu@issp.bf

1. Introduction

La migration, par son caractère multidimensionnel, est un phénomène assez complexe qui alimente toujours l'actualité nationale et internationale. Ces dernières décennies ont connu un tournant préoccupant des migrations internes et internationales. En 2020, McAuliffe et Triandafyllidou (2021) estimaient à environ 21 millions le nombre d'Africains vivant dans un autre pays d'Afrique que leur pays d'origine, dans le même temps, en 2020 toujours, sous le couvert de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), McAuliffe et Oucho (2024) évaluaient les migrants internationaux à 281 millions (dont 135 millions de femmes contre 146 millions d'hommes), soit 3,6% de la population mondiale. La plupart des migrants africains vivant en dehors de l'Afrique résidaient en Europe (11 millions), en Asie (près de 5 millions) et en Amérique du Nord (environ 3 millions) (McAuliffe & Oucho, 2024). C'est dans cette dynamique que les mêmes auteurs précisent que certains émigrés africains utilisent la route atlantique ouest-africaine comme chemin d'accès en Europe. En 2022, plus de 29 000 ressortissants d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale sont arrivés par ce canal à destination de l'Italie (58%), de l'Espagne (17%), de Chypre et Malte (21%) et de la Grèce (4%) (McAuliffe & Oucho, op.cit.). Cela témoigne de l'intensité du phénomène migratoire.

L'ampleur de ce phénomène séculaire résulte de l'interaction de divers facteurs sociaux, économiques, environnementaux, politiques, sanitaires et intellectuels (Kouyaté, 2021). L'analyse diachronique de l'émigration des peuples africains vers l'Europe révèle que celle-ci est motivée principalement par des facteurs économiques (Tapsoba & Dabiré, 2022) et la quête d'un mieux-être. Cependant, force est de constater que la tendance actuelle évoque un déplacement de migrants provenant des régions fragiles, où les crises sécuritaires, les conflits armés et autres formes de catastrophes naturelles aggravent considérablement la situation déjà délétère des populations. Cet état des faits, est

perceptible dans les résultats de Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC, 2024), dans lesquels 46,9 millions de personnes sont déplacées dans le monde, à cause des catastrophes (26,4 millions) puis des conflits et des violences (20,5 millions). Parmi les régions touchées par cette problématique figure le sahel et plus particulièrement le Burkina Faso.

Le Burkina Faso, pays enclavé d'Afrique de l'Ouest, a longtemps été perçu comme un havre de paix caractérisé par une relative stabilité politique et une société multiculturelle et solidaire. Cependant, depuis 2015, le pays est confronté à une détérioration de sa situation sécuritaire notamment par une violence terroriste. Dans le contexte des conflits contemporains, en plus des crises sociopolitiques (Degorce & Palé, 2018), l'extrémisme violent matérialisé par le terrorisme, les attaques djihadistes et les conflits intercommunautaires, a engendré une dégradation des conditions de vie pour un grand nombre de populations, notamment dans plusieurs régions comme le Sahel, le Nord et l'Est du pays (Tengueri et al. 2022 ; Degorce & Palé, 2019). Cette situation a causé un déplacement massif de la population, à la fois à l'intérieur du Burkina Faso et au-delà des frontières (Sogodogo, 2022), l'Europe y compris.

Dans ce contexte, la migration des Burkinabè vers l'Europe va désormais s'inscrire dans une dynamique plus large, où la crise sécuritaire est comptée comme l'un des facteurs déterminants des flux migratoires. De ce fait, selon Lalou (1996) la recherche de sécurité, de meilleures opportunités économiques et le désir de reconstruire une vie stable sont autant de facteurs qui motivent ces migrations. Autrement dit, les migrants sont amins par un « désir d'aller se chercher » (Sangli et Ouattara, 2023), c'est-à-dire « se chercher soi-même » dans le sens de se mettre abri ou aller explorer de nouveaux horizons dans le but d'améliorer ses conditions de vie (Degorce & Palé, 2019). Bref, ils sont à la recherche d'un travail rémunéré (Piché & Cordell, 2015). Quant aux caractéristiques socioéconomiques des migrants burkinabè vers des destinations internationales, Piché & Cordell (2015) précisent que cela est une affaire de jeunes hommes de la vingtaine d'âge durant la première moitié du XX^e siècle. À cela, Tapsoba et al. (2022) ajoutent qu'au regard des coûts socio-économiques et sécuritaire qui accompagnent la migration, les plus vulnérables manquent de ressources financières pour leur migration. En d'autres termes, il est plus facile pour les riches de migrer. Cette dernière tendance qui s'observe de plus en plus se fonde sur la mobilisation des ressources des ménages voire l'endettement pour un projet de migration sans une garantie de succès (Sangli et Ouattara, 2023 ; 2024). Les itinéraires migratoires empruntés sont souvent caractérisés par une certaine dangerosité du fait des conditions géopolitiques défavorables et de la vulnérabilité de certains migrants face à des politiques migratoires européennes de plus en plus restrictives (McAuliffe & Oucho, 2024). Les destinations au-delà des frontières privilégiées par les émigrés burkinabè étaient entre autres la Côte

d'Ivoire, le Ghana, le Gabon, la Guinée équatoriale, l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique et les pays du Golfe persique (Dabiré, 2016). De nos jours, ces destinations s'étendent davantage en Afrique, en Europe, en Amérique et en Asie. Particulièrement, en direction de l'Europe où l'Italie, la France et l'Espagne sont les pays qui attirent plus les Burkinabè (Institut National de la Statistique et de la Démographie, INSD, 2022).

Les migrants originaires du Burkina Faso, à l'instar de nombreux autres ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne, sont confrontés à des risques multiples tout au long de leur trajet migratoire. Ces risques s'étendent à la traite des êtres humains qui se manifeste par, l'exploitation par les réseaux de passeurs, la violence exercée par des groupes armés, en passant par les dangers inhérents à la traversée du désert et de la mer Méditerranée (McAuliffe & Oucho, 2024).

Les politiques migratoires européennes, confrontées à des flux migratoires en constante augmentation, se sont complexifiées et rendues plus controversées. D'une part, les nations européennes font souvent preuve de réticence à l'idée d'accueillir un nombre plus élevé de migrants, arguant des préoccupations sécuritaires, économiques et sociales. D'autre part, des accords bilatéraux et multilatéraux sont mis en œuvre, souvent en collaboration avec les pays d'origine, dans une tentative de limiter les départs. Ces accords sont entre autres les mesures telles que les retours forcés ou les solutions de gestion de flux. Ce fut le cas de « l'Approche globale de l'Union Européenne de 2005 sur la question des migrations : priorités d'action centrées sur l'Afrique et Méditerranée ». Cette approche a pour but la mise en place de mesures visant à réduire les flux migratoires, clandestins, la perte en vie humaines et assurer un retour sécurisé des immigrants illégaux. Cela se fait en partenariat entre pays d'origine, de transit et d'accueil (Conseil Européen, 2005 ; Kabbanji, 2011). A la suite de cette approche, s'en sont suivi des conférences ministérielles en 2006 sur la déclaration adoptée lors de la Conférence ministérielle « Partenariat euro-africain pour la migration et le développement » à Rabat du 10 au 11 juillet et à Tripoli du 22 au 23 novembre (Conférence ministérielle, 2006a, 2006b). L'objet des conférences était le partage des conclusions du partenariat euro-africain dont la quintessence est l'organisation et la gestion des migrations en lien avec le développement. En 2008, une autre Conférence ministérielle s'est tenue à Paris le 25 novembre pour la concrétisation des mesures adoptées à travers un programme de coopération triennal 2009-2011 qui précise les axes d'intervention (Conférence ministérielle, 2008).

Il apparaît que la migration des Burkinabè vers l'Europe est fonction de la politique migratoire de l'Union Européenne et de la stigmatisation du migrant en Europe d'une part, et de l'autre, de la politique migratoire au Burkina Faso. La migration qu'elle soit régulière ou irrégulière, le migrant qu'il soit qualifié ou

non, induisent à la constitution d'une diaspora burkinabè en Europe qui participe au développement du Burkina Faso. Ceci est la face visible fortement appréciée par les différents bénéficiaires, demandeurs implicite ou explicite, institutionnel ou individuel. Les déterminants et les profils des migrants montrent que l'attrait pour les Burkinabè qualifiés par l'Europe et les opportunités d'emploi des non qualifiés dans des secteurs non pourvu par les européens contribuent tous à la dynamique de la migration. Les causes profondes sont parfois à rechercher dans les politiques de développement des pays africains issus de la colonisation comme le Burkina Faso ou les accords et l'influence du tuteur colonial initial n'offre pas d'opportunité de développement de manière consciente ou non à travers des accords inter Etat ou à travers des institutions privées. *In fine*, la masse diasporique constituée par les Burkinabè de l'extérieur a un fort impact sur le vécu de leur communauté d'origine restée en Afrique. Le phénomène étant ancien, au fil du temps il est impacté par les éléments de contexte (socio-économique, changement climatique, politique, crise sécuritaire, mal développement, crises sanitaires, etc.) par le prisme duquel il faut indéniablement scruter les préoccupations du moment pour des perspectives à venir.

C'est sous cet angle qu'il importe d'explorer la migration du Burkina Faso vers l'Europe. L'objet de ce travail est d'analyser la complexité des mouvements migratoires du Burkina Faso vers l'Europe, en s'inscrivant dans le contexte plus large de la crise sécuritaire qui secoue le pays.

2. *Méthodologie*

La démarche méthodologique utilisée relève de la revue de littérature et de l'exploitation de nombreuses sources de données secondaires au regard de l'émiettement/ diversité des lieux/ sources de collecte. Il s'agit principalement des rapports des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2019 contenu dans le volume 1 de l'analyse des données (INSD, 2022) ainsi que le volume des tableaux statistiques (INSD, 2023) qui ont servi à la production d'indicateurs dérivés grâce aux calculs effectués par nos soins. Le RGPH est donc l'opération qui permet de rendre compte de l'état de la migration au Burkina Faso dans la période récente. Toutefois, les émigrations sont difficiles à enregistrer de manière exhaustive. Par ailleurs, nombre de questions ne trouvent pas de réponses à propos des migrants afin de savoir comment les caractériser et documenter conséquemment leur migration. Des statistiques fiables fournies par les pays d'accueil sont une alternative mais qui se met difficilement en place. Le RGPH de 2019 permet de collecter des données statistiques sur les populations, les habitations et les migrations pendant la période 2014-2019 et aussi en cours des douze derniers mois ayant précédé le recensement. L'autre source de données afférente à la migration entre le Burkina Faso et l'Europe est celle de l'OIM (2022).

Les limites dans cet exercice sont la non-disponibilité d'un sous-fichier des données primaires d'une part, et de l'autre, au regard des faibles statistiques migratoires internationales surtout en direction de l'Europe. Par conséquent, l'analyse est essentiellement descriptive.

3. Résultats et discussion

Il va s'agir de faire l'état de la situation sociopolitique et sécuritaire, de la migration internationale ainsi que des pays de destination. Une attention est accordée aux transferts de fonds et au regard critique de la situation sécuritaire instable en lien avec la migration internationale.

3.1. État de la situation sociopolitique et sécuritaire au Burkina Faso depuis 2014

L'année 2014 a marqué un tournant décisif dans le contexte sociopolitique du Burkina Faso. En effet, ladite année marque la fin de 27 années de règne du régime de Blaise Compaoré par une insurrection populaire en fin octobre 2014 (Degorce & Palé, 2018 ; Hagberg et al., 2019 ; Tarnagda & Nebié, 2023). Cette situation a conduit à une transition dirigée par Michel Kafando avec une mission principale qui est l'organisation des élections dans un délai d'un an. Une période transitoire aussi parsemée par les prémisses de la présence terroristes et des troubles internes dont la plus marquante fut le coup d'État manqué du 16 septembre 2015 (Hagberg et al., 2019 ; Saidou, 2020). Malgré ces tentatives de renversement du pouvoir, la mission première de la transition qui était l'organisation des élections est effectuée avec succès le 29 novembre 2015. Ainsi, est élu Roch Marc Christian Kaboré pour un mandat de cinq (05) ans.

Le règne de ce nouveau président débute avec la montée progressive des attaques terroristes. En effet, localisées d'abord au Nord du pays, elles se sont progressivement étendues les régions du Sahel, de l'Est et de l'Ouest (Tengueri et al. 2022 ; IDMC, 20024). Les attaques terroristes atteignent finalement Ouagadougou le 15 janvier 2016 et les cibles furent l'hôtel Splendid, le restaurant Cappuccino et le bar Taxi Brousse. Cette attaque terroriste d'envergure ayant causé la mort de 30 personnes de diverses nationalités ne sera pas la seule au cœur de la capitale. Cette ville va être touchée de nouveau à deux reprises (en août 2017 et le 2 mars 2018). La dernière a visé l'État-major des Armées et l'Ambassade de France (Hagberg et al., 2019 ; Tarnagda & Nebié, 2023). C'est dans cette dynamique que les attaques terroristes vont se multiplier à travers la majeure partie du pays (Diallo, 2022) et entraîner de nombreux de déplacés internes de façon de plus en plus massive (IDMC, 2024).

Face à une incapacité du pouvoir politique à trouver solution à cette crise sécuritaire, deux coups d'État se succèdent en 2022. En premier lieu celui de

Lieutenant-colonel Paul Henri Sandaogo Damiba en janvier 2022 justifié par la dégradation de la situation sécuritaire et en deuxième lieu celui du Capitaine Ibrahim Traoré survenu en septembre de la même année justifié par une absence de résultats vis-à-vis de la situation sécuritaire dégradante.

Bien qu'il ait eu ces changements à la tête de l'État dans le but d'endiguer cette gangrène terroriste, la situation reste critique causant toujours des déplacements forcés à l'interne comme à l'externe. C'est ainsi qu'en termes de statistiques le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) a recensé à la date du 31 mars 2023 environ 2 062 534 personnes déplacées internes (PDI)¹. Cependant à la date 31 août 2023² à la faveur de la reconquête du territoire, le gouvernement annonçait le retour 191 937 PDI dans leurs localités d'origine.

Au regard de ces chiffres, l'on observe les déplacements à l'interne liées à cette insécurité persistante. L'on s'interroge cependant sur la migration internationale au Burkina Faso, plus spécifiquement vers l'Europe.

Le contexte politico-sécuritaire crée une guerre de communication sur les chiffres. Le contrôle sur les statistiques récoltées et communiquées devient un enjeu déterminant. Le suivi de la migration internationale vers l'Europe devient de moindre intérêt. Les préoccupations du moment décentrent ainsi l'intérêt pour les migrations internationales en faveur du phénomène des personnes déplacées internes (PDI) et des réfugiés.

3.2. État de la migration internationale au Burkina Faso

Les statistiques disponibles, issues du RGPH de 2019, illustrent que, sur un total de statut migratoire clairement exprimé (18 171 751 résidents), les migrants sont au nombre de 3 494 722 (19,2%) dont 2 435 385 migrants internes (13,4%) et 1 059 337 migrants internationaux (5,8%). Les hommes (7%) sont plus nombreux dans les migrations internationales que les femmes (4,7%). À l'inverse, les femmes (14,7%) sont en proportion plus importante que les hommes (12%) dans la migration interne.

Les immigrés internationaux durée de vie dans la période 2014-2019, sont au nombre de 390 251 personnes soit 2,1% de la population résidente. Dans la même période, suivant le statut de la résidence, les immigrés internationaux sont au nombre de 300 906 personnes qui sont entrées au Burkina Faso tandis que 284 463 personnes sont des émigrés internationaux, on en déduit un solde positif de 16 443. L'émigration est plus une affaire d'hommes (85%) que de femmes.

¹ https://faso7.com/2023/05/13/burkina-faso-2-062-534-personnes-deplacees-internes-recensees-au-31-mars-2023/#google_vignette

² <https://www.aib.media/burkina-pres-de-192-mille-pdi-de-retour-chez-eux/>

Toujours dans la période 2014-2019, l'essentiel des émigrés internationaux (96,3%) ont pour destination l'Afrique. Les pays limitrophes à eux seuls en accueillent 86,8% tandis que l'Europe représente seulement 2,3%.

Tableau 1: Répartition des pays et région de destination des migrants internationaux du Burkina Faso dans la période 2014-2019

Destination	Effectif			Pourcentage en colonne		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Pays limitrophes	207 885	38 835	246 720	86	91,2	86,8
Afrique	233 418	40 188	273 606	96,7	94,2	96,3
États-Unis	157	587	744	0,6	1,4	0,8
Amérique	757	929	1 686	0,8	2,2	1,1
France	1 186	625	1 811	0,5	1,5	0,6
Europe	5 312	1 228	6 540	2,2	2,9	2,3
Pays d'Asie	967	222	1 189	0,4	0,5	0,4
Pays d'Océanie	25	4	29	0	0	0
Ensemble	241 892	42 571	284 463	-	-	-

Source : *Données du RGPH 2019, (INSD, 2022)*

Dans la période couvrant la migration internationale récente des 12 derniers mois précédents le RGPH de 2019, on dénombre 79 191 émigrés pour un nombre de 45 517 immigrés soit un solde négatif de -33 674 personnes. L'Afrique est la principale destination (96,6%) pour les migrants burkinabè plus particulièrement les pays limitrophes (85,9%). Viennent ensuite l'Europe (2,2%), les pays d'Amérique (0,8%), les pays d'Asie (0,4%) enfin les pays d'Océanie (0,02%).

Par ailleurs, le Burkina Faso abrite 40 401 personnes de nationalité étrangère résidentes (0,2%), constituées pour l'essentiel des ressortissants des pays voisins (80,6%), dominé par les togolais (25,7%) suivis des Maliens (16,5%), des Ivoiriens (14,9%), des Béninois (10,5%) et des Nigériens (9,3%). De la France ils ne sont que 494 soit 1,2%.

Tableau 2: Répartition selon la destination de la migration internationale récente (12 derniers mois précédant le recensement)

Destination	Effectif	Pourcentage
Pays limitrophes	67 992	85,9
Côte d'Ivoire	48 347	61,1
Pays d'Afrique en général	76 502	96,6
France	498	0,6
Italie	821	1,0
Pays d'Europe	1 708	2,2
Etats-Unis	387	0,5
Pays d'Amérique	634	0,8
Pays d'Asie	334	0,4
Pays d'Océanie	13	0,0

Source : Données du RGPH, 2019 (INSD, 2022)

Cette migration récente est aussi influencée par la détérioration de la situation sécuritaire depuis 2015 qui reste aujourd'hui un facteur déterminant du phénomène migratoire au Burkina Faso. L'on est en droit de se demander quelle est la part/ l'influence de la situation sécuritaire sur la migration burkinabè. Le solde migratoire négatif de -33 674 personnes en 2019 traduit-il l'ampleur des départs ? Ce constat est perceptible dans les travaux de Sogodogo (2022) et de Internal Displacement Monitoring Centre (2024) qui révèlent l'ampleur des déplacements liés aux violences armées dans les pays du Sahel. De ce fait, la migration serait perçue par les concernés comme une stratégie de résilience.

3.3. Principaux pays de destination des émigrés internationaux récents

Au cours de l'année 2019, 79 191 personnes ont quitté le Burkina Faso pour aller résider ailleurs. Par ordre d'importance l'émigration internationale des Burkinabè se fait intracontinentale principalement dans 96,6% des cas et particulièrement vers les pays voisins (85,9%). Ainsi, la Côte d'Ivoire, à elle seule, recueille 61,1% des émigrés burkinabè suivi du Mali (12,5%) et du Ghana (8,6%). Le reste du monde reçoit le peu de pourcent restant (3,3%) dont 2,1% vers l'Europe (Italie, États-Unis et France respectivement 1,1%, 0,8 % et 0,6 % des émigrants), suivi des Amériques 0,8%, puis de l'Asie 0,4%. Cet état des faits corrobore les analyses de McAuliffe et Triandafyllidou (2021) qui soulignent que malgré l'attraction de l'Europe, la grande partie des migrations africaines restent intracontinentales. Contrairement aux perceptions habituellement véhiculées par divers canaux de communication, l'Europe n'est pas la principale destination

pour les migrants burkinabé, même s'il faut reconnaître son importance symbolique pour des raisons socioéconomiques et historiques. Le choix des pays limitrophes est aussi perçu sous l'angle de la translocalité et les migrants ne se considèrent pas comme étant en migration vu que les familles sont à cheval sur deux pays avec des facilités de circulation et d'échange.

3.4. Caractéristiques socio-démographiques des émigrés internationaux

L'émigration récente, des 12 derniers mois précédant le recensement de 2019, est essentiellement composée de jeunes. Les émigrés récents connaissent une explosion entre 15 et 34 ans révolus (70,5%) correspondant ainsi à l'âge actif pour les hommes et à celui proche de l'entrée en union pour les femmes. C'est la tranche d'âge féminine des moins de 15 ans qui migre le plus parmi elles.

Le niveau d'instruction des émigrants de 3 ans et plus est faible. En effet, 59,4% des émigrants qui ont quitté le Burkina Faso au cours de la période 2014-2019 ne sont jamais allés à l'école, alors que 14,5% ont le niveau supérieur et 11,3% le niveau primaire. Selon le sexe, les hommes ont un niveau d'instruction plus élevé que les femmes.

Les populations émigrent du Burkina Faso vers d'autres destinations principalement à la recherche de travail (emploi + orpaillage) (63,7%) et pour des raisons familiales (18,1 %). Ces motifs varient de façon différentielle selon le sexe car, pour les hommes, la raison majeure est la recherche du travail, tandis que pour les femmes, le principal motif se résume aux raisons familiales (52,1 %).

Suivant le statut matrimonial, le groupe le plus mobile est celui des célibataires. En effet, ils représentent 49,6% de l'effectif total des émigrants. Il est suivi dans une moindre mesure par celui des mariés avec 47,6% des émigrants.

Dans leur processus migratoire, 205 824 émigrants soit 72,4% connaissent au moins une personne dans le pays de destination avant de s'y rendre.

L'intention des populations burkinabè de migrer dans la période récente des 12 mois qui suivent le recensement de 2019 indique que 205 441 individus l'envisagent. Parmi eux, 46,7% de ceux n'ayant jamais migré projettent de le faire, suivi par ceux qui ont déjà effectué une migration internationale (35,1%). La plupart des candidats à une émigration future sont des actifs occupés (44,6%).

Parmi ceux qui ont l'intention de migrer suivant le statut matrimonial, chez les individus célibataires ou en union monogamique la proportion de ceux qui souhaitent émigrer est plus importante chez les hommes. En effet, ils sont 43,0% chez les hommes contre 37,4% chez les femmes pour les célibataires et 43,5% chez les hommes contre 39,8% chez les femmes pour ceux/celles en union

monogamique. On constate aussi que la plupart des candidats à l'émigration (49,1%) n'ont aucun niveau d'instruction et jusqu'à 81,9% ont tout au plus le niveau post primaire.

De ces données, il ressort que selon le profil sociodémographique des migrants récents, les jeunes dont l'âge varie entre 15 et 34 ans (70,5%) sont ceux qui s'adonnent plus à la migration avec une prédominance du sexe masculin à 85%. Quant à leur niveau d'instruction, il est révélé que près de 60% n'ont jamais été scolarisés. Ces caractéristiques renforcent les analyses de Piché et Cordell (2015) puis Tapsoba et al. (2022) qui soulignent que la migration est une stratégie adoptée principalement par les jeunes hommes moins dotés en capital scolaire mais avec des aspirations d'autonomie économique si l'on se réfère aux motifs de leur départ. La raison fondamentale qui justifie la migration est la recherche d'un travail, d'emploi ou d'une activité qui procure un revenu (47,6%) suivi de loin des considérations familiales (18,1%). Cela met la dimension économique au centre des motifs de départ comme l'avance Lalou (1996). L'idée de cet auteur est renchérie par les travaux de Sangli et Ouattara (2023) à travers le concept du « désir d'aller se chercher » qui fait de la migration une quête d'affranchissement personnel, d'autonomisation, de mieux être.

3.5. Migration irrégulière des Burkinabè vers l'Europe

La migration réalisée dans le cadre d'une transgression des normes établies par les politiques migratoires internationales est souvent qualifiée d'irrégulière. C'est dans ce contexte que l'OIM (2022), à travers les données enregistrées par l'Espagne, l'Italie et la Grèce sur les migrations dites irrégulières, a révélé qu'environ 3 000 Burkinabè sont arrivés hors normes dans ces trois pays susmentionnés entre 2016 et 2021. Ce nombre représente 0,3% du nombre total des arrivées au cours de cette période (Cf. Tableau 3).

Le constat est que, qui dit migration irrégulière, dit aussi risques liés au trajet ; ce qui rejoint les dangers croissants liés aux itinéraires irréguliers et clandestins révélés par les travaux de McAuliffe et Oucho (2024). L'adoption de ces trajectoires migratoires n'est qu'une illustration des contradictions entre les aspirations de migrants et les politiques européennes oscillant entre gestion adéquate et sécuritaire des flux migratoires et les partenariats de développement. C'est pourquoi les conférences euro-africaines de Rabat, Tripoli et de Paris sur la migration prônent une coopération pour une meilleure gestion des migrations internationales.

Tableau 3: Le nombre d'arrivées des émigrés burkinabè en Europe de façon irrégulière de 2016 à 2021

Année	ESPAGNE	ITALIE	GRÈCE			
	Burkinabè	Total des arrivées	Burkinabè	Total des arrivées	Burkinabè	Total des arrivées
2016		14 558	371	181 436		176 906
2017	350	28 707	477	119 369	90	35 052
2018	880	65 325	41	23 370	292	50 215
2019	85	32 513	86	11 471	43	71 386
2020	16	41 861	63	34 154	5	14 785
2021	95	50 945	194	67 477	7	9 026
TOTAL	1 426	233 909	1 232	437 277	437	357 370

Source : OIM (2022). Données des ministères de l'intérieur de Grèce, Italie et Espagne de 2016 à 2021)

3.6. Les transferts de fonds

En relation avec la migration, les transferts d'argent ont été enregistrés vers les ménages restés au Burkina Faso au cours des 12 derniers mois précédant le recensement de 2019 par les Burkinabè vivant à l'extérieur. Le canal par lequel le dernier transfert est reçu a été également saisi. Sur 3 504 595 ménages qui ont répondu à ces questions, 7,7 % (268 613 ménages) ont reçu au moins un transfert. Les réseaux mobiles de transfert d'argent (64,6%) constituent les principaux canaux d'envoi d'argent de l'extérieur vers le Burkina Faso. Le transfert mobile est suivi par le Mandat postal.

Il est sans ambages que des émigrations naissent des transferts de fonds en direction des pays d'origine. En effet, les raisons de départ amènent les émigrés à effectuer des transferts de fonds au profit de leur ménage d'origine. Cette idée rejoint les analyses de Piché et Cordell (2015), ainsi que de Tapsoba et Dabiré (2022) qui évoquent les transferts de fonds vers le Burkina Faso dans le contexte des migrations. Le canal d'envoi d'argent le plus utilisé de nos jours est le transfert mobile comme l'évoquent aussi Sangli et al. (2022) et Tapsoba (2024) dans leurs travaux sur les transferts de ressources financières en lien avec l'émigration des Burkinabè.

3.7. Regard critique de la migration internationale dans un contexte sécuritaire instable

La chute de Blaise Compaoré en fin d'octobre 2014, à la suite d'une insurrection populaire contre un article de la Constitution (Degorce et Palé,

2018), a plongé le Burkina Faso dans une quête perpétuelle de stabilité au plan politique et sécuritaire surtout. La détérioration du climat sécuritaire va commencer dès 2015 de façon ponctuelle par des attaques terroristes qui vont s'intensifier au fil des années (Tengueri et al., 2022). La violence terroriste, initialement signée pour cause religieuse, est devenue aveugle.

L'on pourrait dire que la situation sociopolitique et sécuritaire précaire du Burkina Faso peut nourrir chez les jeunes notamment un « désir d'aller se chercher » (Sangli & Ouattara, 2023) ; de partir à l'aventure, chercher leur voie ou encore négocier leur place (Degorce & Palé, 2019). Ainsi la migration internationale dans le contexte burkinabè pourrait s'inscrire non seulement dans un registre d'effondrement de l'ordre politique ancien, mais aussi, la montée de l'extrémisme violent marqué par des attaques terroristes. C'est un tournant dans la dynamique migratoire du Burkina Faso. Cette période apparaît comme un temps de flux migratoires qui ne sont pas qu'économique mais aussi fortement liés à la quête de sécurité, même si l'économie et la sécurité cheminent ensemble.

Les statistiques sur la migration entre le Burkina Faso et l'Union européenne disponibles ou accessibles, ne permettent pas de percevoir l'impact du contexte sécuritaire du Burkina Faso sur la migration. L'on est toutefois en droit d'y penser car la coloration du Burkina Faso en rouge³ est prise très au sérieux par le monde occidental qui déconseille à des degrés divers la destination Burkina Faso entraînant ainsi un impact économique et politique sur la mobilité entre le Burkina Faso et l'Union européenne. La politique intérieure amorcée depuis l'avènement militaire en 2022 a entraîné également un départ en migration d'anciens cadres politiques sans que cela ne soit aussi important par le nombre en direction de l'Europe.

Ainsi, la destination France a été fortement impactée pour des raisons politiques de changement de régime politique au Burkina Faso. Ainsi, une décision unilatérale a été prise par la France de restreindre les mobilités avec certaines catégories d'acteurs au Burkina Faso depuis août 2023⁴. Ce filtrage associé aux restrictions, réduit considérablement les migrations régulières vers l'Europe et surtout celle irrégulière grâce au dispositif européen prépositionné sur le continent africain et en mer afin d'éviter l'accès au continent européen. Il n'est pas à ignorer que l'Europe dans sa prise de position prend également en compte la situation sécuritaire et sociale sur son propre sol (lutte contre

³ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/burkina-faso/#securite>

⁴ <https://www.24heures.bf/burkina-faso-la-france-suspend-la-delivrance-de-visas/#:~:text=L%2F%80%99ambassade%20de%20France%20a%20suspendu%20la%20d%C3%A9livrance%20de,la%20%C2%AB%20situation%20s%C3%A9curitaire%20d%C3%A9gradante%20%C2%BB%20au%20Burkina>

l'extrémisme violent, les crises sociales, le rapatriement de migrants sans papiers et irréguliers). Au regard des contraintes, la migration des Burkinabè s'oriente vers d'autres horizons en Afrique, en Asie, au Moyen orient et aux Etats-Unis plus qu'en Europe, même si la politique migratoire vers les Amériques est rendue de plus en plus caduc depuis les périodes récentes par la présidence américaine de Donald Trump.

Le nouvel élan de la politique intérieure au Burkina Faso donne depuis 2023 un nouvel élan de confiance à la diaspora burkinabè à l'étranger qui se manifeste de façon conséquente pour le développement du Burkina Faso. Les autorités nationales à leur endroit leur sont également reconnaissance et le climat des affaires leur offre un espace de participation plus active au développement en offrant plus d'opportunité que par le passé et de manière bien plus transparente. Ceci ouvre également plus d'intérêt pour l'étude des diasporas en tant qu'entité dont l'identité a gagné en crédibilité et que les autorités valorisent au mieux. La mesure très récente de non-extradition de burkinabè est assez illustrative. La cause burkinabè a ainsi été si bien entendu que l'Afrique et le monde noir s'est solidarisé autour des autorités du Burkina Faso et de son idéal de développement pour la valorisation et l'affirmation de l'homme noir en général dans une manifestation d'envergure internationale le 05 mai 2025. C'est aussi cela qui incite des mobilités vers le Burkina Faso, la reconquête du territoire national aidant. Le processus d'organisation et de comptabilité des Burkinabè et leur flux est tel que le suivi permettra sur un terme moyen à long de mieux cerner la migration entre le Burkina Faso et toutes les autres parties et pays du monde. Par ailleurs, la politique de développement du moment incite, capacité et offre des opportunités d'emploi aux jeunes au Burkina Faso dans plusieurs secteurs d'activités au-delà de la défense du territoire national absorbant de façon implicite, les flots éventuels de migration suscités par les politiques antérieures. La part de la migration déjà faible à l'origine, va continuer de se restreindre et les motifs également vont de plus en plus changer de nature pour devenir des choix de destination pour affaire plutôt que de recherche d'un travail. Ceci sera encouragé par la saturation manifestée par la multiplicité des crises sociales observées en Europe. Naturellement, l'Europe aura toujours un grand besoin de ressource humaine venu d'Afrique du fait de la dynamique et de la jeunesse de la population africaine alors que celle de l'Europe vit tout le contraire.

D'un point de vue perspectif, la quête d'une meilleure maîtrise de la démographie burkinabè de l'intérieur et de l'extérieur offrira plus de matériaux pour l'étude de la migration burkinabè. Cet engagement volontaire des autorités politiques burkinabè qui valorise tant le Burkinabè, incite à l'extérieur à s'identifier et à s'organiser au mieux en vue de bénéficier du label Burkina Faso et surtout le mérite. La stratégie nationale de la migration (SNMig) adopté en 2017 (DGEP, 2017) pour une période couverte de 2016-2025 est une initiative

qui vise à protéger et à mieux gérer la migration burkinabè afin de mieux la prendre en compte dans la politique de développement national. Les signes sont déjà perceptibles de la volonté de mettre en place un observatoire de la migration d'une part et de l'autre une plateforme d'identification/ enregistrement des compétences de la diaspora résident à l'extérieur.

Si le contexte sécuritaire inspire légitimement le départ de sa localité d'origine, cela n'implique pas forcément une migration internationale encore moins une migration vers l'Europe du point de vue projection et ambition personnelle à cela s'ajoute les conditions du départ pour des personnes démunies de tout document administratif ou d'identité.

4. Conclusion

La migration constitue un phénomène social structurant au Burkina Faso, dont ces dernières années, l'ampleur s'est accrue à la faveur de la dégradation du contexte sociopolitique et sécuritaire. Cet article vise à analyser la complexité des dynamiques migratoires du pays vers l'Europe, en les replaçant dans un cadre d'interprétation ancré dans la crise multidimensionnelle que traverse le territoire national.

Les rapports du recensement général de la population et de l'habitat de 2019 indiquent que 5,8 % de la population résidente a connu au moins une expérience de migration internationale, majoritairement orientée vers les pays africains (96,6 %), surtout dans les pays voisins (85,9%) et caractérisée par une forte présence masculine. L'Europe, bien qu'accueillant seulement 2,1 % des migrants burkinabè, se positionne comme la seconde destination continentale, notamment à travers les pôles migratoires que constituent l'Italie, la France et l'Espagne. Par ailleurs, la migration irrégulière vers l'Europe, bien que marginale en volume, elle implique environ 3000 individus entre 2016 et 2021 en Espagne, Italie et en Grèce, selon les données de l'Organisation Internationale pour les Migrations. Cela témoigne d'une migration de détresse, en partie motivée par l'intensification de l'insécurité sur le territoire national.

En parallèle, les transferts de fonds issus de ces mouvements migratoires apparaissent comme un vecteur majeur de soutien économique pour les ménages, renforçant le rôle stratégique de la diaspora dans le développement du pays.

Bien qu'il demeure méthodologiquement hasardeux d'établir un lien de causalité direct entre insécurité et migration vers l'Europe, ce travail éclaire les contours d'un processus migratoire de plus en plus influencé par la fragilité de la situation sécuritaire. Il souligne la nécessité d'une meilleure articulation entre données démographiques nationales et dynamiques migratoires externes afin de

documenter, avec davantage de précision, les répercussions socioéconomiques des mobilités contemporaines. À ce titre, une meilleure connaissance de la démographie burkinabè à l'extérieur du pays représente un levier indispensable pour orienter les politiques migratoires et de développement à venir.

Par cet article, tout l'intérêt est affirmé de disposer de données fines sur la migration et les migrants internationaux en dehors de l'Afrique, afin de mieux connaître les profils et comprendre pour expliquer la migration internationale des Burkinabè selon la direction de leur mouvement.

Bibliographie

- Conférence ministérielle. (2006a). *Déclaration adoptée lors de la Conférence ministérielle « Partenariat euro-africain pour la migration et le développement »*, Rabat, 10–11 juillet.
- Conférence ministérielle. (2006b). *Déclaration adoptée lors de la Conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement*, Tripoli, 22–23 novembre.
- Conférence ministérielle. (2008). *Programme de coopération triennal 2009–2011 : Deuxième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement*, Paris, 25 novembre.
- Conseil européen. (2005). *Approche globale sur la question des migrations : Priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée*, Bruxelles, 15–16 décembre.
- Dabiré, B. H. (2016). *Migration au Burkina Faso : Profil migratoire*. Rapport de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).
- Degorce, A., & Palé, A. (2018). Performativité des chansons du Balai citoyen dans l'insurrection d'octobre 2014 au Burkina Faso. *Cahiers d'études africaines*, 229, 127–153.
- Degorce, A., & Palé, A. (2019). Partir à l'aventure, chercher sa voie, négocier sa place. In S. Bredeloup, A. Degorce, & A. Palé (Dirs.), *Se chercher en migration : Expériences burkinabè* (pp. 11–21). Paris : L'Harmattan.
- Diallo, O. (2022). Crise sécuritaire, mobilité forcée et stratégie de survie et de résilience des femmes déplacées internes de la commune de Kaya, Burkina Faso. Université Joseph Ki-Zerbo. <https://www.revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2022/08/DIALLOO-Ousmane.pdf>
- Direction Générale de l'Économie et de la Planification (DGEP). (2017). *Stratégie nationale de la migration 2016–2025*. Ouagadougou : DGEP.

- Hagberg, S., Kibora, L. O., Barry, S., Cissao, Y., Gnessi, S., Kaboré, A., Koné, B., & Zongo, M. (2019). *Sécurité par le bas : Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*. Uppsala University. <http://urn.kb.se/resolve?urn=urn:nbn:se:uu:diva-396643>
- Institut National de la Statistique et de la Démographie. (2022). *5e Recensement Général de la Population et de l'Habitat : Résultats, Volume 1*. Ouagadougou.
- Institut National de la Statistique et de la Démographie. (2023). *5e Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Burkina Faso : Volume des tableaux statistiques*. Ouagadougou.
- Kabbanji, L. (2011). Vers une reconfiguration de l'agenda politique migratoire en Afrique de l'Ouest. *Études internationales*, 42(1), 47–71.
- Kouyaté, O. (2021). Migrations transfrontalières féminines en Afrique subsaharienne : Cas des femmes commerçantes de Côte d'Ivoire, Mali, Burkina Faso, Ghana, Togo, Bénin et Nigéria. *Akofena*, spécial 7(2), 189–198.
- Lalou, R. (1996). Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise. In J. Coussy & J. Vallin (Dirs.), *Crise et population en Afrique : Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques* (pp. 346–373). Les Études du Ceped, n°13.
- McAuliffe, M., & Oucho, L. A. (Dirs.). (2024). *État de la migration dans le monde 2024*. Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Genève. <https://publications.iom.int/system/files/pdf/pub2023-047-l-wmr2024-ch1-en.pdf>
- McAuliffe, M., & Triandafyllidou, A. (Eds.). (2021). *World Migration Report 2022*. International Organization for Migration (IOM). Geneva.
- Organisation Internationale pour les Migrations & Matrice de suivi des déplacements. (2022). *Mobilités au Burkina Faso : Cartographie des mobilités sur le territoire burkinabè*. Ouagadougou : OIM. <https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd11461/files/reports/Mobilites%20Burkina%20Faso%20Jan-Dec-2021-ST-SK-AS-AL-TS-SK.pdf>
- Piché, V., & Cordell, D. C. (2015). *Entre le mil et le franc : Un siècle de migrations circulaires en Afrique de l'Ouest. Le cas du Burkina Faso*. PUQ.
- Saidou, A. K. (2020). L'après-Compaoré au « concret » : Transition politique et réformes des politiques de sécurité au Burkina Faso. *Politique et Sociétés*, 39(2), 81–110. <https://doi.org/10.7202/1070040ar>

- Sangli, G., & Ouattara, B. (2024). La migration des enfants à partir du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire. In B. H. Dabiré & A. S. Kando (Éds.), *Migration Sud/Sud Burkina Faso – Côte d'Ivoire* (pp. 51–88). Ouagadougou : Presse Universitaire.
- Sangli, G., & Ouattara, B. (2023). Du désir d'« aller se chercher » à un probable trafic d'enfants : Le rôle implicite des parents dans le corridor Burkina Faso-Côte d'Ivoire. *Revue Sénégalaise de Sociologie*, (16), 59–83.
- Sangli, G., Ouattara, B., Ouédraogo, S., Dabiré, B. H., & Azianu, K. A. (2022). Être left behind : Les prémisses d'une translocalité pour les émigrés dans le corridor Burkina Faso-Côte d'Ivoire. *Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS)*, 7, 140–157.
- Sogodogo, A. (2022). Terrorisme et migration au Sahel. In I. M. Mamane Sani, R. M. Verdugo Matés, & R. C. Lois González (Dir.), *Les migrations subsahariennes : Un aperçu de l'Afrique de l'Ouest et de la Galice*. Universidade de Santiago de Compostela, Grupo de Análise Territorial (ANTE).
- Tapsoba, T. A. (2024). Évolution des canaux de transferts de fonds des migrants au Burkina Faso. In B. H. Dabiré & A. S. Kando (Éds.), *Migration Sud/Sud Burkina Faso – Côte d'Ivoire* (pp. 251–268). Ouagadougou : Presse Universitaire.
- Tapsoba, T. A., & Dabiré, B. H. (2022). International remittances and development in West Africa : The case of Burkina Faso. In *Migration in West Africa : IMISCOE Regional Reader* (pp. 169–188). Cham : Springer International Publishing.
- Tapsoba, T. A., Mouoboum Meda, M., Sangli, G., & Dabiré, B. H. (2022). Un panorama des inégalités liées à la migration entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. *Zanj: The Journal of Critical Global South Studies*, 5(1/2), 93–115.
- Tarnagda, B., & Niebié, B. (2023). Humour et situation sécuritaire au Burkina Faso : Les séparables et le pouvoir Damiba. *Djiboul*, 4(5), 45–60.
- Tengueri, Y., Maiga, A., & Berthé, A. (2022). Sociological fieldwork facing terrorism hurdle in the Sahel in Burkina Faso. *Akofena*, spécial 8(2), 313–326.

L'accompagnement des migrants de retour en Guinée : ressort de l'État ou chasse-gardée de l'OIM ?

Abdoulaye Wotem Somparé

Ester Botta Somparé

Université Général Lansana Conté de Sonfonya (Guinée)

awsompare@gmail.com ; ester.botta@yahoo.it

1. Introduction

Entre janvier 2017 et septembre 2022, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a facilité le retour de 29 410 Guinéens, faisant de la Guinée le premier pays de retour en Afrique subsaharienne (Dougouno, 2024). Quel accueil leur réserve l'Etat guinéen ? Pour répondre à la question soulevée dans le titre de ce chapitre, il nous semble nécessaire de réfléchir avant tout sur la manière dont l'Etat guinéen se positionne face à la migration, pour comprendre ensuite comment l'absence d'une politique migratoire clairement explicitée influence les trajectoires des migrants de retour.

L'objectif de ce chapitre est donc de saisir tout d'abord la dynamique de la politique migratoire en Guinée, qui s'est transformée au fil des différents régimes politiques : si la première République, socialiste et nationaliste, a imposé de nombreuses restrictions à la sortie des citoyens vers l'étranger, la deuxième République, caractérisée par un régime militaire et libéral plus ouvert au monde occidental, a permis une plus grande liberté de mouvement. De nos jours, depuis la démocratisation inaugurée par le Président Alpha Condé, puis le retour à un régime militaire de transition, la politique migratoire de l'Etat guinéen est fortement influencée par l'agenda international, notamment à travers le rôle de l'OIM. Un rappel historique est nécessaire pour comprendre comment les politiques migratoires guinéennes ont été influencées par la nature des différents régimes politiques, ainsi que par des conjonctures extérieures, telles que la fin de la guerre froide, l'ouverture de la frontière libyenne et la mondialisation. Pendant ces décennies, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, la migration et les migrants se sont aussi transformés. On est passé, comme on le verra, d'une migration des élites intellectuelles et politiques pour des raisons liées aux études et à la formation des cadres supérieurs, à une mobilité encadrée par les familles et les communautés jusqu'à arriver, de nos jours, à une migration individualisée qui touche aussi des groupes sociaux auparavant peu mobiles. Cela s'est fait dans un contexte où les migrants guinéens sont devenus de plus en plus nombreux,

alors que les mesures restrictives des pays d'accueil rendent l'aspiration très répandue à migrer légalement particulièrement difficile, voire impossible à réaliser. Les trajectoires des migrants de retour que nous allons analyser dans cet article sont justement caractérisées par l'impossibilité de franchir les portes de la « forteresse Europe » et par la contrainte du retour forcé. En même temps, les inégalités se creusent : comme le montre A.C. Wagner (2020), à l'époque de la mondialisation, les élites continuent d'accéder facilement à la mobilité. Un exemple est représenté par les enseignants-chercheurs, qui se forment dans les universités étrangères et ont la possibilité de s'insérer par la suite dans des réseaux internationaux de recherche. Pour les autres migrants de retour, qui partent clandestinement et reviennent contre leur volonté, le retour est marqué par le stigmate de l'échec. C'est souvent dans cette phase de la trajectoire des migrants que ceux-ci entrent en contact avec des organisations telles que l'OIM et parfois avec les institutions étatiques, chargées d'organiser leur rapatriement et leur réintégration. Dans cet article nous cherchons ainsi à comprendre comment le processus de réinsertion se déroule dans un contexte d'interaction entre l'OIM, l'Etat et les migrants, dont certains ne bénéficient pas d'accompagnement, alors que d'autres participent à des projets de l'OIM.

La réflexion sur les migrants de retour s'appuie sur une étude scientifique financée par le SNIS (Swiss Network for International Studies) et pilotée par l'Université de Fribourg. Dans le cadre de cette recherche, nous avons effectué des enquêtes entre 2021 et 2023, dans une période où la Guinée a été l'un des pays de l'Afrique occidentale qui a enregistré le plus de départs irréguliers vers l'Europe ou l'Afrique du Nord. Ce texte reprend et développe des points déjà exposés dans la note d'orientation « Retour et réintégration en Guinée » (Botta, Somparé, Odermatt 2023). Pendant ces recherches, nous avons suivi le processus de réintégration des retourné(e)s guinéens. La recherche a été menée dans deux régions différentes, à l'intérieur desquelles nous avons effectué des entretiens qualitatifs avec des retourné(e)s dans des localités urbaines et rurales. En Haute Guinée, nous avons réalisé nos enquêtes dans la deuxième ville du pays, Kankan, et dans trois villages environnants. En Guinée Maritime, en raison de l'importance du phénomène migratoire dans la région de Boké, nous avons choisi la sous-préfecture de Kolaboui et trois villages environnants. Au total, nous avons interviewé 55 retournés (dont 8 femmes). Dans une approche longitudinale, 14 ont été interviewés deux fois dans un intervalle de six mois. De plus, 30 membres de familles et 6 acteurs-clés ont été interviewés, et nous avons mené 4 groupes de discussion avec des membres des communautés. Nous avons utilisé la démarche ethnographique, en privilégiant l'observation et la description et en recueillant des récits de vie, visant à saisir aussi bien les trajectoires migratoires, celles du retour et de la réintégration, entre lesquelles nous avons observé une interdépendance.

2. Les politiques migratoires dans l'histoire de la Guinée

Dans les années 1960, tandis que la France tendait la main à ses anciennes colonies nouvellement indépendantes pour former leurs cadres supérieurs, elle ouvrait aussi grandement ses frontières aux ouvriers africains pour répondre à ses besoins de main-d'œuvre. Cependant la Guinée, l'unique colonie française à avoir rompu ses relations avec l'ancienne puissance coloniale, opta pour une politique nationaliste visant à empêcher la migration des jeunes vers la France et les pays occidentaux. En effet, en 1958, en prenant à contre-pieds la France et les autres pays voisins, la Guinée vota « non » au référendum du 28 septembre qui aurait marqué l'adhésion au projet de Communauté française du Général de Gaulle. La déclaration d'indépendance, le 2 octobre 1958, suscita une brutale séparation entre la nation naissante et l'ancienne métropole. (Kaké, 1987, Kaba, 2012) La Guinée s'exposa ainsi à des sanctions, voire à un sabotage de sa politique économique. Cela mettra fin également au processus de formation d'une bourgeoisie tirant ses revenus de l'agriculture commerciale, en particulier de la banane. C'est l'interdiction du commerce privé qui provoqua la migration des grands commerçants vers les pays limitrophes, en particulier le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Cela fut particulièrement évident en Guinée Maritime et dans la ville de Kankan, chef-lieu de la Haute Guinée, qui fut, jusqu'à la première guerre mondiale, l'agglomération urbaine la plus peuplée de Guinée (Goerg, 1990, p. 80). Sékou Touré alla même jusqu'à qualifier de « Satan » les commerçants de la ville qui avaient mis en œuvre des actes de sabotage et de résistance (Bertrand, 1997) et qui se déplacèrent massivement en Côte d'Ivoire. Installés à Abidjan et à Dakar, ou alors en France, les élites intellectuelles, politiques et économiques constituèrent les principaux foyers de l'opposition guinéenne à l'étranger. Certains cadres furent d'ailleurs coptés par la fonction publique de leurs pays d'accueil ou s'y engagèrent dans les professions libérales. Selon Bah et al. (1989), « une des particularités du régime de Sékou Touré est d'avoir bon gré mal gré maintenu, plus du tiers des Guinéens hors des frontières nationales ».

Au-delà de la migration des élites, dans les zones proches des frontières sénégalaises, ivoiriennes ou léonaises, la proximité géographique et culturelle, ainsi que l'interdépendance économique contribuèrent à la constitution des réseaux migratoires transfrontaliers, avec une dense circulation de personnes et de marchandises. Parmi les populations qui se déplaçaient on rencontrait, depuis l'époque coloniale, les migrants navétanes, qui se rendaient au Sénégal pour cultiver l'arachide (David, 1980), ou encore les orpailleurs et les chercheurs de diamants de la Guinée Maritime, qui se dirigeaient vers la Sierra Leone, en profitant des affinités culturelles pour s'intégrer auprès des communautés locales sosso et temné. Au Libéria, surgirent des communautés de Conianké ressortissantes de la Guinée forestière, spécialisées dans le transport et la vente

des pièces détachées, qui ne rentrèrent en Guinée qu'à l'occasion de la guerre civile éclatée en 1989. Si le régime de Sékou Touré tolérait ces déplacements transfrontaliers, au caractère saisonnier ou, en tout cas, temporaire, il appliquait néanmoins des politiques de restriction de la mobilité. Ainsi, les footballeurs, les chanteurs et les danseurs n'avaient pas le droit de quitter la Guinée, tout comme les enfants des diplomates, contraints de rester au pays natal, séparés de leurs parents, s'ils avaient dépassé l'âge de sept ans. Ces mesures restrictives étaient cependant assorties d'une politique culturelle visant à encadrer la jeunesse, à l'encourager à rester et à contribuer au développement. La Guinée s'inscrivait donc en porte à faux avec le voisin sénégalais, où le président Senghor encourageait au contraire l'ouverture au monde occidental, en octroyant des bourses pour se former en France et en privilégiant l'enseignement des langues étrangères. Par contre, en raison de l'orientation socialiste du gouvernement de Sékou Touré, certains étudiants guinéens bénéficièrent de bourses pour se rendre dans les pays de l'Europe orientale, ou à Cuba. Jusqu'à présent, on retrouve en Guinée des associations des étudiants originaires de ces pays, qui ont vécu ensemble l'expérience de la migration pour études et qui se réunissent à l'occasion des fêtes nationales de leurs pays d'accueil.

La situation changea radicalement à l'avènement de la Deuxième République, marquée par la libéralisation de l'économie et le rétablissement des relations économiques et diplomatiques avec les pays occidentaux et, en particulier, la France. Le retour de l'élite intellectuelle et économique de la France, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire (Bah et al., 1989) alla de pair avec une nouvelle liberté de mouvement. C'est le moment où, au sein des communautés qui avaient déjà une culture des migrations, par exemple dans le cadre de la pratique du commerce ou de l'élevage semi-nomade, se développèrent des réseaux communautaires de migration en France, mais aussi en Suisse et aux États-Unis. Cependant, des années 1990 jusqu'aux années 2000, l'Etat n'avait pas une politique bien définie de la migration. Le gouvernement, silencieux sur les thèmes de la migration, semblait la considérer comme une solution à la détresse des familles frappées de plein fouet par les mesures de l'ajustement structurel. Alors que l'entrée à la fonction publique n'est plus automatique après l'obtention d'un diplôme universitaire (Botta & Somparé, 2020) la migration semble, du moins auprès des communautés ayant déjà une culture des migrations, comme une alternative de survie et de réalisation des aspirations des jeunes à la mobilité sociale (Somparé, 2019, Baldé & Petit, 2017). Si Petit et Baldé (2017) interprètent la migration surtout comme une réponse à la détresse d'une génération confrontée au chômage et au manque de perspectives, dans nos recherches, sans exclure ces aspects, nous avons souligné que la migration ne représente pas seulement une fuite du désespoir. Elle constitue également une stratégie pour combler ses ambitions de mobilité sociale, en décontextualisant ses projets existentiels de

réussite personnelle (Camara, 2018), c'est -à-dire en les transposant, intacts, dans un autre contexte géographique. Dans ces projets, un rôle important est joué par le désir d'atteindre une "existence sociale" (Timera, 2001), le début d'une vie adulte marquée par la capacité de satisfaire ses exigences, de fonder une famille, de venir en aide aux parents, en remboursant ainsi la dette intergénérationnelle (Marie 2008). Ainsi, les jeunes migrants cherchent à atteindre des objectifs liés à la capacité d'alléger les parents et les tuteurs par rapport à leurs responsabilités, en prenant en charge, par exemple, la scolarité des frères cadets, des frais médicaux, ou en réalisant des investissements comme la construction d'une maison.

De plus, pendant la deuxième République, au-delà de l'Europe, on observe une intensification des déplacements vers le Mozambique ou l'Angola, dans le cadre de l'extraction des diamants. Il s'agit là d'une migration qui demeure cependant communautaire, avec une forte implication des habitants des préfectures de Dinguiraye et de Dabola. Cette période coïncide également avec ce que Arjun Appadurai (2005) définit comme une expansion des imaginaires, une capacité de projeter dans un ailleurs auparavant difficile à imaginer. Ainsi, le mécontentement des jeunes Guinéens résulte aussi de la comparaison avec les représentations de l'occident engendrées par la circulation des personnes et des informations dans un contexte de mondialisation. Comme l'explique Appadurai (2005), une telle circulation engendre, notamment à travers les médias, « un stock riche et toujours changeant de vies possibles » (p. 98), auparavant difficiles à imaginer. Ainsi, les individus peuvent se projeter dans d'autres horizons et imaginer, rêver, aspirer à vivre des existences très différentes de la leur¹.

L'élection démocratique du Président Alpha Condé en 2010 précède de peu l'ouverture de la frontière libyenne qui permet, comme nous l'avons déjà décrit (Somparé, 2019) la démocratisation de la migration. Alors que l'obtention des visas devient de plus en plus difficile, des individus qui n'appartiennent pas aux communautés porteuses d'une culture des migrations et qui évoluent en dehors de tout réseau transnational tentent de quitter la Guinée. Des personnes aux profils sociologiques différents des candidats habituels à la migration, telles que les femmes et des hommes plus âgés, ou alors des garçons très jeunes parmi lesquels il y a même des mineurs, commencent à rêver d'emprunter le chemin vers le Maghreb d'abord, puis vers l'Europe. Le Maghreb apparaît comme une région de transit, où les migrants peuvent cependant habiter et travailler pendant plusieurs années, dans l'attente du moment propice pour atteindre l'Europe. L'État guinéen demeure toujours silencieux ; si des passeurs locaux commencent à émerger dans les localités de départ, surtout si elles sont traditionnellement

¹ Pour une réflexion sur les imaginaires migratoires des jeunes guinéens, voir Botta Somparé, 2018, 2020.

concernées par les réseaux migratoires, ils ne sont pas inquiétés par la police ou arrêtés. A Kolaboui, la localité de la Guinée Maritime, des ressortissants locaux jouent désormais le rôle de passeur, moyennant leur aide en échange de la vente des terrains possédés par les familles des migrants.

L'intensification de la migration guinéenne provoque cependant un glissement du discours étatique vers les propos de condamnation des migrations irrégulières et la rhétorique de la réussite chez soi, de préférence à travers l'entrepreneuriat, comme prôné par l'OIM et par le PNUD. Cela est visible, comme le notent Petit et Baldé (2017) à travers les allocutions de certains membres du gouvernement, mais aussi dans le fait que l'OIM prend le relais de l'Etat en tout ce qui concerne la sensibilisation des migrants potentiels, à travers la projection de films dans les écoles, l'organisation de causeries éducatives, les témoignages des migrants de retour qui adhèrent aux projets de réintégrations. Le cas de la Guinée n'est pas isolé dans ce sens. Comme le note Pécoud (2017) il est fréquent, dans les États de l'Afrique occidentale, que l'OIM tente de contrôler les flux migratoires. A travers un discours qui ne se déclare pas contre les migrations, mais qui prône une migration ordonnée, humaine et sécurisée, l'OIM parvient en effet à influencer la politique migratoire des pays africains pour qu'elle soit alignée avec les objectifs des pays d'accueil, allant dans le sens d'une réduction des flux. La gestion des migrations de retour, entièrement confiée à l'OIM, qui fera l'objet de la deuxième partie de cet article, illustre bien la tendance de l'Etat guinéen à déléguer à cette institution internationale une partie importante de sa politique migratoire. Dans sa politique des migrations (PNM), approuvée en 2021, ainsi que dans la constitution d'un cadre de gouvernance des migrations en Guinée (2023), l'Etat guinéen explicite d'ailleurs son alignement avec les standards internationaux de la politique migratoire, dont l'OIM se fait garante en Afrique de l'Ouest.

L'intervention de l'Etat guinéen en faveur des retournés vise avant tout à mettre à la disposition de l'OIM certains de ses services administratifs, notamment les directions préfectorales de la jeunesse et leurs cadres. De plus, les centres de formation professionnelle, gérés par l'Etat, accueillent des modules destinés aux migrants de retour. Le ministère de l'Action sociale et de la Promotion féminine intervient dans l'accompagnement des femmes, soit à travers des aides directes, soit à travers des formations organisées par les Centres d'Autonomisation féminine. Pour les projets d'accompagnement, l'OIM a la possibilité d'intégrer les migrants de retour dans des programmes gérés par d'autres institutions, visant à lutter contre le chômage des jeunes, comme dans le cas du projet INTEGRA, réalisé par l'agence de coopération belge (ENABEL) en synergie avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) l'Union Européenne et des ONG nationales et internationales. En mars 2023, suite au racisme et à la violence subis par plusieurs migrants

africains en Tunisie, l'Etat guinéen a affrété trois vols pour ramener les citoyens guinéens. En effet, le régime militaire de Mamady Doumbouya prône l'idée de « refondation », avec une claire référence à un nationalisme résistant inspiré au régime de Sekou Touré. L'adhésion à la rhétorique nationaliste permet au gouvernement guinéen de résister aux critiques des puissances occidentales par rapport à la durée de la transition et à la nature autoritaire du régime. Le retour des migrants guinéens de la Tunisie s'inscrit dans la stratégie de communication d'un nouveau président qui se montre comme un père de la nation, soucieux du bien-être de chaque guinéen, même de ceux qui sont à l'extérieur. A leur retour, ils ont été accueillis officiellement par le Président de la junte et les membres de son gouvernement, qui leur ont promis un accompagnement en vue de favoriser leur réintégration en Guinée. Cependant, contrairement au gouvernement sénégalais, qui a mis à l'œuvre plusieurs projets concernant les localités les plus touchées par la migration clandestine, telles que la région de Kolda, le gouvernement guinéen ne s'est pas impliqué directement dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre des projets de réinsertion économique et sociale des migrants de retour. (Cissoko et al., 2014).

3. Les interactions des migrants de retour avec l'OIM et l'Etat guinéen

La migration de retour a fait l'objet, surtout à partir des années 2000, d'une attention croissante des sciences sociales, comme le notent Lenoel et al. (2020), alors que les publications scientifiques sur les processus de réintégration sont beaucoup moins nombreuses et se focalisent en général sur les aspects économiques. Or, comme le soulignent Jurt et Odermatt (2023), la réintégration est multidimensionnelle et touche tous les aspects de la vie sociale du retourné. Jean-Pierre Cassarino, dans un article de synthèse, expose les principales approches théoriques sur le sujet, qui concernent surtout des migrations de retour volontaires, où les migrants ont la possibilité de se préparer en mobilisant leurs ressources et leurs réseaux. Cassarino, conscient de cette difficulté et de la multiplicité des formes nouvelles qu'emprunte le retour, par exemple pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, propose une approche théorique prenant en compte le niveau de préparation (*preparadness*) et le sentiment d'être prêt pour revenir (*readiness*). Ce modèle lui permet de considérer les trajectoires des migrants clandestins et des demandeurs d'asile rejetés, qui subissent des retours contraints, vivent en général à l'étranger moins de six mois, ne possèdent aucune ressource à mobiliser et rencontrent de fortes difficultés de réintégration, qui peuvent les amener à entreprendre de nouvelles tentatives de migration. Comme toute généralisation, le modèle de Cassarino ne permet pas de rendre compte précisément des conditions des migrants de retour guinéen, mais il représente, à notre avis, une tentative utile de questionner les modalités de retour de ceux qui ont été forcés à rentrer.

La plupart des retournés guinéens que nous avons rencontrés sont des hommes, revenus des pays du Maghreb contre leur volonté. Tous partis dans le but de rejoindre l'Europe, ils viennent en général de familles d'origine populaire et ont emprunté un parcours « par étapes », qui consiste à partir avec seulement l'argent nécessaire pour franchir les premières étapes, avec l'idée de travailler pendant le parcours pour pouvoir aller de l'avant (Botta Somparé, 2018). Ils ont en général travaillé, en effet, dans plusieurs localités de l'Algérie ou du Maroc, sans pour autant développer un attachement à ces pays de transit, ni une double identité, concept cher aux tenants de la théorie du transnationalisme dans les migrations de retour (Cassarino, 2004). En effet, tout au long de leur parcours migratoire ils se sont en général beaucoup déplacés, non seulement lors du voyage périlleux pour atteindre le Maghreb, mais aussi d'une ville à l'autre, en quête de travail. En général, ils ont évolué au Maghreb dans la clandestinité, en se cachant dans les chantiers où ils étaient manœuvres, ou bien en partageant des appartements avec d'autres migrants tandis qu'ils travaillaient comme jardiniers. Anissa Mâa (2020) décrit bien, à travers le cas d'une jeune femme ces migrants qui, tout en visant l'Europe, finissent par s'éterniser au Maghreb et, finalement, à rentrer dans leur pays natal. Leur expérience migratoire, qui va de quelques mois à plusieurs années, prend fin en général avec une intervention de la police locale qui procède, selon leurs récits, à de véritables déportations, en « raflant » les migrants subsahariens clandestins et en les envoyant en dehors de leurs frontières nationales, où ils sont récupérés par des organisations humanitaires comme la Croix Rouge, puis confiés à l'OIM.

Lorsqu'ils y arrivent, le sort de ces migrants est décidé : il n'est plus question qu'ils repartent dans des pays hostiles qui les ont expulsés et le retour en Afrique subsaharienne leur est présenté comme la seule issue possible. Dans les centres, les migrants sont regroupés en fonction de leur nationalité et attendent soit des avions, soit des bus pouvant les ramener dans leurs pays d'origine. Pour beaucoup de migrants de retour, le contact avec l'OIM se limite à ce raccompagnement. Même si, sur le trajet de retour, les migrants reçoivent un peu d'argent et une feuille de papier avec des numéros et des adresses à contacter pour un suivi, beaucoup d'entre eux renoncent cependant à une aide qui serait pour autant accessible. Les difficultés d'accès à l'OIM sont souvent mentionnées par les retourné(e)s, qui trouvent la communication difficile et les messages contradictoires, surtout par rapport aux montants et aux modalités de versement de l'argent à recevoir. Les démarches administratives sont compliquées et de longues périodes d'attente s'écoulent avant de recevoir des réponses. De plus, dans un contexte de méfiance généralisée de la population vis-à-vis des élites, les retourné(e)s sont souvent découragés d'avance. Ils pensent qu'ils ont peu de chances d'accéder à l'aide en raison du clientélisme et de la corruption. Leur relation habituelle avec les services de l'Etat, où il est difficile d'être accueillis et

écoutés faute de relation personnelle avec un agent pouvant jouer le rôle d'intermédiaire, influence d'emblée leur rapport avec l'OIM. Un discours différent est valable pour les rares femmes qui tentent l'aventure migratoire et qui bénéficient d'une discrimination positive. Si, comme le constate Pécoud (2017), l'OIM considère en général les migrants irréguliers comme les victimes de passeurs et trafiquants sans scrupules, en minimisant ainsi leur « agencéité » dans la réalisation de leur projet migratoire, cela est d'autant plus vrai pour les femmes, surtout lorsqu'elles sont enceintes ou mères de petits enfants. Dans leurs cas, toutes les procédures se simplifient ; non seulement des doubles prises en charge, par l'OIM et par le Ministère de l'Action sociale et de la promotion féminine sont possibles, mais ce sont les agents de l'OIM eux-mêmes qui gardent le contact avec les retournées, leur rendent visite dans leurs familles et les accompagnent dans le processus de réintégration. C'est le cas de Salé, une jeune migrante qui, suite à un mariage forcé avec un homme nigérien, puis un long périple où elle a travaillé comme serveuse et restauratrice au Burkina, a été aidée à rentrer en Guinée par l'Action sociale burkinabé. Aujourd'hui, elle est satisfaite de l'aide qu'elle a reçue :

« Aujourd'hui, grâce à Dieu, je travaille un peu. A Conakry, quand on m'a rapatriée, l'OIM est entrée en contact avec l'Action Sociale et je suis bien assistée. Ils m'ont donné un numéro à appeler au moment où je serais à Kankan. C'était le numéro de l'OIM de Kankan. Ce sont eux, avec l'action sociale, qui m'ont donné des vivres, le lait pour mon enfant né au Burkina et une machine à coudre. Moi, j'avais demandé un capital pour faire le petit commerce, mais l'OIM a proposé que j'apprenne la couture auprès d'une maîtresse à Kankan, donc je suis en apprentissage auprès d'elle, même si maintenant j'ai interrompu parce que je me suis mariée et j'ai eu un autre bébé. Je couds aussi chez moi, pour les gens du village. En même temps, je fais la commercialisation du soumbara (graines de néré) avec ma grand-mère. L'OIM achète la matière première, le grain de néré, et nous, on procède à la transformation et à la commercialisation, on envoie notre soumbara jusqu'au Mali. Globalement, je suis contente de cet accompagnement ! ».

Au-delà des rares cas des femmes migrantes, le suivi de la part de l'OIM est compliqué par plusieurs facteurs. Comme la littérature sur les migrations de retour l'a abondamment souligné (Lenoel, Davis, Matilasso 2020), les migrants de retour rentrent difficilement dans les endroits d'où ils sont originaires. Puisqu'ils perçoivent leur retour sous le signe de l'échec et de la privation de leurs maigres avoirs, en général récupérés par les agents de police chargés de leur expulsion, ils préfèrent se réfugier ailleurs, souvent au sein de la famille maternelle, ou chez des amis ou des connaissances en milieu urbain. Ils retardent ainsi le moment d'affronter les parents du lignage paternel, auprès desquels ils vont devoir justifier leur trajectoire ; souvent, ils cherchent à travailler ailleurs, à accumuler un petit capital, afin de ne pas revenir les mains vides. Tel est le cas

de Lamine, un chimiste qui est resté plusieurs années en Algérie, où il a travaillé comme maçon, après avoir travaillé en Guinée d'abord dans une entreprise minière, puis dans des projets de développement pour le PAM (Plan Alimentaire Mondial). A son arrivée avec les camions de l'OIM il est déposé à Conakry ; avant de revenir à Kankan, il séjourne pendant quelques temps dans la capitale, où vivent ses sœurs.

« Ma mère m'a conseillé de partir directement à Conakry chez ma grande sœur, car j'ai beaucoup de connaissances à Kankan, là où ma maman réside. Comme je suis rentré bredouille de l'aventure, c'était une honte pour moi de rencontrer mes amis. Ma mère avait même donné des instructions à mes sœurs pour qu'elles puissent mieux m'accueillir. Une fois à Conakry elles m'ont acheté des habits et la première sœur m'a donnée un bazarin plus 500.000, la deuxième et la troisième m'ont donné 3 millions. Avec ces 3 millions je suis parti à Siguiri dans les zones minières pour vendre les produits pharmaceutiques² avec l'économie que mes sœurs m'ont donnée ».

Ce n'est que quelques mois plus tard que Lamine aura le courage de retourner à Kankan pour y effectuer une formation militaire ; après plusieurs emplois précaires, il décrochera enfin un poste de chimiste dans une nouvelle entreprise minière de la place. Ainsi, comme on le voit dans le cas de Lamine, si les migrants s'adressent, dans un premier temps, aux agents de l'OIM, dans un deuxième temps ils continuent de circuler. Ainsi, lorsque les aides qui leur sont destinées arrivent, sous forme d'un projet qui leur est destiné, ou d'un petit capital pour une activités commerciales, ils ne sont pas au rendez-vous et sont automatiquement rayés de la liste des bénéficiaires.

Un autre élément important pour cerner les relations des migrants avec l'OIM est représenté par le contexte géographique de provenance. Ce contexte et, en particulier, la représentation des migrations que l'on y rencontre, détermine à notre avis des modalités d'interaction spécifiques. Comme le montre la littérature (Maa, 2020 ; Pécoud, 2017), l'OIM vise, à travers des initiatives basées sur la persuasion et la sensibilisation, à contrôler les flux migratoires et à pousser finalement les migrants irréguliers à rentrer chez eux et à y construire leur avenir. L'un des instruments à travers lesquels elle opère en Guinée est par exemple le projet « Migrants comme témoins », qui amène les retournés à témoigner publiquement des difficultés et de la souffrance rencontrées sur les routes de la migration irrégulière, afin de dissuader les jeunes qui seraient tentés d'emprunter ce chemin. En Haute Guinée, nous avons constaté que de telles initiatives sont mieux accueillies et que les migrants de retour adhèrent finalement plus facilement au projet de l'OIM visant à les réintégrer. En effet, dans notre enquête en Haute Guinée, nous avons travaillé dans une région

² Il s'agit là plutôt de drogues utilisées par les orpailleurs pour résister dans leur travail.

caractérisée par une culture des migrations et une habitude à la mobilité dans le cadre des échanges commerciaux avec les pays voisins. De plus, il s'agit aussi d'une zone où il y a déjà une expérience du retour. Comme l'a rappelé Anna Dessertine (2013) et comme nous l'avons constaté aussi dans nos différentes enquêtes dans la région, il est assez fréquent que les hommes jeunes partent ailleurs en quête d'argent et d'expériences formatrices, pour revenir ensuite occuper leur place au sein de la famille et, en milieu rural, de l'organisation des travaux champêtres dans les champs collectifs du lignage. Ainsi, les retournés, assimilés aux fils revenus après des errances de jeunesse, sont accueillis avec tolérance et soutenus par leurs familles dans leur processus de réintégration. Les actions de l'OIM sont donc considérées comme des aides ultérieures au soutien des parents, qui apportent un complément à l'économie familiale, en exonérant par exemple les familles du paiement d'un parcours de formation professionnelle. Encadrés dans des cours spécialement conçus pour les migrants, ceux-ci ont l'occasion de se rencontrer, de se connaître et de tisser rapidement des amitiés solides avec des personnes ayant vécu la même expérience. Ils créent aussi des structures plus formalisées alignées sur les objectifs de l'OIM. Tel est le cas, par exemple, de l'ONG OGLMI (Organisation Guinéenne de Lutte contre la Migration Irrégulière) ou de l'association « Le Grin du Migrant ». En Guinée Maritime, en particulier dans la région de Boké, la situation est toute autre. Ici, la réussite des migrants, matérialisée par de très beaux bâtiments, engendre une représentation héroïque de la migration irrégulière qui est fortement soutenue par les familles. Le migrant qui a réussi est considéré comme béni et, dès qu'il arrive sur le sol européen, il bénéficie d'une mobilité sociale subjective qui rejaillit sur sa famille et surtout sur sa mère, complice silencieuse de son projet migratoire. Il s'agit là d'un contexte de « fièvre migratoire » où les migrants de retour vivent très mal leur échec, d'autant plus que la famille a souvent vendu ses biens pour permettre le voyage. Le retourné est alors accusé d'avoir dilapidé en vain l'héritage familial et il est encouragé à repartir pour remplir le contrat migratoire qui le lie à sa famille. Dans un tel contexte, on comprend bien que des initiatives visant à fixer les migrants aillent à l'encontre des aspirations du retourné et de sa famille, qui a investi sur lui et le pousse à retenter, souvent de manière encore plus périlleuse, car le migrant ne dispose plus du soutien matériel déployé par ses parents lors de la première tentative. C'est pourquoi, à Boké, les responsables de l'OIM se plaignent de l'abandon ou du détournement des projets de réintégration. Souvent, les retournés ne sont pas des hommes jeunes, mais des pères de famille qui ont tenté l'aventure migratoire et qui se retrouvent, à leur retour, confrontés à de nombreuses responsabilités qu'ils n'ont pas pu endosser pendant leur absence. Ils font face aussi aux griefs de leurs épouses et de leurs frères, qui ont dû s'occuper du foyer des absents pendant leur voyage. Ainsi, les projets de réintégration peuvent parfois être vécus comme l'occasion de s'accaparer un peu d'argent pour subvenir à des

besoins quotidiens, tels que la nourriture des familles ou les frais scolaires et sanitaires des enfants. Les motos données par l'OIM aux migrants pour devenir des chauffeurs de taxi-moto peuvent alors être revendues pour acheter des sacs de riz ou payer des ordonnances. Par rapport à Kankan, il est très rare que les projets de l'OIM suscitent des dynamiques collectives, telles que la formation d'associations ou de groupements ; les migrants de retour évoluent seuls, dominés par la honte de leur échec et par le désir de prouver sa valeur en repartant au plus tôt.

Malgré l'exceptionnalité de la situation, on est là face à des dynamiques courantes dans les projets de développement (Olivier de Sardan 1995), où les développés n'utilisent pas les projets selon les intentions des développeurs, mais s'en approprient en les adaptant à leurs exigences. En effet, lorsque les retournés parviennent à bénéficier du soutien de l'OIM, ils sont orientés vers des projets qui relèvent parfois de leur choix, parfois seulement des alternatives disponibles dans une certaine localité. Ces projets peuvent être variés, mais ils ne consistent jamais, même dans le cas des plus jeunes, en une poursuite de la scolarité. Il s'agit plutôt de doter les migrants de compétences professionnelles qui puissent être monnayées rapidement sur le marché de l'emploi. Ainsi, des cours de formation rapides sont proposés aux migrants : au centre de formation Ho Chi Minh de Kankan, par exemple, il s'agit de résumer en six mois des cursus de trois ans en électricité ou en mécanique. Parfois, les projets peuvent permettre aux jeunes d'ouvrir une boutique, ou alors de commencer des activités agricoles, en fournissant la formation et les intrants agricoles. Dans certains cas, les projets sont très courts et se limitent à l'auto-école, dans le but que les retournés puissent conduire un taxi moto. Certains jeunes, mécontents des projets proposés (par exemple une formation professionnelle offerte par l'OIM alors qu'ils auraient voulu reprendre l'école, ou tenter le commerce ou l'agriculture) considèrent quand même ces initiatives comme un point de départ, une possibilité d'obtenir des revenus pour pouvoir, plus tard, « faire son projet dans le projet », comme ils le disent, en poursuivant leurs véritables aspirations. Globalement, cependant, les projets d'accompagnement au retour ont un impact positif sur la réintégration : ils fournissent des formations et un capital de départ pour une nouvelle activité. En outre, à travers l'intérêt accordé au migrant par l'OIM, qui s'exprime par des rencontres avec la famille lors des visites à domicile des agents de l'organisation, ces projets témoignent aux yeux de l'entourage de la volonté des retournés de travailler et de se réinsérer professionnellement. Ceci peut diminuer les sentiments de honte d'abandon et d'injustice liés au retour et rassurer en même temps la famille, surtout dans les contextes défavorables à la migration, sur les intentions des retournés de rester durablement.

4. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons analysé les politiques migratoires mises en place par les différents régimes politiques de la Guinée, pour montrer le passage d'une politique défavorable à la migration à une attitude silencieuse et implicitement favorable de la part de l'État guinéen. Celui-ci semble cependant s'aligner de plus en plus, du moins dans les discours, sur les positions de l'OIM, à son tour favorable aux objectifs de restriction et contrôle des flux migratoires visés par les pays d'accueil. La gestion des migrants de retour nous paraît comme un exemple parlant d'une telle politique, où les autorités étatiques s'effacent au profit de l'OIM, jusqu'à donner à cette institution une compétence non seulement sur les flux migratoires mais, en général, sur le contrôle de la mobilité. Ainsi, au cours de l'épidémie de COVID 19 en Guinée, l'OIM transcende les limites de son mandat pour organiser des barrages sanitaires le long des routes. Quant aux migrants de retour, ils transposent sur les agents de l'OIM les attitudes de méfiance et de soupçon qui marquent leur relation avec les autorités de l'Etat et les institutions du développement. En montrant encore une fois leur agencéité, ils naviguent entre les projets proposés par l'OIM selon leurs intérêts et objectifs personnels, parfois très différents de ceux prônés par l'institution.

Bibliographie

- Appadurai, A. (2005). *Après le colonialisme : Les conséquences culturelles de la mondialisation*. Paris : Payot.
- Bah, O., Keita, B., & Lootvoet, B. (1989). Les Guinéens de l'extérieur : rentrer au pays ? *Politique africaine*, 36, 22–37.
- Bertrand, D. (1997). *Retour migratoire et mondialisation*. Paris : Karthala.
- Botta Somparé, E. (2018). Projets migratoires des jeunes Guinéens, stratégies pour partir et représentations du risque. In L. Camara & A. Turco (Eds.), *Culture ed immaginari della migrazione*. Milano : Franco Angeli.
- Botta Somparé, E. (2020). La bonne formation, le confort, les opportunités : Quelques réflexions sur l'imaginaire migratoire des jeunes guinéens. In E. Pellizzari (Ed.), *Education scolaire, droits humains, laïcité : quelle place pour la jeunesse en Afrique de l'Ouest ?* Torino : L'Harmattan.
- Botta Somparé, E., & Somparé, A. W. (2020). Les étudiants guinéens face aux incertitudes de l'insertion professionnelle. *Les Cahiers d'Afrique de l'Est / The East African Review*, 54. <https://doi.org/10.4000/eastafrica.1201>

- Botta Somparé, E., Somparé, A. W., & Odermatt, E. (2023). Note d'orientation : Retour et réintégration en Guinée. <https://snis.ch/wp-content/uploads/2020/09/Policybrief-Guinea.pdf>
- Camara, L. (2018). Cultures de la migration, imaginaires migratoires et pratiques de la mobilité en Guinée. *Semestrale di Studi e Ricerche di Geografia*, 30(1), 7–25.
- Cassarino, J. P. (2004). Theorising Return Migration: The Conceptual Approach to Return Migrants Revisited. *International Journal on Multicultural Societies*, 6(2), 253–279.
- Cissokho, D., Zingari, G. N., Riccio, B., & Sakho, P. (2024). Politiques de développement rural et migration internationale des jeunes de la région de Kolda (Sénégal). *Belgeo*, 1. <https://doi.org/10.4000/11nd9>
- David, P. (1980). *Les Navétanes : Histoire des migrants saisonniers de l'arachide, des origines à nos jours*. Dakar, Abidjan : Les nouvelles éditions africaines.
- Dessertine, A. (2013). Le lu ne meurt jamais : mobilité des individus et pérennité de la résidence dans un village malinké de la Haute Guinée. *Géocarrefour*, 88(2), 131–138.
- Dougouno. (2024). Les enjeux de la migration de retour en Guinée : Les expériences non-retour et de retour de migrants via les programmes de retour « volontaire » (Thèse de doctorat). EHESS, Paris.
- Goerg, O. (1990). La genèse du peuplement de Conakry. *Cahiers d'études africaines*, 117, 73–99.
- Kaba, L. (2012). *Le non de la Guinée à De Gaulle*. Paris : Alfabarre.
- Kaké, I. (1987). *Sekou Touré : Le héros et le tyran*. Paris : Groupe Jeune Afrique.
- Lenoël, A., David, A., & Maitilasso, A. (2020). Regards croisés sur la migration de retour. *Émulations*, 34, 7–23.
- Mâa, A. (2020). Le retour incertain d'Aya et de Prince : Penser l'incertitude et l'intermédiation des retours volontaires à partir d'une trajectoire féminine en instance de départ depuis le Maroc. *Émulations*, 34, 51–75.
- Marie, A. (2008). Du sujet communautaire au sujet individuel : Une lecture anthropologique de la réalité africaine contemporaine. In A. Marie, R. Vuarin, F. Leimdorfer, J. Werner, É. Gérard, & O. Tiékoura, *L'Afrique des individus : Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)* (pp. 53–110). Paris : Karthala.

- Odermatt, E., & Jurt, L. (2023). Return migration and reintegration : Discourses, policies and practices. *Sozialpolitik.ch*, 2. <https://irf.fhnw.ch/server/api/core/bitstreams/e9c89b13-2601-499a-963e-ff867c65de1d/content>
- Olivier de Sardan, J. P. (1995). *Anthropologie et développement*. Paris : Karthala.
- Petit, V., & Baldé, A. (2017). Les migrations des Guinéens vers l'Union européenne : Marginalité statistique vs. impact social. *Outre-Terre*, 53(4), 96–113.
- Pécoud, A. (2017). De la “gestion” au contrôle des migrations ? Discours et pratiques de l'Organisation Internationale pour les Migrations. *Critique internationale*, 76(3), 81-99.
- Somparé, A. W. (2019). La dynamique du phénomène migratoire en Guinée, entre altérité culturelle et différenciation sociale. *Africa*, 1, 75–95.
- Timera, M. (2001). Les migrations des jeunes Sahéliens : Affirmation de soi et émancipation. *Autrepart*, 18(2), 37–49.
- Wagner, A. C. (2020). *La mondialisation des classes sociales*. Paris : La Découverte.

Les migrations de l'Afrique de l'Ouest ne s'expliquent pas depuis l'extérieur : elles se comprennent à partir de celles et ceux qui les vivent et les analysent depuis le terrain. Cet ouvrage propose une lecture rigoureuse et plurielle de la mobilité humaine en Afrique de l'Ouest à travers le regard d'universitaires ouest-africains, pour qui la migration est une réalité historique, sociale et quotidienne.

Fondé sur des études de cas menées au Sénégal, au Mali, au Niger, au Burkina Faso et en Guinée Conakry, le livre analyse la migration de travail, les déplacements forcés, le transit et le retour dans des contextes marqués par les crises politiques, climatiques et économiques.

Issu d'une coopération académique entre le Groupe ANTE de l'Université de Santiago de Compostela et plusieurs universités africaines, l'ouvrage adopte une approche interdisciplinaire croisant économie, géographie, sociologie et droit. Organisé en quatre axes thématiques, il articule politiques migratoires, discours globaux et expériences vécues, en reliant les échelles locales et globales.

Ce volume constitue une contribution essentielle au débat académique et public sur les migrations en Afrique de l'Ouest.

